TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

scénarios pour les villes moyennes

deux avenirs possibles

48

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

scénarios pour les villes moyennes

deux avenirs possibles

AOUT 1974

© La Documentation Française - Paris 1974

Le Ministre d'Etat

Délégation à l'Aménagement
du Territoire et à
l'Action Régionale

Il en est des préoccupations sur l'urbanisme et sur la politique d'aménagement du territoire comme de toutes formes d'évolution des choses. Elles se poursuivent, s'enrichissent, changent en un mot, à la mesure des questions posées par les transformations de la société, les besoins et les aspirations des hommes, les valeurs nouvelles qui naissent du développement social.

Ainsi les villes moyennes connaissent-elles depuis vingt ans une croissance en hommes et en activités — industrielles, tertiaires — tout à fait remarquable. Près de dix millions de citadins y résident aujourd'hui. Elles représentent pour beaucoup une forme de structure urbaine, des possibilités de mode de vie, des lieux d'échanges, de services et d'animation que les grandes métropoles trop souvent encombrées et saturées ont parfois perdus.

A une époque où la recherche d'un cadre de vie plus accueillant, la disponibilité d'espaces urbains et la qualité des conditions de la vie citadine deviennent des préoccupations importantes pour la majorité des Français, il était naturel qu'une politique d'aménagement des villes moyennes soit sérieusement étudiée, vigoureusement mise en œuvre et enfin évaluée dans ses perspectives.

Au développement de la capitale et de la Région parisienne correspondant à une concentration du potentiel économique du pays et à la modernisation de ses structures de décision, a répondu, depuis une dizaine d'années, la politique des métropoles d'équilibre et des capitales régionales. Cette série d'efforts — tant sur le contrôle de la croissance urbaine de Paris et sur la qualité de la vie qu'elle doit continuer d'offrir que sur une répartition plus harmonieuse des activités sur l'ensemble du territoire — reste engagée et sera poursuivie. Elle devra progressivement s'étendre à une décentralisation plus active des services et des activités tertiaires permettant aux autres villes du territoire de bénéficier à leur tour d'une meilleure qualité des emplois et d'une plus grande diversité des services et des activités.

Les villes moyennes offrent aujourd'hui une structure urbaine permettant cet enrichissement par la décentralisation, un renouveau de l'activité dans les régions, une organisation de meilleure qualité pour les habitants de la cité, un lieu enfin pour un plein exercice de la démocratie et de la responsabilité des collectivités locales.

Une politique des villes moyennes est en cours d'application et d'approfondissement, et déjà une vingtaine de villes ont signé avec l'Etat un contrat qui doit les aider à maintenir et améliorer la qualité de la vie dans ces agglomérations.

L'établissement de ces contrats permet et permettra de lancer des expériences d'urbanisme à l'échelle humaine dont pourront bénéficier par la suite les autres villes.

Cette politique engagée, poursuivie, ne doit être à son tour qu'une étape dans les progrès de la politique d'aménagement du territoire et de l'organisation urbaine.

C'est dans cette perspective que nous développerons, au cours des mois qui viennent, les études et les actions en faveur des petites villes.

Dans une société où 85 % des habitants seront urbanisés en l'an 2000, il est du devoir des responsables politiques, économiques, sociaux d'orienter dès aujourd'hui leur action vers un cadre de vie et des formes d'activités suffisamment préservées, riches et de qualité pour être reçues par les hommes de demain.

Aujourd'hui, ce document, à sa place qui est nécessairement modeste, peut contribuer à la poursuite des réflexions engagées, à l'amélioration des décisions, à l'élargissement d'un débat qui concerne tous les Français.

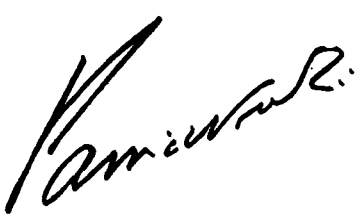

Michel PONIATOWSKI.

Avant-propos

Les évolutions rapides qui ont caractérisé la société française depuis une quinzaine d'années ont profondément transformé le paysage économique du pays. La modernisation des structures productives, puis l'accélération de l'industrialisation ont nécessité des processus de concentration et de réorganisation ; concentration des entreprises d'abord afin d'atteindre une dimension internationale compétitive, regroupement sur l'espace aussi dans le but d'organiser un tissu industriel diversifié et de bénéficier des avantages que procure la dynamique d'une croissance moderne.

La polarisation traditionnelle de l'espace économique et politique français autour de sa capitale s'en est trouvée, dans un premier temps, renforcée. Parallèlement se structuraient autour des métropoles d'équilibre, des grandes capitales régionales, d'importantes zones de développement adaptées aux besoins d'une société industrielle avancée. Ces mouvements en profondeur n'ont pas manqué d'avoir d'importantes répercussions sur l'organisation de l'espace et l'équilibre du réseau urbain.

L'effort de décentralisation et d'industrialisation de régions nouvelles, l'engagement d'une politique de répartition des activités tertiaires en pleine croissance, le développement des investissements étrangers, souvent plus mobiles dans leur localisation, ont permis d'étendre les résultats de l'expansion moderne à d'autres zones et d'autres régions. D'autant que les conditions de la vie urbaine dans les grandes agglomérations, la question des transports, la croissance accélérée des coûts fonciers, les problèmes de saturation et de pollution diverses rendaient plus rentable, sinon plus nécessaire, une politique d'aménagement du territoire prenant en compte plus directement les aspects qualitatifs du développement social.

La question des villes moyennes est posée dans une phase d'évolution précise des sociétés industrielles avancées : la croissance économique y est soutenue et, malgré des accrocs conjoncturels, ne semble pas devoir être mise en cause au moins dans ses formes, sinon dans son rythme. Ce qui signifie que la logique de la « société industrielle avancée » continuera d'y prévaloir, que les tendances à la concentration des structures, des hommes et des activités se poursuivront. Si l'on peut prévoir un infléchissement du rythme de l'expansion, rien ne dit qu'il ne tendra pas à renforcer les disparités régionales de développement. Il semblerait même que la meilleure voie pour lutter contre le maintien, ou même l'accroissement de ces inégalités, réside dans la poursuite d'une expansion soutenue mais mieux répartie et plus justement distribuée. A condition bien évidemment que le système de valeurs, la visée politique et les instruments économiques soient nouvellement orientés.

On verra à la lecture de ce document que deux hypothèses de base ont été choisies, que le cadre et le contenu de chacune d'elles déterminent une place sensiblement différenciée du réseau des villes moyennes dans l'organisation urbaine française.

Le premier scénario évalue la place, les rôles et fonctions des villes moyennes dans le scénario tendanciel de la France à l'an 2000 dit « scénario de l'inacceptable ». Bien que de larges zones territoriales et de nombreuses régions

soient, dans cette hypothèse, menacées de récession, on observe que les villes moyennes gardent une place et des rôles bien supérieurs à ce que pouvaient en laisser attendre les mouvements importants de concentration. Constitué par une mise à jour de la réflexion sur les tendances d'organisation de l'espace territorial, et approfondissant l'analyse du réseau urbain, ce travail permet d'entrevoir l'émergence de systèmes de villes moyennes entraînés par l'extension de la société industrielle. Outre la constitution de régions de villes autour des grandes métropoles du Nord, de l'Est et de Rhônes-Alpes s'esquissent des sous-systèmes urbains à partir de liaisons qui s'accroissent entre des villes moyennes dont la solidarité s'affirme. Par exemple, en Alsace et en Franche-Comté, sur la façade méditerranéenne ou entre les villes de la Couronne du Bassin parisien : Reims-Epernay-Châlons, Orléans-Blois-Tours forment des ensembles urbains capables d'aider et d'animer le développement régional. De même le réseau urbain breton essentiellement organisé à partir des villes moyennes permet d'accueillir l'industrialisation et d'irriguer la région sans briser l'acquis historique et urbain. Certaines villes moyennes connaissent bien évidemment une évolution moins heureuse mais restent des pôles d'ancrage nécessaires à la vie des régions. C'est le cas des villes comme Bourges, Châteauroux ou Le Puy dans les régions du centre, Brive ou Rodez dans le sud-ouest.

Les nouveaux systèmes de villes ainsi constitués dépassent parfois les limites administratives formelles. Leur existence facilite des formes de concertation inter-urbaine aussi bien dans le domaine des équipements, des projets d'aménagement ou de développement économique qui ne peuvent être que bénéfiques aux régions et aux villes concernées.

Le second exercice, partant également de la réalité actuelle et prenant largement en compte les options nouvelles : politiques, économiques et sociales, tente d'éclairer les conditions et les mécanismes à mettre en œuvre pour accentuer, voire même privilégier le développement des villes moyennes. On verra l'importance que peut alors acquérir le projet politique, l'impact de son expression idéologique, l'efficacité surtout que pourrait fournir l'utilisation concertée des nombreuses ressources et mesures institutionnelles. Cette dynamique nouvelle favorisant le développement privilégié des villes moyennes repose sur une remise en cause non de la croissance mais du contenu, des objectifs et de la répartition de ses fruits. Les aspects qualitatifs deviennent majeurs : diversification des activités, augmentation de la qualification des tâches industrielles et tertiaires dans les villes moyennes, amélioration des conditions de travail, qualité des relations entre le cadre de vie urbain et les fonctions de production. De tels objectifs imposent un infléchissement de la stratégie de localisation des activités et une attention plus grande à la réduction des déséquilibres sectoriels, spatiaux et sociaux les plus graves. La croissance des villes du niveau supérieur de la structure urbaine ne doit plus se faire au préjudice mais en complémentarité du développement des villes de petite et moyennes importance dont l'expansion a toutes chances de coûter moins cher et de conserver des dimensions plus humaines.

La réalisation de ce scénario suppose la mise en œuvre de mécanismes de changement intéressant les différents secteurs de l'organisation sociale : aussi bien les modalités de la croissance industrielle ou tertiaire que les espaces ruraux, le tourisme et bien évidemment les nouvelles valeurs culturelles nées de la généralisation du fait urbain. L'effort consiste alors à imaginer quelles seront les demandes et les aspirations d'une population française dont 85 % vivra dans les villes en l'an 2000.

Si la vie dans la cité, la recherche de nouvelles formes de communications et de relations entre les hommes et des hommes avec l'environnement devient une question majeure, quels types de mesures et de réponses peut-on alors mettre en œuvre ? A ces différentes interrogations, le « scénario d'une dynamique nouvelle pour les villes moyennes » tente d'apporter des éléments de réponse.

Nul doute qu'il ne soit pas complet et qu'il recèle des insuffisances. Au moins ouvre-t-il un nouveau chapitre dans la recherche de stratégies de développement urbain et pose-t-il les termes d'orientations diverses entre lesquelles, au bout du compte, la société dans son ensemble choisira.

Restent deux remarques :

— La première tient au fait que la réflexion sur l'avenir des « régions de villes et des régions urbaines » n'a pas encore trouvé son application véritable dans une recherche de cette nature. Et ceci bien que les notions de « réseaux urbains », de « systèmes urbains » soient sérieurement approfondies dans le document et souvent utilisées pour situer les villes moyennes et leur dynamique. On observe pourtant autour des métropoles et dans les grandes zones économiques à forte densité une structure urbaine très particulière, où les villes moyennes se voient affecter des fonctions fort différentes à la fois des grandes villes proches et d'autres villes moyennes situées en dehors des zones d'influences directes des grands pôles urbains.

— La seconde remarque est plus nouvelle encore, bien qu'elle soit impliquée par la précédente ; on trouvera dans cet ouvrage une réflexion prospective sur le mode de vie urbain, sur les aspirations et les demandes des habitants de la cité dans les dix ou vingt années à venir. L'évolution des systèmes de valeurs est aujourd'hui souvent si profonde, le type d'innovation et de revendications parfois si radical qu'un développement sur le cadre de vie urbain, sur l'organisation de la vie individuelle et collective dans la cité, aurait mérité une place plus grande encore. Les raisons respectives d'un choix pour ou contre les villes moyennes, entre les zones polarisées fortement développées et d'autres régions apparemment moins riches mais qui recouvrent un attrait nouveau, les capacités mêmes des différentes villes moyennes à proposer des orientations nouvelles et originales — selon leur histoire, selon leur région, selon leur vocation — auraient de même appelé de plus amples développements.

Mais ce n'était pas là véritablement l'objet de ce travail qui s'intéresse plus aux conditions mêmes d'une nouvelle dynamique des villes moyennes, à l'organisation possible du réseau urbain français selon une alternative ouverte au niveau de la société française toute entière, qu'à la description d'un contenu qui en tout état de cause est, selon les auteurs, plus déterminé que déterminant.

Jérôme MONOD,

Délégué à l'Aménagement
du Territoire et à l'Action régionale

Jean BOUCHET,

Chargé de mission

Le 10 octobre 1974.

L'élaboration des deux scénarios a été confié à la Société d'études « Prospective et Aménagement » et plus particulièrement à une équipe de travail comprenant :

M. Augustin ANTUNES,
M. Vincent CLAUSTRE,
Mme Colette DURAND,
M. Jean-Yves PAUMIER,
M. François PERRIN,
M. François TROGET.

Ont participé à la mise au point de ce document :

M. Jean BOUCHET,
M. Raymond GILLI,
M. Gérard LE GALL
M. Daniel MALKIN,
Mme Christiane SURESON,

du groupe d'analyse et de synthèse du SESAME.

Avertissement au lecteur

Ce document propose des éléments de réflexion sur l'avenir des villes moyennes en France. A l'origine de ce travail, une seule demande : « l'élaboration d'un scénario de la France des villes moyennes ». Au terme de ce travail, deux études prospectives, deux scénarios. Pourquoi deux études correspondant à deux investigations différentes et pourtant solidaires ?

Parce que l'existence préalable à cette demande du scénario tendanciel de la France à l'an 2000 imposait de s'assurer que le scénario de l'inacceptable * se montrait, comme on pouvait le penser a priori, défavorable aux villes moyennes, notamment pour celles qui étaient situées dans les zones sous-développées.

Les résultats obtenus ont partiellement infirmé cette crainte, la stagnation ou le déclin affectant davantage les petites villes, les bourgs ruraux et les campagnes. Le scénario de l'inacceptable n'est pas particulièrement défavorable aux villes moyennes, mais beaucoup plus à leur environnement.

Dans ce contexte, bâtir un scénario normatif aurait été de peu d'intérêt. Plus féconde apparaissait l'idée de réduire les grands déséquilibres entre les régions et au sein de la société dus au libre jeu des tendances et d'évaluer la place que pourraient prendre les villes moyennes dans la réduction de ces déséquilibres. Pour infléchir les tendances, on pouvait provoquer un à-coup brutal dès le départ du cheminement, par exemple la fin de l'immigration étrangère, entraînant toute une série de conséquences sur l'innovation technologique, l'utilisation de la main-d'œuvre féminine, la localisation des activités secondaires et tertiaires. A la réflexion, il a paru plus pertinent d'infléchir progressivement les mécanismes de fonctionnement du système socio-économique français et d'en observer les effets au niveau des villes moyennes.

Ces infléchissements ressortent d'une nouvelle analyse de la base du scénario tendanciel dans laquelle, contrairement au travail effectué en 1969, les germes de mutations ont été privilégiés, permettant à de nouvelles tendances de s'affirmer.

Dès lors que nous touchions aux mécanismes de fonctionnement du système socio-économique, c'est la société dans son ensemble qui s'en trouvait affectée et la reconstitution d'un nouveau cheminement s'imposait, ce qui aurait demandé un travail considérable de l'ampleur du scénario tendanciel à l'an 2000.

Nous avons alors choisi de porter nos efforts sur l'étude des nouveaux mécanismes, pour en élucider les fondements et en montrer les effets sur les forces d'organisation de l'espace favorables aux zones développées.

---

* Une image de la France en l'an 2000, scénario de l'inacceptable, in Coll. Travaux et Recherches de Prospective, n° 20, 1971.

De ce fait, la deuxième approche, malgré son caractère prospectif, ne s'apparente pas à un scénario. Elle ne trace pas la voie qui conduit d'une situation actuelle à une situation future différente. De l'image future, nous n'avons que des éléments et, par ailleurs, cette image reste essentiellement virtuelle car sa réalisation implique un bouleversement assez profond de l'état du système actuel, principalement au niveau économique, institutionnel et spatial.

Toutefois, l'accent est mis plus particulièrement sur l'impact des réformes institutionnelles qui pourraient être réalisées sans modifications profondes des données économiques et sociales de la société industrielle moderne.

Ajoutons pour terminer que ce travail ne présente d'intérêt que relié à l'ensemble des études sur les villes moyennes, entreprises dans le cadre du SESAME, qui toutes apportent un éclairage différent mais complémentaire sur la fonction des villes moyennes dans le système socio-économique français.

I

Les villes moyennes dans le scénario tendanciel

Introduction

Dans le cadre du scénario tendanciel qui proposait une évolution de la société française jusqu'à l'an 2000, l'espace représentait à la fois une des expressions et un des instruments de cette évolution. L'économie, agent moteur, déterminait la dynamique de l'ensemble de la société à tous ses niveaux et dans ses différents aspects : institutions, rapports sociaux, modes de vie, valeurs, etc. Aussi l'espace avait-il été traité globalement à travers les concepts du type « zones développées, zones sous-développées, poches d'activités »..., la transformation de son organisation spatiale n'apparaissant qu'au moment des coupes synchroniques ou images qui ponctuaient le cheminement des diverses tendances. Le scénario de la France en l'an 2000 ne comportait donc pas de renseignements sur des villes déterminées, leur destin dépendant essentiellement de la localisation des activités économiques.

Par ailleurs, le corps conceptuel du scénario, opérationnel pour l'étude globale de la France, se révélait insuffisant, en raison de son haut degré de généralité, pour une analyse du devenir des villes moyennes. Il reposait sur les interactions de quatre sous-systèmes : la société industrielle, la société urbaine, la société agricole et la société rurale.

Dès lors, pour déterminer la place des villes moyennes dans le scénario tendanciel, il convenait de réunir des informations sur un maximum de villes, considérées généralement comme des villes moyennes dans différents domaines : politique, culturel, institutionnel, économique.

Il s'agissait également d'articuler au corps conceptuel de base d'autres concepts permettant de passer du général au spécifique. On a donc recherché les critères nécessaires pour qu'une ville moyenne située en zone développée bénéficie de la croissance et, pour qu'une ville localisée dans une zone sous-développée résiste à la stagnation environnante (cf tableau de la page suivante).

En outre, nous avons isolé un troisième groupe de villes, c'est-à-dire celles qui se trouvent à la limite des régions développées et dont le destin dépendra de leur capacité à se raccrocher soit à la dynamique de ces régions, soit à celle des « poches d'activités » assimilées à des micro-régions développées.

Enfin, nous avons dû faire appel à certain nombre de termes fréquemment utilisés dans d'autres études concernant l'action des groupes urbains, tels les termes de « concurrence », de « complémentarité », de « stratégie » et de « zones d'influence ».

Insuffisants quant à la restitution de la dynamique interurbaine, ces concepts permettaient cependant, en ne négligeant pas les groupes sociaux, de sauvegarder la réalité propre des villes et de leur conserver leur identité au regard de l'évolution donnée du système global et de sa spatialité dominante fournie par les images.

Certains travaux antérieurs, en particulier le **« Synopsis de la France des villes moyennes »** avaient montré la nécessité de dépasser la dualité existant entre les croissances intra et interurbaine. L'approche par les réseaux était alors apparue comme un des moyens de résoudre le problème. Les particularités

Critères de développement d'une ville moyenne

- *Régions développées*

— Bonne position sur des réseaux de communications régionales.
— Equipement universitaire spécialisé et technique.
— Environnement industriel immédiat dynamique.
— Présence de cadres moyens et de cadres supérieurs novateurs.
— Tertiaire d'accompagnement de bon niveau.
— Absence de ville concurrente très proche.
— Complémentarité fonctionnelle avec les villes proches, la densité des villes moyennes est plus élevée dans les régions développées.

- *Régions sous-développées*

— Bonne position sur les réseaux de communications nationales et internationales.
— Equipement universitaire général.
— Aire d'influence et d'attraction d'une certaine ampleur (ensemble des petites villes situées dans un rayon d'au moins 30 km).
— Existence d'une vocation spécifique et d'une bourgeoisie locale dynamique.
— Tertiaire constitué non seulement d'activités d'exécution, mais également d'organismes de décision.
— Position géographique relativement éloignée des métropoles d'équilibre.

du tendanciel — qui se limite à la prise en compte de la société française dans sesfrontières nationales — ont conduit à une focalisation des efforts sur les seuls réseaux régionaux alors que les transrégionaux présentaient également un grand intérêt.

Certains obstacles, auxquels nous nous sommes heurtés pour faire apparaître des réseaux de villes, ont restreint le contenu du concept. Le découpage du territoire français : régions de programme, aires métropolitaines, etc... conduit inévitablement à la saisie de réseaux fondés sur des échanges plus ou moins obligés entre métropole d'équilibre ou capitale régionale et préfectures et sous-préfectures de départements.

Inscrits dans les infrastructures de communication, ces réseaux tendent à masquer d'autres formes de relations interurbaines : d'où la nécessité d'utiliser un deuxième concept, celui de système de villes, pour rendre compte de la multiplicité des relations qui se sont nouées, se nouent ou se noueront entre les villes *. Le concept de système de villes introduit une dimension qualitative et dynamique, de plus il permet de déborder les limites régionales, contraintes de départ qu'il fallait à la fois respecter et surmonter.

Les problèmes posés par les temps différentiels, c'est-à-dire la non-simultanéité des causes et des effets de la transformation sociétale à ses divers niveaux d'analyse, ont motivé l'option de fourchettes indicatives (1980-1985, 1990-2000) lors des coupes synchroniques.

---

* Le concept a conduit à un découpage régional qui ne respecte pas la division administrative en 22 régions de programme.

1
Les fresques régionales

LE NORD

Malgré la reconversion en cours, le paysage urbain et la structure de l'ensemble des villes du Nord restent fortement marqués par un passé minier et industriel. Toutefois la région, inégalement concernée par cette évolution, présente divers types d'organisation spatiale :

— une métropole, Lille, qui englobe un tissu industriel assez dense, dispose d'un niveau de services élevé, rayonne sur un vaste espace s'étendant outre le Nord, vers la Belgique, les Ardennes et la Picardie ;

— un bassin minier organisé autour d'une activité de production en récession dont les villes insuffisamment équipées ne polarisent qu'un environnement immédiat ; la reconversion en cours vise avant tout les activités productrices et non pas la structuration urbaine ;

— une zone littorale articulée sur des villes relativement isolées jusqu'à un passé récent et mues actuellement par des dynamiques très diverses : Dunkerque est en évolution rapide avec l'implantation du complexe industrialo-portuaire ; Calais mise sur la construction du tunnel sous la Manche pour se développer ;

— une zone, le Hainaut-Cambrésis, présentant une certaine unité malgré sa dépendance à l'égard de Lille, qu'anime un ensemble de villes à la recherche d'une relative autonomie ;

— une zone rurale qui doit faire face aux transformations du monde agricole mais qui contient peu de villes dont la vocation exclusive serait le commandement d'un espace rural.

L'organisation spatiale actuelle contient en elle les germes d'une évolution potentielle ; déjà, certaines solidarités s'expriment entre les villes.

Perspectives aux horizons 1985 et 2000

A **l'horizon 1985,** la métropole renforce ses fonctions supérieures sur tous les plans. L'affirmation des structures régionales ainsi que la progression européenne confortent la métropole dans son rôle. On assiste cependant à une certaine remise en cause de Lille et notamment du monopole d'une grande part de ses fonctions de commandement, ce qui provoque des tensions au sein de la région. L'aménagement de la métropole s'est orienté autour de la ville nouvelle de Lille-Est et vers le Sud, le long des principaux axes de communication.

Dans la zone littorale, Dunkerque connaît les bouleversements économiques les plus importants et cherche à se dégager de l'influence de la métropole. La création d'un département du littoral autour de Dunkerque, Calais et Boulogne

avec Saint-Omer comme chef-lieu n'ayant pu aboutir, Dunkerque se retourne vers Calais pour chercher à promouvoir et à faire reconnaître un rôle à la nouvelle façade portuaire. Calais semble d'ailleurs mieux placée pour obtenir des fonctions tertiaires de commandement en raison d'un acquis non négligeable et de l'ouverture toute récente du tunnel sous la Manche qui s'est accompagnée d'un flot de capitaux anglais partiellement investis sur place. Le partage entre les deux villes semble confirmer davantage Dunkerque dans son rôle industriel.

Le bassin minier poursuit, quant à lui, sa reconversion dans d'assez bonnes conditions, c'est-à-dire avec un réemploi quasi total de la main-d'œuvre dégagée sur place ou à Dunkerque. Les Houillères ont elles-mêmes réalisé une partie de cette reconversion grâce à la diversification de leurs activités. Les autres créations d'emploi résultent des décentralisations, notamment de l'industrie automobile. Parallèlement, on procède à la rénovation des villes et de l'habitat, mais l'orientation du développement vers l'axe Nord-Sud, autour duquel se trouvent toutes les grandes infrastructures, rend difficile la restructuration de l'ensemble du bassin qui est orienté Est-Ouest. La mise en place d'une véritable région urbaine présente de grandes difficultés, bien que la mise en service du tunnel sous la Manche autorise quelques espoirs, ses prolongements devant permettre de créer l'infrastructure Est-Ouest nécessaire. Dans ce contexte, les villes ont du mal à s'organiser et le système des villes du bassin évolue lentement ; les transformations les plus importantes concernent le centre (Lens) qui renforce son potentiel.

Le Hainaut-Cambrésis est de plus en plus soumis à une double attraction : celle de la métropole régionale et du complexe industriel portuaire de Dunkerque, celle de l'axe Paris-Bruxelles dont l'importance croît avec la progression de l'intégration européenne. La région peut ainsi jouer sur deux tableaux et notamment compenser les problèmes des industries de base, liés au transfert de la sidérurgie à Dunkerque. Valenciennes parvient peu à peu à organiser un système de villes groupant Denain, Maubeuge et Cambrai, qui, encore très dépendant de la métropole régionale, cherche à acquérir quelque autonomie.

Le reste de la région change relativement peu. Arras souffre de la concurrence des villes satellites du Bassin parisien et n'a pas réussi à constituer un point d'appui véritable pour le bassin minier. Boulogne reste une ville isolée et spécialisée, ayant des difficultés pour diversifier ses activités et dont le trafic de voyageurs régresse depuis l'ouverture du tunnel sous la Manche.

A **l'horizon 2000,** l'intégration européenne de la région est plus poussée qu'au niveau du territoire national ; la jonction entre la région parisienne et le Nord s'effectue par un développement presque continu autour d'un ensemble complet d'infrastructures : autoroutes, canal à grand gabarit...

La métropole a conservé son rôle de commandement et constitue notamment avec l'ensemble du bassin houiller une véritable région urbaine grâce au développement d'un bon réseau de communications et au renforcement de pôles urbains quelque peu isolés jusque-là : Béthune, Douai. Lille exerce ainsi un certain rayonnement sur deux sous-systèmes de villes qui ont pris forme : la façade Calais-Dunkerque est à la fois un vaste complexe industrialo-portuaire et une porte ouverte sur la Grande-Bretagne ; elle concurrence de plus en plus Anvers, Rotterdam et Hambourg et alimente l'économie régionale ainsi que l'axe Seine-Nord vers la région parisienne. Calais et Dunkerque ont harmonisé leurs politiques ; cependant malgré quelques concessions, Calais regroupe encore l'essentiel du tertiaire et des équipements supérieurs.

Le Hainaut-Cambrésis profitant de sa position de carrefour développe ses relations avec la Belgique. Valenciennes anime ce système de villes relativement bien articulé.

L'EST

a) L'Alsace

Les particularités géographiques de l'Alsace en font une façade privilégiée vers l'Europe industrielle. Actuellement, le dynamisme économique de l'Allemagne et de la Suisse joue plutôt au détriment de la région qui, malgré des efforts réels pour transformer sa structure industrielle, sert de réservoir de main-d'œuvre à ses voisins d'outre-Rhin.

Trois villes de taille et de structures économiques et sociales inégales dominent la région :

— Strasbourg, métropole régionale, à vocation européenne, depuis toujours centre universitaire et de recherches internationales, centre administratif, plate-forme d'action de nombreuses affaires commerciales et industrielles et des banques nationales et étrangères, rayonne sur toute la Basse-Alsace. Toutefois, capitale excentrée, elle est mal articulée avec le Nord et contestée au Sud par la Haute-Alsace plus importante du point de vue industriel. Par ses services de tous ordres, Strasbourg domine la vie économique des villes de la Basse-Alsace et de certaines villes de la Haute-Alsace, assure la commercialisation des produits agricoles, dynamise par ses banques régionales l'industrie locale et entretient de nombreuses relations avec les villes de l'autre côté du Rhin.

L'influence de Strasbourg se heurte à celle de Mulhouse et de Colmar, villes qui essaient de s'affirmer face à l'emprise économique, foncière, financière, voire culturelle de Bâle sur la Haute-Alsace.

— Mulhouse présente plus de dynamisme et d'atouts que Colmar. La bourgeoisie protestante de cette ville essentiellement industrielle a su tirer le meilleur parti des circonstances. La ville s'est dotée d'équipements intéressant le développement industriel : école de chimie, centre de recherches textiles que l'on veut hisser au niveau européen. Son rôle industriel s'accroît en conséquence. Les rôles commercial et d'encadrement administratif sont loin d'avoir le même poids.

— Colmar a un meilleur rôle tertiaire ; le rôle industriel a toujours été vivace mais la croissance de ce secteur ne constitue pas un objectif en soi pour Colmar qui pense surtout en termes de développement qualitatif équilibré.

En réalité, la Haute-Alsace est commandée par une capitale bicéphale : Mulhouse et Colmar, deux villes qui s'équilibrent et se complètent.

Outre ces trois villes, l'Alsace dispose d'un réseau de petites villes et de bourgs très attractifs, dont le dynamisme économique et industriel est inégal. Dans la Basse-Alsace, où n'existe aucune ville moyenne, Strasbourg ordonne et influence un réseau urbain de petites villes grâce à la diversité et à la qualité de ses équipements. Deux villes : Haguenau et Bischwiller, apparaissent en plein essor économique et industriel. Le reste du Nord de l'Alsace est marqué par un isolement et une inertie économique qui posent un problème.

Organisée autour de Colmar et de Mulhouse, la Haute-Alsace dispose, elle aussi, d'un réseau de petites villes et de bourgs. Vis-à-vis de ce réseau, les deux villes fonctionnent beaucoup plus comme centres autonomes que comme centres relais de la métropole. Les petites villes ne sont pas toutes dynamiques : les unes restent actives et bien insérées dans leur environnement immédiat, les autres, surtout dans les Vosges, stagnent, déclinent ou sont en crise. Colmar et Mulhouse ont une attitude de domination et ne cherchent pas à mettre en œuvre un système d'articulation entre une organisation concentrée du réseau et un développement propre des petites villes et bourgs.

La symbiose actuelle entre l'environnement agricole et les bourgs, les villes petites et moyennes peut se maintenir en changeant de contenu et de forme sous la poussée de l'industrialisation. Les agriculteurs vont travailler à Sochaux, Delle, Mulhouse et aussi en Suisse, tout en continuant d'habiter dans les bourgs et les petites villes, ce qui contribue à transformer celles-ci en satellites des villes les plus importantes, parfois sous forme de banlieue de résidence.

Au sud de la région, des forces sociales cherchent à former un grand ensemble urbain et économique intégrant la Haute-Alsace (Mulhouse et l'aire de Belfort) et Montbéliard. Si l'on mesure les échanges téléphoniques et l'attraction commerciale et bancaire croissante de Mulhouse, on constate la constitution d'un réseau de villes par delà les limites régionales, réseau qui tend à s'affirmer sur une assise économique solide ; les liens industriels à l'intérieur de l'espace représentent une base sur laquelle une nouvelle dynamique urbaine se met aujourd'hui en mouvement.

Ainsi s'instaurent de nouveaux types de relations entre les villes concernées : Mulhouse doit renforcer ses équipements tertiaires d'encadrement, actuellement insuffisants, et se heurte dans ce domaine aux vocations traditionnelles de Colmar et de Strasbourg.

Le futur système de villes

Bâle, Karlsruhe, et plus généralement les zones dynamiques d'outre-Rhin, influencent longtemps encore l'espace et le système de villes alsacien. Parallèlement, l'axe Mulhouse-Belfort permet l'extension de ce deuxième réseau. Dans le cadre du tendanciel, l'Alsace connaît un développement important. De grands efforts sont en effet entrepris pour éviter une forme d'annexion économique. L'Alsace devient un espace-pivot entre la France, l'Allemagne et la Suisse. La vocation européenne de Strasbourg s'affirme particulièrement sur le plan culturel. La poussée industrielle s'exerce beaucoup plus sur la Haute-Alsace. Pour pallier cet empiètement, Mulhouse et Colmar prennent en charge l'ensemble du réseau urbain en continuant à se répartir les rôles : Colmar demeure surtout une ville tertiaire alors que Mulhouse accentue ses relations avec Belfort et Montbéliard pour renforcer l'amorce d'axe industriel existant au départ. Toutefois, la vocation rhénane de l'Alsace ne va pas sans à-coups. Face à ses puissants voisins, Stuttgart, Mannheim et Bâle, Strasbourg tente de donner une unité aux deux sous-systèmes existants. Elle est aidée en cela par l'implantation d'entreprises le long de la façade du Rhin et par la vigueur des particularismes alsaciens. Cependant, l'image finale du tendanciel montre que si l'Alsace doit être comprise dans les zones de polarisation et d'activités, elle ne peut se dégager pleinement de la dépendance de ses puissants voisins.

b) La Lorraine

L'histoire urbaine de la Lorraine ne peut être pleinement comprise qu'en tenant compte, outre la géographie régionale, de l'histoire industrielle et politique, c'est-à-dire des conflits successifs avec l'Allemagne. De ce fait, la Lorraine présente l'originalité de compter quatre grandes zones industrielles ayant peu de relations entre elles et possédant des caractéristiques et des composantes spatiales et économiques assez différenciées : les vallées textiles du versant occidental des Vosges, les pays de sel, le bassin ferrifère et les vallées sidérurgiques de la côte de Moselle, enfin la région charbonnière.

La plaine lorraine est marquée par deux réseaux urbains qui se superposent, celui dû à l'histoire des ducs de Lorraine et celui résultant de l'exploitation industrielle, réseaux très largement indifférents l'un à l'autre.

Le bassin houiller présente la même impuissance que dans le Nord à engendrer une structure urbaine forte. L'extension de l'habitat et la prolifération des logements construits en majeure partie sur l'initiative des Houillères n'ont pas donné naissance à des villes mais à de grandes zones urbanisées, peu structurées et indifférenciées, dans lesquelles les centres urbains anciens ne subsistent que faiblement.

La situation est peu différente dans le bassin ferrifère. L'industrie lourde a engendré ses propres installations et ses propres zones d'habitation dans les vallées de la côte. L'industrie n'a que peu apporté au développement des villes héritées de l'époque antérieure, sauf lorsqu'il existe une étroite coïncidence entre lieu d'extraction et ancien centre urbain. Dans ce cas, les centres urbains ont été très vite dépassés et submergés par les formes spatiales imposées par la croissance industrielle : Longwy en constitue un exemple significatif.

Réciproquement, les villes préexistantes n'ont que faiblement contribué à l'expansion industrielle, les activités sidérurgiques étant très vite devenues de dimension nationale et internationale. De plus, limitée sectoriellement et passablement exclusive d'autres activités, la sidérurgie est restée extérieure au réseau urbain. Les villes ne se sont donc accrues que lentement, malgré leur double rôle de marché et de garnison.

Metz, mal préparée à la fonction de centre de commandement d'une région industrielle dont les fils directeurs lui échappent, n'est pas parvenue, jusqu'à une date récente, à jouer un rôle d'encadrement technique ou scientifique important, en raison notamment de sa dépendance à l'égard de l'université de Strasbourg, marque concrète des découpages de frontières liées à la guerre. Un nouvel ensemble géographique apparaît, qui n'est plus lié à des contraintes physiques ni à des évolutions économiques, mais qui constitue le résultat d'une volonté politique et administrative : la métropole régionale. Les « anomalies » géographiques de la Lorraine ont fait se développer l'idée d'un complexe urbain régional linéaire : Nancy, Metz, Thionville, à l'intérieur duquel les équipements majeurs et les fonctions seraient partagés. Après de nombreuses difficultés nées en particulier de la rivalité entre Nancy et Metz, la métropole en tant qu'entité spatiale et économique prend forme de façon concrète. L'implantation de la préfecture régionale, la mise en place d'une université, enfin la décision d'accélérer la construction de l'autoroute Paris-Metz ont donné à Metz l'importance que nécessite la constitution d'une métropole linéaire sans que le déséquilibre soit trop grand.

Cette situation régionale est toutefois porteuse de changements et de transformations rapides. Après les crises de l'industrie textile, des houillères, actuellement de la sidérurgie, les équilibres, difficilement atteints, entre la ville et l'industrie, sont très fortement ébranlés. De plus, l'ouverture des frontières et la proximité de l'industrie allemande créent des situations nouvelles dont les traits principaux semblent diverger ou du moins se portent de manière très différenciée sur les diverses parties de la région.

Enfin, l'ouverture des Vosges, par l'autoroute et par le chemin de fer (tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines), va modifier l'orientation des flux traditionnels. Ce sont ces faits principaux qu'il s'agit de prendre en compte dans l'évolution du réseau urbain lorrain.

Perspectives d'évolution

La manière dont seront maîtrisés les problèmes posés par le déplacement de la sidérurgie conditionnera l'évolution du réseau urbain. L'équilibre régional ancien qui s'appuyait sur un ensemble de zones différenciées, possédant cha-

cune leurs traits spécifiques, tend à disparaître pour donner naissance à deux grands sous-ensembles :

— le bassin minier et le bassin sidérurgique, large zone industrielle articulée autour de Metz et de Thionville, mais également du Luxembourg, de Sarrebruck ;

— la partie sud de la région ordonnée autour de Nancy avec un ensemble de pôles secondaires : Saint-Dié, Epinal, partie beaucoup moins industrialisée.

Tendanciellement, ce rééquilibrage, ou plus exactement cette partition, est renforcé par l'axe Paris-Nancy-Strasbourg et par l'ouverture des Vosges qui permet de relier dans de bonnes conditions Nancy, Colmar et Mulhouse. L'autoroute Paris-Metz-Strasbourg établira des liaisons rapides à travers le bassin houiller et améliorera les liaisons avec le Luxembourg et l'Allemagne.

A **l'horizon 1985**, la métropole régionale paraît renforcer ses fonctions supérieures administratives, politiques, économiques et culturelles.

La consolidation des structures régionales ainsi que l'ouverture européenne confirment la métropole dans son rôle, mais de façon différente selon que l'on considère Metz-Thionville ou Nancy.

Metz, devenue la grande capitale économique régionale, s'appuie sur deux ensembles industriels proches, Ennery et Thionville et sur celui plus éloigné de Forbach-Saint-Avold. Très intégrée à cet ensemble industriel productif, Metz reste cependant peu développée en ce qui concerne le tertiaire supérieur, de type culturel ou de services à la population. Nancy reste dominante dans ces secteurs, conservant ainsi son rôle traditionnel. La réalisation progressive du pôle industriel de Toul commence à conférer à Nancy un caractère économique non négligeable. Malgré la construction du tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines, les liaisons avec l'Alsace demeurent pourtant encore peu importantes, même si elles ont permis une certaine revitalisation de Lunéville et de Saint-Dié.

Dans ce contexte, les autres villes de la région connaissent des problèmes de développement, sauf Verdun qui, située sur l'autoroute Paris-Metz, et disposant d'une bonne infrastructure tertiaire, reçoit de nombreuses implantations d'entreprises, mais en général de petite taille. Ainsi Bar-le-Duc, Neufchâteau et Epinal restent des centres de services importants, avec de petites entreprises, qui ne sont toutefois pas suffisants pour fixer les migrations rurales provoquées par les difficultés croissantes des exploitations agricoles pour atteindre une rentabilité satisfaisante.

A un **horizon plus lointain,** l'évolution générale se poursuit, entraînant peu de modifications importantes, si ce n'est l'extension et surtout la densification économique de la zone Longwy-Verdun-Metz-Saint-Avold-Sarreguemines, encore plus intégrée au vaste complexe industrialo-urbain qui s'étend de Arlon à Mannheim. Nancy reste encore à l'écart de cet ensemble, bien que l'intensité des liaisons avec la zone de Bâle-Mulhouse tende à croître. Cependant, les relations avec Dijon, la Bourgogne et la Franche-Comté demeurent relativement faibles ; la partie sud-est de la Lorraine conserve son caractère rural et trouve heureusement sa place dans le développement touristique qui s'étend en arc de cercle du lac de la Madine et de son parc aux stations de ski des Vosges.

LE SUD-EST

Plusieurs traits dominants caractérisent le système de villes actuel :

a) *l'existence d'une métropole d'équilibre tripolaire*

Les trois pôles de développement qui la constituent animent directement une aire urbaine étendue. En fait, une hiérarchie existe entre ces trois pôles :

— Lyon, pôle principal, assume, en tant que capitale régionale, un rôle de commandement administratif, financier et économique dans la région. Elle dispose d'un haut niveau d'industrialisation marquée par une diversification des activités (industrie chimique, mécanique, textiles...) Elle assure par ailleurs un rayonnement commercial sur l'ensemble de la région ; une large part des produits importés, exportés, transitent par son intermédiaire.

— Saint-Etienne, second pôle de la métropole, jusqu'ici dominée par les activités secondaires, affronte actuellement des problèmes de reconversion et essaye de les résoudre en diversifiant ses activités, en améliorant ses structures d'accueil aux entreprises et à la main-d'œuvre et en rattrapant son retard dans les fonctions tertiaires supérieures. Sa dépendance à l'égard de la capitale lyonnaise dans ce domaine est accusée.

— Grenoble, troisième pôle de la métropole, anime une aire urbaine étendue au carrefour des vallées de l'Isère et du Drac. Contrairement à Saint-Etienne, la ville a su organiser une croissance sélective de ses activités, mettant l'accent sur les industries de pointe souvent connectées avec la recherche, ce qui freine le développement des industries de base traditionnelles. Elle a, par ailleurs, réussi à édifier une université scientifique et sociale de haute qualité qui renforce son image de marque et contribue à draîner une population jeune dans laquelle les cadres occupent une place importante. Ce développement des fonctions tertiaires permet à Grenoble d'acquérir dans ce domaine, vis-à-vis de Lyon, une autonomie dont Saint-Etienne ne semble pas disposer.

b) *la forte croissance d'un nombre élevé de villes moyennes*

Ces villes ont, au cours de ces dernières années, affirmé leur vocation à devenir pôles de développements importants, économiquement indépendants de la métropole, mais utilisant comme les autres villes de la région ses services supérieurs. Il est important de souligner que ces villes ne constituent pas actuellement une « chaîne ». Elles n'entretiennent pas ou peu de relations entre elles. Parfois elles s'opposent pour des raisons puisées dans l'histoire, mais aussi dans l'inévitable compétition qu'entraîne le développement économique.

Souvent situés aux points d'éclatement des vallées alpines, elles apparaissent donc plus ou moins indépendantes les unes des autres. Elles animent, avec un dynamisme variable selon le stade de développement auquel elles sont parvenues, un espace économique organisé autour de réseaux de petites villes à vocation agricole, industrielle ou touristique.

Il est également important de constater que ces villes semblent avoir actuellement peu de relations avec les deux pôles secondaires de la métropole d'équilibre ; elles paraissent privilégier, au contraire, les relations bilatérales avec la capitale lyonnaise confirmant celle-ci dans son rôle directionnel. Le programme des nouvelles infrastructures autoroutières prévu pour 1978 reflète bien le système de relations radiales établi entre la capitale lyonnaise et les villes moyennes de la région.

Les tendances d'évolution

L'ambition de réaliser un pôle de développement équilibrant la région parisienne et compétitif à l'échelle de l'Europe contraindra les différents éléments constituant la région à intensifier progressivement leurs relations.

Aucune zone, aucune ville de la région ne peut en effet espérer concurrencer les grands centres européens. Par contre, l'addition des potentialités de chacune d'entre elles, le renforcement de leurs complémentarités, la naissance

d'une conscience de solidarité au niveau de la région permettront à celle-ci d'atteindre la taille critique, d'autogénérer son développement et d'apparaître à l'échelle de l'Europe comme un pôle compétitif au regard des métropoles régionales. Cette solidarité interne contribuera à rendre l'aire métropolitaine plus concurrentielle et, en même temps, plus attractive pour les espaces limitrophes confrontés à des problèmes de développement (Auvergne et Bourgogne) qui ne disposent pas de potentialités suffisamment puissantes pour détenir un niveau de services comparable.

Le réseau de villes Rhône-Alpes (et plus particulièrement la capitale régionale) attirera donc les villes et les zones situées en frange, les entraînant au moins partiellement dans son développement.

Les tendances présentes du développement économique, qui induisent un mouvement en faveur d'une diversité et d'une meilleure répartition des activités et des hommes se complètent d'un impératif social : la diffusion du progrès dans la région. Ces tendances préparent l'expansion des pôles de développement secondaires ou intermédiaires. Ce sont eux qui, en raison de leurs potentialités et afin d'éviter une congestion de trois pôles de développements principaux, participeront activement à l'effort de développement de la région et lui serviront de support principal dans les années à venir.

Le futur système de villes

L'**horizon 1985** présente une image équilibrée de l'organisation urbaine régionale composée :

— d'un système urbain primaire constitué par les trois principaux pôles de développement formant la métropole d'équilibre : Lyon et Grenoble qui affirment leur expansion ; Saint-Etienne qui engage sa reconversion avec des chances égales de succès et d'échec ;

— de plusieurs sous-systèmes urbains secondaires ordonnés autour de cinq villes moyennes : Chambéry, Annecy, Valence, Romans, Bourg-en-Bresse, dont le rôle s'affirmera en 1985, en tant que pôles intermédiaires de développement. Ces sous-systèmes assurent une diffusion harmonieuse du progrès et de la croissance dans l'ensemble régional, évitant ainsi la concentration et la congestion des trois pôles de développement de la métropole d'équilibre. Ils n'entretiennent cependant que peu de relations entre eux et apparaissent donc relativement indépendants les uns des autres. Ces pôles privilégient, par contre, leurs relations avec la capitale lyonnaise pour laquelle ils constituent un relai dans les différents sous-espaces économiques régionaux et dont ils confirment ainsi le rôle de commandement.

Cette organisation urbaine malgré sa grande cohérence interne et le dynamisme économique qui en résulte ne semble pas encore, en 1985, exercer une attraction puissante sur les réseaux urbains des régions limitrophes. Chacune de ces régions lutte contre un sous-développement plus ou moins prononcé (Auvergne, Franche-Comté, Bourgogne, Languedoc-Roussillon) ou, afin de préserver leurs chances dans la compétition interrégionale (Provence-Côte d'Azur), tente de développer leur propre capitale régionale et de construire autour d'elle un système urbain susceptible de retenir des villes attirées par le développement de la région Rhône-Alpes.

Mais cet objectif semble parfois difficile à atteindre : Besançon, en particulier, ne parvient pas aisément à rayonner sur l'ensemble de la Franche-Comté dont la partie nord, avec l'agglomération Belfort-Montbéliard, a tendance à nouer avec l'Alsace des liens de plus en plus étroits. Les raisons en sont la mauvaise qualité des communications internes et la faiblesse du secteur tertiaire de Besançon. La réalisation des infrastructures de l'axe Rhin-Rhône (autoroute,

canal, train) accélérant la mise en contact des villes situées le long de cet axe avec la métropole lyonnaise, pourrait consacrer la rupture entre les parties nord et sud de la région, à moins que Besançon ne parvienne à se doter d'un tertiaire de commandement suffisant. Par ailleurs, les petits centres traditionnellement actifs des zones rurales se heurtent à une concurrence internationale accrue, notamment en matière d'horlogerie.

Enfin, l'industrialisation qui se développe sur un axe Dôle-Dijon semble contenir les germes d'un rapprochement entre la Franche-Comté et la Bourgogne, qui est elle aussi soumise à des mouvements centrifuges, Auxerre s'intégrant de plus en plus au Bassin parisien et Nevers dans le système du Val de Loire, la faiblesse de l'influence de Dijon résultant pour partie de la présence du seuil de Bourgogne au cœur de la région.

Une coupure assez prononcée subsiste donc, en 1985, entre le réseau urbain du Rhône alpin et les réseaux limitrophes. Elle s'estompe en l'an 2000 sous l'effet des transformations de l'organisation urbaine Rhône-Alpes et des mutations économiques qu'elles traduisent.

A l'**horizon 2000,** l'image du système de villes de la région Rhône-Alpes apparaît en effet très contrastée par rapport à celle de 1985.

Elle consacre la disparition ou l'effacement relatif de certains sous-systèmes urbains secondaires, distingués en 1985, et leur remplacement par deux réseaux urbains, correspondant à deux axes de développement puissamment constitués et commandés respectivement par Lyon et Grenoble ou un binôme Grenoble-Chambéry. Cette nouvelle organisation remet en cause la conception même d'une métropole tripolaire, Saint-Etienne n'apparaissant plus comme pôle de développement principal et autonome, mais comme l'élément d'un réseau directement commandé par Lyon.

Elle induit sinon une concurrence entre les deux réseaux ainsi constitués, du moins une compétition entre les villes leader : Lyon et Grenoble (associées éventuellement à Chambéry), cette dernière cherchant à offrir aux villes de l'axe un niveau de services comparable à celui qu'elles trouvaient autrefois dans la capitale régionale.

Il ne semble cependant pas que cette compétition puisse remettre en cause le rôle de capitale régionale exercé par Lyon en raison d'une part de la puissance de l'axe de développement Rhône-Saône, vis-à-vis duquel elle assume un commandement direct, d'autre part de l'attraction exercée par cet axe sur les villes des régions limitrophes. Celles-ci, en effet, après avoir vainement essayé de résorber leur sous-développement et de constituer à partir de leur capitale régionale leur propre réseau de villes, subiront l'attraction économique de la région Rhône-Alpes désormais puissamment structurée.

A l'Ouest, le réseau clermontois éclate, cherchant à se relier à la fois à la région Rhône-Alpes et plus particulièrement à la capitale lyonnaise et au Languedoc-Roussillon par Montpellier.

Au Nord, Dijon et Besançon, capitales régionales animant un réseau de villes moyennes ou de petites villes agricoles ou (et) industrielles, amorcent un mouvement analogue. Cette fonction avec la région Rhône-Alpes devrait permettre à Dijon de mieux sélectionner ses services, de mieux répartir ses efforts et de renforcer les chances de développement du quadrilatère : Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Auxerre, auquel se rattachent Autun, Le Creusot et Montceau-les-Mines. Chalon-sur-Saône dont la vocation industrielle est ancienne semble devoir commander avec Dijon ce sous-ensemble économique. Plus isolées, les villes de Franche-Comté bénéficient plus difficilement du dynamisme de la région Rhône-Alpes. Cependant Dole-Tavaux profitant de la double influence de Dijon et de Besançon, bien reliée au triangle Dijon-Beaune-Auxerre-Chalon, pourrait également jouer un rôle dans ce sous-ensemble économique. Besançon tend à renforcer ses liaisons fonctionnelles avec Dijon, mais conserve avec de plus en plus de difficultés une part d'autonomie de décision. La ville profite de la remontée de certaines activités de sous-traitance à partir de Lyon, mais Belfort et Montbéliard sont entrées définitivement dans l'aire d'influence alsacienne. Les

relations de Besançon sont donc principalement tournées vers l'Ouest et le Sud, les échanges avec la Suisse étant relativement faibles. Les activités se concentrent le long de l'axe Rhin-Rhône, au détriment des zones rurales déjà éprouvées par la concurrence. Dans l'ensemble, les villes moyennes du sud de la Franche-Comté restent relativement isolées des grands systèmes de villes.

LA FAÇADE MÉDITERRANÉENNE

Tous les types de villes moyennes se retrouvent dans les deux régions qui composent la façade méditerranéenne :

— villes incluses dans une zone urbaine dense : Aix-en-Provence, Salon-de-Provence... ;

— villes formant une chaîne et réunies par des prolongements axiaux plus ou moins affirmés le long des voies de communication et du littoral : Perpignan, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nîmes... ;

— villes isolées en raison de l'histoire et de la distance qui les séparent du littoral : Mende, Gap, Digne, Carcassonne, Millau..., d'une autre ville importante ou de l'une des deux capitales régionales : Montpellier ou Marseille. Cet éloignement leur confère une autonomie plus ou moins prononcée sur une zone d'influence propre.

Il en résulte une bonne ouverture de l'espace régional, le Languedoc et la Provence étant parmi les régions françaises celles qui disposent des réseaux de villes les plus denses et les plus diversifiés.

Toutes les villes, cependant, ne présentent pas le même caractère attractif et la même capacité de diffusion des hommes et des activités. Certaines connaissent actuellement une croissance forte, d'autres, au contraire, affrontent des difficultés économiques souvent aiguës. Les différents éléments qui composent le système de villes lui confèrent donc une assez forte hétérogénéité. Chacune des deux capitales régionales, Marseille et Montpellier, exerce un rayonnement relatif sur les villes de la région qu'elle commande. Ce phénomène est dû à la configuration géographique de la façade méditerranéenne, à son histoire politique et économique, enfin au développement et au dynamisme relativement récents que ces villes connaissent ou retrouvent.

Le système de villes n'est pas encore intégré. Il existe en fait un système provençal et un système languedocien. Les deux régions se sont jusqu'ici davantage préoccupé d'améliorer leurs relations avec le Nord que d'intensifier leurs échanges avec la région voisine. Les tendances du développement économique modifieront profondément cette situation et contribueront à l'intégration des deux systèmes très individualisés actuellement.

● **Le système languedocien** est très lié à la configuration géographique, économique et démographique de la région.

La zone urbaine Nord-Est, placée sous le commandement de la capitale régionale, Montpellier, constitue le point fort de l'industrialisation de la région. Le développement de Montpellier contraste avec les difficultés plus ou moins prononcées, selon les cas, que traversent les autres villes de la région.

Alès est aux prises avec la reconversion de son bassin houiller.

Nîmes n'arrive pas à attirer des industries nouvelles pour relayer la bonneterie, la confection et la chaussure. Cette situation régressive contribue à entretenir avec Montpellier une rivalité ancienne.

Seule la ville portuaire de Sète semble bénéficier d'une situation moins nettement défavorable, en raison d'une stabilité de l'industrie des matériaux de construction et de l'industrie chimique.

A l'exception d'une liaison assez étroite Montpellier-Sète, les rapports entre les autres villes de la zone s'expriment davantage en terme de concurrence que de complémentarité.

La zone Ouest est caractérisée par une forme d'urbanisation plus ponctuelle. Elle s'organise autour de villes qui n'entretiennent pas entre elles ou avec les capitales régionales les plus proches, Montpellier et Toulouse, des relations très étroites. Leur situation d'isolement relatif et une certaine indépendance fonctionnelle par rapport aux deux capitales régionales leur confèrent une autonomie qu'elles exercent sur des zones d'influence plus ou moins vastes et de façon plus ou moins active.

Toutefois, des quatre villes moyennes : Carcassonne, Perpignan, Béziers, Narbonne, autour desquelles s'organise la zone Ouest, seule Perpignan paraît constituer un pôle de croissance qui dynamise actuellement sa zone d'influence. Les trois autres villes vivent principalement de l'activité d'un monde rural qui affronte, par ailleurs, des problèmes graves de mutation, elles misent sur le développement du tourisme littoral et l'industrialisation de la zone nord-est pour renforcer leur rôle attractif.

● **Le système provençal** est également très lié à la configuration géographique, économique et démographique de la région. La zone de haute densité à vocation industrielle est à l'Ouest appuyée contre le delta du Rhône, la zone Est assumant la seconde fonction de la région : la fonction touristique. Au Nord-Ouest, les vallées du Rhône et de la Durance assurent, quant à elles, une large part de la fonction agricole régionale.

Du fait de l'immigration principalement, la population connaît une croissance rapide mais elle est mal répartie. Cette situation démographique se traduit sur le plan économique par un taux de progression élevé des activités tertiaires ; le secteur secondaire employant, au contraire, une faible proportion d'actifs, ce qui entraîne un certain déséquilibre du marché de l'emploi. Par ailleurs, la concentration des hommes et des activités dans le delta du Rhône et le long du littoral s'accompagne d'une concentration des équipements. Cette situation fait peser sur le développement urbain la menace d'une dégradation rapide et contient les germes d'une destruction des possibilités touristiques de la région. Elle annonce également le dépérissement des zones intérieures de faible densité démographique, déjà largement tenues à l'écart du développement.

L'aire métropolitaine marseillaise regroupe en urbanisation discontinue Marseille et quatre villes de moyenne importance : Aix-en-Provence, Salon-de-Provence, Arles, La Ciotat. Cette aire ne constitue pas un ensemble urbain homogène mais se caractérise par la juxtaposition d'unités séparées entretenant avec Marseille des relations plus ou moins étroites. En schématisant, il est possible de dire qu'elle se compose d'un noyau fort, très interrelié comprenant Marseille, Martigues, Aix, ayant sur sa phériphérie — et assez excentrée par rapport à l'ensemble d'autres foyers d'urbanisation — Arles, Salon, La Ciotat, Port-Saint-Louis. Les autres villes de l'aire subissent, avec plus ou moins de force selon leur éloignement, les effets du développement de Marseille-Aix. A partir de Marseille, les « doigts de gants » d'installations industrielles et d'habitat s'étirent vers Aix, Aubagne et les rives de l'Etang de Berre. D'Aix, de Salon, de Martigues, d'Arles et de La Ciotat partent d'autres « doigts » menaçant de souder les villes les unes aux autres.

Les vallées du Rhône et de la Durance, qui prennent une part essentielle à la production agricole française, ont permis le développement de petites villes actives, spécialisées dans l'écoulement de la production : Carpentras, Cavaillon, Châteaurenard, Avignon. Les vallées présentent, en outre, des potentialités

industrielles actuellement en voie d'exploitation qui permettraient de diversifier davantage les activités et de renforcer la vitalité des villes moyennes qui les jalonnent.

Le littoral provençal connaît une forme d'urbanisation plus ponctuelle. Sur le bord de mer se sont implantés de grands ensembles urbains dominés par Toulon et Nice.

Toulon vit une période de mutation difficile après le départ de la flotte de la Méditerranée. La situation actuelle de crise tient à une certaine hypertrophie du tertiaire par rapport à un secteur secondaire peu diversifié. L'enclavement géographique, l'insuffisance des équipements font le reste.

Nice — d'une manière générale, l'ensemble de la conurbation s'étendant de Cannes à Menton — souffre de difficultés comparables. Aux prises avec un développement démographique rapide, elle supporte les effets d'une insuffisance d'emplois secondaires. Le secteur tertiaire est déjà encombré et le tourisme soumis aux fluctuations saisonnières.

Les zones intérieures s'organisent autour de villes moyennes (Gap, Draguignan, Digne) ou petites (Forcalquier, Manosque, Castellane, Barcelonnette) qui animent un environnement rural plus ou moins actif et auquel elles offrent des services administratifs et commerciaux. Ces centres urbains vivent davantage du milieu qui les entoure qu'ils ne le dynamisent. La prédominance des activités agricoles dont certaines n'ont pas encore accompli leur mutation, l'insuffisance du secteur secondaire et les potentialités dans ce domaine ne permettent pas d'assurer à ces zones, ni d'envisager dans un avenir prévisible, un équilibre et un plus grand développement des centres urbains autour desquels elles s'organisent.

- **Le système des villes corses** est à la fois isolé, et mal intégré, en raison de la mauvaise qualité des communications routières.

Les tendances d'évolution

Les tendances d'évolution de la façade méditerrannéenne sont très largement tributaires des grandes opérations de développement et d'aménagement menées par l'Etat dans la région : grands travaux d'aménagement en matière agricole et touristique dans le Languedoc-Roussillon, réalisation du complexe industriel de Fos-sur-Mer et du complexe scientifique de Sophia-Antipolis.

La croissance de la région dépendra donc très largement, dans les années à venir, d'initiatives et de capitaux extérieurs, concentrés sur un nombre limité de pôles de développement. Il n'est pas du tout certain, dans ces conditions, que les grandes opérations prévues puissent créer à terme un ensemble structuré et dont les différents éléments puissent vivre en interdépendance, profitant d'un développement spontané et bien réparti dans la région.

Le futur système de villes

a) **1985** verra l'affirmation de l'aire métropolitaine marseillaise et des pôles de développement secondaires.

- *Le noyau central de la façade méditerranéenne*

Caractérisée par l'existence d'un ensemble de villes très riches, appuyée sur un complexe universitaire de qualité et sur des perspectives d'industrialisation

cristallisées sur la création d'un port en eaux profondes, l'aire métropolitaine marseillaise constitue en 1985 le pôle de développement principal de la façade méditerranéenne, ayant bénéficié immédiatement des activités concentrées sur Fos et de leurs effets d'entraînement prévisibles. Sa population atteint 2 300 000 habitants en 1985 contre 1 350 000 en 1966. Avec l'amorce d'une région urbaine, chacun des centres : Marseille, Arles, Fos, Aix, Martigues... connaissent une détérioration du milieu urbain traditionnel (saturation des centres, disproportion des banlieues, transformation profonde de la composition sociale des villes...).

L'aire urbaine tout entière affronte des problèmes de dégradation des villes et des paysages, d'échanges internes sur des réseaux proches de la saturation, de destruction progressive du patrimoine forestier et agricole, de la pollution de la côte par les villes et les installations industrielles.

L'ensemble urbain risque, dans un premier temps, d'être composé d'unités urbaines juxtaposées plus ou moins bien reliées, fonctionnellement complémentaires. Certains centres urbains (Salon-de-Provence, Aubagne, Port-Saint-Louis) pourraient se transformer en simples banlieues-dortoirs ou zones industrielles de Marseille et de Fos-sur-Mer. Mais ce désordre dû à la rapidité de la croissance peut s'atténuer par la suite, en raison du passage à un rythme de croissance plus régulier et des efforts accomplis pour en amortir les effets.

L'avenir de la zone de haute densité de Sète au Rhône est en partie lié au développement de Fos et de la vallée du Rhône et à un moindre titre à l'aménagement touristique du littoral.

Il est toutefois difficile de penser que cette zone puisse, à l'horizon 1985, bénéficier d'un développement similaire à celui de l'aire métropolitaine marseillaise. Si la croissance économique concerne l'ensemble des villes moyennes comprises dans l'aire métropolitaine marseillaise, elle ne touche qu'un nombre limité de pôles de développement qui assurent :

— la transformation de certains produits alimentaires et la commercialisation de l'agriculture modernisée ;

— des activités de sous-traitance et de fourniture de biens et de services aux entreprises qui s'installeront dans le complexe industrialo-portuaire de Fos ;

— des activités de services liées au développement touristique du Languedoc.

Deux villes paraissent particulièrement bien placées pour devenir de tels pôles de développement : Montpellier qui dispose déjà des équipements et des activités lui permettant de confirmer son rôle de pôle de développement principal du Languedoc ; Nîmes qui, grâce à la construction de l'autoroute Nîmes-Arles-Fos, bénéficie plus directement des industries installées autour de l'Etang-de-Berre et amorce ainsi son décollage économique.

Nîmes renforce son attraction sur Alès et Le Vigan, Montpellier sur Sète, villes qui détiennent des bassins d'emplois importants susceptibles d'assurer une partie des activités de sous-traitance. Elles ne doivent cependant pas compter uniquement sur les effets diffuseurs de Fos qui, dans un premier temps, risquent d'être limités en raison de la nature des entreprises présentes dans la zone industrialo-portuaire. Aussi seront-elles en partie contraintes de rechercher parallèlement les voies et les moyens d'un développement autonome.

Encore concurrentes en 1985, Nîmes et Montpellier amorcent cependant un rapprochement grâce à la réalisation d'infrastructures de liaison (autoroute, desserte ferroviaire cadencée) et d'équipements communs (universités, hôpitaux, aéroports).

La vallée du Rhône, ses travaux d'aménagement achevés, constitue l'un des axes possibles de diffusion des effets de Fos. Le développement agricole engendre par ailleurs l'expansion d'industries orientées vers l'utilisation des céréales, des fruits, des légumes et des produits associés. Cette double évolution place Avignon dans une situation privilégiée et la renforce dans son rôle de carrefour vers l'Ouest, le delta et la vallée de la Durance, de circulation et d'expédition de produits élaborés. La ville coordonne tout un réseau de petites villes animées par la commercialisation et la transformation de produits agricoles (Carpentras, Cavaillon, Tarascon, Châteaurenard, Apt).

- *Les ailes de la façade méditerranéenne*

Le **littoral provençal** s'organise en 1985 autour des aires Toulon-Hyères et Cannes-Menton.

Il ne semble pas, au cours des toutes prochaines années, que le développement de l'aire métropolitaine marseillaise puisse avoir une influence sensible sur l'aire Toulon-Hyères. Il est possible, par contre, d'escompter qu'à partir de 1985, elle commence à bénéficier de certaines retombées de Fos, sous forme de sous-traitance malgré l'écran constitué par Marseille et La Ciotat. Dans l'intervalle, elle doit maintenir un niveau d'activité suffisant dans les chantiers navals et l'arsenal, exploiter la carte du tourisme, conquérir une autonomie universitaire et rompre son isolement par la réalisation de l'autoroute Aubagne-Toulon. L'aire urbaine toulonnaise doit donc, dans les années à venir, bénéficier d'une politique d'aide accentuée lui permettant à la fois d'éviter une aggravation de ses difficultés et de préparer un développement qui s'amorce réellement dans les années 1980-1985 et s'affirme dans les décennies suivantes.

L'existence d'une université, d'un aéroport international, de grandes zones industrielles, l'attrait du cadre de vie, l'activité touristique sur le littoral et son développement prévisible donnent à Nice les meilleures chances de polariser l'ensemble des activités du littoral des Alpes-Maritimes et d'animer à la fois les villes situées le long du littoral (Cannes, Antibes, Menton) et les activités localisées dans le sillon permien (Brignolles, le Luc, Fréjus, Draguignan) dont le développement permet de contrebalancer la saturation progressive du littoral. La réalisation en 1985 du complexe scientifique international de Sophia-Antipolis à Valbonne, orienté vers la promotion d'activités industrielles intégrant une technologie avancée (2 500 à 4 500 emplois nouveaux en 1985) confirme Nice dans son rôle régional mais lui confère aussi une importance nationale et internationale.

Les villes du **littoral languedocien**, situées dans une région économiquement moins favorisée que la zone de haute densité Sète-Rhône, ne bénéficient pas, en 1985, d'un développement comparable. Montpellier, Sète font écran aux possibles retombées de Fos sur la région. La conversion des structures agricoles libère de la main-d'œuvre qui ne peut toute s'employer dans le tourisme littoral ou dans l'industrie traditionnelle. Dans une pareille conjoncture et malgré leurs efforts pour organiser conjointement leur développement, il ne semble pas que Béziers et Narbonne puissent parvenir, en 1985, à constituer un pôle dynamique. Toutefois, l'accroissement de la production agricole et l'augmentation des activités de commercialisation et de transformation qui en résulte d'une part, l'exploitation du gisement touristique languedocien d'autre part, leur permet d'attendre que les effets du développement rhodanien parviennent jusqu'à elles et que la région toulousaine ait réussi sa « percée » sur la façade méditerranéenne.

Perpignan, par contre, conserve et renforce son rôle de pôle urbain autonome, bénéficiant d'une intensification des échanges économiques avec l'Espagne. Trop éloignée de l'aire toulousaine et de la vallée du Rhône pour attendre un quelconque effet direct de leur développement, elle se tourne vers la région de Barcelone dont la croissance rapide a de fortes chances de se répercuter sur l'économie perpignanaise. Perpignan ne cherche donc pas à affirmer une vocation industrielle à laquelle son passé la prépare mal, mais profite de sa situation géographique pour se spécialiser dans une fonction d'échanges.

- *La Corse*

Cette île devient, en 1985, un centre de loisirs d'importance européenne, Ajaccio concentrant les principales activités nécessaires au développement touristique dont les formes sont de plus en plus diversifiées : camping, nautisme, tourisme rural... Par ailleurs, l'amélioration de l'irrigation et le développement de l'élevage extensif permettent aux villes de la côte ouest (Ajaccio, Calvi, Propriano) de connaître un renouveau d'activités dans le conditionnement et la commer-

cialisation des produits agricoles. Cependant, face aux risques de déséquilibres engendrés par la prépondérance du tourisme, l'implantation des industries légères devrait commencer à prendre le relai du développement, principalement autour d'Ajaccio et de Bastia.

b) **En l'an 2000,** les modifications du système de villes résultent très directement du développement de l'aire métropolitaine marseillaise et de son affirmation en tant que grand complexe industrialo-portuaire européen. Il s'agit alors d'un ensemble urbain né de la nécessité de créer des structures capables d'assurer le fonctionnement satisfaisant de la métropole (métro, ville nouvelle...).

Lyon et Marseille tendent à exercer des fonctions métropolitaines complémentaires, tant dans le domaine économique que dans le domaine culturel. Cette liaison plus affirmée ne se traduit pas encore par une jonction entre les systèmes de villes animés par ces deux métropoles. Un espace dépourvu d'agglomérations importantes subsiste sur une centaine de kilomètres dans le sillon rhodanien entre Avignon et Valence, espace simplement jalonné par Orange et Montélimar.

Toutes les villes d'Aix à la Ciotat, à Arles et Port-Saint-Louis sont alors appelées à participer au développement, sous des formes diverses avec des fonctions différenciées et complémentaires.

La constitution d'un axe de développement de Sète à Villeneuve-lès-Avignon, l'émergence de l'aire Toulon-Hyères et du couple Béziers-Narbonne représentent les principales modifications :

- *Constitution d'un axe de développement Sète-Rhône*

Longtemps séparés par une dynamique de développement concurrente, les deux sous-systèmes urbains animés par Montpellier et Nîmes se réunissent pour ne former qu'un seul système désormais bien relié à l'aire métropolitaine marseillaise et très dépendant de ses activités. Celle-ci, de son côté, continue de s'étendre au Nord vers Avignon, au Sud vers La Seyne et l'aire Toulon-Hyères.

Bénéficiant de communications routières qui assurent entre eux des liaisons faciles et rapides, l'axe de développement Sète-Rhône et l'aire métropolitaine marseillaise fonctionnent en complémentarité. Le Languedoc apporte à la région marseillaise des capacités touristiques et industrielles de sous-traitance que cette dernière ne possède pas ; en contre-partie, la région marseillaise offre au Languedoc la proximité d'un espace économique présentant une forte capacité d'entraînement.

- *Emergence de l'aire Toulon-Hyères et du couple Béziers-Narbonne*

Profitant des retombées de Fos et des travaux routiers et ferroviaires qui ont permis son désenclavement, Toulon peut enfin, en l'an 2000, envisager son développement sur la base d'une plus grande diversificatioon de ses activités et d'une plus grande autonomie. Elle évite ainsi d'être tributaire de la politique de la Direction des constructions d'armes navales, maîtresse des activités de l'arsenal, et principal employeur actuel de la région. Cette évolution industrielle lui permet d'affirmer progressivement une personnalité dans les autres domaines : universitaire, commercial et touristique avec la mise en valeur du littoral varois.

L'apparition du couple Béziers-Narbonne à l'horizon 2000 résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

— l'achèvement des travaux de rénovation rurale qui donnent un nouveau dynamisme agricole à la région,

— le nécessaire rééquilibrage de la région, en son centre, afin de contrebalancer le mouvement de polarisation vers le Nord et la vallée du Rhône,

— la volonté de nombreuses villes de la région Midi-Pyrénées d'orienter une partie de leur développement vers la façade méditerranéenne et le Sud-Est (Albi, Castres, Mazamet) et pour lesquelles Béziers-Narbonne constituent un point de passage obligé.

Ces facteurs jouent avec d'autant plus de vigueur sur le développement du couple Béziers-Narbonne, que celui-ci a su, au cours de la période transitoire, éviter une concurrence interne onéreuse et poursuivre une politique commune d'équipements.

LE BASSIN PARISIEN

Le Bassin parisien constitue l'assise naturelle de l'une des régions les plus denses et les plus développées d'Europe. En tant que tel, le Bassin parisien fait l'objet, depuis quelques années, d'une politique spécifique d'aménagement du territoire. Les villes concernées par cette politique représentent près du quart des villes moyennes françaises.

Le Bassin parisien forme un vaste ensemble physique profondément modelé dans son histoire, son économie, sa dynamique sociale, par l'influence prépondérante de la capitale.

La concentration de la région parisienne contraste fortement avec la faible densité de ses larges pourtours, à l'exception de quelques axes et de ses confins bocagers de l'ouest. Face à Paris, aucune ville n'a su encore s'imposer comme pôle important rayonnant de façon indiscutable sur un sous-ensemble qui déborde le cadre d'un ou de deux départements. La proximité de Paris a empêché le développement de grosses agglomérations. Les pourtours sont animés de façon ponctuelle par toute une constellation de villes moyennes, disposées sur des orbites plus ou moins rapprochées de la capitale et reliées à elle de façon radioconcentrique. A quelques exceptions près, les liens organiques entre ces villes restent assez peu développés.

La décentralisation n'a pas fait surgir dans le Bassin parisien de nouvelles zones de fortes concentrations industrielles. Elle a touché les villes du Bassin parisien moins en fonction de leur taille que d'autres critères, dont les disponibilités en main-d'œuvre. La proximité de Paris a également beaucoup joué. La plupart des centres moyens relativement proches de la capitale ont connu un essor assez spectaculaire : Chartres, Dreux, Evreux, Montargis, Sens, Compiègne, Beauvais... A un niveau supérieur, presque tous les centres importants de la première couronne, à l'exception de Troyes, ont connu une relance rapide de leur croissance urbaine : Caen, Le Mans, Tours, Orléans, Reims, Amiens, Rouen, Le Havre.

En revanche, toute une série de villes d'importance variable, relativement plus éloignées ou à l'écart des grands axes de communications sont restées longtemps défavorisées et le restent bien souvent : la Basse-Normandie, le Berry, le Nivernais, les centres des confins champenois et ardennais, enfin et plus curieusement les petits ports ou villes littorales de Haute-Normandie et de Picardie (Fécamp, Dieppe, Abbeville).

Cependant, la zone touchée par la décentralisation industrielle est assez étendue, surtout si l'on tient compte des « percées » plus lointaine vers l'Ouest (Laval, Rennes) et le Sud-Ouest (Angers, Poitiers-Châtellerault).

La dynamique des villes du bassin parisien apparaît de plus en plus liée à la présence d'autres éléments, notamment l'apport de nouvelles activités tertiaires. Cette sélection s'appuie d'abord sur les phénomènes de régionalisation. Le Bassin parisien ne compte pas moins de cinq capitales régionales : Amiens, Châlons-sur-Marne, Orléans, Caen, Rouen. Si le statut de capitale régionale n'a pas permis aux villes concernées d'affirmer un rôle d'animation très marqué, il les a conduit à renforcer plus vite qu'ailleurs leur niveau d'équipement et à conforter ainsi leurs couches moyennes.

S'ajoute enfin un autre facteur décisif : la dynamique régionale qui commence à s'instaurer à partir des sous-ensembles plus réduits, et dès à présent, plus solidaires que forment les principales zones d'appui. Les centres qui animent ou participent à l'animation de ces zones d'appui apparaissent actuellement les plus favorisés.

Sur la base de cette sélection viennent actuellement se greffer les opérations de décentralisation tertiaire, à vocation tant nationale que régionale, du secteur privé et para-public : services bancaires, assurances (cf. les implantations réalisées à Orléans, Tours, Reims... ou encore les projets de « centres directionnels » à Rouen, Caen, Le Havre...).

Les tendances d'évolution

Dans l'avenir, le rôle des villes du Bassin parisien vis-à-vis de la Région parisienne ne semble pas devoir changer fondamentalement de nature. Il consacre leur domination par l'ensemble parisien et la plupart des villes connaissent une intégration plus nette ; leurs perspectives d'évolution se confondent dès lors avec celles de la Région parisienne.

- La restructuration du tissu économique et urbain de la Région parisienne devrait viser une meilleure interpénétration d'activités diversifiées et de haut niveau : affinement des fonctions tertiaires, renforcement du potentiel scientifique et technique, nouvel essor d'une industrie avancée... Cela suppose en parallèle un effort difficile pour rompre ou du moins mieux aménager le phénomène de croissance radioconcentrique de l'agglomération qui conduit actuellement à l'éclatement spatial des différentes fonctions et activités. C'est ce qu'esquisse le schéma directeur en insistant sur la réalisation de certaines liaisons du type RER, rocades,... sur la création de villes nouvelles.

Cette restructuration peut avoir sur les villes moyennes du Bassin parisien des effets parfois contradictoires. En raison de son coût et de ses difficultés, elle suppose en effet une stabilisation relative de la croissance de l'agglomération parisienne : les villes du Bassin parisien continueraient donc à arrêter les migrations où à les détourner de Paris.

Toutefois, les villes qui ont le rôle le plus important à jouer dans ce domaine sont souvent celles qui auront le plus de mal à le réaliser (franges ouest et sud du Bassin parisien) en raison de leur faible attractivité qui risque de s'aggraver encore avec les difficultés probables que connaîtra la poursuite de la décentralisation industrielle. Enfin, la restructuration de l'agglomération risque de rendre celle-ci plus attirante et par là de renforcer l'organisation radioconcentrique au niveau régional. Les centres régionaux eux-mêmes, en raison de leur manque d'activités originales, ne peuvent guère envisager de liens de complémentarité (plutôt que de concurrence) qu'avec Paris.

Par ailleurs, la tentative visant à corriger l'éclatement actuel de l'agglomération parisienne en pôles spécialisés freine la constitution de pôles multifonctionnels soit dans l'agglomération, soit en périphérie ou dans les centres régionaux. Bien plus, chaque pôle spécialisé tendra à rejeter en périphérie ou plus loin des prolongements également spécialisés et sous son étroite dépendance (cas typique du tertiaire).

L'essor d'une industrie avancée devrait surtout bénéficier à la périphérie immédiate : villes nouvelles, certaines villes de la première couronne où des nouvelles unités de production viendraient ainsi prendre le relai des premières décentralisations.

La Région parisienne sera conduite à rechercher de nouvelles articulations avec d'autres régions développées, particulièrement l'Europe septentrionale et rhénane. Le problème pour Paris serait de voir glisser ses régions périphériques de l'Est dans l'orbite rhénane au détriment de l'unité nationale. Il s'agit donc pour Paris de rester présent afin de résister à la concurrence des puissants centres de décision économique : Francfort, Stuttgart, Bâle, Zurich. La zone d'appui de Reims forme quasiment le seul relais dans cette direction en distribuant également des trafics entre le Nord et le Sud-Est. Les petits centres industriels (Vitry-le-François, Saint-Dizier, Bar-le-Duc) éprouvent trop de difficultés à maintenir leurs activités pour constituer de véritables points d'ancrage pour un développement industriel et urbain.

La même situation prévaut pour les axes de communication entre la région parisienne et l'ensemble rhodanien par le seuil du Morvan.

La poussée vers le Nord, accentuée par la présence de l'aéroport de Roissy, devrait être assez vigoureuse, provoquant une industrialisation et une urbanisation au long des principaux axes de communications dont les vallées de l'Oise et de l'Aisne, et la future liaison Seine-Nord.

● Les villes du Bassin parisien connaîtront différents types d'évolution.

— Les villes proches de Paris devraient toutes continuer à connaître une croissance vigoureuse les transformant progressivement en prolongements immédiats de l'agglomération parisienne. C'est déjà le cas de Melun, Meaux, Mantes, Pontoise, Creil... A plus ou moins long terme, Beauvais, Compiègne Montereau, Sens et même Chartres, Dreux, Evreux pourraient être concernées.

— Les villes situées sur les principaux axes de développement auraient une croissance rapide. Les plus importants de ces centres (capitales régionales ou centres régionaux) cumulent un ensemble d'avantages qui les rendent attractifs : distance à la fois suffisante et favorable de Paris, communication. renouvellement important de leur structure socio-économique, équipements supérieurs. Leur croissance devrait donc rester rapide. Ce dynamisme profiterait également aux villes de taille plus modeste situées dans leur environnement : Blois, Châlons-sur-Marne, Epernay...

— Par contre, les centres régionaux et agglomérations isolés ou éloignés auraient une situation critique. Dans l'ensemble, ces centres vont se trouver assez handicapés. Certains « centres régionaux » ou agglomérations importantes : Amiens, Le Mans, Troyes, Bourges, Vierzon auront du mal à éviter un certain tassement de leur secteur tertiaire et de leur niveau d'équipement. Le solde migratoire restera probablement négatif pour la main-d'œuvre qualifiée. Néanmoins, ces centres peuvent espérer progressivement se rapprocher du modèle de « centre régional ».

Cet espoir est par contre infirmé pour les quelques agglomérations importantes encore plus défavorisées sur le plan des équipements et des possibilités du secteur tertiaire : Charleville, Mézières, Nevers, Saint-Quentin... Ces centres devront d'abord réussir leur restructuration industrielle en se dotant des équipements nécessaires : desserte, formation I.U.T. Ils connaîtront en contrepartie une croissance assez faible.

Les agglomérations de taille moyenne telles Châteauroux, Alençon, Saint-Dizier, Dieppe... risquent tendanciellement de connaître une situation encore plus critique. Leur position actuelle pourrait les pousser à se lancer dans des projets de développement et d'équipements dépassant leurs potentialités réelles. Beaucoup risquent alors de se retrouver bloquées avec des charges de fonctionnement considérables, tout en présentant par ailleurs une structure économique fragile et à la merci des moindres aléas. En fait, leurs potentialités effectives se réduisent à celles de villes plus modestes qui comme telles peuvent assez bien fonctionner.

En effet, de nombreuses petites villes : Nogent-le-Rotrou, Gien, Vendôme, de 10 à 30 000 habitants, connaissent actuellement un renouveau assez marqué. Le renforcement de niveau supérieur de la hiérarchie urbaine a contribué à les sortir de leur isolement passé. Certaines ont été touchées par de petites décentralisations industrielles. Tendanciellement, leur avenir tient davantage à un phénomène d'urbanisation diffuse marquant l'appropriation de l'espace naturel du Bassin parisien par sa société urbaine.

Le futur système de villes

a) A **l'horizon 1985,** l'agglomération parisienne aura nettement amorcé une nouvelle poussée vers le Nord-Nord-Est. Les petits bassins industriels des vallées de l'Oise et de l'Aisne devraient voir se restructurer et s'affermir leur potentiel industriel. Plus à l'est, Reims renforce son rôle régional sur son environnement proche. A l'ouest, Caen participe à la dynamique de la Basse-Seine. Sur la Loire moyenne, Orléans et Tours esquissent les premières liaisons organiques.

- *L'agglomération parisienne*

La restructuration du tissu économique et urbain de l'agglomération parisienne donne vigueur à une nouvelle poussée vers le Nord et le Nord-Est autour de l'aéroport de Roissy. La partie la plus aval de la vallée de l'Oise, entre Pontoise et Compiègne, s'industrialise fortement et glisse encore plus dans l'agglomération parisienne. Parmi les centres de la première couronne, Compiègne et Beauvais connaissent les retombées les plus fortes. Elles s'efforcent de préserver une certaine spécificité en sélectionnant leurs activités et cherchent à éviter le sort de grandes banlieues-dortoirs. Par ailleurs, les villes nouvelles et leur environnement proche fixent une bonne partie de la croissance urbaine.

- *Le sous-ensemble Picardie-Champagne-Ardennes et les zones d'appui du Nord-Est*

La poussée vers le Nord-Est va jouer sur un ensemble de centres industriels et urbains assez hétérogènes et sans grande unité. Ces centres, de tailles diverses, présentent en effet des potentialités très inégales.

Jusqu'en 1985, la zone d'appui des vallées de l'Oise et de l'Aisne n'a qu'un effet structurant très limité. Elle attire une nouvelle vague d'industrialisation là même où l'emploi avait tendance à stagner, notamment dans sa partie nord. Cette zone d'appui n'arrive pas pour autant à remédier à son fractionnement et le secteur nord reste soumis à des tendances centrifuges. Seule la partie médiane commence à s'organiser autour de Compiègne-Noyon.

Reims affirme dès 1985 sa réussite comme « centre régional » et tend à renforcer sur le plan économique les complémentarités de fait qu'elle entretient avec Epernay et Châlons-sur-Marne. Par delà, elle développe ses relations avec Vitry-le-François et confirme son influence sur la vallée de la Suippe et le petit centre industriel de Rethel. Reims surtout devrait bénéficier du manque d'unité du département voisin de l'Aisne et de la faible structuration de la vallée de l'Oise pour esquisser un rapprochement assez net à l'Ouest avec des centres comme Laon, Soissons et, plus au sud, Château-Thierry, située dans le prolongement de la ville nouvelle de la vallée de la Marne. Dans un premier temps, ces rapprochements pourraient peut-être s'esquisser sur la base d'une coopération entre la grande culture champenoise et celle du Soissonnais qui sont toutes deux parmi les plus dynamiques d'Europe.

En définitive, le rôle régional de Reims devait s'affirmer dans un premier temps moins sur sa région-programme que sur son environnement relativement proche.

Au sud, Troyes rompt son isolement pour se situer plus nettement dans l'orbite parisienne. Tout en s'appuyant sur ses spécificités industrielles, sa société urbaine continue à mettre en valeur son patrimoine historique et ses ressources naturelles régionales (forêt d'Orient) encore méconnues. Un renforcement des équipements tertiaires devrait également s'amorcer.

Au nord, l'ensemble Charleville-Mézières et Sedan se maintient dans une stagnation relative.

De l'autre côté de l'axe de la vallée de l'Oise, Amiens, même si elle a réussi sa reconversion industrielle et notablement renforcé ses équipements supérieurs, souffre de sa situation au centre de l'un des secteurs les plus déprimés de la Picardie. La société urbaine se transforme difficilement : ses apports migratoires proviennent essentiellement de son environnement. Son rôle de capitale régionale est limité. Cependant, d'ici 1985, Amiens pourrait chercher à confirmer ce rôle pour faire jouer à son profit une certaine hiérarchie urbaine, en s'efforçant de conserver un monopole en matière d'équipements supérieurs pour mieux s'affirmer face à la zone d'appui de l'Oise. Le fractionnement de cette zone incite à une telle stratégie qui s'avère finalement assez peu efficace. Amiens devrait viser à mieux structurer la zone littorale assez déprimée entre Eu et Le Tréport avec son arrière-pays, les régions de petite industrie de Vimeu, de la vallée de la Bresle et d'Abbeville.

- *Le sous-ensemble normand et la zone d'appui de la Basse-Seine*

Le complexe industrialo-portuaire de la Basse-Seine forme dès à présent, avec ses deux pôles Rouen-Elbeuf et Le Havre, la zone d'appui la mieux structurée. Entre ces deux pôles, les liens de complémentarité se renforcent rapidement.

Vers 1985, le problème dominant devrait être la recherche d'une meilleure autonomie de fonctionnement de ce complexe économique, même si sa vocation est de répondre d'abord aux besoins de l'agglomération parisienne. Plus que de simples décentralisations tertiaires, il s'agit d'assurer une plus large diversité et intégration des activités de services, de recherches, de commandement, ce qui apparaît tendanciellement difficile. Il semble plus aisé de stopper le processus d'urbanisation en continu le long de la Seine, entre Paris et Rouen, grâce en partie au point d'ancrage du Vaudreuil, grâce également à la diffusion du développement urbain plus en aval, sur les sites préservés de la rive gauche, à l'intérieur d'un triangle Caen-Rouen-Le Havre. Se trouvent ainsi intégrés, de façon plus ou moins anarchique, les centres de la vallée de la Risle avec Pont-Audemer et Bernay, Lisieux et la côte fleurie avec Deauville-Trouville et Honfleur. Les centres du pays de Caux restent, quant à eux, défavorisés.

Tendanciellement, le rattachement de Caen à la Basse-Seine devrait surtout intervenir en fonction des possibilités et de l'intérêt de voir s'y fixer un bassin d'emplois industriels peu qualifiés, absorbant l'exode du bocage normand. En raison des problèmes évoqués plus haut pour Rouen et Le Havre, il est difficile d'escompter une réelle répartition des fonctions tertiaires entre ces trois pôles.

Pour contrebalancer cette tendance, Caen s'efforce d'affirmer également sa vocation à des décentralisations tertiaires en relation directe avec Paris.

Quelle que soit l'importance respective de chacun de ces contenus, ce type de développement a peu de chance de se diffuser sur le reste de la Basse-Normandie. L'influence actuelle de Caen sur cet ensemble se limite à celle de ses fonctions administratives et universitaires et à son rôle agricole. L'économie des petits centres urbains : Saint-Lô, Flers, Vire... reste livrée à elle-même et Cherbourg continue à stagner dans son isolement.

Plus au sud, Alençon pourrait tenter un rapprochement avec Le Mans, mais cette ville se situe également dans un angle mort. Ses tentatives possibles pour constituer un petit réseau autour du Perche entre Le Mans, Alençon et Chartres plus quelques petits centres (Nogent-le-Rotrou, la Ferté-Bernard) restent d'une portée très limitée et ne résolvent pas le problème de l'isolement du Mans.

- *Le sous-ensemble ligérien et la zone d'appui de la Loire-moyenne*

Ce sous-ensemble présente nettement moins de potentialités que les deux autres. La population y est moins dense ; malgré ses progrès récents, l'industrialisation reste faible et la main-d'œuvre est en général peu qualifiée ; l'agriculture est globalement moins dynamique qu'en Picardie, Champagne. Ce sous-ensemble se trouve donc à l'opposé des zones de forte polarisation. C'est un espace de transition qui mène vers des régions plus déshéritées. Les vastes secteurs dépressionnaires du Berry et du Nivernais partagent d'ailleurs le sort de ces zones. Une unité réelle ne peut guère se fonder sur de telles caractéristiques. Tendanciellement, les villes moyennes de la Loire ont donc peu de chances de se développer, à l'exception de l'ensemble formé par la Loire moyenne et peut-être de Bourges.

Tours et Orléans, actuellement plus directement concurrentes que complémentaires, le resteront probablement longtemps. Le dynamisme et l'attractivité de la Loire moyenne résultent davantage du développement indépendant de chacun de ces deux pôles extrêmes qui disposent d'atouts propres : pour Orléans, la proximité de Paris ; pour Tours, une position géographique très favorable et un rôle régional plus étoffé même s'il n'a pas été consacré officiellement. Cette attractivité sert une ville comme Blois jusqu'ici assez handicapée en matière d'équipements de toute nature. La mobilité que suppose cette évolution conduit à l'établissement des premières liaisons de complémentarité entre ces deux pôles. Etablies sur cette base, ces liaisons n'entraînent qu'une très faible interdépendance. La structuration de la zone d'appui de la Loire moyenne en un ensemble organisé est donc à peine esquissée en 1985. Tours et Orléans s'intéressent d'ailleurs assez peu au Val lui-même, sinon pour promouvoir des mesures conservatives en réponse à des questions multiples et à une urbanisation rapide.

En effet, Tours devrait davantage se préoccuper d'affirmer son rôle régional sur les zones périphériques, principalement vers les petits centres de l'Indre-et-Loire, plus au Nord, vers ceux de la vallée du Loir dont Vendôme, sur la vallée de l'Indre, également vers Saumur. En tant que relais actif de la région parisienne, Tours pourrait exercer un certain rayonnement sur ses rivales traditionnelles : Le Mans, Angers, Poitiers. La réalisation du complexe horticole de la vallée de l'Authion paraît susceptible par ailleurs, de redonner à Tours un regain d'intérêt pour la partie aval, particulièrement peu peuplée.

De son côté, le développement d'Orléans sera influencé par la proximité de Paris. L'agglomération accentue actuellement sa configuration Nord-Sud et son influence à l'Est reste limitée. Pour affirmer, face à Tours, son rôle régional, elle développe ses liaisons vers le Sud avec Bourges, Vierzon et Châteauroux qui connaissent, surtout les deux premières, une expansion modérée.

b) A **l'horizon 2000,** le système de villes du Bassin parisien ne devrait pas être l'objet de modifications notables entre 1985 et 2000. Les zones de forte polarisation tendent à dessiner un vaste arc de cercle partant de Caen, remontant la Seine, s'évasant à la hauteur de l'agglomération parisienne, pour venir se souder à la région urbaine du nord. Sur cet arc, la région de Reims marque un point d'inflexion vers l'Est. Au regard de ce schéma à dimensions européenne, le Val-de-Loire doit reconstituer son unité pour apparaître comme une zone annexe plus spécifiquement parisienne.

Le schéma radioconcentrique reste toujours aussi accusé dans la périphérie immédiate. Au-delà, aucune zone d'appui n'accède à une réelle autonomie vis-à-vis de Paris. Cependant, une meilleure structuration des zones d'appui pourrait conduire à rattacher à ces zones un certain nombre de villes plus ou moins isolées ou en crise. Les rattachements s'effectuent en général moins sous forme de liaisons transversales que sous forme d'arborescences se ramifiant au fur et à mesure de l'éloignement de Paris ; rattachement à sens unique qui marquent bien la concentration du développement sur les zones de polarisation et non sa diffusion.

L'agglomération parisienne pourrait alors dépasser les villes nouvelles et pousser à nouveau ses prolongements à l'Ouest vers Dreux, Chartres... et au Sud-Est vers Montargis et la vallée du Loing, Montereau, Fontainebleau... L'ensemble formé par Sens-Joigny-Auxerre devrait également s'inscrire dans son prolongement assez direct. Cette poussée est cependant moins forte que celle que continue à connaître le secteur nord-est, surtout sur le plan des implantations d'activités. L'aspect résidentiel y est prépondérant.

Au nord-est, Compiègne pourrait former le noyau d'une sorte de « ville nouvelle », animer la vallée de l'Oise jusqu'à Chauny-Tergnier et se coupler plus étroitement avec la zone d'appui de Reims au niveau de Soissons et de Laon.

La zone d'appui de Reims prendrait ainsi une configuration plus ou moins en étoile, recoupée au sud par la vallée de la Marne. Devraient venir s'y rattacher les ensembles plus isolés de Charleville-Mézières-Sedan, et avec la valorisation de l'axe Calais-Dijon, l'ensemble Vitry-Saint-Dizier-Bar-le-Duc. Reims atteint cependant les limites de son développement, sa zone d'appui restant de faible densité et ne lui permettant pas de devenir une métropole. Elle pourrait cependant affirmer une vocation de relais européen, par rapport au Bassin parisien, en attirant plus que d'autres centres les investissements étrangers.

Au sud, Troyes poursuit sa croissance avec régularité et parvient à s'affirmer comme « centre régional ». Elle perd pourtant de son influence sur les confins champenois attirés par Reims et Dijon. Son environnement naturel relativement préservé est l'un de ses principaux atouts. Des liaisons pourraient s'établir avec les villes de l'Yonne.

Contestée par Beauvais et Compiègne dans son rôle régional, Amiens pourrait, tout en restant dépendante de Paris, se tourner vers la région nord et lui ouvrir de nouveaux espaces et sa zone littorale.

L'ensemble normand devrait commencer à manifester une plus grande autonomie et viser une insertion plus directe dans le réseau des grandes régions européennes développées. L'enjeu serait, pour lui, de contrebalancer le déplacement de l'axe fort du développement parisien vers le Nord-Est. Dans la zone apparaît une deuxième ligne de structuration vers la rive gauche à partir d'Evreux. De son côté, la mise en valeur touristique des côtes de la Manche resserre les liens de certains petits centres avec cet ensemble.

Les centres de la Loire moyenne maintiennent un taux de croissance élevé en fixant notamment les migrations en provenance des zones dépressionnaires proches ou plus éloignées. Plus ou moins contenue, l'urbanisation du Val se renforce à proximité de deux pôles principaux : Orléans et Tours. L'affermissement progressif de ces pôles devrait leur valoir une nette attractivité sur un ensemble de centres urbains moins favorisés ou cherchant à rompre leur isolement. Poitiers-Châtellerault ainsi que Le Mans et Châteauroux se rapprochent de Tours pour certains équipements et services aux entreprises. Les échanges entre Tours et Angers tendent à se développer en liaison avec la transformation de l'agriculture du Val. Le rayonnement d'Orléans est moindre mais son influence pourrait s'affermir sur la partie amont du Val. La partie sud du Bassin parisien semble devoir se constituer en un ensemble relativement mieux unifié qu'actuellement mais toujours très dépendant de l'agglomération parisienne.

L'OUEST

La région Ouest trouve son unité dans l'existence d'une culture spécifique héritée de l'histoire et dans le caractère agricole encore important d'une grande part de son espace.

Cette homogénéité, ce particularisme, apparaissent fortement par rapport à l'ensemble national, cependant on peut déceler dans cet ensemble des différences sensibles entre le cœur de la Bretagne historique et la Vendée par exemple... qui se traduisent au niveau des solidarités que les villes peuvent nouer entre elles et donc de la structure du réseau urbain.

La faiblesse économique de l'Ouest n'a pas permis la constitution d'un système global de villes ; seul un sous-système apparaît autour de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, unique zone vraiment industrialisée qui tend à rayonner sur les départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de Vendée. Il existe également deux pôles de développement : l'un déjà nettement affirmé à Rennes, est susceptible d'animer davantage que son environnement immédiat ; l'autre, en cours de constitution à Brest, peut espérer rayonner sur un réseau de petites villes proches. Enfin, certains centres urbains de moyenne importance tels Quimper, Saint-Brieuc, Lorient, Vannes, connaissent une relatif isolement.

Ce réseau urbain encore peu structuré, a cependant évolué depuis la guerre grâce au renouveau de la conscience régionale et à l'effort de décentralisation industrielle qui a permis une amorce de décollage économique. Toutefois, il s'agit en général d'unités de production peu autonomes et les centres de décisions restent à Paris. A la recherche d'une vocation spécifique, mettant notamment en valeur le cadre de vie, la région ne dispose pas d'atouts suffisants pour atteindre véritablement ses objectifs, dans le cadre de l'évolution tendancielle.

L'Ouest, tel que nous l'avons défini, comprend deux régions et donc deux capitales régionales, Nantes et Rennes. Une certaine rivalité a toujours séparé les deux villes tout au long de l'histoire et Nantes, en tant que métropole d'équilibre, a du mal à animer l'Ouest tout entier. On peut toutefois observer certaines formes de rapprochement : amélioration des liaisons routières, création projetée d'un aéroport international entre Nantes et Rennes, demande d'intégration de la Loire-Atlantique dans la région Bretagne.

● *La métropole Nantes-Saint-Nazaire*

Le rayonnement de Nantes, perceptible sur les départements de sa région, l'est beaucoup moins sur la région Bretagne en raison de son faible niveau d'industrialisation. Mais si l'on observe les phénomènes de migration et les mouvements des relations commerciales, on s'aperçoit que Nantes exerce une attraction sur la Bretagne et plus particulièrement sur le Finistère et le Morbihan. Ce rayonnement pourrait s'amplifier si la Basse-Loire se dotait d'un potentiel économique puissant capable de régénérer un tissu industriel dans l'Ouest et si les querelles historico-culturelles s'estompaient devant la nécessité d'une solidarité de l'ensemble.

Le potentiel industriel de la Basse-Loire est assez varié (mécanique, métallurgie, agro-alimentaires, constructions navales...). Une grande partie de ces industries est liée à la fonction portuaire et à la vocation commerciale correspondante. Ce potentiel relativement ancien qui s'appuie sur des capitaux locaux tend à se renouveler progressivement grâce à quelques décentralisations et à l'approvisionnement énergétique qui se complète peu à peu. De nouvelles perspectives s'ouvrent ainsi, bien que les projets de pétrochimie et de sidérurgie tardent à se concrétiser.

L'intégration de la métropole est assez bien réalisée. Saint-Nazaire ville industrielle où prédominent les constructions navales, et Nantes qui joint à diverses industries un équipement tertiaire assez varié, assument l'essentiel des fonctions métropolitaines ; elles sont complétées par un environnement touristique très attractif : La Baule et la presqu'île Guérandaise, Pornic...

● *Les villes des pays de la Loire et la métropole*

Les liens entre la métropole et les principales villes sont plus ou moins forts et de nature diverse.

Cholet a organisé sur un ensemble ruralo-urbain doté de nombreuses petites villes, un tissu industriel dynamique, relativement autonome, et surtout capable de réagir devant les crises qui ont affecté ses industries dominantes (textiles, chaussures). Bien qu'ayant des liens étroits avec Angers, le Choletais se tourne résolument vers la métropole qui lui offre tous les services que la ville de Cholet ne détient pas.

Angers amorce un renouveau économique qui s'appuie sur trois points forts : la renaissance et le développement de l'enseignement supérieur, les entreprises décentralisées qui confèrent à Angers le rôle de « porte de l'autoroute électronique de l'Ouest », le projet d'aménagement horticole de la vallée de l'Authion. Tout en affirmant par ce renouveau son autonomie et sa spécificité par rapport à Nantes, Angers cherche à resserrer des liens historiques avec la métropole ; c'est ainsi que l'autoroute Nantes-Angers sera réalisée avant la poursuite de Paris-Le Mans vers Nantes.

Les autres villes de Loire-Atlantique et de Vendée ont des relations très étroites avec Nantes encore que Chateaubriant soit plus proche de Rennes et que Fontenay-le-Comte regarde vers Niort. Saumur se tourne autant vers Tours que vers Angers.

● *Deux pôles de développement : Rennes et Brest*

Siège des administrations régionales, Rennes, en l'absence d'un support économique puissant, n'anime pas un ensemble de villes. Sa polarisation reste donc limitée aux villes proches : Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon, à certaines petites villes d'Ille-et-Vilaine et à Laval en Mayenne. L'absence d'un véritable tissu industriel ne permet pas néanmoins de parler d'un sous-système de villes, bien que Rennes constitue un maillon important de « l'autoroute électronique de l'Ouest », avec notamment la présence de grandes écoles d'ingénieurs et de laboratoires.

Cependant Rennes reste une ville tertiaire. Malgré quelques décentralisations spectaculaires qui ont permis à la ville de devenir un « pôle de croissance », il n'y a pas de véritable centre économique à Rennes.

Brest pourrait être le pôle de développement de l'extrême Ouest. La réaction de la Basse-Bretagne, partie la plus « bretonnante » a permis à Brest d'assurer un certain développement malgré son isolement et son handicap lié à ses fonctions militaires. Brest cherche à animer toute cette zone et mise notamment sur son université récente. Si le nord du Finistère se trouve entraîné par Brest, le sud, quant à lui, est organisé autour de Quimper qui constitue un rival sur le plan administratif et tertiaire. Toutefois, un rapprochement est perceptible actuellement en raison du développement économique récent de Brest. La ville cherche à développer certaines activités : raffinerie, exploitation des océans et éventuellement pétrochimie et sidérurgie ; elle cherche également à s'affirmer en tant que station service de l'Atlantique (réparations navales) et « terminus de l'autoroute électronique de l'Ouest ». Ce dernier facteur semble être un trait d'unité de tout l'Ouest puisque les décentralisations de ce secteur concernent un grand nombre de villes : Lannion, Brest, Dinan, Fougères, Douarnenez, Guingamp, Morlaix, Nantes, Angers, Cholet, Laval.

● *Des villes isolées*

Bien que l'ensemble des villes de la Bretagne entretiennent des relations plus ou moins importantes avec Rennes, Brest ou Nantes, elles ne constituent pas avec les pôles de système bien articulé et leur développement reste le fait d'activités locales traditionnelles ou de décentralisation. La très forte réalité culturelle et sociale de la Bretagne ne se traduit pas particulièrement au niveau des villes, les solidarités s'expriment davantage au niveau des « pays », zones urbano-rurales centrées sur une grande ville, une ville moyenne ou même un réseau de petites villes.

Quimper anime le sud du Finistère et son réseau de petites villes (Douarnenez, Concarneau, Pont-l'Abbé, Quimperlé...), espace vivant surtout de l'agriculture et de la pêche.

Lorient détient un certain bassin d'emploi, mais ne maîtrise pas son économie fragile et ne dispose pas d'un appareil de formation satisfaisant.

Vannes, ville de taille plus réduite, cherche à attirer quelques entreprises industrielles décentralisées pour compléter son rôle d'animation d'une région touristique. La ville se tourne plutôt vers la Basse-Loire.

Saint-Brieux dispose de quelques activités variées sans grande capacité d'autogénérer un développement important. La ville peut retrouver un certain dynamisme avec l'implantation du « cœur de l'autoroute électronique » à Lannion et à Guingamp.

Enfin la Bretagne intérieure, délaissée et sans ville moyenne, cherche à promouvoir le charme d'un réseau assez dense de petites villes en adjoignant le tourisme aux activités agricoles.

Perspectives 1985-2000

Dans le cadre du scénario tendanciel, l'Ouest apparaît situé à l'écart des principaux axes de développement.

Vers 1985, la métropole Nantes-Saint-Nazaire, seul potentiel économique de l'Ouest avec le tissu industriel de l'ensemble Basse-Loire et le tertiaire supérieur de Nantes, devient une poche d'activités pour constituer vers l'an 2000 une véritable zone de polarisation. Viennent s'intégrer progressivement et plus ou moins profondément le Choletais, les parties non encore concernées de la Loire-Atlantique et de la Vendée, et vers la fin de la période considérée, la vallée de la Loire jusqu'à Angers et le littoral atlantique jusqu'à Vannes.

La zone d'activités ainsi définie se trouve en relation avec la Loire moyenne (via Angers-Saumur-Tours) d'une part, Rennes et Brest d'autre part.

Le rayonnement de Nantes se trouve donc accru et son rôle de métropole régionale davantage reconnu, bien que Rennes et Brest continuent à fonctionner de manière assez indépendante.

Le niveau des activités économiques et des équipements supérieurs de Rennes permet à la ville d'animer une poche d'activités qui reste cependant localisée. Bien que ses relations avec les villes proches se soient renforcées, Rennes ne peut à elle seule assurer leur développement, et l'appel aux décentralisations extérieures reste l'unique recours pour créer l'emploi. Par ailleurs, le développement de la métropole Nantes-Saint-Nazaire entraîne une diminution de l'influence de Rennes sur une partie de la Bretagne (Finistère et Morbihan).

Entre 1985 et 2000 apparaît autour de Brest une poche d'activités dont le rayonnement limité parvient difficilement à atteindre Quimper. Il existe cependant de réelles potentialités d'avenir en raison même de la nature des vocations qui se dessinent et qui peuvent engendrer des développements liés à des secteurs d'activités nouveaux (Brest a de sérieux atouts sur le plan de l'innovation technologique).

Le développement des poches d'activité n'est pas suffisant pour entraîner des villes pourtant directement en relation avec elles. A fortiori, les autres villes plus isolées conservent toujours un certain retard par rapport à l'évolution générale nationale. Saint-Brieuc et Lorient ne parviennent pas à un stade de développement économique suffisant pour animer réellement leur environnement. Les migrations s'effectuent toujours au profit de la métropole Nantes-Saint-Nazaire et des poches d'activités de Nantes et de Brest.

Cependant, la Bretagne recèle les germes d'une autre organisation spatiale que l'absence de support économique empêche de se révéler : les « pays » restent des entités socio-culturelles et ne parviennent pas à mettre en place un système

articulé et polarisant de villes petites et moyennes. Liées à l'agriculture et au tourisme, ces entités mettent l'accent sur la qualité du cadre et du mode de vie et cherchent à servir de modèles aux tenants de l'écologie et du développement qualitatif.

LE SUD-OUEST

Engagé trop tard et très partiellement dans le processus de mutation industrielle, le Sud-Ouest français voit son sous-développement traditionnel s'accentuer (à l'exception de quelques poches d'activité autour de Toulouse, de Bordeaux et sur l'axe du Piémont pyrénéen). La concentration des activités dans ces poches s'effectue au détriment des zones rurales, notamment des nombreuses vallées : Garonne, Ariège, Tarn, Lot, Dordogne, Adour... où s'était maintenu l'essentiel du peuplement urbain et rural. Ces vallées sont ponctuées d'un chapelet de petites villes dont l'essor démographique, actuellement remarquable, s'inscrit davantage comme une conséquence, un moment de ce mouvement général de désertification relative. Dans les poches d'activités, le décollage économique reste assez fragile ; il n'offre que peu de marge de manœuvre puisqu'il tend plutôt à accentuer les relations de dépendance par rapport à la société industrielle dont les centres restent les régions développées de l'Europe septentrionale et lotharingienne.

Dans ce contexte, les traits marquants de l'évolution sont :

— l'apparition de possibilités de rééquilibrage et de confortation réciproque au niveau d'un vaste ensemble régional sud-ouest grâce à l'émergence d'un troisième partenaire : l'ensemble formé par les villes du Bassin de l'Adour qui autorise des articulations nouvelles et parfois subtiles sur des registres différents et complémentaires (pétrochimie, industries de pointe, tourisme, relations avec l'Espagne) ;

— l'accentuation des déséquilibres entre les métropoles bordelaise et toulousaine et leur environnement régional propre, tenant entre autres à l'absence, dans cet environnement, de villes moyennes de taille suffisante avec lesquelles elles pourraient établir des relations dynamiques. A l'exception de Pau, Tarbes et Bayonne, les villes moyennes qui gravitent dans l'orbite de Bordeaux ou de Toulouse : Périgueux, Bergerac, Mont-de-Marsan, Agen, Albi, Castres... présentent rarement des spécialisations complémentaires aux activités de leurs métropoles.

Elles sont également loin d'atteindre le seuil au-delà duquel elles pourraient fonctionner avec une certaine autonomie (en terme de marchés du travail, d'équipements... diversifiés). Hormis les villes du Bassin de l'Adour, les villes moyennes présentant de telles caractéristiques sont géographiquement trop éloignées et appartiennent à des ensembles régionaux différents : Angoulême pour Bordeaux ; Montpellier, Perpignan pour Toulouse.

● Parmi les métropoles d'équilibre, *Toulouse* est celle dont la croissance démographique a été la plus rapide au cours de ces dernières décennies. Son rôle de métropole s'en trouve-t-il renforcé ? La réponse est loin d'être positive, car à l'inverse de ce qui se produit dans les régions développées, la progression de la métropole toulousaine tend à accentuer les déséquilibres intra-régionaux.

L'industrialisation récente de Toulouse, due essentiellement à des initiatives extérieures, a fait apparaître dans le Sud-Ouest une nouvelle poche d'activité sans pour autant faire jouer à Toulouse un véritable rôle d'entraînement économique sur sa région. Et pourtant Toulouse constitue bien une métropole. Elle le doit à sa position de carrefour à la charnière des deux ensembles géo-historiques d'Aquitaine et du Languedoc, l'un regardant vers la façade atlantique, l'autre vers la façade méditerranéenne, mais tous deux plus ou moins isolés et culturellement distincts de la France du Nord. Cependant, Toulouse rayonne sur un vaste ensemble de douze à treize départements, et il convient de considérer le maillage urbain sur lequel s'effectue ce rayonnement.

Au cours du siècle passé, le découpage départemental et l'évolution économique avaient favorisé l'autonomie relative d'un ensemble de chefs-lieux administratifs ou de petits centres de services à vocation agricole très marquée le plus souvent. L'industrialisation n'ayant joué que de façon très ponctuelle et spécifique, aucun centre urbain important, aucune relation organique entre petites et moyennes villes de la région n'ont pu réellement émerger. Dans ce contexte, l'affirmation du rôle métropolitain de Toulouse s'est effectuée de façon radio-concentrique, Toulouse s'attribuant un quasi monopole en matière d'équipements et de services de niveau supérieur. Le rôle de la métropole, capitale culturelle de l'Occitanie, est avant tout intellectuel, ensuite commercial en tant que relais important de redistribution des produits (ce qui consacre en fait une dépendance accrue vis-à-vis des centres de décisions extérieurs à la région), enfin agricole. La concentration dans le secteur de la distribution et le renforcement corrélatif du rôle de relais commercial de Toulouse s'effectuent au détriment des petits centres traditionnels.

A l'exception de Tarbes, dont le destin devient solidaire de l'ensemble aturien, aucune ville de la région Midi-Pyrénées ne semble pouvoir espérer à terme entretenir à son profit des relations dynamiques avec la métropole. Les deux principaux bassins d'emplois sont Albi-Carmaux et Castres-Mazamet. Albi et Castres cherchent à promouvoir un axe de désenclavement vers Béziers et l'axe rhodanien. Ces deux pôles semblent devoir encore se développer et diversifier leurs activités.

Du fait de son enclavement, le Rouergue a toujours été tiraillé entre les influences lointaines de Toulouse, Montpellier et son appartenance au Massif Central. Cette situation se reflète dans l'isolement et l'autarcie relative de Rodez, sa capitale historique et administrative qui vient d'accueillir symboliquement un premier équipement universitaire. Mais la prépondérance de Rodez se trouve contrebalancée au Sud par Millau qui regarde nettement vers Montpellier et au Nord par Villefranche-de-Rouergue, petit centre de services actif, qui ambitionne un rapprochement avec Decazeville et Figeac.

Jusqu'ici, Carcassonne était plus tournée vers Toulouse que vers Montpellier. C'est pourtant davantage de ce côté que se trouve son avenir, même incertain. Les liens entre Perpignan et Toulouse tendent à se distendre pour la même raison.

Dans l'Ariège dépeuplée, Pamiers, la capitale économique ne peut former avec Foix et Lavelanet (petit centre textile) qu'une dépendance lointaine de la métropole. Auch dans le Gers, connaît le même type de situation, mais sa fonction de service au sein d'une région agricole assez pauvre mais riche en potentialités touristiques est cependant plus affirmée.

Agen se trouve partagée entre l'influence de Toulouse et de Bordeaux. La zone de production agricole des vallées de la Garonne, du Lot et même de la Dordogne a d'ailleurs sa propre organisation et forme ainsi tampon entre les deux métropoles. Cette zone s'organise principalement autour d'Agen, dans la vallée de la Garonne avec pour autres points d'appui en aval : Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Fumel qui possède la seule grande industrie de la zone. A l'instar de ce qui s'est produit pour la zone d'Avignon, la concentration des circuits de commercialisation a permis dans un premier temps, une décentralisation des marchés en unités fonctionnelles au détriment des intermédiaires traditionnels.

Plus proche de Toulouse, l'ensemble Castelsarrasin, Moissac et Montauban forme une autre zone de production animée par Montauban. Les potentialités locales semblent encore plus limitées, d'où l'attraction de plus en plus grande de Toulouse.

Au Nord, sur l'axe remontant vers Brive et Limoges, Cahors peut devenir un relais pour un tourisme sélectif au cœur du Quercy.

● Sortant d'une longue période d'incertitude, l'ensemble bordelais entre dans une phase de mutation accélérée. Après l'effacement relatif de son rôle marchand, la remise en cause de ses industries traditionnelles axées sur l'activité portuaire et le commerce colonial, *Bordeaux* se voit engagée dans un nouveau et double processus d'industrialisation.

Deux options s'offrent en effet à la métropole bordelaise qui hésite actuellement à trancher : soit la mise en place d'industries lourdes (pétrochimie, sidérurgie...), soit le développement d'activités légères à haute valeur ajoutée.

Hormis la zone urbanisée et le vignoble avec lesquels la métropole entretient des relations étroites, l'influence de Bordeaux tient davantage au rayonnement de ses équipements et services de niveau supérieur qu'à un rôle d'encadrement économique.

La concurrence de Toulouse à l'Est dessine pour Bordeaux une zone d'influence en écharpe Nord-Sud, des Charentes aux Pyrénées-Atlantiques.

Une bande médiane subit l'influence quasi-exclusive de Bordeaux. Même des centres secondaires tels Arcachon et Libourne ont peu d'autonomie. Se greffe à l'Est le département de la Dordogne, délaissé par les grands axes de communication. Le système des vallées de l'Isle et de la Dordogne, au long desquelles se succèdent à partir de Libourne un chapelet de petites villes jusqu'à Périgueux et Bergerac, ancre assez naturellement ce département dans l'influence bordelaise.

L'économie des vallées doit peu à Bordeaux. Actuellement, les villes cherchent à définir de nouvelles relations avec la métropole, à la fois pour commercialiser les produits agricoles et pour l'industrie. Elles pourraient escompter une certaine décentralisation des industries traditionnelles de Bordeaux à la recherche d'une main-d'œuvre bon marché. Face à ces demandes, les projets de la métropole sont en fait des plus flous. Ils n'entrent dans aucun de ses enjeux. Le seul projet notable est l'aménagement d'un parc régional du Périgord Noir.

De part et d'autre de cette bande médiane, deux zones à faible densité réduisent d'autant l'influence de Bordeaux, au Sud vers les villes de l'Adour, au Nord vers Angoulême, Cognac, Saintes, Royan. Le goût de la bourgeoisie bordelaise pour le foncier l'a conduite à investir dans certaines zones touristiques comme Royan ou la Côte Basque. Les projets d'aménagement touristique du littoral vont consacrer un nouveau rôle de relais de Bordeaux sur l'ensemble de la bande côtière.

● *Les pays de l'Adour* forment une entité géo-économique dont l'unité tend actuellement à se renforcer. Ils constituent dès à présent le troisième pôle de développement du Sud-Ouest dont les potentialités ne font que s'affirmer.

Ses principaux points d'appui urbains sont autant de villes moyennes :

— sur l'axe du Piémont, Tarbes et Pau commandent chacune un réseau de petits centres touristiques et industriels (pour Tarbes, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Argelès, Lannemezan, Saint-Gaudens ; pour Pau, le complexe Larcq-Mourenx, Oloron, Orthez, les petits centres industriels de Nay, Arudy, Mauléon...) ;

— sur le littoral, c'est l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, prolongée au Sud par celles de Saint-Jean-de-Luz et de Hendaye, au Nord par l'ensemble touristique Soustons-Hossegor-Cap Breton et Dax ;

— sur la frange nord, Mont-de-Marsan est plus nettement tournée vers Bordeaux.

Deux points forts apparaissent ainsi : le couple Pau-Tarbes avec leurs satellites et sur la côte, l'esquisse d'une conurbation s'étendant de Dax à San Sébastian. Cet ensemble est donc en train de se structurer face à Bordeaux et à Toulouse.

Dans le passé, ces villes avaient connu des évolutions économiques assez différentes et s'ignoraient plus ou moins. Depuis la deuxième guerre, une série de mutations profondes ont suscité une dynamique régionale nouvelle, tissant des liens de solidarité et de complémentarité de plus en plus nombreux entre les villes de l'Adour : impulsion des organisations agricoles de Pau, développement d'un tissu industriel régional adapté, découverte de gaz naturel et création d'un complexe industriel à Lacq-Mourenx, potentialités touristiques nouvelles.

Dans la nouvelle dynamique régionale, le rôle d'animation économique de Pau est actuellement déterminant, alors que Bayonne hésite dans son propre décollage. La position actuelle de Pau, l'affirmation de fonctions supérieures, surtout le renouvellement profond de ses groupes sociaux lié à la présence de forces de production avancées ont fait de l'ancienne capitale du Béarn le pivot d'une prise de conscience et d'une collaboration régionale. La coopération Pau-Tarbes entraîne celle de Bayonne et, réciproquement, permet à chacune de s'affirmer vis-à-vis de sa métropole respective.

Dans la perspective du tendanciel et malgré les inquiétudes concernant le devenir du complexe de Lacq, cette dynamique devrait permettre aux villes moyennes de l'Adour d'améliorer leur position.

Le système de villes en 1985 et 2000

Les prochaines décennies vont marquer une étape décisive dans la construction d'un nouveau système urbain à l'échelle de l'Europe dans le Sud-Ouest français. Ce système urbain, certainement assez différent de ceux des régions développées, devrait d'abord définir la place respective des deux métropoles : Toulouse et Bordeaux, et surtout leur mode d'articulation — difficile pour de simples poches d'activité — avec les autres ensembles régionaux. Au cours de cette évolution, la plupart des villes moyennes du Sud-Ouest jouent un rôle passif et sont en crise, à l'exception des villes de l'Adour.

A l'horizon 1985

● *Toulouse* éprouve des difficultés, et connaît un essoufflement après sa croissance récente. Ses liaisons avec l'Europe développée et l'Espagne sont moins favorables, son influence vers certaines villes du Languedoc peut s'affaiblir, l'agriculture régionale tendant plus particulièrement à s'organiser là où existent quelques embryons d'agriculture avancée (Pau, Bordeaux, Agen, le Languedoc). Par ailleurs, l'urbanisme toulousain, victime du radioconcentrisme, risque de connaître des problèmes d'adaptation.

Vers 1985, le principal problème de Toulouse se situe sur le versant languedocien alors en pleine mutation. S'il est possible de penser que Toulouse puisse se lancer dans une stratégie payante concernant les pays de l'Adour, on peut penser également qu'elle éprouvera certaines difficultés à établir de solides articulations avec les villes du Languedoc et par delà avec l'ensemble du delta rhodanien.

Sur les franges languedociennes, la situation met en effet du temps à se clarifier après le démarrage de Fos. Montpellier est en phase ascendante sans être encore un partenaire pour Toulouse. Autour d'elle, un nouveau système urbain se cherche. La zone Bézier-Narbonne, qui bénéficie de sa position géographique, des retombées touristiques de l'aménagement du littoral languedocien et de la poussée vers Fos, commence à se développer comme bassin d'emplois. Il ne semble pas cependant qu'elle puisse fixer des fonctions tertiaires importantes. Ces nouveaux éléments sur la côte devraient inciter Rodez, Millau, Albi et

Castres à s'ouvrir davantage sur le Languedoc pour tirer parti de ce développement touristique et industriel. Face à l'opération Béziers-Narbonne, Carcassone apparaît le principal perdant.

● *Bordeaux,* jusqu'ici en retard sur Toulouse, tend à accélérer sa reconversion industrielle et à élargir ses fonctions supérieures..., bref à découvrir enfin son rôle métropolitain lui permettant de s'insérer dans l'espace économique européen. Il est possible en effet que Bordeaux rattrape son retard dans le domaine scientifique, technique, informatique, ouvre davantage son complexe portuaire à son hinterland, réussisse la prise en charge de l'aménagement de la Côte Aquitaine, voit aboutir ses efforts de remodelage urbain et attire de nouvelles activités tertiaires. Bordeaux est par ailleurs bien située sur son axe autoroutier reliant le nord-ouest espagnol développé à l'Europe industrielle.

Bien que théoriquement plus disponible que Toulouse vis-à-vis de son environnement régional, Bordeaux se trouve dans la même situation que Toulouse antérieurement : son rayonnement s'élargit mais non son rôle d'animation économique, du moins en matière industrielle. Ainsi Périgueux, Bergerac, surtout Agen et les petites villes de la moyenne Garonne devraient glisser plus directement dans la mouvance de la métropole, sans bénéficier réellement des retombées de son développement. Cette restriction peut venir d'une priorité accordée à la zone Sud : littoral avec Arcachon, axe Mont-de-Marsan-Dax-Bayonne, Côte Basque, San Sébastian, ensemble Pau-Tarbes.

Il est possible en effet d'imaginer dans le cadre de la régionalisation un accord tacite entre les villes de l'Adour (Pau, Bayonne, Dax) et la métropole. Les premières appuyant, contre les pressions des villes de la moyenne Garonne et de Dordogne, une politique de développement prioritaire d'activités nouvelles vers la métropole et recevant en contrepartie la plus grosse part des équipements décentralisés. Cependant l'ampleur des phénomènes touristiques peut donner à des villes comme Périgueux et Bergerac un rôle de relais actif de Bordeaux pour un tourisme très sélectif au cœur de la « Dordogne aux 1 500 châteaux ». Agen qui doit se contenter d'un rôle d'agro-ville bénéficie de la nécrose progressive du réseau de petites villes ponctuant les vallées, elles-mêmes confinées à un rôle résidentiel plus ou moins permanent selon leur proximité de l'aire urbaine bordelaise.

Plus au Nord, il semble qu'Angoulême se tourne plus nettement vers Bordeaux mais sans contrepartie, que les liens de Royan avec la métropole se confirment et qu'un rapprochement s'amorce avec La Rochelle, promue capitale de la plaisance.

● Les enjeux concernant les *pays de l'Adour* et *la Côte Basque* doivent se confirmer pour Bordeaux et Toulouse. Cette dernière est intéressée par l'ensemble Pau-Tarbes et de leurs petits satellites respectifs : Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Lannemazan, Oloron, etc. Elle peut ainsi accélérer sa politique de décentralisation en matière d'équipements sur Tarbes et aider à renforcer le tissu industriel de la région : sous-traitance, informatique. Bordeaux, de son côté, cherche à intensifier ses liens avec la conurbation Dax-San Sébastian qui constitue un point d'appui privilégié pour la réussite de l'aménagement touristique du littoral aquitain et une ouverture naturelle vers l'Espagne. Bayonne doit rattraper ses retards en matière d'équipement universitaire, culturel... et bénéficier de quelques implantations industrielles importantes.

Pau, seule ville en mesure d'associer dans une dynamique commune aussi bien Tarbes que Bayonne et d'acquérir suffisamment de poids vis-à-vis des deux métropoles, reste le pôle principal d'animation régionale des pays de l'Adour. Cependant, Pau peut connaître un certain essoufflement vers les années 1980 ; Bordeaux et Toulouse doivent donc s'accorder sur le rôle primordial d'un bon fonctionnement de Pau comme sous-capitale régionale et donc faciliter au mieux la reconversion de Lacq.

A l'horizon 2000

● Au-delà de 1985, la situation dans le Sud-Ouest devrait évoluer de façon un peu différente et vraisemblablement au profit de Toulouse. La meilleure structuration du système urbain languedocien autour de points forts diversifiés et

complémentaires : Nîmes-Alès, Montpellier-Sète, Béziers-Narbonne... constitue un fait nouveau pour Toulouse. Animé par Montpellier, ce système se trouve en mesure de contrebalancer l'ensemble Marseille-Fos-Aix-Toulon au sein du grand delta dominé par Lyon.

Toulouse peu ainsi renouer avec ses origines languedociennes. Des liaisons de complémentarité s'établissent avec la région urbaine située autour de Montpellier, avec Perpignan et au-delà avec Barcelone.

Toulouse se trouve ainsi dans une position de pivot : dans la mesure où il lui devient possible de s'ancrer à l'Est sur le littoral méditerranéen, elle suscite un intérêt nouveau pour des ensembles régionaux comme l'Adour ou à un moindre degré pour Limoges et Brive. Il semble donc se constituer, en deuxième ligne, une sorte de réseau autour de Toulouse qui peut par ailleurs réaffirmer son rôle spécifique de capitale de l'Occitanie.

De meilleures chances économiques, un rôle métropolitain reconquis, une nouvelle créativité sur le plan culturel devraient lui permettre de faire bénéficier d'une nouvelle dynamique certaines villes moyennes : Albi, Carcassonne, Cahors.

- *Bordeaux* se trouve de plus en plus tournée vers l'Atlantique. Au Nord, le Poitou-Charentes n'existe plus comme réalité régionale, Poitiers a définitivement glissé dans l'orbite du Bassin parisien en s'alliant plus étroitement à Tours. Angoulême toujours en difficulté est quasiment satellisée par Bordeaux. Le réseau animé par La Rochelle est par contre assez bien articulé avec les autres points forts de la façade atlantique et notamment Bordeaux (pont vers l'estuaire, autoroute via Saintes).

En Dordogne, Périgueux et Bergerac se sont stabilisés dans leur rôle touristique. Agen, seul relais important sur l'axe garonnais, reste en position difficile.

Bordeaux continue à entretenir ses principales relations d'une part avec la France du Nord, d'autre part avec l'ensemble Pays de l'Adour - Côte Basque et par-delà avec le nord-ouest espagnol. Bordeaux et sa poche d'activité assument donc un rôle de pivot, sans rapport avec sa fonction portuaire. Il est supporté par de nouveaux groupes sociaux qui ont définitivement mis fin à l'hégémonie de la bourgeoisie bordelaise traditionnelle.

- Dans *l'ensemble aturien,* le centre de gravité pourrait alors se déplacer de Pau-Tarbes vers l'axe Dax-Bayonne-San Sébastian, Pau-Tarbes devenant la principale plaque tournante du tourisme pyrénéen.

LE CENTRE-OUEST

Le Centre-Ouest se caractérise par l'absence de métropoles régionales susceptibles d'organiser des systèmes ou des réseaux de villes d'une certaine importance. Les trois capitales régionales, Poitiers, Limoges et Clermont-Ferrand ont un rayonnement limité pour des raisons soit historiques, soit géographiques.

Au sens strict, on ne saurait parler d'un système de villes dans la région Centre-Ouest, ni même d'un réseau cohérent. Certes les villes entretiennent entre elles des relations mais celles-ci relèvent pour l'essentiel des découpages administratifs imposés par le pouvoir central.

a) L'Auvergne et le Limousin

Ces deux régions que l'on peut considérer, bien que le terme soit exagéré, comme sous-développées, utilisent peu leurs ressources naturelles, et l'industrie qui s'y développe est surtout la conséquence de la décentralisation de la Région parisienne. L'épuisement des réserves naturelles se traduit plus souvent par la cessation d'activité que par des problèmes de reconversion.

Ces deux régions, en « libre communication » avec les espaces environnants, sont soumises à des forces centrifuges et centripètes. Si les circonstances étaient favorables, les secondes l'emporteraient, constituant un pôle d'attraction. Telle n'est pas la situation : ce sont les forces centrifuges qui agissent. Les deux régions apparaissent donc comme un agrégat de petites unités isolées dont les points forts sont aujourd'hui les villes ou tout au moins certaines d'entre elles.

Montluçon, ville industrielle, occupe une intéressante position de carrefour entre Bourges et Clermont-Ferrand, entre Nantes et Lyon.

Par contre, elle est à l'écart de l'axe de pénétration principal par Nevers et Moulins. Assez dynamique dans l'ensemble, elle souffre malgré tout de la faiblesse de son assise bancaire.

Moulins, petite capitale administrative, rayonne sur le monde rural environnant, mais répugne à l'industrialisation pour des raisons socio-politiques.

Vichy, petite place bancaire et ville touristique, n'exerce aucune influence sur le milieu agricole avoisinant.

Aucun indice ne permet de cerner un système primaire unissant ces trois villes à Clermont-Ferrand. On peut observer que ces villes sont relativement autonomes.

Clermont-Ferrand, avant tout industrielle, est cependant dotée d'un secteur tertiaire convenable.

Le Puy est une ville administrative, d'accueil et de services. Il y existe peu d'industries, la vocation du département étant essentiellement touristique.

Dans le Limousin, deux centres se dégagent qui méritent notre attention : Limoges et Brive.

Limoges, ville industrielle, connaît cependant une expansion dans le secteur tertiaire due principalement au développement de l'université. Elle concentre les forces vives de la région, mais se trouve isolée.

Brive assume un rôle commercial dont le rayonnement est supérieur à celui de Tulle. Le P.R.D.E. du Limousin marque bien la volonté d'affermir le développement régional vers les deux villes de Limoges et de Brive, vouant par là même les autres villes à une relative stagnation.

L'expansion industrielle de l'Auvergne et du Limousin est donc plus que douteuse, ainsi que l'amélioration du secteur tertiaire. Le manque d'assise financière locale est patent. Hormis Clermont-Ferrand et peut-être Limoges, le développement ne peut venir que de l'extérieur. La tendance à l'éclatement régional est très forte. Certes le Limousin et l'Auvergne ne constituent pas une entité, leur seul trait commun étant le sous-développement économique. Cependant, la tendance à l'éclatement va conduire lentement à des transformations du réseau urbain, aucune ville n'étant capable de fédérer les autres villes.

Les futurs systèmes de villes

En raison de leur faible dynamisme, le Limousin et l'Auvergne ne connaissent pas de changements majeurs. Leurs particularités géographiques constituent une barrière qui tient les villes à l'écart des modifications importantes. Pourtant, les relations formelles qu'elles entretenaient entre elles subsistent. Au cours des deux décennies à venir, Montluçon et Moulins renforcent leurs liens avec le nord en direction du Bassin parisien. Pour Montluçon, un axe de relation se dessine avec Bourges, Vierzon, Orléans, alors que Moulins accentue ses liaisons avec Nevers. Au Sud-Est, l'influence de Saint-Etienne sur le Puy se renforce. Entre ces deux villes, des petites entreprises se sont développées. De ce fait, Clermont-Ferrand se retrouve dans un relatif isolement régional, Aurillac et Brive ayant renforcé leurs liens et se trouvant plus attirées par la Dordogne et le Lot.

En dehors de Vichy qui demeure dans sa zone d'influence, Clermont-Ferrand vit à l'écart de la dynamique de la région Rhône-Alpes. Sa croissance est modeste et la ville se voit contrainte de chercher des liaisons vers la Suisse et l'Italie du Nord, ce qui doit la conduire à se rapprocher de Lyon, quelle que soit sa répugnance à devenir une ville frange de la région Rhône-Alpes.

Dans sa dominante, le destin de l'Auvergne est de constituer de vastes réserves d'espaces à la fois pour le tourisme et les grandes exploitations vouées à l'élevage. Celui du Limousin est comparable. Le réseau primaire qui reliait Limoges aux villes de la région existe toujours, mais les villes ne se sont pas développées. La fuite des jeunes, le manque de main-d'œuvre ont condamné à l'immobilité des villes comme Guéret, Aubusson et Tulle. A l'Ouest, Limoges n'a pas créé de réseau valable, Angoulême s'étant tournée vers l'Aquitaine et Poitiers, Châtellerault vers Tours. La chance de Limoges, c'est l'absence d'une ville concurrente qui lui confère encore un rôle de centre sans lequel elle serait vouée à la stagnation.

b) Le Poitou-Charentes

C'est un ensemble hybride de pays, sans unités géographique ni culturelle, rassemblé par un découpage administratif autour d'une capitale, Poitiers, qui ne peut lui insuffler qu'un faible dynamisme, étant elle-même trop dépendante de l'aide extérieure. Deux villes, Angoulême et La Rochelle, auraient pu prétendre au rôle de capitale régionale. Le choix des pouvoirs publics s'est porté sur Poitiers et il est certain qu'il a servi le développement de la ville.

Le système de villes actuel

Trois villes d'égale importance ou presque, un réseau primaire assez faible, telles sont les caractéristiques du système urbain de la région Poitou-Charentes.

Poitiers, ville essentiellement tertiaire, connaît depuis quelques années une certaine progression industrielle due pour une large part à la politique étatique de décentralisation. Si l'industrialisation de Poitiers reste problématique, on voit, en revanche, se dessiner l'amorce d'un petit axe industriel le long de la vallée du Clain qui unit Poitiers et Châtellerault.

Angoulême est avec Châtellerault la ville la plus industrielle de la région, mais un grand nombre de ses industries sont en déclin ; la ville souffre de la faible qualité de son secteur tertiaire, du manque d'équipement dans l'enseignement supérieur et d'un site géographique défavorable. Comme d'ailleurs la plupart des

villes charentaises, Angoulême se veut plus proche de l'Aquitaine que du reste de la région. Poitiers constitue une rivale à bien des égards et les tensions sont vives entre les deux villes. Si l'environnement agricole de Poitiers est médiocre, celui d'Angoulême est plus riche, mais il a déjà une capitale, Cognac, petite ville prospère qui ne cherche pas à s'étendre et à croître.

La Rochelle est en pleine mutation avec la diminution de sa fonction portuaire. Actuellement, le développement de La Rochelle est orienté dans trois directions dont la compatibilité n'est pas évidente : industrielle, en utilisant le bassin d'emploi ; portuaire, en augmentant le trafic marchandises ; touristique, en développant le port de plaisance et ses capacités d'accueil.

L'originalité de Niort est bien connue : il s'agit de l'implantation des Mutuelles qui ont donné à la ville un nouveau visage et offert des emplois permettant de fixer localement la population active. Mais la croissance industrielle ne peut venir que de l'extérieur, d'opérations de décentralisation par exemple. A cet égard, Niort est dans la même situation que l'ensemble des villes moyennes du Poitou-Charentes ; en revanche, en tant que ville de service, elle constitue un pôle d'attraction locale.

Sur le plan économique, la région Poitou-Charentes se révèle très dépendante du dynamisme extérieur. Poitiers et Angoulême apparaissent particulièrement fragiles.

Le retard du secteur secondaire semble difficile à combler à Poitiers, ainsi que celui du secteur tertiaire à Angoulême. Dans le secteur primaire qui tient encore une large place dans l'économie et dans la survie de certaines villes, deux productions sont menacées par la concurrence internationale : la production du cognac et la production laitière.

Quant au tourisme, il devrait constituer un secteur d'activité en expansion, mais ponctuel, intéressant principalement la côte atlantique.

Les futurs systèmes de villes

Sous la poussée des mécanismes du « tendanciel » éclate, en raison de sa faiblesse, l'organisation urbaine dont les fondements sont essentiellement d'ordre administratif, et que la dynamique des villes ne paraît pas susceptible de renforcer. Comment fixer les hommes, si les emplois ne croissent pas ?

Les tendances décelées se renforcent dans les deux décennies à venir. Le Poitou-Charentes se divise en deux sous-systèmes : l'un centré autour de Poitiers-Châtellerault cherche très nettement à se rapprocher de Nantes et de Tours, l'autre rassemble les villes des Charentes, d'Angoulême à La Rochelle et essaie de rejoindre Bordeaux. La liaison à l'Est vers Limoges est impossible en raison du dépeuplement de cette zone géographique. Le poches d'activité de Nantes et de Bordeaux vont donc devenir polarisantes pour les villes de cet ensemble hybride que constituait le Poitou-Charentes. Quant au deuxième réseau, une vocation touristique du littoral La Rochelle-Royan se confirme en jonction avec Bordeaux, l'arrière-pays tentant de sauvegarder la vocation agricole spécifique liée aux terres du Cognacais. Ces terres sont d'ailleurs un lieu d'investissements étrangers, ce qui est une façon de recommencer l'histoire sans la répéter. Cognac conserve son rôle de petite capitale locale. Par contre, Angoulême voit ses difficultés s'accroître et le vieillissement de la population active y est très sensible. Seule La Rochelle, de laquelle Niort tend à se rapprocher, connaît un développement de ses activités principalement dans le domaine tertiaire, devenant ainsi un pôle d'attraction régional.

L'avenir de Poitiers apparaît des plus compromis dans le cadre du tendanciel ; en effet, son université périclite par manque d'articulation avec un secteur industriel dynamique. Les deux seuls axes permettant d'éviter la stagnation de la ville se situent au Nord, vers Tours, et au Nord-Ouest vers Nantes. Le développement relatif de cet axe devrait d'ailleurs davantage profiter à des villes plus modestes telles que Châtellerault, Cholet et Niort qu'à la capitale du Poitou-Charentes qui présente un site peu favorable à l'intégration de la périphérie par le centre.

2

Futurs systèmes de villes et organisation régionale

L'ensemble des fresques régionales fait apparaître un nombre limité de villes moyennes susceptibles de participer activement au processus de développement économique et de connaître, à échéance 1985 et 2000, une forte croissance, génératrice de transformations profondes sur les plans économique, social et spatial.

Ce phénomène tient, pour une part essentielle, à la concentration des activités dans un nombre restreint de pôles et de poches de développement (cf. liste des villes moyennes en voie d'émergence).

Comme il est possible de le constater, les villes concernées appartiennent à plusieurs types. Il s'agit de :

● villes incluses dans une grande agglomération ou situées à proximité : Salon-de-Provence, Aix, Libourne, Arcachon, Vienne, Givors. Assez nombreuses, ces villes paraissent dans la majorité des cas menacées de perdre leur personnalité et leur originalité. De villes assumant des fonctions diversifiées et complémentaires, elles risquent de devenir, au sein d'une vaste région urbaine dominée par une métropole, des banlieues résidentielles ou industrielles dépourvues de toute autonomie de choix et victimes des conséquences d'une croissance accélérée, difficilement contrôlable. En bref, le développement de ces villes, dans les décennies à venir, risque d'être davantage quantitatif que qualitatif.

● villes intégrées dans un système ou un sous-système de villes organisé autour d'un pôle ou de plusieurs pôles de développement ou d'une poche d'activités. Les villes appartenant à ce type sont les plus nombreuses. Les raisons de leur émergence tiennent aussi bien à leurs caractéristiques intra-urbaines (population, structures industrielles dynamiques, etc.) qu'à leur capacité de se développer en complémentarité avec d'autres villes appartenant au même système ou sous-système (sous-traitance, spécialisation dans une « filière » de production, offre de services spécialisés, commerciaux, culturels, bancaires, etc.).

Leur capacité de participer, en étroite solidarité, au fonctionnement d'un ensemble régional, intra-régional ou inter-régional de villes constitue donc un critère déterminant pour leur développement dans les prochaines décades. Le seuil démographique n'est plus discriminant. Des villes moyennes proches des grandes villes par la population seront aussi bien concernées que celles proches des petites villes sous cet angle.

Ce phénomène explique que les villes « isolées », mal intégrées dans un système ou un sous-système de villes organisé autour d'un ou de plusieurs pôles de développement, ont pu être considérées, dans la quasi-totalité des cas, comme exclues du processus de développement même si elles disposent d'une autonomie prononcée sur un espace rural environnant et d'un réseau de petites villes proches qu'elles animent. Ces villes semblent, en effet, promises, sauf exception, à une croissance faible, voire à une évolution tendancielle vers la stagnation et parfois même vers le déclin. Les facteurs d'une telle évolution sont multiples, leur importance locale étant, bien entendu, variable selon les cas :

— espace environnant insuffisamment diversifié et dynamique : agriculture en récession et disposant de faibles potentialités, structures industrielles archaïques... ;

— localisation en dehors des grands courants d'échanges ;

— communes rurales qui, après avoir constitué un réservoir dans lequel puisaient les villes moyennes pour assurer leur croissance, se vident progressivement ;

— attirance des grandes villes offrant un marché de l'emploi plus vaste, plus diversifié et des salaires plus élevés ;

— mauvaise insertion dans le système de villes de la région, ce qui empêche toute participation à la croissance coordonnée et solidaire d'un ensemble de villes et, par là, ne permet pas de répartir les charges liées au développement (en matière d'équipement notamment).

Les villes comme Gap, Draguignan, Digne, Rodez, Auch, Aurillac, Mende, résidus d'un système économique administratif départemental ancien, sont également susceptibles de rencontrer, dans les décennies à venir, de sérieuses difficultés pour préserver ou retrouver un certain rythme de développement. Alors que le mouvement de migration rural tend à se ralentir pogressivement et en l'absence de moyens susceptibles d'enrayer l'exode de la population active vers les grandes villes, les villes moyennes de ce type risquent de voir s'inverser la tendance qui leur avait permis, jusqu'ici, une certaine croissance.

De tels types de villes sont décelables, aussi bien dans les régions moins développées que dans les régions développées. Dans les premières, la cause de l'isolement tient le plus souvent à l'absence ou à la faiblesse de systèmes de ville. Dans les secondes, l'isolement a essentiellement pour cause leur position excentrée par rapport aux pôles de développement autour desquels s'articulent les différents systèmes et sous-systèmes de villes.

Peu nombreuses, les exceptions concernant des villes moyennes démographiquement importantes qui ont joué dans le passé un rôle déterminant sur un espace économique propre et qui ont su, jusqu'à ce jour, le préserver. Profitant d'une situation géographique excentrée, elles ont réussi, en même temps, à conserver un degré suffisant d'indépendance vis-à-vis de la capitale régionale pour jouer, sur leur espace propre, un rôle comparable. Des villes comme Nice, Perpignan, Brest, Pau, représentatives de cette catégorie, affirment leur vocation de sous-capitales régionales capables par leur dynamisme de générer des pôles de développement secondaires.

● Une catégorie particulière de villes isolées, constituée de « villes spécifiques », émerge en raison d'une activité dominante (tourisme, thermalisme, transit de marchandises et de personnes, centre agricole, place militaire), qui complète l'éventail des activités régionales mais surtout nationales et est assurée d'une façon quasimonopoliste (Vichy, La Rochelle, Perpignan, Brest...). Leur nombre est faible.

Ces « villes spécifiques » mises à part, l'insertion ou la non-insertion dans un système ou sous-système de ville apparaît déterminante pour l'avenir des villes moyennes. Mais chaque système ou sous-système présente, en fait, selon qu'il se localise dans les régions développées ou dans les régions sous-développées, des caractéristiques propres qui limitent ou augmentent ses capacités d'entraînement sur les villes et lui confèrent ainsi une dynamique propre.

Les caractéristiques générales des systèmes de villes

a) *Dans les régions sous-développées*

Les activités motrices sont concentrées de préférence au niveau de la métropole d'équilibre ou de la capitale régionale et dans son environnement immédiat. Ces régions ne bénéficient pas, en effet, d'un dynamisme suffisant pour engendrer autant de pôles de développement secondaires qu'il existe de villes moyennes.

VILLES MOYENNES EN EXPANSION

FRANCE	EN 1985		EN 2000	
	Villes situées dans une aire urbaine ou une zone de polarisation		Villes situées dans une aire urbaine ou une zone de polarisation	
Façade méditerranéenne	Aix-en-Provence Arles Fos Salon-de-Provence	Avignon Carpentras * Cavaillon * Montpellier-Sète Nice Nîmes Perpignan	Cannes-Grasse Hyères * Menton La Seyne Toulon	Ajaccio Béziers Narbonne
Sud-Est	Bourgoin Givors Vienne Villefranche-sur-Saône	Annecy Bourg-en-Bresse Chambéry Dijon Grenoble Valence-Romans	Mâcon Saint-Etienne	Besançon Chalon-sur-Saône Dole Roanne
Sud-Ouest	Arcachon * Libourne Montauban	Bayonne Pau Tarbes	Dax	Agen Albi-Carmaux Bergerac * Périgueux *
Ouest	La Baule *	Angers Cholet Rennes		Brest-Morlaix La Roche-sur-Yon Les Sables-d'Olonne * Saint-Malo *
Bassin parisien	Compiègne	Amiens Caen Le Havre Le Mans Orléans Reims Rouen Tours	Beauvais Chartres	Blois Bourges Vierzon Châlons-sur-Marne Troyes
Centre-Ouest		Clermont-Ferrand Cognac * La Rochelle Vichy *		Brive Limoges Niort Poitiers-Châtellerault Montluçon
Alsace		Belfort Colmar Montbéliard Mulhouse		
Lorraine	Pont-à-Mousson	Epinal Saint-Dié	Forbach-Sarreguemines Thionville	Bar-le-Duc Sarrebourg
Nord		Calais Dunkerque	Arras Béthune Bruay Cambrai Denain Douai Lens Maubeuge aire urbaine	Boulogne Saint-Omer Valenciennes

* Villes émergeant en raison d'une activité spécifique (tourisme...).

— Les capitales régionales, du moins celles qui parviendront à un certain niveau de développement, auront tendance à retenir pour elles-mêmes les éléments moteurs du développement dans la mesure où leur maîtrise directe leur permettra d'affirmer un rôle leader dans la région et d'occuper une place de premier plan dans le contexte national et européen. Selon toute vraisemblance, cette tendance les conduira à freiner la diffusion de certaines activités dans les villes moyennes ou tout du moins à la contrôler étroitement, notamment en retenant toutes celles liées à la fonction de commandement.

— Cette tendance n'empêche pas, toutefois, l'émergence de quelques pôles de développement secondaires localisés dans un nombre limité de villes moyennes. Ces pôles seront généralement étroitement liés à la capitale régionale pour le compte de laquelle ils assumeront un rôle de sous-traitance de certaines activités industrielles et de relais en matière de distribution de services.

Le modèle de développement économique que connaîtront les régions sous-développées aux horizons 1985 et 2000 contribuera donc à créer, au niveau régional, un système centralisé comparable à celui qui existe actuellement, au niveau national, entre Paris et les 21 régions françaises.

La prééminence de la capitale régionale sur l'ensemble du système de villes sera assurée par un mécanisme de liaisons bilatérales avec les pôles de développement secondaires qui se trouveront ainsi placés dans une situation de forte dépendance économique et administrative. L'établissement de ce mécanisme de liaisons préférentielles entre la capitale régionale et les pôles secondaires sera facilité par l'absence ou la faiblesse de réseaux de villes moyennes fonctionnant en étroite interdépendance et complémentarité.

Le seul cas de sous-système de villes moyennes fortement constitué semble être celui des villes de l'Adour (Pau, Tarbes, Bayonne), susceptible de contester localement la prédominance d'une capitale régionale éloignée.

Dans les autres cas, il ne s'agit pas d'un sous-système de villes, mais d'une ville isolée qui, du fait de son éloignement de la capitale régionale ou du peu d'influence de cette dernière, en raison même de sa dynamique propre et de son rôle de commandement affirmé au cours des siècles passés, revendiquera son autonomie par rapport à la capitale régionale. Des villes comme Brest, Perpignan et Nice sont susceptibles d'entrer dans cette catégorie.

b) *Dans les régions développées*

Là, il conviendra de ne plus concentrer les activités dans la capitale régionale et dans un nombre limité de pôles secondaires, mais d'assurer, au contraire, leur diffusion à l'ensemble de la région. Ce ne sera plus la capitale régionale seule qui devra être compétitive au niveau national ou européen, mais l'ensemble régional tout entier. Cette tendance induira la recherche des complémentarités et par conséquent la génération d'un système de villes hautement intégré dont les principales caractéristiques pourront être :

— la multiplication des pôles de développement secondaires et donc des villes moyennes concernées directement par une participation à la croissance ; ces villes seront de taille très différente, les unes proches du niveau supérieur du système urbain, les autres de la catégorie des petites villes ;

— l'organisation de liaisons bilatérales ou multilatérales entre des villes moyennes exerçant des fonctions complémentaires, culturelles, commerciales, ou industrielles ; cette complémentarité apparaît comme la conséquence obligée de la diffusion des activités dans l'ensemble régional et de la spécialisation née de l'impératif de compétitivité. Cette tendance aboutira à la constitution de sous-systèmes de villes qui s'affirmeront progressivement.

A l'**horizon 1985,** ces sous-systèmes se constitueront ou se renforceront à partir des villes choisies comme pôles de développement secondaires. Toutefois, les fonctions complémentaires de chacune d'elles n'étant pas encore suffisamment affirmées, elles pourront se passer des services offerts par la capitale régionale

et ne remettront donc pas fondamentalement en cause son leadership. Les relations privilégiées entre la capitale régionale et les villes moyennes resteront prépondérantes.

A l'**horizon 2000,** cette situation semble devoir se modifier assez profondément. Chacun des pôles de développement secondaires, désormais puissamment constitué, aura eu le temps d'affirmer ses vocations particulières et de s'organiser avec d'autres pôles exerçant des fonctions complémentaires. La multiplication des échanges renforcera les sous-systèmes esquissés en 1985 et activera la croissance de solidarités très fortes entre sous-systèmes voisins et complémentaires. Le renforcement de ces solidarités entre sous-systèmes pourra aboutir à la constitution, au sein d'une même région, d'un nouveau système de villes organisé autour d'une ou de plusieurs villes moyennes qui seront tentées alors de contester le monopole directionnel de la capitale régionale.

Tout le schéma classique d'armature urbaine, pyramidal et hiérarchisé, capitale régionale, villes-relais (centres secondaires), petites villes (centres tertiaires et quaternaires), risque d'être remis en cause.

Que ce soit dans les régions sous-développées ou dans les régions développées, le système de villes en 1985 et surtout en 2000 apparaît donc porteur de tensions et de conflits entre villes :

— conflits dans les régions sous-développées, entre les quelques villes servant de support exclusif au développement économique régional et les villes qui en sont tenues à l'écart et végètent dans de petits déserts régionaux ;

— conflits dans les régions développées, entre villes nouvellement développées qui aspirent à la « majorité » et villes traditionnellement puissantes, soucieuses de conserver leur hégémonie.

Mais ces conflits qui transcendent, en fait, le problème limité des relations interurbaines sont susceptibles de réagir sur l'organisation régionale elle-même.

Les systèmes des villes et l'organisation régionale

Derrière les conflits entre villes se dissimule en effet une opposition entre sous-espaces économiques régionaux : dans les régions sous-développées, conflits entre sous-espaces relativement favorisés et sous-espaces déshérités ; dans les régions développées, conflits entre sous-espaces parvenus à un niveau de puissance comparable, qui aspirent alors à une plus grande maîtrise de leur destin et à une plus grande autonomie de décision. Dans les deux cas, c'est l'organisation régionale actuelle qui risque d'être profondément contestée au double point de vue du découpage territorial et des institutions de la région.

a) **Une remise en cause du découpage régional**

Les différents schémas des relations interurbaines à l'horizon 1985 et surtout à l'horizon 2000 semblent bien contenir les syndromes de cette remise en cause. Rappelons quelques exemples significatifs.

Dans le Poitou-Charentes, le sous-système de villes charentais comprenant La Rochelle-Rochefort-Saintes-Cognac-Angoulême lie son avenir au pôle de développement bordelais ; le sous-système poitevin qui s'appuie sur Poitiers-Châtellerault-Bressuire-Parthenay tend, au contraire, à se rattacher à l'aire nantaise et choletaise. Dans les deux cas, la région Poitou-Charentes constituée de deux sous-systèmes de villes nettement différenciés semble être, dans sa composition, remise en cause, même si les régions vers lesquelles se tournent ces sous-ensembles ne sont pas très disposées à les « accueillir » (comme cela semble vrai à l'heure actuelle). Mais quel que soit leur destin ultérieur (passage dans l'orbite d'une région plus puissante ou isolement à la fois par rapport à l'extérieur et l'un par rapport à l'autre), ces deux sous-ensembles semblent bien voués à la séparation.

A l'horizon 2000, des régions comme la Bourgogne et la Franche-Comté risquent également d'être partagées en deux sous-ensembles économiques bien distincts, animés par deux sous-systèmes de villes différenciés. Les villes du sud de la Bourgogne (Chalon-sur-Saône, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Mâcon) et de la Franche-Comté (Dôle, Lons-le-Saunier) lieront leur destin à celui de l'aire métropolitaine lyonnaise. Les villes du nord de la Bourgogne (Auxerre) et du nord-est de la Franche-Comté (Belfort, Montbéliard) regarderont respectivement vers la région parisienne et l'Alsace (Colmar, Mulhouse). Là encore, la cohésion et l'équilibre interne de ces deux régions risquent à terme d'être fortement perturbés.

Certaines villes ou réseaux de villes animant des sous-ensembles bien individualisés cherchent à s'ancrer à la région parisienne. D'autres, au contraire, situées en périphérie, tendent à joindre leur avenir à celui des poches de développement en voie de formation (Basse-Seine, Métropole nantaise) ou aux zones fortes du nord et du sud-est. Dans un tout autre contexte, le Midi-Pyrénées risque un éclatement comparable avec son système de villes placé sous la triple influence de l'aire métropolitaine bordelaise, des pays de l'Adour (Tarbes) et de la façade méditerranéenne (Albi, Carmaux, Castres, Mazamet).

La région Centre est également soumise à de multiples influences, venant en particulier de la région parisienne et du Sud-Ouest. De même, les villes du nord des Pays de la Loire regardent plus vers la Normandie ou la région parisienne que vers Nantes.

Pour tous ces systèmes de villes se pose d'ailleurs le problème de la réponse qui sera donnée à leurs désirs d'intégration à une région plus puissante. Il apparaît en effet souvent que les ensembles attirants ne se préoccupent guère des sous-systèmes qui tendent à les rejoindre : c'est ainsi que la métropole lyonnaise regarde presque exclusivement vers le sud, que la région urbaine du Nord est plus tournée vers la Belgique que vers la Picardie ou la Normandie : ce phénomène de non-réciprocité des attractions est d'ailleurs plus sensible dans le nord et l'est de la France que dans le sud.

Cette tendance à la dislocation risque dans certains cas de passer les frontières nationales : c'est ainsi que Perpignan serait tentée de se tourner davantage vers l'Espagne que vers le reste de la façade méditerranéenne, que Nice pourrait être attirée par l'Italie, le système alsacien vers l'Allemagne.

Ces exemples que l'on pourrait multiplier traduisent bien toute la distance qui est susceptible de séparer, dans l'avenir, le découpage administratif régional et le fonctionnement réel des ensembles et sous-ensembles économiques régionaux. Cette tendance ne constitue, en fait, qu'un prolongement et une concrétisation de phénomène d'attraction, de répulsion et de concurrence entre régions qui sont déjà perceptibles aujourd'hui*.

Dans les décennies à venir, la physionomie du découpage territorial des régions semble devoir connaître de profondes transformations qui pourraient s'opérer en deux étapes :

— éclatement de certaines circonscriptions d'action régionale dont les divers sous-ensembles économiques renoncent à envisager leur développement d'une manière conjointe et solidaire ; ces sous-ensembles aspirent alors soit à un rattachement à d'autres sous-ensembles, soit à une gestion plus autonome de leurs propres affaires ;

— regroupement dans des unités régionales nouvelles de ces sous-ensembles, en fonction de leur affinité et de leur complémentarité économique et sociale.

---

* Analyse des relations intra et extrarégionales à travers les P.R.D.E. du VI[e] Plan. Document C.G.P.-S.R.U.

Les P.R.D.E. du VI[e] Plan, octobre 1972.

La taille de chacune de ces unités pourrait varier selon le nombre et l'importance des sous-ensembles qu'elle regrouperait. Selon les cas, ce regroupement donnerait naissance à de grandes régions ou à de petites régions. En tout état de cause, l'uniformisation actuelle disparaîtrait.

Ces deux étapes pourraient correspondre, en fait, à deux phases de l'évolution des structures institutionnelles régionales.

b) **L'évolution des structures institutionnelles de la région**

- *Une déconcentration économique et administrative*

Conscient des tensions et des déséquilibres existant à l'intérieur des régions et dans l'incapacité structurelle de leur apporter directement une solution, l'Etat décide de déléguer certains de ses pouvoirs économiques et administratifs aux régions. Celles-ci, espère-t-il, joueront ainsi un rôle de régulateur des conflits locaux (opposition capitale régionale / villes moyennes, opposition villes / campagnes, etc.), permettant aux autorités centrales de profiter de l'écran régional pour concentrer leurs efforts sur les problèmes nationaux et internationaux.

La loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions essaie de répondre à cet objectif. Erigeant la région en simple établissement public doté de pouvoirs d'une nature plus consultative que décisionnelle et de moyens financiers propres limités, peu représentative des forces vives de la région, cette nouvelle structure assure le maintien de l'Etat unitaire centralisé et conserve une part essentielle du pouvoir de décision à l'échelon central ou à son représentant dans la région.

Le préfet, exécutif de la région, reste nommé par l'Administration centrale et ses pouvoirs en matière de fonctionnement des institutions régionales demeurent considérables.

Les principales aspirations des régions que l'on puisse dès à présent discerner sont les suivantes :

— Les régions développées ne se contenteront plus d'un système dans lequel les pouvoirs politiques et administratifs attribués au titre de la loi du 5 juillet 1972 seront sans commune mesure avec la puissance économique qu'elles représenteront. Elles contesteront un système institutionnel qui laisse entre les mains de l'Etat une part essentielle du pouvoir économique et financier et contribue ainsi, par les multiples contrôles qu'il impose, à ralentir leur développement économique.

Leurs revendications tendront finalement vers une plus large autonomie politique, administrative et financière, correspondant à leur « majorité économique ».

— Dans les régions sous-développées, la contestation du système institutionnel sera d'une autre nature, mais s'affirmera avec une force égale. Soumises aux lois de la concentration économique et disposant de ressources insuffisantes, elles ne pourront maintenir un équilibre interne entre zones favorisées et zones déshéritées. Pour ces dernières, le système institutionnel régional apparaîtra comme impropre à résoudre leurs propres problèmes et purement représentatif des intérêts des zones favorisées. Pour mieux maîtriser un avenir incertain et participer davantage à sa définition, elles aussi, à l'image des régions développées, revendiqueront une plus grande autonomie.

La réponse de l'Etat à ces aspirations pourrait ainsi se situer, compte tenu de la tradition centralisatrice française, à mi-chemin de la solution fédérale.

- *Une décentralisation politique, administrative et économique*

Ces structures sanctionneraient le passage d'un Etat unitaire centralisé à un Etat unitaire décentralisé, consacrant l'accès des régions à une majorité institutionnelle. Elles reconnaîtraient et favoriseraient les autonomies locales et

réaliseraient dans les services dépendants de l'Etat une plus ample décentralisation administrative tout en assurant la survivance d'un Etat central, unitaire, investi d'un pouvoir national de direction et de coordination.

Sur le plan de la nature et du contenu juridique, la région ne serait plus érigée en établissement public administratif, mais deviendrait une collectivité territoriale de droit public, au même titre que les communes et les départements. Elle se verrait confier des compétences qu'elle exercerait de plein droit (notamment par transfert de certaines compétences de l'Etat en matière de développement économique et en matière administrative).

Sur le plan des institutions, elle serait dotée d'un conseil régional composé de membres élus au suffrage universel. Ce conseil aurait compétence pour légiférer dans les matières ressortissant des attributions de la région. Son rôle serait donc décisionnel. Il pourrait également donner un avis chaque fois que les lois ou règlements nationaux l'impliqueraient ou que le gouvernement le demanderait.

Un exécutif serait soit nommé par le gouvernement (préfet par exemple), soit élu par et parmi les membres du conseil régional, ce qui constituerait l'hypothèse forte de décentralisation. Chargé d'instruire les affaires soumises au conseil régional, il assurerait l'exécution des décisions prises par celui-ci.

Si l'exécutif continue à être nommé par le Gouvernement, il en résulte un dédoublement fonctionnel de l'action :

— instruction et exécution des décisions de la région ;

— direction et coordination au niveau de la région des actions des services de l'Etat.

Si l'exécutif de la région est élu, un délégué du gouvernement doit être désigné pour diriger et coordonner, au niveau régional, les activités des services de l'Etat.

Il y aurait ainsi cohabitation de deux exécutifs, l'un particulier à la région, l'autre représentant de l'Etat. Ce dualisme pourrait présenter des risques importants de conflit, les deux pouvoirs étant responsables d'intérêts de nature différente et participant à des logiques de pensée et d'action bien distinctes.

Selon le degré de décentralisation adopté, les actes des autorités régionales seraient soumis à un contrôle d'opportunité et de légalité plus ou moins étroit de la part des autorités centrales et de leurs représentants dans la région. Un contrôle comparable dans sa nature à celui qui pèse actuellement sur les communes pourrait être retenu, encore que la puissance économique et politique de certaines régions obligerait sans doute l'Etat à alléger une tutelle (en particulier en ce qui concerne le contrôle d'opportunité) qui, justifiée par des entités communales de faible poids, risquerait de paraître trop pesante pour des régions désireuses de s'auto-gouverner.

En tant que collectivité territoriale, enfin, la région bénéficierait d'un budget autonome alimenté par des ressources propres tirées essentiellement du ou des impôts transférés de l'Etat à la région, laquelle pourrait être habilitée à en fixer les taux ou les tarifs sous réserve du respect de certaines limites légales.

Là encore, il y aurait une possibilité de faire varier le degré de décentralisation régionale selon l'importance que prendrait la part des ressources tirées de l'impôt, celle venant des subventions de l'Etat ou des emprunts contractés auprès des caisses nationales de crédit.

Les variations dans le développement économique des régions, la référence à certaines expériences étrangères — Italie — doivent conduire à faire bénéficier d'un statut spécial les plus défavorisées d'entre elles. Ce statut prévoirait, en particulier, les conditions d'une assistance de l'Etat plus poussée qu'à l'égard des régions de droit commun. Un tel statut aurait l'avantage de préserver l'auto-

nomie de ces régions défavorisées tout en leur assurant qu'elles ne seraient pas livrées à leur sort et pourraient bénéficier de mécanismes péréquateurs mis en place au niveau national*.

Il n'est pas certain toutefois que de telles transformations institutionnelles qui ne présentent, au demeurant, aucun caractère particulièrement révolutionnaire, puissent profondément infléchir les tendances à la concentration des activités et les effets que cette concentration peut avoir globalement sur le sort des villes moyennes.

Elles n'empêcheraient pas certaines régions de bénéficier d'une croissance qualitative et quantitative plus rapide et mieux répartie que d'autres régions, facilitant dans les unes le « décollage » d'un nombre important de villes moyennes, limitant au contraire, dans les autres, les chances du plus grand nombre de participer activement au processus de croissance.

De telles transformations institutionnelles, par contre, semblent offrir de meilleures garanties pour atténuer les déséquilibres et faciliter la réduction des disparités trop criantes. L'élection du conseil régional au suffrage universel permettrait notamment de donner aux villes moyennes une représentation équivalente à leur poids réel dans la région, évitant ainsi leur évasement par la représentation du monde rural et des grandes villes et facilitant la défense de leurs intérêts spécifiques. Cette défense prendrait des orientations et une dimension différentes selon le niveau du développement régional. Elle pourrait donc donner naissance à des politiques différenciées, tenant compte du contexte régional et, à l'intérieur de chaque région, de la situation spécifique de chacune des villes considérées. Les unes pourraient porter sur les villes incluses et satellites des grandes agglomérations. Elles veilleraient à ce que la croissance ne se fasse pas au détriment de l'équilibre économique, social et spatial des viles moyennes et porteraient leurs efforts sur les conditions de leur aménagement.

D'autres concerneraient les villes moyennes entraînées dans le processus de développement et consisteraient à accompagner ce développement par une série d'actions différenciées (en matière d'équipements ou d'aides par exemple). Ces politiques ne devraient pas porter sur des villes spécifiques, mais sur un ensemble de villes participant à un système ou à un sous-système de villes organisées. Une coordination et une solidarité les relieraient entre elles, le souci de rentabilité économique et sociale des investissements remplacerait l'esprit de concurrence. Les moyens financiers ainsi mis en commun permettraient de réaliser des équipements qu'aucune ville moyenne n'aurait pu financer individuellement. La croissance coordonnée de l'ensemble du système ou sous-système serait facilitée en conciliant aspect quantitatif et aspect qualitatif (meilleure répartition des emplois, de l'habitat, des équipements...).

D'autres enfin s'appliqueraient aux villes moyennes laissées à l'écart du développement dans les régions sous-développées et dans les régions développées. Ces politiques pourraient viser plusieurs objectifs :

— tenter d'atténuer les effets des disparités économiques et sociales en facilitant les reconversions, en encourageant la formation professionnelle et en améliorant le régime des subventions aux équipements ;

— rechercher et créer des activités de substitution aux activités traditionnelles qui ne peuvent être compétitives, même au prix d'un effort considérable de modernisation ;

— restructurer l'espace environnant, et plus précisément l'espace rural, de telle sorte qu'il ne se vide pas davantage et puisse continuer à demander à la ville le minimum de services qui permettrait d'assurer sa survie économique et son animation, le but ultime de ces actions étant la reconstitution de systèmes de villes susceptibles d'accéder à un développement autonome.

Il n'y aurait donc pas une politique uniforme des villes moyennes nationale et (ou) régionale, mais plusieurs politiques contrastées, correspondant à des réalités multiples et variées.

---

* Voir « Une image de la France en l'an 2000 : scénario de l'inacceptable », déjà cité.

SYSTEME DE VILLES 1973

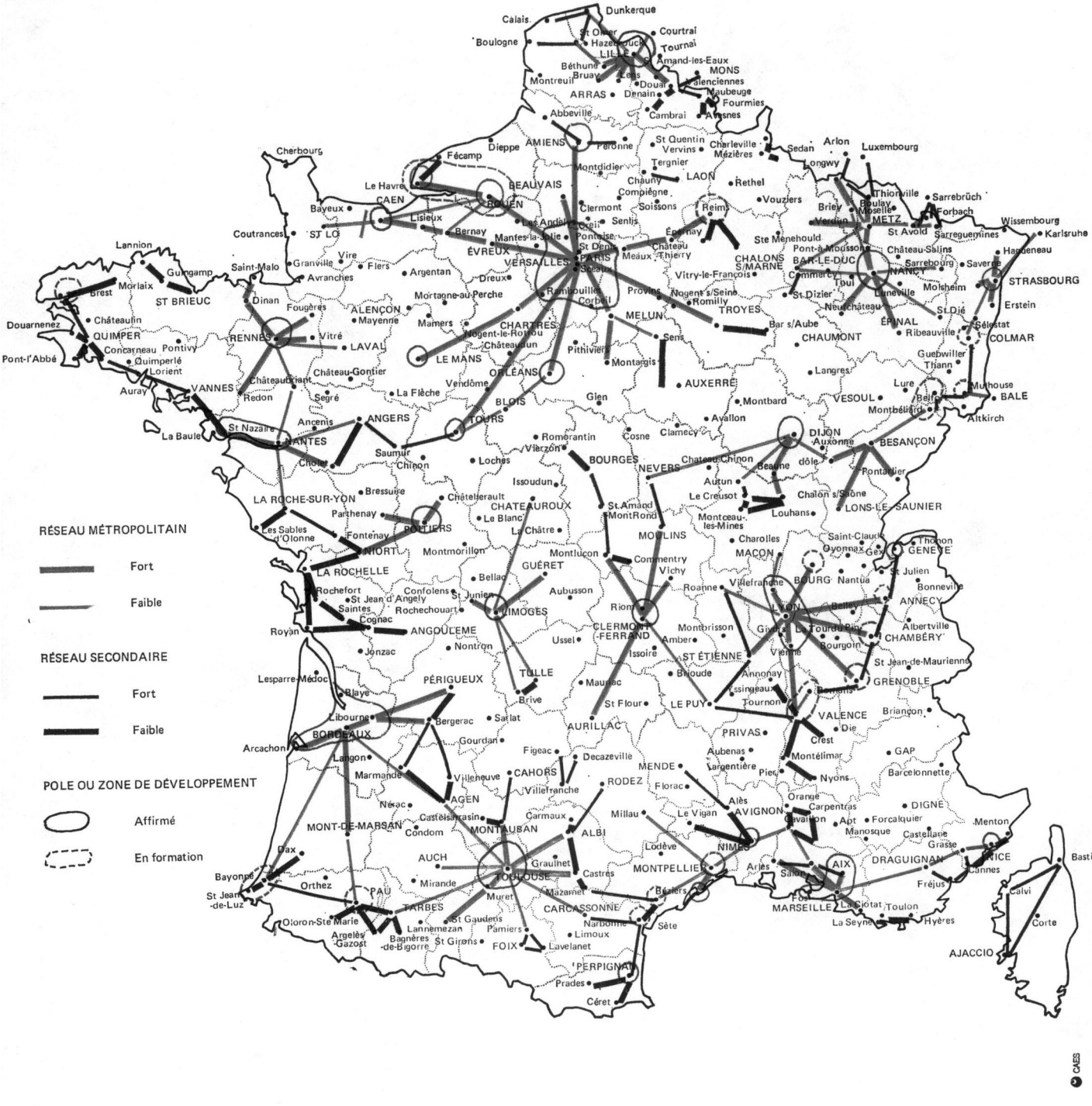

CAES

SYSTEME DE VILLES 1985

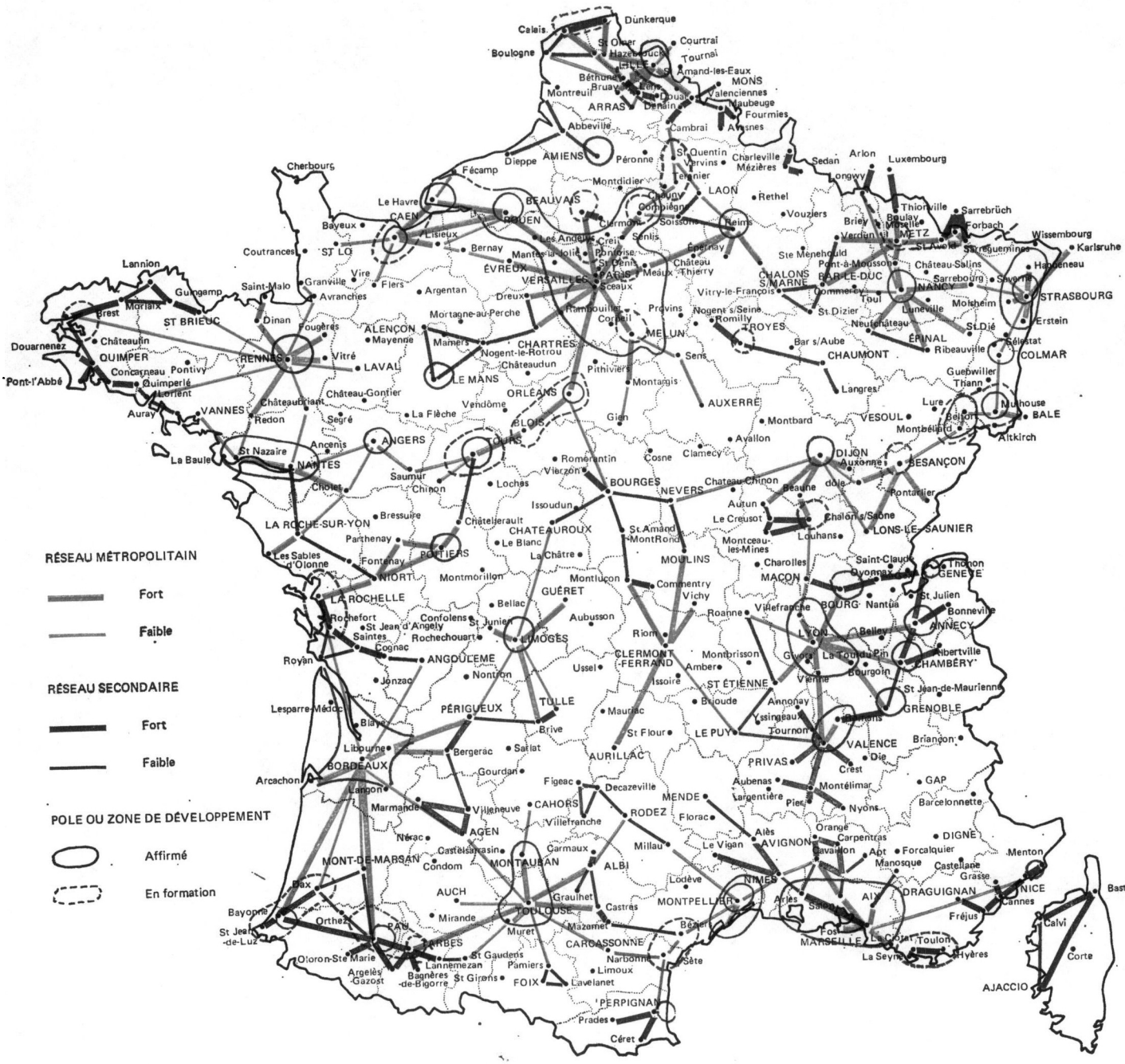

SYSTEME DE VILLES 2000

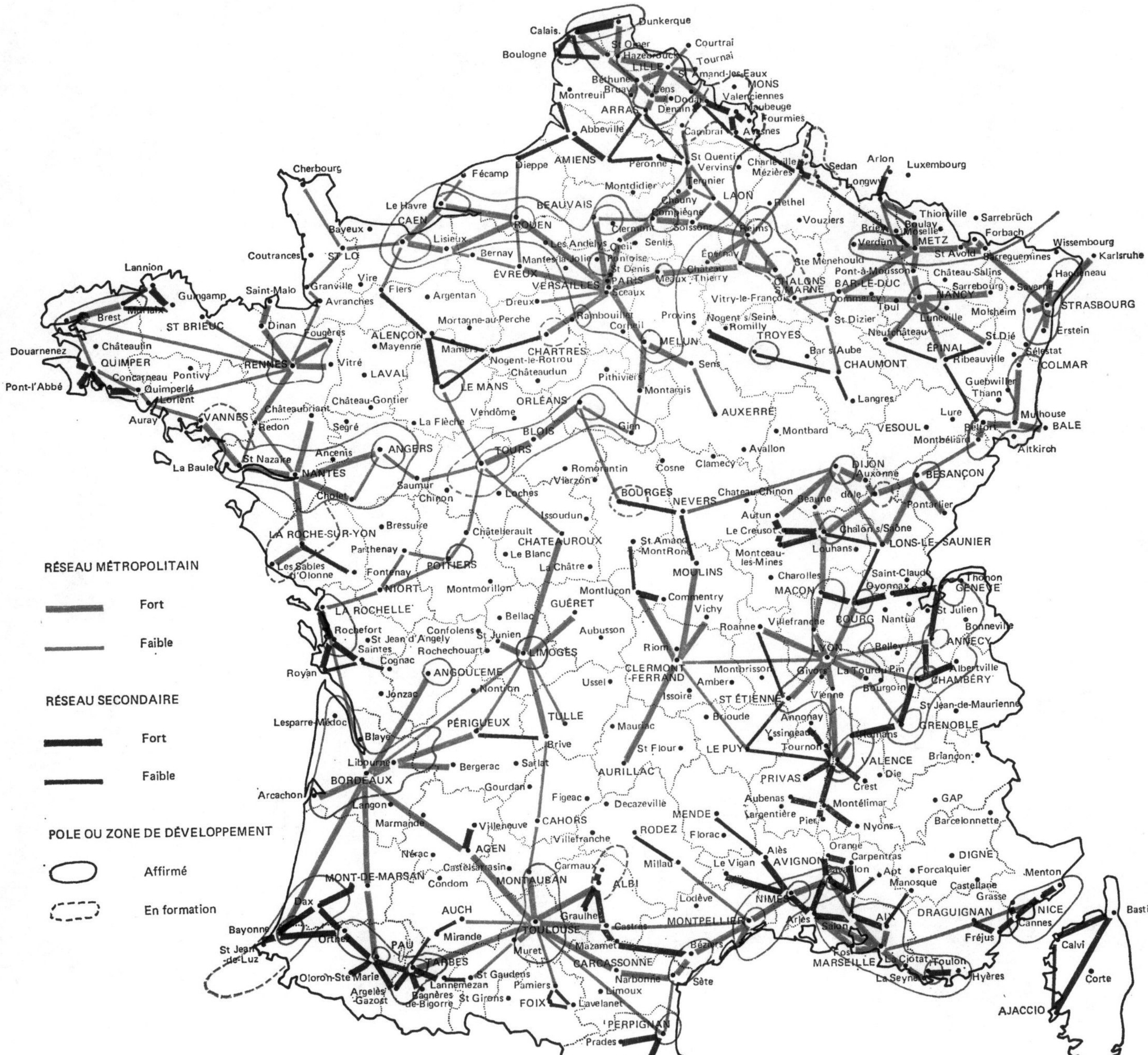

II

Éléments pour une dynamique nouvelle des villes moyennes

Introduction

Depuis un siècle, le phénomène d'industrialisation et la crise agricole ont fait de la ville, mais pas de toutes les villes, le support principal de la croissance économique. Le renforcement de certains centres urbains, en population, en équipements et en unités de production industrielle, est dès lors apparu comme l'un des moyens privilégiés d'encourager une forte croissance, voire comme une condition nécessaire de son développement. De la même manière, l' « abandon » de certaines villes (villes minières par exemple) et la « conquête » de nouvelles villes ont correspondu aux transformations successives du cycle de production et aux besoins qui en résultent. Lieu de reproduction des forces économiques, la ville est donc progressivement apparue comme un moyen au service du système économique et du développement urbain, organisé en conséquence. Dès lors, élément important dans la compétition économique, il convenait que la ville s'assure elle-même une bonne place dans le processus de concurrence engendré par le système économique, d'où la recherche et la mise en valeur de ses atouts démographiques, économiques, sociaux et politiques.

Cependant, ne constituant pas une fin mais un moyen au service d'une fonction économique dominante, toutes les villes n'ont pas été appelées à participer à ce type de croissance, seulement les plus favorisés par leur environnement régional et par leurs potentialités propres évaluées d'après les besoins du système de production et de ce fait aléatoires. Ce phénomène explique en partie que le niveau supérieur de l'organisation urbaine, c'est-à-dire les grandes villes, ait été préférentiellement touché par la croissance (main-d'œuvre plus nombreuse, tradition administrative et politique plus affirmée, niveau de services supérieur). Les villes moyennes, sauf celles localisées dans des régions présentant de fortes potentialités économiques, étaient relativement peu concernées, n'étant pas immédiatement indispensables au développement du système économique.

Cette tendance a fortement rejailli sur la conception même de l'aménagement urbain. Dans les régions développées, tous les efforts de l'aménagement ont tendu à accompagner la croissance économique qu'il s'agissait de favoriser préalablement à toute autre. Dans les régions sous-développées, l'aménagement urbain s'est attaché à atténuer les effets de la stagnation ou du déclin économique et à éviter la rupture de la cohésion sociale.

Les orientations actuelles du développement économique ne remettent pas fondamentalement en cause la nature de cette évolution. L'industrialisation rapide de la France reste un thème central de la politique nationale de développement économique et induit un phénomène d'urbanisation accélérée. Les chiffres sont sur ce point significatifs. De 8,6 millions d'habitants en 1846 (24 % de la population totale), la population urbaine est passée successivement en 1946 à 21,6 millions d'habitants (53 % de la population totale) et en 1968 à 34,9 millions d'habitants (70 % de la population totale). Au cours de la période 1954-1968, le taux de croissance de la population urbaine avoisine 2,7 % par an, alors que celui de la population totale est proche de 1,1 % par an. Ce mouvement n'est pas fini puisque d'ici trente ans, la population urbaine de la France est appelée à doubler. Le problème est de savoir où se localisera cette population.

Si l'on s'en tient aux tendances d'un passé récent et qu'on les projette dans l'avenir, le phénomène de concentration de la population dans les unités urbaines les plus importantes (région parisienne, métropoles d'équilibre et villes assimilées) semble devoir se poursuivre. La densité de la population dans les zones déjà agglomérées augmente, en effet, de façon régulière au taux de croissance de 1,8 % par an. La Commission des villes prévoit la poursuite de cette tendance ; d'ici 1985, 60 % de l'accroissement démographique concerneront des agglomérations de plus de 200 000 habitants.

La croissance des métropoles et des villes assimilées atteindrait vraisemblablement 2,5 millions d'habitants, c'est-à-dire autant que la région parisienne en valeur absolue alors que la population actuelle est inférieure (7,5 millions d'habitants contre 9,3 millions en Région parisienne).

Rien n'indique donc apparemment que, dans les prochaines années, le mouvement de concentration dans quelques grandes zones ou unités urbaines se ralentira ou s'inversera. Les prévisions démographiques semblent indiquer, au contraire, que la concentration urbaine s'accentuera, même si les villes moyennes se développent dans l'ensemble à un rythme rapide ; concentration qui renforcera l'évolution spontanée de la structure urbaine française vers une dichotomie prononcée entre une région parisienne et des métropoles ou villes assimilées hyperdéveloppées, et le niveau inférieur de l'organisation urbaine plus ou moins sous-développé selon les régions.

Il n'est pas sûr, cependant, que la situation actuelle ne contienne pas en elle les germes d'un changement profond et qu'à un terme plus ou moins éloigné, l'évolution spontanée de la structure urbaine française soit profondément infléchie en faveur du niveau inférieur de l'organisation urbaine. Les villes moyennes et les petites villes qui, à quelques exceptions près, localisées pour la plupart dans les zones de polarisation, ont été laissées pour compte jusqu'ici par le système économique, trouveraient ou retrouveraient alors un nouveau rôle dans un système lui-même profondément transformé.

Les germes d'un changement

Ces germes sont décelables à la fois dans le dysfonctionnement du système économique et dans de nouvelles tendances remettant en cause certains des principes et des objectifs sur lesquels il est fondé et militant en faveur de sa transformation. L'un et l'autre phénomènes sont étroitement liés.

a) Les perturbations du système économique

L'organisation du cycle de production a conduit à privilégier le développement de certaines zones et, dans ces zones, de certains centres urbains. Il fallait localiser les équipements publics dans les villes ou plus exactement dans les plus grandes d'entre elles, et les faire prioritairement bénéficier des créations d'emplois.

La croissance de la région parisienne, présentée comme une nécessité de la compétition internationale, et la politique des métropoles d'équilibre illustrent assez bien l'expression spatiale de cette tendance économique. La promotion des métropoles d'équilibre engagée avec le V[e] Plan, constitue, en effet, un moyen (avec les villes nouvelles) de répondre aux menaces graves de dysfonctionnement économique (congestion) et social (déséquilibre, ségrégation) de la région parisienne à la continuité du système économique.

Il n'est cependant pas exclu, dans la mesure où on leur applique un modèle identique de croissance, que les métropoles d'équilibre connaissent à leur tour la crise que subit aujourd'hui la région parisienne. Les manifestations de cette

crise sont à la fois d'ordre économique et d'ordre social et leurs effets interfèrent. Présentée comme un puissant facteur de croissance économique, la grande ville connaît des blocages de plus en plus graves.

Les difficultés de circulation entravent la liberté des échanges de biens, de services et d'hommes. L'allongement des temps de transport est à la fois préjudiciable à l'équilibre physiologique et psychologique de l'individu et à son rendement économique dans l'entreprise. Ce phénomène restreint la fluidité du marché de l'emploi et atténue ainsi une partie des avantages attendus de la concentration. Les dépenses d'équipement par habitant sont en moyenne deux fois plus élevées que dans les villes moyennes. La hausse des prix fonciers freine un aménagement rationnel et augmente les coûts de construction et d'équipement.

On pourrait multiplier les exemples de ces blocages. Mais la grande ville apparaît aussi comme le lieu où se concrétisent les plus fortes aliénations de l'homme moderne. Alors qu'elle devrait offrir un terrain particulièrement favorable au développement de l'individu et à l'intégration sociale, la grande ville consacre de plus en plus les déséquilibres sociaux et la dégradation des conditions de vie. Point n'est besoin de s'étendre longuement sur cet aspect du problème. La ségrégation sociale par l'emploi et l'habitat, la défiguration des sites, la dégradation du mode vie et des relations humaines constituent les expressions les plus connues et les plus significatives de ces déséquilibres. Génératrice de tensions et de conflits sociaux graves, la grande ville est en même temps amplificatrice de ces tensions et conflits. Les grèves y sont plus nombreuses que dans les villes de moyenne ou faible importance. Plus qu'ailleurs, elles sont en mesure de paralyser l'appareil de production.

Ainsi, peu à peu, les avantages retirés de la concentration par le système économique sont annulés par des coûts économiques et sociaux grandissant pour la collectivité. L'insuffisance du brassage social, les obstacles à la confrontation des idées qui en résultent, limitent progressivement l'innovation sociale, moteur de l'évolution et des progrès de la société urbaine.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, les raisons du changement ne tiennent pas uniquement au dysfonctionnement du système économique et à ses contradictions profondes. Elles ont aussi pour origine une remise en cause des objectifs de la croissance économique et des principes de son organisation.

b) La remise en cause des objectifs et des conditions de la croissance

- *Les objectifs de la croissance*

Sans entrer ici dans le débat théorique des économistes sur la croissance et le développement auxquels s'attacheraient des contenus différents, il apparaît que la croissance en tant qu'objectif est de plus en plus discutée.

Le modèle de croissance qui a commandé l'évolution économique du monde occidental jusqu'à ce jour ainsi que l'idéologie qui l'a soutendue sont largement controversés et les échos de cette contestation se propagent jusque dans les sphères les plus officielles. L'O.C.D.E. par exemple a rarement exprimé ses doutes vis-à-vis du type de croissance actuel, constatant cependant les déséquilibres graves qu'il fait naître entre pays développés et pays sous-développés * et, à l'intérieur des pays développés, entre régions riches et régions pauvres, ainsi que les conséquences dommageables qu'il est susceptible d'entraîner vis-à-vis des richesses naturelles du monde **. Les préoccupations nouvelles liées à l'épuisement de certaines de ces richesses ainsi qu'à l'insécurité de certains pays du tiers monde, conduiront peut-être à mettre ou à remettre en exploitation certains gisements existant en France, de rentabilité inférieure à ceux exploités actuellement dans le monde.

---

* La moitié de la population mondiale produit 90 % du revenu mondial et consomme 80 % des ressources naturelles extraites.

** Selon le Club de Rome, si l'exploitation des richesses naturelles est poursuivie selon le mode actuel, dans 100 ans, leur épuisement sera pratiquement acquis et les limites du développement risqueront d'être atteintes.

A la croissance « but » est opposée la croissance « à but ». A la première s'attache un contenu essentiellement quantitatif : il s'agit de créer des emplois et d'améliorer la structure de production pour atteindre le plus fort taux de croissance dans les secteurs les plus rentables. A la seconde s'attache un contenu plus qualitatif : il s'agit certes de créer des emplois et d'améliorer la productivité mais aussi d'éviter les déséquilibres sectoriels, spatiaux et sociaux les plus graves. La croissance devient inséparable d'une recherche du plein emploi et d'une plus juste répartition de ses fruits entre les diverses catégories sociales et les différents espaces. Elle implique une politique d'aménagement régional et urbain, d'équipements collectifs, de préservation et d'amélioration du cadre et des conditions de vie. Dès lors, la croissance des régions développées ne doit plus se faire au détriment des régions sous-développées. De la même manière, la croissance de la région parisienne et des villes du niveau supérieur de la structure urbaine ne doit plus s'effectuer au préjudice des villes de petite et moyenne importance dont l'expansion, par ailleurs, a toutes chances de coûter moins cher et de conserver des dimensions humaines. Certaines villes, certaines régions, encore peu nombreuses, véhiculent déjà cette idéologie de « croissance à but » et adaptent leurs objectifs de développement en conséquence. Ne considérant pas la croissance comme une fin en soi, elles se dotent d'équipements sociaux de qualité supérieure, adaptés à une population dont l'idéologie n'est pas dominée par la recherche de la croissance à tout prix. L'industrie n'est acceptée que si elle est « noble ». Ces villes et ces régions préservent alors un caractère attractif qui favorise leur expansion.

On peut se demander si elles ne seront pas dans l'avenir appelées à se multiplier, remettant progressivement mais profondément en cause les objectifs et par voie de conséquence les structures du système économique.

- *Les transformations de la structure de production*

Elles sont dues à la fois au progrès technique, aux mutations sociales et à la nécessité de réaliser des économies d'échelle.

Le temps n'est plus où les entreprises étaient tenues de s'installer près des sources d'énergie et de matières premières ou des grands marchés de consommation. Les progrès technologiques, en rendant notamment les transports plus faciles et moins onéreux, les ont libérées de cette contrainte.

Point n'est besoin non plus pour les entreprises d'un vaste marché local de l'emploi. La mobilité croissante de la main-d'œuvre permet très largement de pallier son insuffisance locale et réduit d'autant l'intérêt d'une concentration dans les grandes villes ou les zones de forte densité urbaine.

En outre, les entreprises tendront de plus en plus à remettre en cause la conception même des grandes unités de production centralisées et à organiser leur production par unités de taille réduite et décentralisées. Les raisons de cette évolution, déjà perceptibles actuellement*, sont à la fois économiques et sociales. Economiques parce qu'au-delà d'une certaine taille, l'entreprise éprouve des difficultés à organiser des structures de relais de décision et de contrôle et se voit contrainte de se pourvoir d'un appareil de gestion qui pèse sur sa rentabilité et sa compétitivité. Sociales dans la mesure où le schéma taylorien d'organisation du travail est de plus en plus contesté, et où il faut renforcer la sécurité du fonctionnement d'un appareil de production qu'un petit nombre de travailleurs suffit à paralyser.

Images des villes moyennes

Si les conditions d'un changement semblent progressivement se réunir en faveur d'un développement des villes moyennes, tout le problème est de savoir de quel type de développement il s'agira.

---

* Cf. l'expérience de l'I.R.I. en Italie par exemple.

— Les villes moyennes assureront-elles préférentiellement dans l'avenir la reproduction d'un système économique qui rencontrera, dans les décennies prochaines, des blocages de plus en plus difficiles à surmonter dans les grandes villes et les zones de forte concentration urbaine ? Les villes moyennes constitueraient alors un nouveau moyen au service de la croissance et seraient en quelque sorte la réponse aux difficultés d'un système économique soucieux de se reproduire mais sans se réformer en profondeur. Les villes moyennes seraient alors au niveau supérieur de l'organisation urbaine ce que sont les métropoles d'équilibre par rapport à la Région parisienne, c'est-à-dire un remède ou un exutoire plus ou moins provisoire à la concentration.

— A l'opposé, profitant des aspirations au changement social, des nécessaires transformations de la structure de production, de potentialités non négligeables au niveau du cadre de vie, les villes moyennes constitueront-elles l'occasion et le support d'un nouveau type de développement ? Dans cette optique, permettraient-elles au système économique non seulement de se reproduire mais aussi de renouveler ses objectifs et ses structures de production. Ce serait du même coup dans les villes moyennes que pourrait se construire une nouvelle société urbaine fondée sur le développement de l'individu et l'intégration sociale, l'expression d'une nouvelle culture, l'amélioration des relations entre groupes et l'atténuation des stratifications sociales.

La première image n'est pas très éloignée de celle révélée par le scénario tendanciel. Elle consacre l'émergence de quelques villes moyennes, localisées dans les régions développées ou au voisinage des zones de polarisation et jugées de ce fait particulièrement aptes à reproduire les effets cumulatifs de la croissance ; elle sanctionne, au contraire, la stagnation, voire le déclin de beaucoup d'entre elles et plus particulièrement de celles localisées dans les zones de sous-développement : Ouest, Sud-Ouest, Centre, Ouest de la France. On qualifiera de réussite la situation de villes qui seront devenues des grandes villes, alors que cette concentration eut été plus nécessaire ailleurs.

La seconde image est favorable, au contraire, à un développement équilibré de la grande majorité des villes moyennes. Dans les régions sous-développées, il s'agira de promouvoir un nouveau type de développement jouant sur les atouts de ces villes et profitant de la transformation et de la naissance de certains mécanismes économiques et sociaux.

La vitesse et la force avec lesquelles ces mécanismes se développeront et s'articuleront, dépendront dans une large mesure, du rôle joué par le système institutionnel et des mutations qu'il sera amené à connaître.

Ce second « scénario » ne trace pas un véritable cheminement mais décrit principalement les mécanismes envisagés pour corriger l'image tendancielle. Le graphe suivant présente l'ensemble des mécanismes et leurs interrelations dont la mise en œuvre permet d'aboutir à une certaine image de la France des villes moyennes.

1
Les composantes économiques

L'AGRICULTURE ET LA SOCIÉTÉ RURALE

Le développement agricole ne concernera pas uniquement en France certaines régions favorisées et spécialisées, mais s'étendra sur une grande partie des régions aujourd'hui déprimées, dont les productions conserveront une certaine diversité malgré une tendance à la spécialisation régionale, voire nationale. Les régions de l'Ouest verront un nouvel essor de l'élevage ; celles du Midi ainsi que la Bretagne pourront écouler leurs primeurs dans l'Europe entière grâce à l'ouverture des frontières et à l'augmentation du niveau de vie.

Les villes moyennes situées au centre d'un espace rural prospère, bénéficieront alors de l'augmentation de la production, en contribuant à l'écoulement des produits, à l'équipement et à la modernisation des exploitations. La population rurale devrait représenter environ 10 % de la population active. La modernisation progressive des exploitations et l'augmentation corrélative du niveau de vie des exploitants entraîneront l'apparition d'une série de besoins nouveaux qu'il appartiendra entre autres aux villes moyennes de prendre en compte, les transformations s'effectuant assez graduellement pour éviter de dépasser leurs possibilités et leur permettre de s'adapter à leur rôle. Ainsi s'accroîtra leur rôle de fournisseurs de moyens de production agricoles, mais également de services destinés à des unités de production modernes susceptibles d'avoir leur stratégie propre. La qualité de ces services (conseils en comptabilité et en gestion, formation et recyclage, conseils techniques, sièges des coopératives de commercialisation, etc.) ne pourra que gagner à leur regroupement dans une même ville moyenne desservant un espace rural où des services plus banaux pourront rester disséminés. Les villes moyennes auront aussi à répondre aux besoins des industries agricoles et alimentaires greffées sur les spécialités régionales : les services qui viennent d'être évoqués leur seront également utiles.

D'autre part, l'amélioration du niveau de vie des exploitants donnera naissance à de nouveaux besoins en biens et services dont une partie trouvera à se satisfaire dans les villes moyennes. On parviendra ainsi à la constitution d'unités dont la ville moyenne sera le centre et où s'estompera peu à peu l'opposition entre mode de vie rural et mode de vie urbain, la campagne ayant tendance à adopter un mode de vie de plus en plus proche du modèle urbain des villes moyennes.

L'activité agricole sera marquée par le souci de s'assurer des débouchés et sera donc en étroite relation avec les industries agro-alimentaires qui, pour une part, dépendront de coopératives puissantes. En fixant sur place, les activités de première transformation (meunerie, raffinage du sucre...) et de seconde transformation (alimentation), il leur sera possible de procéder à des réinvestissements, en évitant les risques que présentent les implantations dépendant de firmes non régionales dont la stratégie n'est généralement pas fondée sur la considération de besoins locaux : les industries agricoles et alimentaires locales fourniront également de l'emploi à une main-d'œuvre nombreuse et permettront la fixation d'une plus grande valeur ajoutée locale.

Ce développement de l'agriculture s'appuiera sur des mécanismes dont les germes sont décelables dès aujourd'hui.

Les mécanismes du changement

Le maintien ou l'extension de zones cultivées, y compris dans les régions actuellement en difficulté, seront conditionnés par l'atténuation de la concurrence sur le marché international. Dans ce cas en effet, des productions qui, dans l'hypothèse d'une concurrence sauvage, seraient considérées comme non rentables, pourront le devenir et donner un nouveau développement à des régions entières. Cela suppose l'établissement d'un certain protectionnisme au niveau sinon d'un pays, du moins d'un ensemble de pays, qui semble pouvoir se dessiner à l'heure actuelle. On assiste déjà aujourd'hui à un affrontement entre Américains et Européens sur la conception des échanges internationaux et particulièrement en matière agricole.

Les Etats-Unis sont partisans d'une ouverture des frontières, attitude qui correspond à un revirement de la politique agricole américaine telle qu'elle était conduite depuis une quarantaine d'années, avec l'abolition des subventions aux agriculteurs et la remise en exploitation de 11 millions d'hectares cultivables. Cette nouvelle politique vise, sur le plan intérieur, à enrayer la hausse rapide du prix des produits agricoles que connaissent les Etats-Unis (14,4 % en 1972 contre 3,6 % pour les produits industriels). Elle aura également pour conséquence l'accentuation des pressions américaines en vue de supprimer l'obstacle du protectionnisme agricole européen, estimé en partie responsable du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis. En revanche, les Européens sont désireux de conserver une protection du Marché commun agricole, car de nombreux pays de l'Europe des Neuf, en particulier la France, possèdent une agriculture employant encore une part non négligeable de la population active et ne souhaitent pas hypothéquer son développement et sa modernisation en l'exposant à une concurrence brutale.

Selon que l'un ou l'autre des points de vue l'emportera au terme des négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis, on assistera à l'émergence de l'un des deux schémas suivants :

a) **Un libre-échange généralisé**

ouvrirait totalement les frontières européennes en particulier aux produits venant des Etats-Unis, et chaque pays ferait porter son effort de production sur les marchandises pour lesquelles il est le plus favorisé : cela signifierait la quasi disparition des mécanismes de protection et de régulation des marchés agricoles mis en place au sein de la Communauté économique européenne : prix d'intervention constituant un minimum garanti et ayant pour conséquence le stockage ou la dénaturation des produits excédentaires ; préférence communautaire, visant à décourager les importations et à aider les exportations par l'intermédiaire du F.E.O.G.A. (Fonds européen d'orientation et de garanties agricoles) qui perçoit la différence entre prix européens et prix mondiaux moins élevés dans le cas d'une importation (on parle alors de « prélèvement ») et finance cette différence dans le cas d'une exportation (« restitution »).

Sur le plan de la localisation des productions, une telle évolution aurait pour conséquence l'abandon de vastes zones considérées comme insuffisamment rentables et l'élimination rapide d'un grand nombre de petits exploitants incapables de mener à bien une indispensable modernisation. Les unités agricoles prendraient alors la forme de vastes domaines exploités avec d'importants moyens mécaniques et une main-d'œuvre réduite. Dans cette hypothèse, les villes moyennes situées dans des zones dont l'exploitation serait abandonnée perdraient une part de leur substance ; quant à celles qui seraient situées dans des zones exploitées, elles n'auraient pas toujours les moyens de fixer l'exode rural supplémentaire et seraient peu concernées par l'activité agricole dont l'ampleur dépasserait leurs moyens et nécessiterait le recours aux capitaux nationaux ou étrangers.

Cete première hypothèse est donc défavorable aux villes moyennes. La possibilité d'une croissance plus harmonieuse résidera en la concrétisation de la deuxième hypothèse.

b) **Le maintien de certaines formes de protectionnisme** conduirait les principaux blocs économiques occidentaux (Etats-Unis, Europe de l'Ouest, Japon), à établir le libre-échange au sein des zones qu'ils contrôlent, tout en conservant entre eux des barrières tarifaires ou autres (subventions aux activités en difficulté, etc.). Ce schéma, qui traduit l'adoption des vues européennes, ne résulte d'ailleurs pas uniquement des rapports de force entre l'Europe et les Etats-Unis dans le cadre de négociations commerciales, mais tient compte d'un ensemble de facteurs mondiaux qui vont dans le sens de l'instauration de certaines formes de protection économique. Ce protectionnisme des grands blocs peut en effet être rendu nécessaire par l'impossibilité d'adopter des normes communes relatives à certaines contraintes : pollution, chômage, aide au tiers monde, structures industrielles, niveaux de rémunérations, équipements collectifs. De plus, les Etats prennent conscience que le libre développement des échanges risque parfois de leur apporter plus d'inconvénients que d'avantages : appauvrissement de régions marginales, absorption des industries nationales par les capitaux étrangers, difficultés d'emploi dans les secteurs menacés, sans oublier la dépendance à laquelle s'exposent des pays étroitement spécialisés. Des limitations volontaires interviendront donc dans les échanges internationaux, évitant ainsi les affrontements trop violents. Incidemment, une telle organisation pourrait avoir des répercussions sur d'autres secteurs de l'économie et des relations internationales : ne parvenant pas, comme ils l'espèrent aujourd'hui, à réduire le déficit de leur balance des paiements par un accroissement de leurs exportations de produits agricoles vers l'Europe, les Etats-Unis pourraient se trouver contraints de ralentir le rythme de leurs investissements à l'étranger et/ou de confier une part croissante de leurs dépenses militaires effectuées en Europe aux pays européens.

Cette deuxième hypothèse, condition nécessaire de l'émergence de bon nombre de villes moyennes, présente des chances de réalisation supérieures à la première, pour les raisons évoquées qui se trouvent renforcées par l'apparition d'une relative pénurie à l'échelle mondiale, pénurie dont on aperçoit déjà certains signes : commandes massives de blé de la part de l'URSS (qui s'accompagneront peut-être dans les années à venir de commandes de fourrages en vue du développement de l'élevage), commandes chinoises, montée rapide des prix des denrées alimentaires, en particulier de la viande, etc.

C'est pourquoi la concurrence en matière de produits agricoles sera circonscrite à l'intérieur du bloc européen, et les exploitations ne subiront pas le choc de la concurrence américaine : elles auront ainsi le temps de s'adapter et il sera possible de leur appliquer une politique de reconversion sans à-coup majeur.

Quant aux industries agricoles et alimentaires, elles ont actuellement tendance à s'installer sur les zones de production plutôt qu'à proximité des lieux de consommation, en raison des coûts de transport, mais surtout de l'organisation de la distribution et de l'existence sur place d'une main-d'œuvre abondante. Les régions françaises qui connaîtront un développement de la production agricole seront donc particulièrement bien placées pour accueillir les industries agricoles et alimentaires. Celles-ci constituent déjà une activité à bonne rentabilité dont certains secteurs connaissent une expansion rapide, comme les conserves et les surgelés, en raison des transformations du mode de vie. La branche devra réagir contre une dispersion actuellement excessive entre de nombreuses entreprises (9 000 au total, les huit premières d'entre elles ne représentant que 17,5 % du chiffre d'affaires total). De la même façon, la branche devra accroître ses capacités financières pour mieux faire face à la pénétration des capitaux étrangers qui progressent actuellement rapidement (en particulier capitaux anglais). Dans cette optique, les coopératives, appuyées par les capitaux locaux et bénéficiant de l'aide du Crédit agricole, pourront jouer un rôle important : ne réalisent-elles pas déjà actuellement 21 % du chiffre d'affaires de la branche.

L'INDUSTRIE

Le problème des rapports de l'industrie et des villes moyennes se posera en termes différents selon qu'il s'agira soit de décentralisations et d'extensions d'entreprises nationales ou étrangères, soit du développement de l'industrie locale.

a) **Les implantations d'entreprises étrangères à la ville**

Les entreprises tendront à se disséminer largement dans les villes moyennes appartenant même à des zones aujourd'hui sous-industrialisées : si certaines d'entre elles utiliseront une main-d'œuvre abondante, elles adopteront cependant de plus en plus des procédés de fabrication automatisés, les unités de production étrant reliées par des moyens informatiques à un échelon de commandement. Certains handicaps dont souffraient les villes moyennes du point de vue de la localisation industrielle (faible qualification et faible diversification de la main-d'œuvre, étroitesse du marché du travail, insuffisance des structures d'accueil et absence de marché de consommation local), auront été levés par la constitution de réseaux de villes. Leur existence permettra l'adoption d'un mode de croissance original : au lieu d'étendre indéfiniment les usines existantes ou d'en juxtaposer de nouvelles comme cela se réalise dans les métropoles, les agrandissements se feront par création d'usines dans d'autres villes. En effet, afin de ne pas provoquer de déséquilibres locaux (monopole d'une entreprise sur le marché du travail), un établissement ne doit pas être trop important par rapport à un besoin de main-d'œuvre donné : 5 à 10 % du total paraît un maximum à ne pas dépasser, faute de quoi il faut imposer à une partie de la main-d'œuvre des migrations trop importantes et l'intégration avec le milieu local est beaucoup plus difficile.

Les extensions se produiront donc dans des villes n'ayant pas encore reçu de décentralisation occupant une part importante de la main-d'œuvre et se rapprochant davantage du milieu rural, tandis que, dans les villes ayant déjà reçu un ou plusieurs établissements décentralisés de grande taille, la croissance se fera de façon plus régulière et progressive.

Il convient de souligner que l'industrie sera de moins en moins marquée par la tendance à la diminution des qualifications, les tâches pénibles et répétitives étant exécutées automatiquement ; les couches de travailleurs peu qualifiés (aujourd'hui formées principalement d'immigrés) seront en voie de disparition. L'automatisation permettra une réduction du nombre d'ouvriers nécessaires pour le fonctionnement d'une unité de production, et supprimera les derniers freins à l'implantation dans des bassins d'emplois de taille réduite. Par suite du perfectionnement des techniques, les unités de production automatisées auront besoin d'industries d'accompagnement (informatique par exemple) ; ces entreprises s'installeront donc dans les réseaux de villes moyennes, dont elles desserviront les différents pôles et où elles constitueront un ensemble d'activités à la limite du secondaire et du tertiaire.

Les procédés de production se modifieront conjointement aux progrès de la technologie (informatique, télécommunications, automation) et de la transformation de l'organisation du travail, passant par un éclatement des chaînes de production et un allongement du cycle de travail permettant un enrichissement des tâches. L'existence de réseaux rendra également possible la décentralisation des pouvoirs de décision plus importants au niveau de l'entreprise, tendant à rapprocher autant que possible la décision du lieu de son exécution. Les directeurs des unités décentralisées mèneront leur propre politique de vente, de recrutement du personnel, de production (techniques et outillages), d'études et de recherche de nouveaux produits, de publicité, etc. Il se créera donc un marché local pour des entreprises fournissant les biens et services dont les unités décentralisées auront besoin ; si la ville moyenne est un cadre un peu

étroit pour de telles entreprises, celles-ci se verront offrir dans le réseau de villes un marché à leur mesure. L'échelon central des entreprises, situé souvent à Paris ou dans les métropoles, aura parfois moins de raisons de s'y maintenir avec le progrès des transports et des communications, n'exigeant plus la proximité physique entre sièges sociaux, banques, administrations, etc. Du point de vue de la gestion, cet échelon central conservera la conduite de la politique générale (investissements, contrôle, approbation des plans et des budgets de l'entreprise, etc.) mais également des tâches purement matérielles ne comportant pas de décision ou de choix, centralisées pour des raisons d'économie sur un ordinateur à grande capacité.

La fonction « recherche industrielle » sera également présente dans les villes moyennes, malgré les investissements de plus en plus importants qui se révéleront nécessaires, les régions se spécialisant dans certaines filières : en effet, les recherches sont souvent spécifiques d'une catégorie de produits et la collaboration indispensable des services de recherche avec les services commerciaux, d'études et de production sera ainsi facilitée. Il serait d'ailleurs de mauvaise politique au sein d'une entreprise de ne pas confier des responsabilités de recherche aux directeurs d'unités décentralisées alors que cette fonction prendra de plus en plus d'importance. Enfin, l'intégration croissante entre la recherche universitaire et la recherche industrielle amènera les pouvoirs publics à faire de la localisation des équipements de recherche universitaire un nouveau moyen d'inciter les entreprises à choisir un emplacement déterminé.

b) **Les entreprises locales**

La principale difficulté rencontrée par les entreprises locales (en général des petites et moyennes entreprises), c'est-à-dire les problèmes de financement provoqués par la quasi impossibilité de faire appel au marché financier en raison de leur faible notoriété et des risques qu'un tel déplacement est réputé comprendre, sera levée par de nouvelles formules de financement qui leur permettront de conserver une part d'indépendance face aux grandes sociétés nationales ou étrangères. C'est ainsi que des banques régionales leur accorderont des prêts, mais s'associeront également à des formules de capital-risque (venture-capital) consistant à participer au capital initial en revendant ensuite les parts avec plus-value. Les grandes sociétés, soucieuses de favoriser l'innovation dans leur secteur, fourniront également des financements sous forme de capital-risque aux P.M.E. innovant dans leur domaine. La localisation de capital (leasing d'actions) permettra également de rapprocher entreprises et épargnants régionaux par l'intermédiaire de sociétés d'investissement collectant les capitaux et les investissant dans des entreprises leur payant un loyer en contrepartie.

Les P.M.E. locales rempliront trois fonctions distinctes : satisfaction de besoins locaux classiques (rôle en diminution relative) comme le bâtiment, les fournitures agricoles ; satisfaction des besoins nouveaux-nés de la décentralisation des grandes entreprises (allant de la sous-traitance de certaines fabrications jusqu'à la prestation de services élaborés aux entreprises et aux particuliers) ; spécialisation dans des fabrications tournées vers le marché national ou international présentant un caractère spécifique et ne demandant pas d'investissements massifs : techniques de pointe nécessitant surtout un investissement intellectuel, industries non polluantes utilisant une main-d'œuvre qualifiée à la limite des métiers artistiques, etc.

Les mécanismes du changement

a) **Les entreprises décentralisées**

Plusieurs facteurs se conjugueront pour inciter les grandes entreprises, ou même les entreprises de taille plus modeste, à s'étendre ou à se transférer totalement dans les villes moyennes.

● *Facteurs incitant les entreprises à quitter les métropoles*

Les entreprises industrielles installées en région parisienne et, dans une moindre mesure, dans les métropoles, se heurteront à des difficultés croissantes freinant leur développement sur place. Les locaux trop étroits et inadaptés ne leur permettront pas de croître conformément à leurs besoins. Les conditions de vie du personnel qui iront en se détériorant, les difficultés de transport (mauvaise desserte, manque de places de stationnement) et les nuisances constitueront d'autres handicaps susceptibles de porter atteinte à la bonne marche de l'entreprise ; le terrain sur lequel elle est installée sera de plus en plus l'objet de la convoitise des promoteurs immobiliers et il pourra être financièrement intéressant de le leur céder.

Par ailleurs, les coûts sociaux entraînés par une trop grande concentration d'activités inciteront la puissance publique à faire pression sur les entreprises pour que celles-ci se dispersent davantage ; ces coûts sociaux sont déjà perceptibles à l'heure actuelle : ainsi, de 1960 à 1967, les dépenses annuelles consacrées à l'infrastructure urbaine ont été inférieures à 90 F par habitant pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants et ont atteint 140 F pour les villes dépassant 200 000 habitants (Paris, Lyon et Marseille exclues) ; le montant de l'ensemble des équipements collectifs supplémentaires entraînés par l'arrivée d'un nouvel habitant a été de moins de 250 F pour les premières et de plus de 400 F pour les secondes. Même s'il faut tenir compte de la différence de service rendu entre grandes villes et villes moyennes, il ne faut pas oublier que la concentration engendre des besoins propres qui n'apparaissent pas ailleurs (en matière de transports, d'espaces verts...).

L'existence de coûts ressentis par l'entreprise et de coûts sociaux amèneront donc celle-ci à se préoccuper de son déplacement. Ce déplacement pourra également être l'occasion d'améliorations diverses de l'organisation de l'entreprise : modernisation du matériel et des méthodes, spécialisation des fabrications entre la nouvelle et l'ancienne usine lorsque celle-ci sera conservée, diversification des fabrications, etc.

● *Facteurs d'attraction des villes moyennes*

Une fois l'entreprise forcée de quitter Paris pour s'étendre, quels sont les facteurs qui pourront l'inciter à s'implanter dans une ville moyenne ?

Les facteurs influençant la localisation d'une entreprise seront de moins en moins liés à la position géographique, à la proximité de matières premières ou d'un marché de consommation ; pour ce dernier point, il apparaît cependant qu'une entreprise a d'autant plus tendance à s'installer à proximité d'un marché de consommation que sa taille est réduite, mais ce facteur ne joue guère pour une entreprise décentralisée. Pour certaines activités cependant, il importe de se situer sur une façade maritime afin de minimiser les coûts de transport des matières premières. C'est notamment le cas de la sidérurgie qui traite les minerais en provenance du tiers monde (Fos, Dunkerque), mais l'importance des opérations en cause ne sera pas sans provoquer des effets induits sur l'environnement régional (effets qui ont été analysés dans le scénario de l'inacceptable*).

---

* Une image de la France en l'an 2000, scénario de l'inacceptable, In Coll. Travaux et Recherches de Prospective, n° 20, déjà cité.

Il existe d'autres facteurs qui seront susceptibles d'attirer certaines industries sur les côtes, en dehors des grandes plateformes industrielles : par exemple, les terminaux pétroliers ou pour containers, ou encore les aéroports sur îles flottantes, imposés par l'augmentation du trafic aérien, la pénurie d'emplacements terrestres et les pressions en faveur du respect de l'environnement en particulier contre les atteintes du bruit.

Cependant, la plupart des entreprises ne s'arrêteront pas à des considérations géographiques pour déterminer leur implantation ; certaines d'entre elles seront même d'une liberté à peu près totale ; c'est le cas des entreprises étrangères (américaines en particulier) dont la stratégie s'inscrit déjà dans un cadre européen d'ensemble et s'arrête assez peu sur la localisation à l'intérieur d'un pays.

Parmi les facteurs de localisation, le plus important sera certainement l'existence d'un « gisement de main-d'œuvre » disponible ou en passe de l'être (fort pourcentage de population active agricole) acceptant de travailler pour des salaires inférieurs à ceux de la région parisienne. Cependant, d'autres éléments non négligeables interviendront dans le choix de l'entrepreneur : existence d'une main-d'œuvre féminine sous-employée (l'usine Ericsson de Brest emploie 70 % de personnel féminin), espace disponible pour rationaliser la production et permettre les extensions ultérieures, prix fonciers, climat social plus ou moins calme, accessibilité au travail et facilités de transport, cadre de vie, avantages fiscaux et financiers... Ces éléments sont parmi ceux qui se trouvent dans les villes moyennes.

La présence dans les villes moyennes d'une main-d'œuvre abondante sera un facteur d'autant plus important que les industries grosses utilisatrices de main-d'œuvre ne vont plus pouvoir puiser dans le réservoir que constitue la main-d'œuvre immigrée.

● *Epuisement des ressources en main-d'œuvre immigrée et modification des structures de production*

Il existe en France à l'heure actuelle, 2 200 000 travailleurs immigrés, qui représentent environ 11 % de la population active. Il faut remarquer que les 2/3 de ces travailleurs ne viennent pas du tiers monde, mais des pays européens méridionaux (Italiens, dont le nombre est en diminution sensible depuis 10 ans ; Espagnols qui, semble-t-il, amorcent depuis quelques années un mouvement de reflux, Yougoslaves, surtout Portugais dont l'immigration a été massive mais qui vient de se voir donner un coup d'arrêt). Le mouvement de reflux des Italiens et des Espagnols est à rapprocher du taux d'expansion élevé de ces deux pays : l'Italie a en effet connu une croissance annuelle moyenne de sa production industrielle de 6 % entre 1963 et 1970 et l'Espagne une croissance de 11 % entre 1963 et 1972.

Poursuivant la tendance actuelle, l'industrie française fera dans les prochaines années de plus en plus appel à la main-d'œuvre immigrée : la croissance moyenne du nombre de travailleurs immigrés a été de 5,5 % par an entre 1962 et 1971. Ils représentent 20 % des travailleurs de l'industrie, 30 % du bâtiment et des travaux publics (700 000 environ). Exécutant les tâches les plus ingrates, ils constituent une main-d'œuvre souple et bon marché que la collectivité nationale n'a pas eu la charge de former. Le reflux des travailleurs européens, entraîné par l'industrialisation de leur pays d'origine (ainsi que pour l'Afrique du Nord, particulièrement l'Algérie), conduira les employeurs à un recours de plus en plus marqué aux travailleurs en provenance du tiers monde. Mais l'immigration sans intégration donnera lieu à des réactions de rejet de la part de la population autochtone. Aujourd'hui déjà, 92 % des Français estiment qu'il y a « beaucoup d'étrangers en France », 53 % qu'ils ne peuvent s'assimiler ; 33 % d'entre eux jugent suffisant et 10 % trop important l'effort financier fait pour le logement des immigrés. Un tel état d'esprit persistant en raison des mauvaises conditions d'accueil entraînera l'adoption par le Gouvernement de mesures restrictives d'autant plus radicales que la situation se sera davantage dégradée. D'ailleurs, l'attitude des immigrés eux-mêmes précipitera l'évolution.

En effet, ceux-ci, dans certains secteurs (automobile) supporteront de moins en moins les conditions de travail défavorables qu'ils auront à subir, et, cette réaction se généralisera en se joignant à la contestation d'ensemble des conditions de travail.

Des répliques de deux ordres différents interviendront alors. La première consistera à fermer, de façon plus ou moins brutale, les frontières françaises aux travailleurs immigrés, pour éviter des perturbations sociales, en raison de la détérioration possible des relations avec certains Etats. Devant le désengagement des travailleurs immigrés, les employeurs seront contraints de trouver des solutions de rechange : dans un premier temps, ne pouvant envisager une rapide transformation fondamentale de leur technologie, ils s'établiront dans les régions disposant d'une main-d'œuvre nombreuse et sous-employée, c'est-à-dire dans les régions françaises sous-développées ; dans un second temps, à plus long terme, ils rechercheront des solutions dans une modernisation des méthodes de production se traduisant par l'automatisation des tâches les plus répétitives et les plus pénibles, car les Français seront tout aussi réticents à les accepter pour un faible salaire. Les villes moyennes des régions sous-développées, ayant bénéficié d'une première vague d'implantations, seront alors bien placées pour servir de cadre à cette modernisation des industries grosses utilisatrices de main-d'œuvre.

Les industriels pourront être tentés par un déplacement de leurs établissements vers le tiers monde pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre immigrée : ce mouvement ne touchera en fait qu'un faible nombre d'entreprises, car les branches dans lesquelles travaille la main-d'œuvre immigrée sont parmi celles qu'il semble difficile, sinon impossible, de déplacer vers le tiers monde afin de pallier les difficultés rencontrées à leur bon fonctionnement dans la métropole.

En effet, un tiers des immigrés travaillent dans le bâtiment et les travaux publics, qui occupent déjà la plus grande partie de sa main-d'œuvre sur les lieux de construction ; un autre tiers est employé dans des industries mécaniques, chimiques et alimentaires ; enfin le reste se répartit entre des industries diverses (textiles, métaux, extraction), l'agriculture et des services domestiques : autant d'activités qui, pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit politiques (volonté d'assurer la sécurité des fournitures et des investissements), ne peuvent être transférées vers le tiers monde que dans une très faible mesure.

Le deuxième type de réaction concernera les travailleurs déjà installés en France. La solution consistera à faire disparaître les différences de conditions de travail et de rémunération entre travailleurs français et immigrés. Cela entraînera également la nécessité d'une modernisation des structures de production : suppression des postes pénibles et répétitifs, supposant un recours à l'automatisation. Une telle innovation aura des répercussions particulièrement sensibles dans le secteur du bâtiment, où de nombreuses entreprises artisanales seront contraintes à la fermeture ou à la concentration pour faire face aux investissements nécessaires à l'industrialisation (ce qui ne manquera pas de poser un nouveau problème social). L'automatisation favorisera l'implantation d'unités de production dans les petits bassins d'emploi.

Les usines décentralisées ne représenteront un véritable atout pour les villes moyennes que si les décentralisations s'accompagnent d'une amélioration des conditions de travail et d'une délégation des pouvoirs de décision : dans ce domaine également, des tendances favorables aux villes moyennes se font jour.

● *Décentralisation des pouvoirs et amélioration des conditions de travail*

Les entreprises de grande taille trouveront de nombreux avantages à la décentralisation des pouvoirs de décision. En effet, en rapprochant la décision du lieu où elle s'applique, on augmentera son efficacité grâce à une plus grande rapidité d'information et à une meilleure connaissance des données du problème ; la direction générale se trouvera dégagée des soucis de gestion quotidiens et pourra se consacrer plus aisément aux décisions de politique générale ; enfin, la décentralisation des pouvoirs, confiant aux cadres des postes de responsabilité, facilitera leur formation à des tâches de plus en plus complexes et créera un climat d'émulation favorable au dynamisme de l'entreprise.

Ce mode d'organisation déjà expérimenté à l'étranger se répandra en raison de la concentration financière de plus en plus poussée des entreprises et de leur complexité croissante. En France, notons qu'il est en train de se mettre en place dans l'industrie automobile, que ce soit d'emblée lors d'une implantation nouvelle comme pour la Régie Renault ou plus progressivement pour les autres constructeurs. Cela s'est traduit par le développement sur place de la comptabilité industrielle, des services sociaux, d'une partie des méthodes et contrôles techniques...

Enfin, l'éclatement des chaînes de production et l'allongement du cycle de travail, accompagnant les décentralisations, seront favorisés par la volonté des entrepreneurs de limiter la taille des établissements (à un maximum de 1 500 employés environ) afin de résoudre les problèmes de commandement et de rapports sociaux. D'autre part, l'enrichissement des tâches, avec le rejet de l'organisation tayloriste du travail, s'il occasionnera aux entrepreneurs des investissements supplémentaires, permettra également une augmentation de la productivité et une baisse de l'absentéisme (l'allongement du cycle de production dans chaque atelier sera également un moyen de pallier les arrêts de production qu'une « grève-bouchon » peut faire subir à l'ensemble des établissements d'une entreprise losqu'ils sont très dépendants de la production de l'un d'entre eux).

b) **Les entreprises locales**

Il existe dans les villes moyennes un important tissu d'entreprises locales : bien que leur activité soit souvent tournée vers la satisfaction de besoins locaux ou régionaux (en particulier pour les entreprises de bâtiment), certaines d'entre elles parviennent à se hisser au niveau d'un marché national, voire européen, le cas extrême étant Michelin. Ces entreprises, la plupart du temps de taille moyenne, ont sur les grandes sociétés un certain nombre d'avantages : c'est en effet dans les entreprises européennes ayant un chiffre d'affaires compris entre 500 millions et un milliard de francs que l'on trouve le meilleur taux moyen de rentabilité. Cela tient entre autres au fait que les grandes entreprises s'entourent d'un tertiaire administraif qui s'alourdit plus que proportionnellement à leur taille.

Les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) ont davantage de souplesse que les grandes sociétés : c'est ainsi qu'une enquête réalisée auprès de 500 patrons de P.M.E. par la Caisse centrale de crédit hôtelier a révélé que 50 % des entreprises avaient agrandi leurs locaux au cours des cinq dernières années et que, parmi celles-là, une sur quatre avait changé d'implantation géographique ; 22 % avaient déposé un ou plusieurs brevets, 30 % avaient une activité exportatrice régulière. Les P.M.E. ont également des avantages dans le domaine de l'innovation : il apparaît que les entreprises qui connaissent le taux de croissance le plus rapide sont des P.M.E. se trouvant dans des secteurs en « expansion débutante », à tel point que les grandes entreprises trouvent souvent plus intéressant de racheter avec son équipe de direction, une petite entreprise récemment créée et ayant réussi une percée sur un produit que de financer à grands frais des recherches gênées par la lourdeur de leurs structures et le manque de tempéraments novateurs qu'elles connaissent.

Les grandes entreprises sont donc amenées à considérer les P.M.E. comme des auxiliaires précieux dans lesquels elles puiseront hommes, techniques et idées. Le risque existe donc d'une domination excessive des grandes entreprises nationales ou étrangères sur les P.M.E. locales. L'essor des entreprises locales est en effet étroitement lié à leur fonction d'innovation, à laquelle les villes moyennes offriront un milieu favorable, mais cet essor les exposera aux risques d'un rachat faisant disparaître leur caractère local et les empêchant de contribuer pleinement au développement régional. Pour maintenir leur indépendance, les milieux régionaux réagiront en créant des structures de financement régionales permettant d'éviter la fuite de l'épargne.

Ils y seront aidés par les pouvoirs publics qui verront dans l'accroissement des pouvoirs financiers régionaux un moyen de promouvoir le développement et d'entretenir le dynamisme local.

LE TERTIAIRE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Dans les villes moyennes s'installeront non seulement des activités de bureau exigeant une main-d'œuvre importante, mais également des fonctions de commandement. Un compromis aura été trouvé entre les pouvoirs publics et les entreprises ; celles-ci en effet tendront d'autant plus à décentraliser leurs activités tertiaires dans les villes moyennes que les emplois offerts seront moins qualifiés ; elles préfèreront laisser leurs sièges sociaux groupés dans les métropoles ou dans la capitale : mais les pouvoirs publics prendront conscience des inconvénients de cette formule : si elle peut permettre de résoudre momentanément des problèmes d'emploi, elle ne peut constituer le fondement d'un développement durable ; de plus, une implantation trop importante par rapport à un bassin d'emploi est source de déséquilibre et maintient la ville dans un état de dépendance.

Le compromis entre pouvoirs publics et entreprises se traduira par la création d'échelons régionaux décentralisés de commandement relayant la direction générale, qui, la plupart du temps, restera à Paris ou dans les métropoles, c'est-à-dire dans les villes se consacrant à un rôle international plus ou moins marqué.

Les pouvoirs de décision délégués s'installeront dans les villes moyennes en s'inscrivant dans la logique des réseaux de villes. Une direction administrative rayonnera ainsi sur un ensemble d'établissements (industriels ou tertiaires) répartis dans d'autres villes moyennes, sans d'ailleurs que celle-ci soient obligatoirement très proches les unes des autres : la notion de réseau ne doit pas être comprise comme impliquant une proximité territoriale absolue, mais s'applique à une série de relations fonctionnelles (renforcées cependant dans de nombreux cas par la proximité territoriale). Le pouvoir de commandement installé dans une ville moyenne n'entraînera pas une domination de celle-ci sur les autres villes du réseau, puisqu'aussi bien pour une deuxième entreprise, le pouvoir de commandement pourra être placé dans une des villes : la notion du réseau trouve une nouvelle illustration dans ce système de relations réciproques.

Les mécanismes du changement

Les entreprises tertiaires (banques, assurances, mutuelles, etc., grosses utilisatrices de main-d'œuvre, et les services administratifs des entreprises sont soumis à des problèmes voisins de ceux du secteur secondaire, et certaines caractéristiques en sont encore plus marquées : la concentration du tertiaire d'exécution de ces activités en région parisienne était jusqu'à présent, presque totale (cas extrême : celui des banques et des assurances au centre de Paris) et la continuation de cet état de fait serait source de tensions très graves (en particulier en raison des problèmes de transport et de circulation) incompatibles avec la promotion de Paris en tant que ville à vocation internationale. Les dysfonctionnements concernent donc à la fois l'entreprise considérée individuellement et la collectivité.

La décentralisation de ce type de tertiaire sera techniquement plus aisée que celle des unités industrielles, car les effectifs seront en général moins nombreux et l'intégration entre différentes unités séparées pourra être assurée par la télé-

informatique. Elle nécessitera cependant de la part de l'Etat, un gros effort d'incitation, voire d'autoritarisme pour compenser l'attraction exercée par les villes nouvelles de la Région parisienne et par les métropoles d'équilibre.

En effet, les décentralisations réalisées jusqu'ici ont été extrêmement peu nombreuses (28 dossiers de demande de prime de localisation des activités tertiaires ont été déposées de 1968 à 1971 contre 2 100 dossiers de demande de prime de décentralisation industrielle) : les décentralisations financières se sont réparties à peu près à égalité enre métropoles d'équilibre et villes moyennes prises globalement. Paris continue actuellement à occuper une place très importante puisqu'en 1971, le tiers des emplois tertiaires créés en France l'ont été en région parisienne (63 000 pour 124 000 en province).

LE COMMERCE ET LES SERVICES

Les villes moyennes abriteront des commerces qui rayonneront sur l'aire rurale environnante :

— centres commerciaux de « grandes surfaces » qui attireront la clientèle urbaine mais aussi rurale, soit que cette dernière vienne y faire ses achats en se déplaçant (ce qui sera aisé grâce aux progrès de la motorisation), soit que ces centres mettent au point des systèmes de distribution à domicile ; les « grandes surfaces », suivant la tendance actuelle, dépendront la plupart du temps de capitaux nationaux et s'inscriront donc dans une stratégie extra-régionale ;

— groupements de petits commerçants, leur permettant de profiter de services communs et de réduire certains frais généraux : ils créeront des centres commerciaux dans les villes et des chaînes de magasins dans les campagnes, ce qui leur donnera par rapport aux « grandes surfaces » l'avantage d'être situés plus près de la clientèle.

Le développement du commerce et des services s'avèrera d'autant plus grand que la décentralisation industrielle et tertiaire sera poussée : cela non seulement en raison de la clientèle apportée par les emplois créés, mais aussi en fonction du degré de décentralisation de la gestion. En effet, plus la décentralisation sera étendue, plus il y aura de cadres résidant sur place et constituant pour le commerce et les différents services, une clientèle de choix. De plus, la décentralisation, correspondant à une plus grande autonomie de décision, sera favorable à l'émergence de services actuellement concentrés à Paris et dans les métropoles ; cela concernera aussi bien les services liés à la production (bureaux d'études techniques...) que les services liés à l'organisation ou à la gestion (conseils, experts fiduciaires et comptables, publicité...).

Des formes de commerce plus concentrées constitueront enfin un élément non négligeable d'animation pour les villes moyennes, en y intégrant des équipements culturels et de loisirs permettant l'amélioration de la qualité de la vie urbaine.

Les mécanismes du changement

Le maintien de formes de commerce indépendant résultera de la grande capacité de résistance des petits détaillants face aux « grandes surfaces » : ils pourront en effet faire face à la concurrence pendant un délai d'adaptation en

réduisant au minimum leur niveau de vie, alors que les « grandes surfaces » subissent des charges fixes de plus en plus importantes à mesure qu'elles grandissent (publicité, parkings, personnel, etc.).

Le petit commerce pourra surmonter sa crise en recourant à l'adoption plus large du libre-service, la modernisation de sa gestion, une plus grande spécialisation et le développement de services complémentaires à la vente, de façon à répondre à la demande de personnalisation des services, consécutive à l'élévation du niveau de vie.

Par ailleurs, certains phénomènes actuels, s'ils se poursuivent dans les décennies à venir, seront susceptibles d'apporter aux commerces et aux services des villes moyennes une nouvelle clientèle. En effet, dans la mesure où les conditions de vie dans les métropoles continueront à ne pas répondre aux aspirations des citadins, le développement actuel des résidences secondaires, dont le nombre est particulièrement élevé en France (plus de 1 200 000 en 1968, soit le premier rang européen) se poursuivra, malgré les meilleures conditions d'accueil offertes par les villes moyennes. En faisant l'hypothèse d'un temps de loisir hebdomadaire de trois jours et d'un fractionnement accru des vacances annuelles, de nouvelles résidences secondaires auront tendance à s'établir hors des zones métropolitaines et à proximité de certaines villes moyennes, qui pourraient alors satisfaire les besoins des résidents temporaires. On perçoit cependant à côté des avantages économiques, les risques que pourrait présenter une telle évolution : la prolifération des résidences secondaires, transformant la campagne en une lointaine banlieue des métropoles, signifierait aussi que les villes moyennes ne seraient pas parvenues à attirer les habitants et les activités en quantité suffisante pour éviter une telle dégradation. Si la présence de résidents temporaires des métropoles constitue une possibilité d'écoulement des produits, cet avantage serait moindre que les inconvénients si le phénomène prenait une trop grande ampleur.

LE TOURISME

Toutes les villes moyennes ne seront pas, loin de là, concernées par le tourisme. Il s'agira d'abord de villes qui assurent déjà une fonction touristique importante (stations balnéaires et de sports d'hiver, villes thermales) et spécialisée. Un nombre non négligeable de villes, situées dans des régions au climat agréable, dont l'environnement naturel sera préservé, assureront une fonction de services à l'espace rural les entourant qui accueillera un nombre croissant de touristes. Les villes elles-mêmes n'assureront pas une fonction d'hébergement, et les biens et services qu'elles auront à fournir (commerce de demi-gros, équipements divers) ne représenteront qu'une part marginale de leur économie, le reste de leurs ressources étant assuré par l'agriculture et l'industrie.

Les formes de tourisme tendront à se modifier dans le sens d'installations légères et à bon marché. L'industrialisation des constructions, l'utilisation du patrimoine de fermes abandonnées par l'exode rural permettront de diminuer le prix de l'hébergement et ces installations seront utilisées de façon rationnelle grâce à l'étalement des vacances et aux formules de location, préférées à l'accession à la propriété. Les équipements de loisirs (plans d'eau, équitation, etc...) seront réalisés par des entreprises locales, l'artisanat du bâtiment s'étant réorganisé afin de pouvoir faire face aux commandes. Ce rapprochement des besoins touristiques et des capacités régionales deviendra d'ailleurs la règle dans tous les cas possibles notamment pour l'agriculture qui cherchera à se diversifier afin

de fournir une plus grande part de la consommation alimentaire des touristes (dans la mesure où cela pourra correspondre à un avantage par rapport à la spécialisation régionale et à l'importation des denrées nécessaires). Les installations touristiques ne seront pas concentrées mais largement disséminées dans l'espace rural.

Le choix de programmes touristiques de taille modeste et ne nécessitant pas d'importants travaux d'infrastructure (comme les accès routiers, les réseaux d'assainissement, les grandes opérations immobilières) permettra d'attirer une clientèle à revenus moins élevés que celle qui prend aujourd'hui des vacances, et qui représentera théoriquement le double du nombre actuel des vacanciers. Cette clientèle, qui émergera peu à peu en raison de l'augmentation du niveau de vie, ne pourra être hébergée dans les installations actuelles déjà proches de la saturation (en particulier, le littoral et les exigences de la protection de l'environnement côtier imposeront l'arrêt d'un surpeuplement saisonnier accentué). Il faudra donc recourir à d'autres formules et les habitants des grandes métropoles se montreront sensibles à l'idée d'un « retour à la nature » que leurs conditions de vie rendront de plus en plus nécessaires.

Les mécanismes du changement

La conception d'un tourisme « léger » et disséminé ira largement à l'encontre de certaines tendances passées qui ont consisté à implanter dans les régions déprimées une activité touristique dominante dans l'espoir de promouvoir leur développement. C'est le cas de bandes côtières comme le Languedoc - Roussillon ou l'Aquitaine, ainsi que des régions comme les Alpes ou la Corse. Le style des opérations réalisées jusqu'à présent a été relativement constant : l'Etat finance d'importants travaux, préalable indispensable à la construction de capacités d'hébergement se présentant le plus souvent sous forme de maisons individuelles (Languedoc) ou d'appartements (montagne) en accession à la propriété.

Dans les décennies à venir, le développement touristique ne pourra plus s'effectuer selon les tendances présentes ni s'appuyer sur les mêmes principes. Il apparaît, en effet, que les conceptions actuelles du développement touristique ne peuvent être le moteur d'un développement économique régional équilibré, qu'elles contribuent même parfois à le pénaliser.

Parmi les raisons principales mentionnées ci-dessous, certaines sont inspirées de réalisations passées ou présentes, d'autres sont déduites de considérations tenant au contenu futur de la croissance économique.

— Une bonne partie du territoire concerné risque d'être déjà aux mains de propriétaires étrangers à la région : pour tous les achats de terrains effectués jusqu'en 1965 dans le Languedoc-Roussillon, 38 % des vendeurs étaient des non régionaux.

— En ce qui concerne les grands travaux d'aménagement, les entreprises régionales, pour la plupart sous forme artisanale, n'ont en général pas la taille suffisante pour les mener à bien. Les commandes passent en majorité à des entreprises extérieures à la région (plus de 75 % pour le Languedoc-Roussillon). Celle-ci a cependant des chances de récupération sur les consommations intermédiaires, qu'elle est davantage en mesure de fournir.

— Un problème similaire se pose pour la construction de logements qui, souvent, concerne des entreprises extra-régionales. D'un point de vue qualificatif, les activités économiques qui sont les plus intéressées par l'implantation d'équipements touristiques et de logements sont les bâtiments et les travaux publics, puis la branche des matériaux de construction ; ces activités n'ont pratiquement

aucun effet moteur sur le reste de l'économie et sont donc peu susceptibles d'entraîner un développement ultérieur. Quant aux secteurs concernés par la fréquentation touristique, il s'agit essentiellement de l'agriculture et des services qui, dans la mesure où ils n'échappent pas à la décision régionale, n'ont pas non plus un rôle d'entraînement très marqué. Bien plus, les régions dans lesquelles ont lieu de grandes opérations d'aménagement touristique, se caractérisent très souvent par l'importance de leur population active occupée dans le bâtiment et les travaux publics, les services et l'agriculture : l'arrivée massive de touristes constitue une source supplémentaire de déséquilibres. Ainsi dans les Alpes-Maritimes, plus de 60 % de la population active exerce des métiers tournés vers le tourisme et une bonne partie de la production agricole (fleurs) y trouve ses débouchés.

— Le nombre d'emplois créés de façon directe ou indirecte, peut être asez important, moins d'ailleurs dans les activités tournées vers l'hébergement : hôtellerie, camping... que dans les domaines commerciaux et de services. Ces emplois présentent l'inconvénient d'être liés à une clientèle de passage : ils sont donc en partie saisonniers, ce qui risque de réserver leur exercice à des spécialistes du commerce touristique possédant certains établissements relatifs aux loisirs des différentes saisons, et ne provenant pas, de ce fait, de la région. De plus, la faible qualification qu'ils requièrent, leur caractère parfois pénible et le faible niveau des rémunérations provoquent un recours à la main-d'œuvre immigrée et ne sont donc pas favorables à l'emploi de la main-d'œuvre régionale.

— Cette tendance à l'accentuation des déséquilibres sectoriels est renforcée par le fait qu'on présente souvent développement industriel et développement touristique comme antinomiques, en raison des effets néfastes des installations industrielles sur le cadre de vie (pollutions, dégradations des sites).

— Les déséquilibres géographiques entre arrière-pays en voie de dépeuplement et littoral en voie d'engorgement sont accentués par une activité touristique massive. Sur la Côte d'Azur, les nécessités de la croissance fondée sur le tourisme amènent à une destructuration de plus en plus profonde des espaces agricoles à l'intérieur des terres.

— La formule de l'accession à la propriété, quand elle est pratiquée, a l'inconvénient de « geler » un investissement considérable et se traduit souvent par une importante sous-occupation des locaux. Elle aggrave les difficultés que rencontrent les tentatives d'utilisation permanente des installations touristiques : on peut miser actuellement sur le développement des congrès et de la formation continue pour tenter d'établir un embryon d'utilisation permanente. Des solutions dans ce sens seront à rechercher car rien ne garantit que des installations correspondant à un certain mode de vie et à une certaine conception des loisirs constituent un modèle qui restera adapté aux besoins futurs en ce domaine.

— Il est enfin inutile d'insister sur les dégradations écologiques (abandon des terres cultivées, empêchement de l'accès à la mer, déboisement), sociologiques (perte de l'identité régionale), que provoque à la longue une fréquentation touristique intense et incontrôlée.

— Quant aux dépenses de consommatoin effectuées par les touristes, elles concernent des fournitures extérieures à la région dans des proportions importantes pour les produits industriels puisque les régions touristiques sont peu industrialisées, et même pour les produits agricoles dans le cas de régions de monoculture. La présence saisonnière d'une importante clientèle à revenus en général plus élevés que ceux de la région est susceptible d'induire une augmentation des prix des produits de consommation qui se traduit par une baisse du niveau de vie de la population locale.

— Il semble que la présence d'une importante clientèle saisonnière ne représente pas un facteur d'implantation pour une entreprise fabriquant des biens de consommation, en raison précisément de son caractère saisonnier et de la moindre importance qu'accordent aujourd'hui les entreprises à la proximité des marchés de consommation.

— Le tourisme constitue un secteur relativement sensible aux crises économiques ou politiques, en particulier pour la clientèle étrangère (le nombre de touristes étrangers en France a sensiblement diminué en 1958 et 1968). Il n'est donc pas sans danger de fonder exclusivement le développement d'une région sur une activité au niveau de laquelle pèsent tant d'incertitudes, aussi bien à court terme qu'à long terme.

— Cependant les équipements touristiques peuvent apporter certains avantages indirects à une région : désenclavement par la construction de voies de communication, amélioration des réseaux de distribution et d'assainissement, « démoustication » (dans le cas du Languedoc - Roussillon), amélioration de l'image de marque qui peut constituer, avec les possibilités de loisirs qui sont offertes, un facteur de localisation pour certaines entreprises.

Il est évident, selon les considérations précédentes, que le tourisme ne pourra pas être conçu comme une mono-activité régionale en raison des risques que cela comporte. Soucieux d'éviter des déséquilibres irréparables, les pouvoirs publics seront donc amenés à prendre des mesures correctrices et à favoriser l'évolution vers des formes de tourisme s'intégrant dans d'autres activités et plus accessibles aux moyens régionaux, formes capables de satisfaire les besoins d'une clientèle en forte augmentation sans pour autant provoquer des déséquilibres et des destructions irréversibles. L'Etat pourra donc accorder son aide à la modernisation de l'artisanat du bâtiment, à la diversification de l'agriculture, aux infrastructures légères, aux ruraux désireux de consacrer une partie de leur patrimoine immobilier à l'hébergement de touristes, etc., de façon à exploiter au mieux les tendances qui se font jour.

2

Le jeu des mécanismes sociaux et les changements dans le cadre et les modes de vie

Parallèlement aux divers changements économiques, le jeu des mécanismes sociaux tendra à instaurer progressivement de nouvelles relations entre réalité économique et réalité urbaine. Ces relations nouvelles consacreront en particulier une revalorisation des villes moyennes comme lieu de transformation et de régulation du système social. Les mécanismes en jeu s'appuieront principalement sur une série de modifications intervenant conjointement dans l'expression des rapports sociaux au sein des entreprises et dans les villes elles-mêmes. Bien que l'accent doive être mis d'abord sur cette interférence, nous conserverons pour la clarté de l'exposé cette double entrée en traitant successivement des changements dans les entreprises et des changements dans les villes.

La dynamique des rapports sociaux au sein du système de production

Pour réduire les blocages qui affectent aujourd'hui le bon fonctionnement du système de production, nous avons déjà évoqué les divers changements qui devront intervenir, notamment dans les modes d'organisation de ce système. Nous en reprendrons succintement les principales caractéristiques pour faire cette fois ressortir plus nettement leurs implications et leurs incidences nouvelles touchant l'expression et la dynamique des rapports sociaux. Il importe surtout de saisir comment cette dynamique peut progressivement déborder le cadre strict des entreprises.

Les changements introduits dans les rapports de production

a) Rappelons d'abord les divers blocages auxquels des réponses doivent être apportées :

- le recours à une part importante de main-d'œuvre immigrée, la politisation croissante de cette main-d'œuvre et les réactions de rejet de la part de la société française. En raison des conditions très défavorables qui leur sont faites en matière de qualification et d'habitat, les 2,2 millions de travailleurs immigrés recensés en 1972 constituent une masse susceptible de perturber la vie politique française.

- les modifications de statut dans la qualification professionnelle : à la division technique du travail correspond une division sociale se traduisant dans de nombreux secteurs industriels par l'abondance d'une main-d'œuvre peu qualifiée qui tend de plus en plus à refuser les conditions qui lui sont imposées

dans le processus de production. Le problème de la promotion sociale se trouve ainsi étroitement lié à celui de la promotion professionnelle qui devient prédominant.

- le refus du travail à la chaîne et plus généralement de l'hyperdivision technique, l'un des plus grands problèmes du secteur industriel où la parcellisation des tâches conduit à rendre le travail humain dépourvu de sens, provoquant un manque d'intérêt général pour la vie professionnelle.

- les grèves sauvages. Ces mouvements, plus ou moins spontanés, échappent parfois aux syndicats et gênent leur stratégie. Là où ils se produisent, ils provoquent soit un soutien de la part de la population locale, soit des réactions de méfiance nuisibles à l'intégration des travailleurs.

- les grandes concentrations ouvrières sur des espaces limités constituant un résonateur favorable à tout mouvement revendicatif, elles se trouvent être le lieu d'exacerbation de conflits sociaux de plus en plus difficiles à réguler.

b) Les réponses apportées

L'ensemble de ces facteurs, liés les uns au fonctionnement de l'appareil de production, les autres à l'organisation spatiale des grandes villes et de leur environnement péri-urbain, conduira à une prise de conscience des dangers qui menacent à terme le système industriel. Une volonté de changement se développera dans tous les milieux, et trouvera un écho non seulement auprès des groupes dominants soucieux de la survie et de la fiabilité du système industriel, mais elle prendra également appui sur des groupes sociaux innovateurs remettant en cause le modèle actuel de croissance. L'intervention de l'Etat sera également sollicitée (réforme de l'entreprise, remise en cause de certains aspects de la politique industrielle et d'aménagement du territoire, incitations diverses...). Un certain freinage de l'immigration contribuera pour sa part à la recherche de solutions (mise en valeur des disponibilités propres en main-d'œuvre et nécessité d'en attirer une plus large part vers l'industrie, ce qui implique une revalorisation du travail manuel...).

Une tendance se fera jour pour éviter autant que possible les concentrations de salariés dans de grandes unités de production. On visera la réorganisation progressive du système de production en petits îlots de production plus autonomes, qui rendraient plus difficiles la propagation des conflits ou la paralysie de chaînes entières de fabrication du fait de conflits localisés.

Des efforts seront accomplis simultanément pour décentraliser la gestion des entreprises, réduire la trop grande division des salariés dans le processus de production et tendre vers une meilleure qualification des tâches. Les modifications apportées découleront directement des impulsions de l'Etat et de la pression revendicative.

Une nouvelle diffusion des unités de production dans l'espace sera ainsi favorisée. Sans en être la condition suffisante, elle pourra plus largement profiter aux villes moyennes. Bien qu'elle résulte d'un jeu plus complexe de mécanismes, la revalorisation des villes moyennes dépend assez étroitement de ce mouvement de décentralisation de l'appareil de production. Il permet d'utiliser sur place des ressources de main-d'œuvre, devenues rares et donc plus recherchées. Il devrait surtout transformer progressivement le tissu industriel des villes moyennes.

D'une part, ces unités de production permettront d'offrir une plus grande diversité d'emplois et une échelle plus large de qualifications. Leur taille relativement réduite assurera par ailleurs davantage de fluidité pour les embauches (l'étroitesse éventuelle du marché du travail local devrait poser moins de problèmes ou soulever moins de réticences de la part des entreprises déjà en place, comme il arrive dans quelques-unes des plantations actuelles qui font appel de façon massive à certaines qualifications). Cette ouverture progressive du marché du travail dans les villes moyennes aura à terme des répercussions importantes sur leur structure sociale.

D'autre part, la décentralisation de la gestion des entreprises offrira des possibilités nouvelles d'insertion locale des unités de production, appelant la multiplication sur place ou dans le cadre régional de nouveaux réseaux inter-entreprises et suscitant en particulier l'essor de services divers.

Incidences de ces changements sur la dynamique des rapports sociaux

Les changements ainsi introduits dans les modes d'organisation du système de production auront des incidences multiples sur les rapports sociaux.

a) **Au sein des entreprises**

Un autre vécu devrait s'instaurer dans les relations de travail et en particulier au niveau des relations entre direction et salariés :

- Dans les grandes entreprises ou grands groupes industriels, les directions locales cesseront plus ou moins d'être considérées par les salariés comme de simples organes de transmission de décisions prise par un état-major lointain. Elles apparaîtront comme des partenaires plus responsables, dotés d'une meilleure marge d'initiative et investis d'un rôle actif de négociation à la fois vis-à-vis des organes de décision et vis-à-vis de la base. Cette situation résultera non seulement d'un remise en cause des méthodes de management des grandes entreprises, mais également du jeu de pressions multiples contraignant les firmes à tenir compte dans leur stratégie du fait local et régional, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'affirmation d'un pouvoir régional et d'un nouveau pouvoir urbain, s'appuyant sur la remise en cause d'un centralisme autoritaire et du modèle de croissance actuel constituera en ce sens un facteur décisif.

- Par ailleurs, les salariés seront à même de participer de façon plus active à la vie de l'entreprise : meilleure information et possibilité d'infléchir la politique générale de l'entreprise, requalification des tâches et plus grande initiative dans l'organisation du travail. Ces modifications de l'exercice du pouvoir d'entreprise instaureront de nouvelles formes de démocratie qui impliqueront en fait de nouvelles médiations dans les rapports d'autorité au sein de l'entreprise, au détriment des anciennes hiérarchies. Ainsi la fonction traditionnelle des agents de maîtrise et des contremaîtres en tant que relais de l'autorité patronale sera relativement plus effacée et prendra un contenu plus technique. La stratégie syndicale en sera elle-même modifiée et l'on devrait assister à une différenciation plus nette des niveaux d'intervention en raison de la plus grande autonomie des niveaux de fonctionnement de l'entreprise : action à la base (organisation du travail), procédures de négociation en amont au niveau des centres de décision. L'action revendicative pourra également déborder le seul cadre de l'entreprise et de ses problèmes. En effet, au delà de certaines apparences, la réorganisation du système de production s'inscrira dans une dynamique impliquant le dépassement ou du moins l'amortissement du risque d'un certain corporatisme professionnel ou celui d'un « esprit d'entreprise » trop exclusif. On devrait de ce fait constater l'élargissement du champ d'intervention des grandes organisations syndicales.

- La stratification et les cloisonnements seront moins rigides entre salariés. On assistera à un resserrement des écarts de salaires, ce qui suppose un meilleur statut pour la main-d'œuvre immigrée. Les réticences et les clivages actuels à leur égard devraient s'estomper. Les collectivités de travail, tout comme les collectivités locales, intéressées par les effets de cette dynamique nouvelle au sein des entreprises, seront ainsi plus directement incitées à prendre en charge le problème de l'intégration des travailleurs immigrés et de leur famille. Pour vaincre les réticences contraires, des campagnes d'exploitation seront nécessaires.

b) **L'entreprise et son environnement**

Malgré les tentatives possibles pour privilégier fortement l'aspect intégrateur de ce processus de réajustement des relations de travail, les entreprises ne pourront fonctionner comme des univers clos. L'existence d'unités plus auto-

nomes appellera au contraire la multiplication de réseaux de tous ordres ouverts sur l'extérieur : réseaux d'échanges inter-entreprises, réseaux de type professionnel, réseaux syndicaux.

Les échanges inter-entreprises devraient s'accroître et se diversifier sur le plan local et régional. Les établissements de moyenne dimension et fonctionnellement moins spécialisés devront pouvoir compter sur des réseaux externes de services plus développés. Il convient d'insister sur la façon dont s'organiseront ces échanges. L'initiative en reviendra en effet davantage aux directions locales, ce qui implique de leur part une attitude plus intéressée vis-à-vis de l'environnement régional de leur activité : pour une meilleure connaissance, pour sa mise en valeur, la multiplication des initiatives entre partenaires régionaux... Ce comportement devrait revaloriser le rôle d'un certain nombre d'institutions telles les fédérations patronales, chambres de commerce, bourses de sous-traitance, etc... auxquelles s'intéressent peu actuellement les directions locales d'établissements (qu'il s'agisse d'implantations nouvelles ou d'établissements anciens passés sous le contrôle de grands groupes industriels). Il devrait également favoriser l'essor de formules d'associations diverses (groupements d'intérêt économique...). Une fois amorcé, un tel mouvement déclencherait des répercussions en chaîne et renforcerait l'intérêt d'une organisation décentralisée pour les grandes entreprises industrielles ou de services. Les institutions financières seront ainsi amenées à laisser davantage d'initiative à leurs directions locales.

D'autres réseaux de type professionnel tireront également parti de la multiplication des échanges entre entreprises. Ces réseaux, plus ou moins informels, mettront en relation des catégories de salariés de position relativement équivalente, du fait de leur qualification ou fonction technique, dans les diverses entreprises locales et régionales. En raison de leurs difficultés à s'imposer en tant que groupes catégoriels au sein de leur propre entreprise, ces salariés seront conduits à s'intégrer dans de tels réseaux afin de mieux affirmer leur statut spécifique, entretenir leur niveau de technicité, saisir les opportunités sur le marché du travail. Les associations régionales constituent dès à présent, un exemple de ces réseaux qui auront généralement des liens avec les appareils de formation dont ils contribueront à diversifier et adapter le contenu.

Les organisations syndicales verront également leur champ d'intervention s'élargir au niveau de la localité et de la région. Même si les tensions internes à l'entreprise sont mieux régulées, la division sociale restera cependant réelle et les rapports de force traditionnels entre patronat et salariés subsisteront, tout en se déplaçant et en appelant de nouveaux dispositifs de défense collective. En effet, ce que le système de production aura globalement gagné en souplesse n'ira pas sans risque pour les travailleurs de chaque établissement, rendu plus autonome. Les conditions de salaires et de travail tendront à s'aligner sur celles pratiquées dans la région. Les syndicats s'efforceront de jouer sur la solidarité entre salariés d'un même groupe industriel et, de plus en plus, sur celle entre travailleurs d'une même localité et région. Stratégiquement, les syndicats chercheront donc à peser plus directement sur la réalité régionale ou au besoin à s'appuyer sur elle, en obtenant par exemple une intervention plus active des responsables locaux et régionaux dans des négociations collectives. L'issue de ces négociations conditionnera l'équilibre social de la ville ou de la région. Sans parler des conflits ponctuels (conflit dans une entreprise, cessation d'activités...), pour lesquels des solutions régionales pourront plus facilement être mises en œuvre, ces négociations collectives porteront d'une façon plus générale sur des domaines plus vastes : meilleur ajustement entre les exigences de l'économie nationale, et celles du développement régional et des groupes plus ou moins importants de salariés (politique des salaires, amélioration des conditions de vie...).

Un tel élargissement de l'action syndicale se constate déjà au niveau national ; ceci s'explique dans la mesure où la réalité du pouvoir économique dans les sociétés industrielles avancées déborde de plus en plus le cadre strict des entreprises au profit d'un système de pouvoir plus complexe et de type technocratique. La traduction de ce système en France apparaît particulièrement centralisée. C'est dans ce contexte qu'il convient de mesurer la portée de la dyna-

mique induite dans les villes moyennes par la multiplication de réseaux greffés sur les entreprises (réseaux qui bien sûr ne seront pas les seuls éléments à jouer).

Selon toute vraisemblance, les ajustements au sein de ce système de pouvoir complexe continueront à s'effectuer principalement au niveau national (ce qui explique l'importance de l'intervention des instances centrales pour la réussite d'une politique « villes moyennes »). On verrait cependant se constituer sur la base d'un nouvelle trame de réseaux urbains et régionaux un niveau intermédiaire. Sans devenir le lieu d'un pouvoir économique affirmé, ce niveau intermédiaire pourrait, par son existence, contraindre à la prise en compte de données qui seraient autrement négligées. L'intérêt de ces réseaux n'est donc pas seulement d'offrir localement des possibilités nouvelles d'accueil, d'insertion ou d'intégration sociale. Cet intérêt est encore moins d'organiser en les isolant ces villes, de les faire fonctionner sur elles-mêmes, mais de les resituer dans de nouveaux rapports dans ce système social, économique et politique.

La dynamique des rapports sociaux dans les villes moyennes

Nous venons de faire apparaître certaines des incidences de l'évolution du système de production sur la dynamique sociale des villes moyennes. Il reste à considérer cette dynamique de façon plus systématique en mettant davantage l'accent sur sa dimension spécifiquement urbaine.

Les changements introduits dans la structure sociale des villes

Ces changements se traduiront principalement par l'apparition ou le renforcement de nouvelles couches sociales. Parallèlement, certaines des anciennes couches sociales se renouveleront. Un tel changement pourra s'amorcer dans les villes moyennes grâce à la conjonction de deux phénomènes : d'une part, la décentralisation des unités de production offrant de nouvelles possibilités pour leur localisation et, d'autre part, un mouvement de désaffection vis-à-vis des conditions de vie actuelles dans les grandes concentrations urbaines. Cependant, la conjonction de ces deux seuls facteurs n'entraînera pas automatiquement la valorisation de l'ensemble des villes moyennes. Pour ce concrétiser, ce processus devra, aussi, être sous-tendu par un projet de société et s'appuyer sur une politique conséquente de la part de l'Etat.

a) **La crise de fonctionnement de l'actuel système urbain**

Elle provoque dès à présent un ensemble de réactions qui ne peuvent que s'amplifier.

Cette crise affecte d'abord les grandes agglomérations. La situation n'est pas près de s'améliorer, à supposer même qu'elle ne se dégrade pas davantage. Les efforts à consentir sont particulièrement coûteux et leurs effets lents à se traduire par une amélioration sensible de la situation pour les intéressés (cf. les problèmes de rénovation urbaine, de construction sociale et de transports collectifs en Région parisienne).

Les catégories de population les plus affectées sont notamment les jeunes qui cherchent à s'installer et les familles. Pour ces catégories, l'appartenance à une couche sociale aisée n'est plus nécessairement un facteur déterminant pour l'accès à des conditions de vie satisfaisantes en milieu urbain. Globalement, les couches sociales affectées par cette situation tendent donc à s'élargir alors même que sont mis en avant des modèles de consommation qui leur sont, de ce fait, de moins en moins accessibles. Un infléchissement de ces modèles vers

une valorisation de certaines consommations urbaines (réhabilitation des centres...) ne pourrait en l'état actuel que les concerner de façon marginale. Dans ces conditions, le mouvement qui se dessine pour la recherche d'un autre cadre de vie en rupture avec celui actuellement subi (et donc avec une certaine part d'idéalisation au profit des villes petites et moyennes) ne peut que se renforcer.

Parallèlement, les villes moyennes sont le lieu de revendications concordantes ; elles viennent pour la plupart, de connaître une croissance urbaine rapide, fixant momentanément l'exode rural. La population jeune qui s'y trouve revendique de plus en plus la possibilité de s'y fixer et d'y trouver des conditions et un cadre de vie adaptés. Dès à présent, les revendications régionales et urbaines n'y sont plus uniquement portées par les mêmes groupes sociaux qu'il y a une ou deux décennies.

Le mouvement de rejet des conditions de vie dans les grandes agglomérations risque ainsi de trouver un écho plus large d'une part auprès des couches sociales de plus en plus diverses, en particulier les jeunes. D'autre part, il peut aussi s'exprimer sur les lieux mêmes où l'aspiration à de nouveaux modes de vie est estimée avoir le plus de chances de se concrétiser. C'est en quelque sorte le déclin d'un des mythes de la grande ville, lieu du progrès et de la promotion sociale.

b) **La décontraction des unités de production**

Ce mouvement aura des effets directs grâce à l'élargissement du marché du travail dans les villes moyennes qui permettra à la fois la fixation et un transfert de population vers ces villes, donc de nouvelles couches sociales (cadres, techniciens...). Ces effets se trouveront amplifiés par la diversification et les modifications du secteur tertiaire. Plus indirectement, la réanimation possible de certaines activités plus traditionnelles (petites entreprises locales, commerces, services divers...) pourra entraîner le renouvellement d'une partie des anciennes couches sociales, tout en suscitant une dynamique nouvelle.

La transformation de la structure sociale des villes moyennes implique des modifications importantes dans l'ensemble des phénomènes de migration et de mobilité géographique, phénomènes dont la régulation n'ira pas sans poser des problèmes nouveaux.

Il importe d'insister plus particulièrement sur l'aspect qualitatif de ces transformations. En effet, l'optimum visé n'est pas le report d'une forte croissance urbaine *sur* une sélection de villes moyennes. Il est d'ailleurs probable qu'un nombre de plus en plus important de villes se refuseront à jouer le jeu de la fuite en avant dans la croissance urbaine car elles en ressentiront avec acuité les inconvénients (dégradation du cadre de vie, coût des investissements...).

Il s'agit au contraire de modifier qualitativement la composition sociale d'un maximum de villes moyennes (ce qui n'exclut pas la mobilité des individus mais en accroît plutôt le champ potentiel).

Cela dépendra de la situation actuelle de ces villes. Il conviendra de mieux diversifier le contenu de celles qui viennent de connaître une croissance importante, de stopper le processus d'appauvrissement relatif que connaissent les plus handicapées, voire de faire accéder au rang de villes moyennes les petites villes qui avec leur environnement propre en offrent les potentialités (ce que pourra favoriser une nouvelle organisation territoriale, évoquée plus loin, en entités urbano-rurales).

Pour soutenir l'activité des villes et redistribuer les flux migratoires, on peut compter sur d'autres facteurs tels que :

- l'industrialisation utilisatrice de main-d'œuvre peu qualifiée, qui devrait progressivement atteindre ses limites (par restructuration et/ou report vers les pays moins développés), mais pourrait dans certains cas servir d'appoint ;

- les transferts de population de types divers (retraités, flux touristiques...) qui auront tendance à s'accroître et à mieux se diffuser (revalorisation de l'espace rural...). Ne jouer que sur ce seul mécanisme comporte des risques, surtout dans

les zones économiquement faibles ; il permettrait effectivement la survie d'un certain nombre de villes, mais celles-ci resteraient alors dominées par un tertiaire traditionnel, ce qui n'introduirait globalement que peu de facteurs de changement dans l'actuel système urbain.

Pour introduire une dynamique, appuyée sur une réorganisation du système de production, la marge de manœuvre restera cependant assez étroite. En effet, dans un premier temps, cette réorganisation ne pourra porter que sur une fraction relativement réduite de l'ensemble des activités des villes. Les conditions seront plus ou moins favorables selon les types d'activités. Les changements décisifs devront d'abord intervenir dans les établissements appartenant aux grands groupes industriels, sinon il est peu probable que les conditions de fonctionnement du tertiaire ou des petites et moyennes entreprises puissent effectivement se modifier, même si des initiatives intéressantes sont prises ici ou là. A moins de pression forte, ces changements seront introduits au rythme des investissements nouveaux ou des restructurations. Pour modifier progressivement la dynamique des rapports entre activités et groupes sociaux dans les villes, outre l'accent particulier mis sur l'aspect qualitatif du processus, on devra provoquer l'apparition d'un secteur témoin suffisamment étoffé. Par ailleurs, il est nécessaire qu'un nombre optimum de villes, réparties géographiquement de manière homogène, soient touchées, pour que se manifeste globalement une dynamique nouvelle des villes moyennes. Ceci implique des choix prioritaires, choix difficiles à imposer aux collectivités et aux entreprises (dont pour certaines, l'intérêt à court terme de l'opération sera au contraire la recherche d'un effet de dilution).

c) La nécessité d'un projet d'ensemble sur les villes moyennes

Pour que ces mécanismes puissent s'imposer, ils devront s'ancrer dans un projet d'ensemble reflétant un consensus assez large au sein de la société française.

Les obstacles sont en effet nombreux. Pour donner à ces mécanismes l'ampleur nécessaire, des pressions seront indispensables tant au niveau des entreprises que des collectivités locales où le changement peut conduire à la mise à l'écart de certains groupes sociaux. Par ailleurs, les chances des villes moyennes apparaissent très inégales et les mécanismes en jeu peuvent tout aussi bien favoriser un réaménagement des seules régions déjà développées et urbanisées dont les revendications peuvent paraître tout aussi légitimes en raison de l'accumulation des problèmes qui s'y produit. Il conviendra donc de faire accepter les arbitrages nécessaires.

Une politique nouvelle en faveur des villes moyennes devra donc rallier un consensus assez général dont il est peu probable qu'il puisse dériver d'un seul et même projet de société. Il s'inscrira plutôt de façon ambiguë à la croisée de projets et d'aspirations plus ou moins contradictoires en raison de leurs supports sociaux et de leurs résonances idéologiques, recoupant courants conservateurs ou progressistes. On peut donner comme exemple la rencontre contradictoire des thèmes sur la préservation des valeurs traditionnelles et sur le dépassement de l'actuel modèle de croissance ou celle de l'intégration sociale et de l'autogestion.

Les divers médias culturels (télévision, presse...) joueront un rôle important dans la diffusion de ces thèmes (non sans quelque ambiguïté). Au sein de ce mouvement, qui traduit la recherche d'une nouvelle identité pour la société française, la symbolique culturelle de l'espace tendra cependant à accorder de plus en plus de place aux singularités urbaines, dégagées des anciens stéréotypes imposés par le centralisme parisien. Les échelles de référence seront peu à peu modifiées (cf. l'opposition Paris-province où l'animation urbaine des villes de province est jugée en référence à celle de Paris et non pas en fonction de ce qu'elles sont).

Cette « décentration culturelle » devra s'affirmer au niveau national, mais elle ne pourra que difficilement se réaliser à ce niveau sans une décentralisation des médias et de la production culturelle. Cette décentralisation prendra alors un sens différent. Il s'agira moins de faciliter une meilleure diffusion culturelle en fait à sens unique, mais davantage de favoriser une réciprocité dans l'échange des messages culturels. Ceci permettra une meilleure perception générale des situations régionales et de leur diversité.

d) **La politique de l'Etat**

Dans son domaine propre, l'Etat peut contribuer à diversifier la structure sociale des villes moyennes, notamment par :

- l'application des principes de la réforme de l'entreprise aux activités économiques qu'il gère plus ou moins directement (énergie, transports, armement, etc...) ;

- la recherche d'un fonctionnement plus adapté des services publics. Sur ce plan, la technicité croissante de certaines opérations (gestion informatisée...) renforce souvent la tendance à la centralisation, tendance à laquelle on cherche à répondre actuellement par une redistribution en province des surplus d'emplois (plus ou moins qualifiés), créés dans les organismes centraux. On devrait assister à un renversement de perspective quant à la façon de poser le problème de la décentralisation du tertiaire administratif. La fonction publique (finalités, carrières...) s'inscrira davantage dans le cadre régional.

Modes de vie et pouvoir urbain

Les changements introduits dans la dynamique sociale des villes auront pour effet d'y cristalliser avec davantage de densité qu'aujourd'hui tout un ensemble de préoccupations déjà latentes ou d'aspirations nouvelles concernant le cadre et les modes de vie. Ceci s'accompagnera d'une transformation du contenu et des modes de fonctionnement du pouvoir urbain.

a) **La recherche d'un cadre et de modes de vie plus satisfaisants**

Les aspirations concernant le cadre et les modes de vie se définiront assez généralement par opposition à un certain vécu urbain. Elles se traduiront d'abord par des réactions de type défensif pour stopper un processus de dégradation mieux perçu. Elles déboucheront de façon plus positive sur une revalorisation du cadre urbain et des espaces périphériques s'accompagnant d'un infléchissement des pratiques urbaines actuelles. Elles devraient plus largement ouvrir la voie à des pratiques novatrices.

Dans les villes moyennes, les préoccupations en matière de cadre de vie sont non seulement déjà latentes mais de plus en plus avivées par une meilleure perception des dégradations en cours ou des menaces potentielles. Cette prise de conscience est relativement nouvelle. A certains points de vue, les conditions de vie dans les villes moyennes ont longtemps été perçues par opposition comme plus favorables que celles observées dans les grandes agglomérations (cf. le thème « la province sait mieux vivre » à défaut de connaître un niveau de développement économique, social, culturel comparable).

Ceci a pu conduire à un certain laisser-aller favorable en particulier à la réalisation anarchique de la rente foncière au bénéfice de certains milieux locaux, sans parler des pressions d'agents intérieurs (industriels, promoteurs publics et privés), auxquelles il est difficile localement de résister. Malgré une certaine sensibilisation, la dégradation du cadre de vie urbain et de sa périphérie pouvait ainsi être subie assez passivement.

Cette prise de conscience va s'accélérer. Le niveau général d'exigence ou de moindre tolérance sur ce plan tend en effet à se renforcer. La montée des préoccupations d'ordre écologique jouera en ce sens un rôle d'autant plus déterminant que les dégradations, même mineures, peuvent être plus sensibles sur des espaces relativement mieux préservés. D'autre part, ces exigences se trouveront notablement amplifiées par les populations qui ont choisi délibérément de venir ou de rester vivre dans les villes moyennes, sans compter celles qui y subissent dès à présent les méfaits d'un certain type de développement urbain (ZUP périphériques...).

On assistera à une mobilisation plus offensive et sur des bases socialement modifiées. A l'assertion (et parfois alibi) : « La province sait mieux vivre », succèdera une aspiration « La province (et les villes moyennes) doit mieux vivre ». Déjà actuellement, les préoccupations d'ordre écologique tendent à mobiliser des couches sociales de plus en plus larges dans un rassemblement hétérogène au regard de la stratification sociale, mais qui n'en ouvre pas moins par là de nouvelles possibilités d'action sur des espaces déterminés. L'élément catalyseur d'une mobilisation plus efficiente sera cependant l'affirmation dans les villes moyennes de groupes s'appuyant assez largement sur les nouvelles couches sociales. Ces groupes se trouveront par là à la fois plus libres par rapport au jeu des intérêts locaux, tout en étant branchés sur des réseaux sociaux de type plus ou moins extensif et à ramifications inter-urbaines. Grâce à ces réseaux, les groupes localiseront mieux les centres de décision multiples — diverses instances de l'appareil d'Etat, entreprises... et connaîtront les projets susceptibles d'avoir des retombées sur l'environnement local. Ainsi se trouveront contrecarrés les risques liés à la pesanteur des intérêts particuliers ou à la dépendance de décideurs externes.

Par ailleurs, avec leur base sociale plus mouvante, ces réseaux viendront enrichir le tissu des relations entre villes. Peu à peu, la défense du cadre de vie se trouvera davantage impulsée au niveau des villes elles-mêmes, les mesures de sauvegarde résulteront moins de l'intervention ponctuelle et souvent trop tardive d'instances administratives à vocation générale d'aménagement ou plus spécialisées. Ces interventions, souvent marquées par l'arbitraire technocratique, étaient d'ailleurs loin d'être efficace (cf. la protection administrative des sites...). L'action des institutions en question prendra un autre contenu (élaboration de normes techniques et juridiques, incitations, relais d'informations...). Assumée au niveau local, la défense du cadre de vie conduira à une prise en charge à la fois plus globale (pollutions diverses, aspects urbains, préservation de la nature) et plus étendue (ville et périphérie) des diverses parties de territoire.

D'autres phénomènes vont également jouer en faveur d'une revalorisation du cadre de vie. En particulier, une inversion progressive des modèles urbains se produira dans un sens plus favorable aux villes moyennes. Jusqu'à présent dans leur recherche d'une identité ou d'une modernité, les villes moyennes n'avaient guère d'autre possibilité que de se référer aux formes et activités urbaines de la grande ville. Selon cette logique, la voie était plutôt étroite (manque de moyens) et les résultats assez désastreux (rupture d'échelle avec les données locales) : lancement de grandes opérations (ZUP, zones industrielles), constructions en hauteur, grands équipements de « prestige »...

La situation sera différente dans la mesure où les modèles de référence privilégieront davantage les réalités urbaines des villes moyennes. Les normes de l'identité ou de la modernité se définiront en quelque sorte à leur échelle et cette plasticité assurera une diffusion plus rapide et systématique.

Ces normes pourront se traduire par toute une variété d'opérations ou d'actions plus faciles à adopter et à intégrer dans le cadre urbain des villes moyennes, notamment la restauration du patrimoine urbain, le centre piétonnier, les parcs péri-urbains, les plans d'eau, les équipements intégrés... Ces différents éléments seront d'autant plus perceptibles qu'ils s'inscriront dans un cadre urbain moins éclaté ou du moins plus saisissable que le tissu des grandes agglomérations. Le « centre » dans ses diverses dimensions : politique, commerciale, ludique... y reste plus marqué et pourrait être ainsi mieux sauvegardé, voire renforcé par l'intégration d'éléments modernes (au lieu de leur rejet en périphérie).

La réappropriation collective de l'espace urbain s'en trouvera facilitée. Les villes moyennes seront de ce point de vue privilégiées, ce qui activera le processus d'inversion des modèles urbains. En effet, par comparaison, il apparaîtra beaucoup plus difficile de parvenir à un tel résultat dans les grandes agglomérations. La prise en charge collective des espaces polyfonctionnels notamment y demeure très limitée puisque les intéressés se meuvent par ailleurs dans un espace urbain

étendu et fragmenté. Dans les villes moyennes, les repères et symboles urbains chargés d'une signification commune (au centre et dans les espaces périphériques) pourront au contraire se multiplier.

Fondamentalement, c'est une recherche beaucoup plus large d'une meilleure qualité de vie qui déterminera le contenu et le sens de cette réhabilitation de l'environnement et du cadre de vie. Cette recherche marquera l'habitat, la vie professionnelle et para-professionnelle, les loisirs, les relations sociales,... et remodèlera le centre urbain, spécifiera les équipements, etc...

Soulignons de nouveau que cette recherche combinera des réactions de type défensif et des tentatives plus novatrices. Aussi bien se reproduiront et même se diffuseront plus largement des modes de vie atomisés : habitat pavillonnaire, cadre de vie préservé..., que se multiplieront des tentatives de rupture ou d'infléchissement de ces modes de vie. Les villes moyennes deviendront ainsi l'un des lieux privilégiés de cette confrontation entre conformisme et innovation sociale (et donc à la fois lieu de régulation et de transformation sociale).

La dynamique sociale de ces villes sera ainsi rendue moins dépendante. Les villes moyennes constitueront des lieux de confrontation grâce à la fixation de couches sociales nouvelles desquelles émergeront des groupes novateurs et à leurs ouvertures à l'innovation sociale qui coïncideront davantage avec leurs possibilités : rejet des modes de vie parcellisés des grandes agglomérations, réhabilitation d'une vie plus communautaire, rejet du centralisme autoritaire et accent sur les expériences auto-gestionnaires, rejet d'une société de consommation et revalorisation des consommations collectives ainsi que la vie collective urbaine... En exemple, l'innovation pédagogique visera davantage une formation globale à la portée des différents groupes sociaux que la mise en place d'un maximum de filières spécialisées. Les entreprises décentralisées, l'animation urbaine, nous l'avons vu, s'orienteront dans le même sens.

En réponse aux problèmes que pose une société complexe, certains groupes sociaux adopteront donc un comportement plus critique, mais seront également plus enclins à participer.

Les activités économiques, politiques et culturelles tendront pour ces groupes, à ne plus constituer un champ d'actions séparées. L'acquis ou l'innovation dans un domaine rejaillira sur les autres, renforçant cette inclination à une plus large participation (qui sera par ailleurs moins marquée par la discrimination entre sexes). Le renouvellement des méthodes pédagogiques pourra y contribuer auprès des jeunes générations tout comme les efforts pour apporter une meilleure réponse aux problèmes du troisième âge.

Cette tendance devrait progressivement modifier la vie collective locale et par contre-coup les aspects quantitatifs et qualitatifs de la politique d'équipement vers une plus grande souplesse d'utilisation et non nécessairement vers une multiplication des éléments d'équipement. En ce qui concerne le problème de l'accueil et de l'insertion des nouveaux arrivants, il s'agira moins d'étendre à leur intention la gamme des équipements « attractifs » ou de leur ouvrir plus largement les portes de cercles ou de clubs plus ou moins fermés que de leur offrir les moyens de s'auto-organiser et de tenter leurs propres expériences.

b) La transformation du contenu du pouvoir urbain

Avant de traiter la question des mécanismes institutionnels, il semble nécessaire de faire ressortir que le pouvoir urbain, dans son contenu et ses modes de fonctionnement, se trouvera notamment modifié. On assistera notamment à la recherche de nouvelles régulations économiques, à une redéfinition des consommations collectives urbaines, à la prise en charge sur des bases nouvelles des espaces ruraux périphériques...

Le fait essentiel résultant des enjeux que nous venons d'indiquer à propos des villes moyennes se traduira par une participation plus directe au pouvoir urbain ou par une pression plus sensible des couches moyennes de salariés sur le pouvoir, avec notamment une participation plus active de leurs fractions nouvelles.

Cette évolution est importante si l'on considère qu'historiquement les villes moyennes ont été profondément marquées par des fractions d'une bourgeoisie qui s'appuyaient traditionnellement sur elles. Dans bien des cas, certaines de ces fractions sont parvenues à maintenir leur influence (bourgeoisie foncière, industriels locaux, petite bourgeoisie commerçante, professions libérales). Dans d'autres cas, s'y sont substituées certaines catégories des couches moyennes traditionnelles (fonctionnaires, enseignants...). L'évolution envisagée accentuera l'effacement, déjà entamé, de ces groupes traditionnels. Une nouvelle spatialité émerge avec l'internationalisation du capital industriel et financier (dont le « scénario de l'inacceptable » décrit l'une des images possibles). La vitalité d'une partie du réseau urbain français dépend donc des possibilités de la prise en charge des villes moyennes par de nouveaux groupes sociaux.

3
Les régulateurs institutionnels

La naissance ou le développement de la plupart des mécanismes économiques et sociaux décrits suppose une transformation des structures institutionnelles ainsi qu'un fléchissement prononcé des politiques suivies en matière d'aménagement du territoire et de développement économique et social. Cette transformation devra à la fois précéder le changement pour l'encourager, voire pour le susciter et le suivra pour l'accompagner.

Elle sera également encouragée par les revendications de groupes sociaux désireux de conserver, de protéger et parfois d'affermir une originalité culturelle ressentie à la fois comme un antidote aux effets unificateurs et uniformisateurs du développement économique et social moderne et un moyen de catalyser le dynamisme local et de gérer par eux-mêmes leur consommation collective.

La description d'un nouveau système institutionnel, présentée au cours des pages suivantes, ne donne pas les étapes de sa construction qui seront, en effet, très variable pour chacun des éléments constitutifs du système. La transformation des structures locales constituera une œuvre de longue haleine. Elle dépendra notamment de la rapidité avec laquelle seront opérées les fusions et des regroupements de communes. La réforme de la fiscalité locale, problème déjà ancien, pourra, par contre, connaître une matérialisation plus rapide. Sans doute en sera-t-il de même pour l'amélioration des méthodes de planification et de programmation. Il est dès lors difficile de présenter la réalisation du nouveau système institutionnel. Elle dépendra de la capacité de résistance des forces politiques et sociales hostiles au changement et de la pression plus ou moins forte qu'exerceront les forces qui y sont au contraire favorables.

La transformation des structures institutionnelles

• L'évolution des structures régionales répondra à la nécessité de compléter par une décentralisation administrative et politique, la décentralisation des activités secondaires et tertiaires. A la constitution d'unités de production autonomes, titulaires d'un pouvoir de décision économique, financier et technique devra répondre la création d'un échelon administratif et politique régional, maître des décisions intéressant le développement et l'aménagement des régions et particulièrement des décisions prises en matière d'investissements et d'aides au développement. Il serait préjudiciable pour la transformation du système économique que celui-ci ne trouve pas, au plan régional, un interlocuteur politique et administratif qui soit placé dans des conditions décisionnelles équivalentes.

• L'évolution du système régissant la fiscalité locale sera très liée à celle des structures locales. Qui dit planification, réalisation et gestion d'équipements communs suppose leur financement commun et par voie de conséquence péréquation des ressources locales. Nécessaire à la réalisation des équipements, cette péréquation (en matière de patente industrielle surtout) sera également

indispensable pour opérer une répartition des activités qui tienne compte des impératifs d'aménagement et de développement de l'aire considérée et non des intérêts de telle ou telle de ses parties.

• L'évolution des méthodes de planification et de programmation découlera de la nécessité d'englober dans une même procédure de développement et d'aménagement l'espace urbain et l'environnement péri-urbain. Exclure l'espace rural des projets d'aménagement et de développement relatifs à la ville lui ferait courir de sérieux risques d'appauvrissement et de dénaturation. La ville moyenne aura besoin d'un espace rural qui vit et lui demande des services. De la même manière, l'aménagement urbain devra veiller à ce qu'il ne se fasse pas au détriment des communes périphériques.

• L'évolution des structures locales cherchera à traduire sur le plan institutionnel les interrelations et la solidarité que la transformation des mécanismes économiques et sociaux font naître entre les espaces et groupes urbains et ruraux. Elle cherchera notamment à assurer efficacement la planification, la programmation, la réalisation et la gestion des équipements collectifs nécessaires à la ville moyenne et à son espace environnant. L'évolution de ces structures locales se traduira par la mise en place d'une institution politico-administrative commune à la ville et à son espace proche, institution qui sera l'interlocuteur unique des échelons administratifs et politiques supérieurs et qui aura pour charge de prévoir, financer et gérer, à l'intérieur de l'aire géographique constituée par ces espaces urbains et ruraux, tout ce qui ressort de leur intérêt commun.

Elle répondra également au désir d'assurer, à l'intérieur des instances de décision de la région, une représentation donnant aux villes et plus précisément aux villes moyennes, un pouvoir correspondant à leur poids économique et social réel.

QUEL SERA LE CONTENU ESSENTIEL DE LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES ?

• En ce qui concerne les structures régionales, les compétences décisionnelles en matière d'équipements et d'investissements intéressant directement la région seront étendues.

L'élargissement des compétences des instances délibératives (assemblée politique régionale) permettra d'accorder aux villes moyennes une représentation équivalente à leur poids réel. En tout état de cause, la surreprésentation du monde rural devra disparaître progressivement, d'une part pour tenir compte de l'augmentation de la population urbaine par rapport à la population rurale, d'autre part, parce qu'une représentation distincte de la population rurale se justifiera de moins en moins, au regard de l'évolution socio-économique globale.

L'extension de la capacité fiscale de la collectivité régionale lui permettra de concrétiser ses compétences en matière d'équipements et d'investissements :

— transfert à la région de ressources fiscales perçues traditionnellement par l'Etat et correspondant à des transferts d'attribution intéressant le développement économique régional,

— globalisation des subventions accordées par l'Etat à la région tenant compte de ses dépenses d'investissement et de sa capacité fiscale. Quant aux prêts, ils seront négociés directement et globalement par la région, auprès des organismes habilités.

Cette procédure traduira la volonté d'instaurer un dialogue entre régions et Etat, collectivités également responsables, à des niveaux différents, d'attributions distinctes mais complémentaires.

En fait, il n'y a rien dans cette évolution qui ne soit déjà en germe :

— dans la loi du 5 juillet 1972 relative à la création et à l'organisation des régions (extension des attributions des régions, représentation particulière pour les communes urbaines, extension des ressources propres des régions),

— dans l'expérience actuellement en cours des contrats de plan conclus entre l'Etat et les communautés urbaines,

• Quant à la réforme du système fiscal, les mécanismes de péréquation de nature à faire disparaître les disparités fiscales entre espaces seront mis en place.

Seront créées des recettes fiscales propres au bénéfice de l'institution politico-administrative commune à la ville et à son environnement rural, correspondant aux attributions qui lui seront dévolues.

Dans ce domaine encore les germes d'une réforme allant dans ce sens existent :

— création d'un fonds d'égalisation des charges institué en région parisienne, introduisant des mécanismes de péréquation entre les communes ;

— institution de centimes additionnels propres au profit de structures de coopération intercommunale (district - communautés urbaines).

Cette solidarité financière ne devra pas être introduite au seul niveau de la ville moyenne et de son espace rural environnant mais aussi au niveau régional de telle sorte que les chances des « agglomérations moyennes » puissent s'équilibrer au sein d'une même région ou d'un même réseau de villes.

• La transformation des méthodes de planification et de programmation portera sur l'aire géographique des documents de planification et de programmation qui couvrira la ville et son espace rural péri-urbain.

Elle concernera également le contenu des documents de planification et de programmation qui englobera à la fois des mesures et des actions propres à la ville-centre et des mesures et actions concernant l'espace rural péri-urbain. Dans cette optique, des instruments de planification devront être homogénéisés, voire unifiés. La programmation des équipements sera opérée sur la base de documents communs aux deux espaces (maîtrise des sols - infrastructures de transport - grands équipements scolaires, sociaux, sanitaires, sportifs et culturels, logements...)

Elle touchera également les modalités d'élaboration des documents de planification et de programmation qui devront reposer sur deux principes :

— compétence de plein droit de l'institution politico-administrative commune à la ville moyenne et à son espace péri-urbain pour l'élaboration des documents et la discussion de leur cohérence au niveau régional ou à l'intérieur d'un même réseau,

— participation des communes comprises dans l'aire géographique couverte par les documents et des groupes économiques et sociaux.

• Quant aux structures locales, c'est au niveau des structures politico-administratives que la transformation sera la plus profonde. C'est sur ces structures en effet que se cristallisera le changement. C'est d'elles que dépendra son accélération ou son freinage. Ces modifications s'effectueront sans doute progressivement et sur la base des principes suivants :

1) Création d'une entité politico-administrative correspondant à l'ensemble socio-économique composée par la ville moyenne et son environnement rural et investie d'un pouvoir unique de décision et de financement. Ce premier principe écarte la conception française actuelle qui établit une distinction entre circonscriptions urbaines et circonscriptions rurales et opère des fusions et des regroupements de communes sur la base de ces deux catégories.

2) Attribution à cette entité politico-administrative de l'ensemble des compétences permettant de réaliser des choix collectifs afin d'anticiper ou de suivre les incitations économiques et sociales et leurs conséquences sur l'espace. Cela implique que lui soient transférées les responsabilités qu'exercent actuellement les communes dans le domaine

— de la planification spatiale et de la programmation des équipements,

— de l'organisation des transports en commun,

— de la constitution de réserves foncières,

— de la création des réseaux d'eau, d'assainissement et de voirie,

— de la création des grands équipements culturels, sportifs, sociaux et sanitaires.

Il convient de remarquer que ces compétences sont approximativement celles que la loi du 31 décembre 1966 transfère de plein droit aux communautés urbaines.

3) En ce qui concerne la composition et la désignation de l'organe délibérant de chaque entité, une option sera possible entre :

— la désignation d'un conseil composé de délégués des collectivités regroupés dans l'entité. Il s'agira alors d'une modalité très proche de celles retenues dans les différentes formules de coopération intercommunale proposées par la législation en vigueur. Ces formules laissent subsister les communes, même lorsqu'elles proposent un système fédératif poussé comme dans le cas de la communauté urbaine. En fait, l'application d'un pareil mode à la désignation de l'organe délibérant de la nouvelle entité risque d'être très difficile en raison du nombre important de communes, notamment rurales, qu'elle sera amenée à regrouper. Mais cet obstacle pourra être levé en pratiquant une politique active de fusions volontaires ou autoritaires susceptibles de réduire ce nombre. La loi du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes offre à ce sujet des instruments juridiques et des procédures d'incitation (notamment financières*) non négligeables et qui pourront être renforcés.

— l'élection au suffrage universel direct des membres de l'organe délibérant de la nouvelle entité. Cette option renforcera considérablement son poids politique et posera du même coup le problème de sa coexistence avec les collectivités territoriales de base, elles-mêmes collectivités politiques représentatives. Si l'on n'y prend pas garde, les deux niveaux d'administration risqueront rapidement d'entrer en concurrence, le niveau supérieur cherchant à renforcer son pouvoir au détriment du niveau inférieur par la pratique d'une centralisation politique et administrative excessive, alors que les collectivités de base lutteront pour la sauvegarde de leur autonomie. Cet écueil pourra toutefois être évité en appliquant un quatrième principe.

4) Partage net des responsabilités entre l'entité nouvelle et les collectivités territoriales de base (grandes communes). Suivant le mode de répartition des missions adopté en Grande-Bretagne pour l'organisation et le fonctionnement des zones unitaires, unités politico-administratives au sein desquelles coexistent espaces urbains et espaces ruraux, l'idée pourra être retenue de confier à l'entité nouvelle, la responsablité des services dits d'environnement économique et social, et à la collectivité territoriale de base, la responsabilité des services dits de prestations individualisées, d'une utilité très quotidienne pour les usagers et intégrant notamment la santé, l'aide sociale, le logement, l'école...

Chaque niveau sera ainsi responsable d'un même type de problèmes et assurera leur solution selon le principe de l'unicité de conception, de décision, de financement et de gestion.

5) Le niveau d'administration constitué par les collectivités territoriales de base (grandes communes) sera complété par la création d'un échelon de déconcentration au profit de zones rurales homogènes et d'unités urbaines, de la taille du quartier dans le but :

— d'organiser la participation des citoyens et de rechercher un mode d'expression par l'intermédiaire duquel pourront se manifester revendications et aspirations, en dehors du système représentatif classique fondé sur le vote et la délégation de pouvoirs ;

— d'introduire une dimension collective des problèmes là où il n'y avait qu'une prise de conscience individuelle et de reconstituer ou de renforcer surtout en milieu urbain, une communauté d'intérêts et d'actions souvent menacée d'éclatement,

---

* Majoration des subventions d'équipement.

— de déléguer certaines compétences qui ne peuvent être correctement assumées qu'en liaison très directe, très quotidienne avec les usagers. Ces compétences pourront concerner par exemple la gestion de certains équipements collectifs tels que garderies d'enfants, salles de réunion, bibliothèques, etc.

Concrètement, cet échelon de déconcentration pourra s'organiser sur le modèle très traditionnel, mais aussi très souple, des associations régies par la loi de 1901.

6) Enfin, un dernier principe concernera la nature des rapports qui s'établiront entre les nouvelles entités politico-administratives ainsi crées et entre celles-ci et les collectivités territoriales (département, région, Etat).

— Les rapports entre les entités politico-administratives pourront recevoir, au sein d'un même réseau territorial, une forme d'intégration politique, administrative et financière plus ou moins poussée, allant de la simple concertation jusqu'à la constitution de groupements (syndicats ou associations par exemple) puissamment constitués en vue de la création et de la gestion d'équipements lourds ou de l'élaboration d'une politique commune vis-à-vis des entreprises désireuses de se décentraliser ou encore de l'organisation d'un marché de l'emploi commun, d'une bourse aux terrains industriels, à l'habitat, etc.

— Les rapports entre les entités politico-administratives nouvelles et les grandes collectivités territoriales s'établiront ainsi :

• Le département en tant que collectivité intermédiaire entre la commune et la région verra son existence contestée. A la fois concurrencé par la région transformée en collectivité territoriale décentralisée et par les nouvelles entités politico-administratives pour lesquelles il constituera vraisemblablement, dans de nombreux cas, un cadre territorial trop vaste, il sera amené à disparaître soit par désuétude, soit de manière drastique. Il n'est toutefois pas exclu, que, parfois, les limites territoriales des nouvelles entités politico-administratives coïncident avec celles des départements actuels.

• Quant aux rapports entre ces nouvelles entités, la région et l'Etat, ils devront s'établir selon les principes fondés sur le partage des pouvoirs, la concertation et la contractualisation avec pour objectif de confier à l'entité tout ce qu'elle sera capable de prendre effectivement sous sa responsabilité et de ne conserver aux échelons supérieurs que les compétences qu'elle ne pourra valablement assumer.

Le principe d'une décentralisation politique, administrative et financière accentuée commandera l'ensemble des rapports entre des niveaux territoriaux s'articulant selon le schéma de la page suivante.

Infléchissement des politiques de l'État

La politique de l'Etat à l'égard des villes moyennes devra être marquée par des orientations nouvelles venant corriger ou renforcer certains traits des politiques actuelles ; les principales actions concernant l'aide à la décentralisation industrielle et tertiaire, la création de banques régionales et la modification de planification.

a) *Les aides à la décentralisation industrielle et tertiaire*

Les critères pour l'obtention d'une aide à la décentralisation ne reposeront pas uniquement sur la localisation géographique, mais également sur la taille de la ville afin de ne pas donner une prime à l'hypertrophie des métropoles ; il sera éventuellement possible d'accorder une prime maximum pour des villes n'ayant pas encore reçu d'entreprises décentralisées, afin de favoriser un mode de croissance des entreprises par créations successives d'établissements d'une ville à l'autre ; l'aide pourra enfin être modulée suivant le niveau et la masse

ÉTAT
RÉGION
RÉGION
Collectivité territoriale décentralisée
RÉGION
entités politiques et administratives
ville moyennes
+
environnement rural
communautés urbaines
grandes agglomérations urbaines→capitales régionales
métropoles d'équilibre
villes assimilées
collectivités territoriales de base
grandes communes fusionnées

des salaires versés afin de favoriser l'implantation d'emplois qualifiés. Cette aide émanera de l'Etat, mais toute latitude sera laissée aux régions pour instaurer un système complémentaire d'aide qui leur soit propre si elles désirent infléchir tel ou tel aspect de la politique nationale.

L'aide à la décentralisation tertiaire reposera sur les mêmes principes que l'aide à la décentralisation industrielle, avec cependant une caractéristique particulière : les activités tertiaires demandant des investissements moins importants que l'industrie d'autant qu'elles ont de plus en plus tendance à louer leurs bureaux, la forme d'aide la plus efficace ne consistera pas à financer une partie de l'investissement initial, mais à assurer une aide « au démarrage » pendant les premières années de fonctionnement de l'entreprise. Il conviendra également d'accorder une prime particulière pour l'implantation des sièges sociaux.

D'autres formes d'aide, plus indirectes, peuvent être envisagées, l'Etat et la région se partageant également le financement : le raccordement aux réseaux de télé-informatique par l'Etat et leur aménagement jusqu'à certaines villes par la région, la localisation des universités qui auront de plus en plus à collaborer avec l'industrie, etc.

La politique d'aide nationale ou régionale sera renforcée par la politique régionale européenne sous les formes qui existent déjà actuellement (Fonds social européen, F.E.O.G.A., Banque européenne d'investissements) et par la création de Fonds de développement régional, décidée par les Neuf, lors de la conférence au sommet d'octobre 1972.

Le traité de Rome accorde en effet à la Commission de la C.E.E. des pouvoirs d'action directe par le biais de ces différents moyens d'intervention d'une part, et par le contrôle des aides au développement régional d'autre part. Le traité précise que les mesures d'aide doivent s'intégrer dans un « régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le Marché commun ».

Il est vraisemblable qu'une harmonisation des aides s'établira entre les différents pays par un rapprochement des politiques économiques, rapprochement dont le traité de Rome pose le principe et dont il fixe les modalités pratiques (qui ne s'effectuera cependant que « dans la mesure nécessaire pour atteindre les objectifs du traité »). La France se situera alors dans une position intermédiaire, entre l'Allemagne qui connaît moins de déséquilibres régionaux et la Grande-Bretagne et l'Italie qui affrontent des disparités beaucoup plus grandes avec l'Ecosse et le Mezzogiorno. L'harmonisation du régime des aides au niveau européen devra amener les entrepreneurs à mieux considérer les avantages réels d'une région et non des avantages plus ou moins fictifs résultant d'un taux d'aide sur-évalué par rapport à d'autres régions comparables.

b) *Les structures financières*

Un des principaux problèmes auxquels doivent faire face les zones déprimées est celui de la fuite de l'épargne régionale qui ne trouve pas sur place d'occasions de s'investir. Pour y remédier, il est possible de décentraliser les banques nationalisées en créant des échelons autonomes, à compétence régionale (les échelons régionaux ne correspondant d'ailleurs pas obligatoirement au découpage administratif). Ces échelons régionaux collecteront l'épargne locale et effectueront des prêts aux entreprises régionales et aux coopératives, participeront au financement des nouvelles entreprises (capital-risque, location de capital...) afin de fixer l'innovation dans la région.

c) *De nouveaux rapports entre la planification nationale et la planification locale*

La constitution d'unités regroupant villes et campagnes, la création de réseaux fonctionnels différents selon le type de problème abordé, l'apparition d'une nouvelle division des tâches entre les collectivités locales, la région, l'Etat, cet ensemble de phénomènes entraînera la nécessité d'une révision du processus de planification. Rejetant la planification hiérarchisée et pyramidale, où chaque niveau joue sur un domaine propre, doté de responsabilités et de moyens parti-

PRINCIPAUX MECANISMES MIS EN OEUVRE

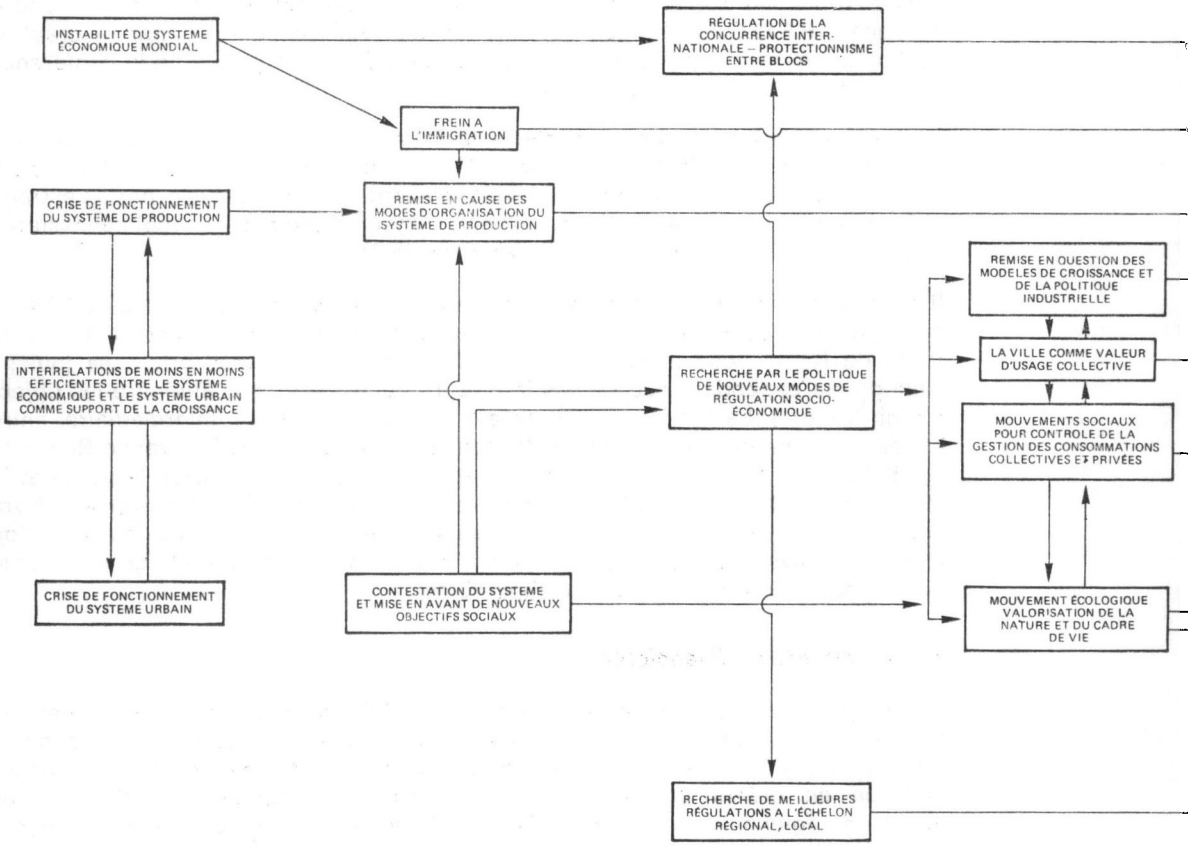

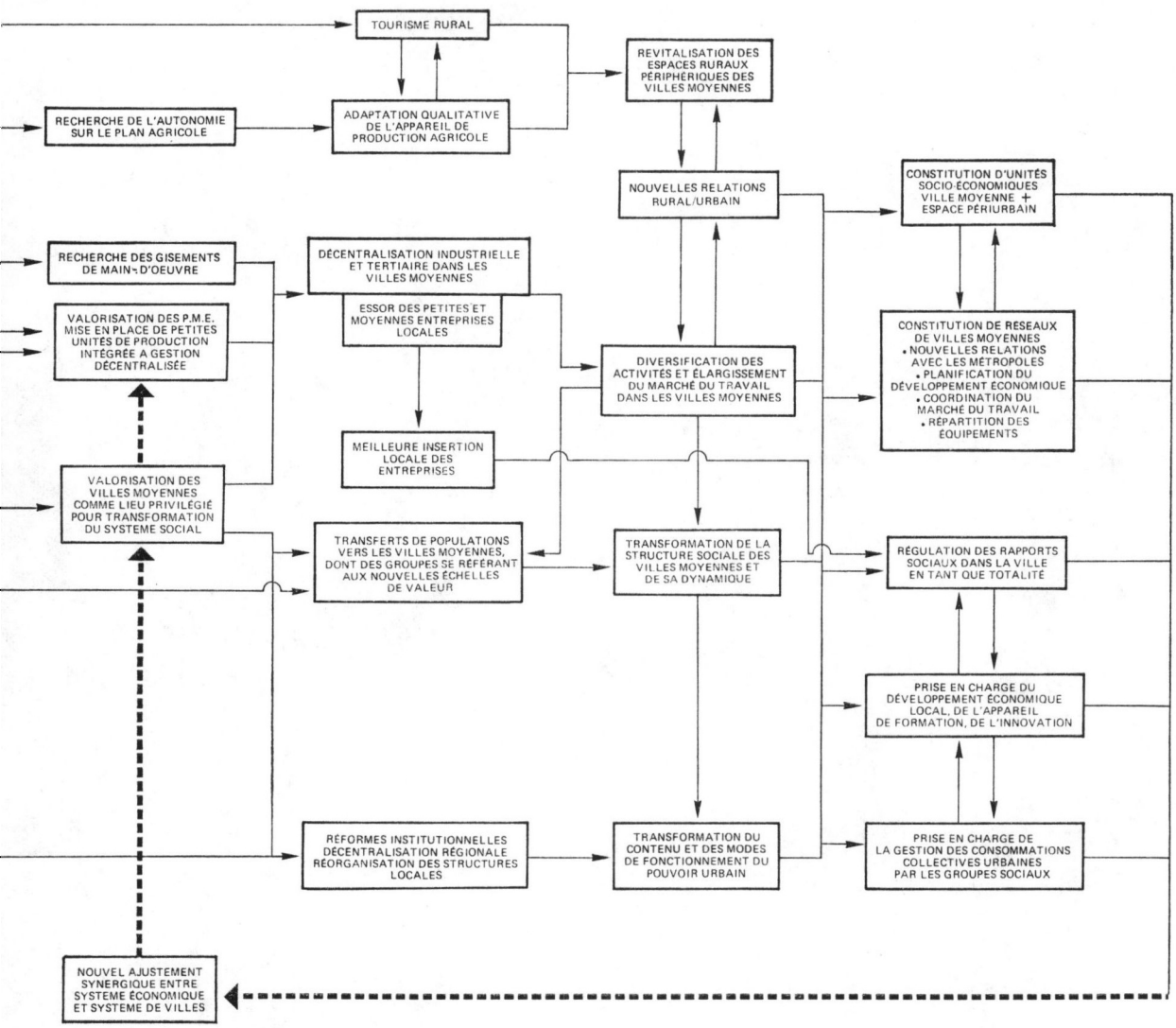
TOURISME RURAL
REVITALISATION DES ESPACES RURAUX PÉRIPHÉRIQUES DES VILLES MOYENNES
RECHERCHE DE L'AUTONOMIE SUR LE PLAN AGRICOLE
ADAPTATION QUALITATIVE DE L'APPAREIL DE PRODUCTION AGRICOLE
NOUVELLES RELATIONS RURAL/URBAIN
CONSTITUTION D'UNITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES VILLE MOYENNE + ESPACE PÉRIURBAIN
RECHERCHE DES GISEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE ET TERTIAIRE DANS LES VILLES MOYENNES
ESSOR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LOCALES
VALORISATION DES P.M.E. MISE EN PLACE DE PETITES UNITÉS DE PRODUCTION INTÉGRÉE A GESTION DÉCENTRALISÉE
DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET ÉLARGISSEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES VILLES MOYENNES
CONSTITUTION DE RÉSEAUX DE VILLES MOYENNES
• NOUVELLES RELATIONS AVEC LES MÉTROPOLES
• PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
• COORDINATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL
• RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS
MEILLEURE INSERTION LOCALE DES ENTREPRISES
VALORISATION DES VILLES MOYENNES COMME LIEU PRIVILÉGIÉ POUR TRANSFORMATION DU SYSTÈME SOCIAL
TRANSFERTS DE POPULATIONS VERS LES VILLES MOYENNES, DONT DES GROUPES SE RÉFÉRANT AUX NOUVELLES ÉCHELLES DE VALEUR
TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE SOCIALE DES VILLES MOYENNES ET DE SA DYNAMIQUE
RÉGULATION DES RAPPORTS SOCIAUX DANS LA VILLE EN TANT QUE TOTALITÉ
PRISE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, DE L'APPAREIL DE FORMATION, DE L'INNOVATION
RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DÉCENTRALISATION RÉGIONALE RÉORGANISATION DES STRUCTURES LOCALES
TRANSFORMATION DU CONTENU ET DES MODES DE FONCTIONNEMENT DU POUVOIR URBAIN
PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DES CONSOMMATIONS COLLECTIVES URBAINES PAR LES GROUPES SOCIAUX
NOUVEL AJUSTEMENT SYNERGIQUE ENTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET SYSTÈME DE VILLES

culiers, le nouveau modèle généralisera une planification par objectifs : les différents acteurs concernés par un problème élaboreront en commun une stratégie pour le résoudre en s'engageant sur un certain nombre d'objectifs. Concrètement, cela signifiera que, pour chaque problème, les différents acteurs dégageront et mettront en cohérence les objectifs nationaux, régionaux et locaux qui concourent à sa solution ; ils déterminent, à partir de ces objectifs, les actions et les moyens financiers à mettre en œuvre et attribueront les responsabilités au niveau (central, régional, local) le plus pertinent pour leur réalisation. Pour prendre un exemple, une planification de ce type serait particulièrement utile pour coordonner l'aménagement urbain et l'aménagement rural dans des actions de protection de l'environnement, d'installation d'activités industrielles en milieu rural, etc. Les contrats de Plan, actuellement conclus entre l'Etat et certaines communautés urbaines, constituent une ébauche de ce type de planification par leur caractère d'engagement réciproque sur des objectifs déterminés. Des contrats de ce type pourront s'étendre aussi bien entre Etat et régions qu'entre régions et collectivités locales.

Conclusion

Image future théorique du système de villes moyennes

Les éléments constitutifs de l'état futur des villes moyennes peuvent être synthétisés en mettant en évidence les caractéristiques fonctionnelles et spatiales qui les distinguent de l'état actuel. Les villes moyennes se verront en effet attribuer des fonctions spécifiques par rapport aux métropoles, aux petites villes et surtout à l'espace rural. Ces fonctions spécifiques ne manqueront pas de se traduire par une nouvelle organisation de l'espace.

Les fonctions

Les fonctions exercées s'avéreront différentes selon qu'il s'agira de l'ensemble formé par une ville moyenne et son environnement rural ou bien d'un réseau de villes moyennes en relation mutuelle.

a) La solidarité des intérêts économiques et sociaux entre ville et campagne dans une relation réciproquement bénéfique trouvera son expression dans la constitution d'unités socio-économiques en rapport avec la mobilité de la population et ses besoins en services de toute nature.

Ces unités assumeront à la fois des fonctions économiques et sociales. Ces dernières prendront une importance particulière et appelleront simultanément une réorganisation des fonctions administratives et politiques.

Sur le plan économique, on assistera à un double mouvement de diffusion et de concentration des activités :

— diffusion des activités secondaires dans l'unité socio-économique permettant d'éviter l'engorgement des centres urbains et de rapprocher l'emploi de la main-d'œuvre,

— concentration de certaines activités de commerce et de services rares dans les centres urbains, concentration permettant d'atteindre un meilleur niveau de services qu'exigent les modifications du mode de vie et des besoins des ruraux et l'installation en milieu rural d'habitants exerçant un emploi en ville ; concentration également de fournitures de biens et services à la production rendus nécessaires par la modernisation de l'agriculture et des services destinés à l'activité touristique s'étendant sur l'aire rurale environnante.

Définies, par ailleurs, comme des espaces de solidarité, ces unités assumeront d'importantes fonctions collectives. Elles organiseront comme un tout les infrastructures nécessaires au développement économique et les services sociaux

(formation, aide sociale, logement, loisirs...) de telle sorte que le cadre économique et spatial ainsi que la structure sociale dans lesquels vivra la population soient harmonisés dans une planification et une programmation d'ensemble.

Sans doute, à l'intérieur même de chaque unité y aura-t-il une répartition spatiale des équipements et des services de manière à tenir compte des distances, de la localisation et des besoins quotidiens de la population. Une distinction de type britannique entre « personal services » et « environmental services » pourra dans ce sens être introduite. Retenant un schéma de répartition de ce type et l'appliquant aux unités socio-économiques, chaque ville moyenne concentrerait et assurerait les « services dits d'environnement économique et social » alors que les « services de prestations individualisées » seraient largement diffusés dans l'ensemble du territoire polarisé par la ville. Dans les services d'environnement économique et social seraient intégrés :

— la planification spatiale et la programmation financière des équipements nécessaires au développement économique, l'avenir de la ville et de la campagne étant pris comme un tout indissociable ;

— les transports dont l'organisation n'a de sens qu'à l'échelle de l'unité socio-économique et non de chacun des éléments qui la composent pris séparément. Cette fonction est liée à la nécessité de faciliter les communications, les échanges et les relations entre individus et groupes sociaux et d'organiser un marché de l'emploi et de la main-d'œuvre plus vaste, plus diversifié et mieux intégré, correspondant à la fois aux impératifs d'un appareil de production avancé et à la garantie d'emploi demandée par les travailleurs.

— A ces deux fonctions essentielles pourraient se joindre l'enseignement (cycle long et cycle technique), les loisirs et la santé pour certains équipements lourds (théâtre, hôpital, musée...).

Les services de prestations individualisées comprendraient essentiellement l'enseignement (cycle court, éducation permanente), la santé et l'aide sociale (médecine infantile, dispensaires, garderies...), le logement (construction, gestion) et l'action sportive.

b) Les fonctions imparties aux réseaux seront avant tout d'ordre économique et liées à la nécessité de coordonner la croissance sur un espace plus étendu que les unités socio-économiques de base. Le réseau constituera donc lui-même un ensemble socio-économique plus vaste, à caractère régional ou sub-régional, auquel pourront être reconnues les fonctions suivantes :

— organisation d'un marché du travail et de l'emploi coordonné au niveau de l'ensemble des unités et permettant ainsi de répondre aux besoins des grandes entreprises,

— planification du développement économique du réseau en raison des vocations de chaque unité la composant, programmation et financement des équipements structurants d'intérêt commun à l'ensemble du réseau (Université, centre hospitalier, transports de moyenne distance, parcs de loisirs, etc...),

— diverses fonctions secondaires ou tertiaires réparties entre les différents pôles du réseau : échelon régional de commandement d'une entreprise rayonnant sur des unités de production disséminées dans le réseau ; marché d'une entreprise de services à la production s'étendant à l'ensemble du réseau ; entreprises de fournitures de matériel informatique ou d'automatisme...

— représentation groupée des unités composant le réseau au sein des instances régionales et dialogue avec l'échelon central, en particulier en matière de décentralisation industrielle et tertiaire.

Il est difficile d'aller au-delà de ces quelques caractéristiques dans la mesure où les fonctions attribuées aux réseaux territoriaux dépendront largement de leur taille et de leur degré plus ou moins fort d'intégration économique et politique.

L'organisation de l'espace

Pour devenir réellement le support d'un nouveau type de développement et le lieu privilégié de l'innovation sociale, il est indispensable que les villes moyennes fonctionnent sur des espaces diversifiés, plurifonctionnels et intégrés, facilitant les communications, les échanges et les relations économiques, sociales et culturelles entre individus et groupes d'origines très diverses. Sur le plan de l'organisation de l'espace, cette conception induira des transformations profondes de la ville proprement dite, et des relations entre villes moyennes.

a) La plurifonctionnalité et l'intégration des fonctions conduiront à un double rapprochement des espaces et des sociétés urbaines et rurales. Le clivage traditionnel en France entre société urbaine et société rurale s'estompera. La notion traditionnelle d'agglomération urbaine moyenne distincte de l'espace rural disparaîtra, laissant la place à un ensemble spatial intégrant résidences, lieux de travail, équipements culturels, zones de loisirs, etc... ces ensembles réaliseront une osmose de la société urbaine et de la société rurale correspondant à une évolution logique du mode de vie d'une civilisation post-industrielle dans laquelle la campagne est le complément nécessaire de la ville. Dans cet ensemble, la ville moyenne sera le centre et le moteur. Une nouvelle unité spatiale à laquelle correspondra un contenu institutionnel regroupera communes urbaines et rurales traditionnellement dissociées.

Par ses dimensions, sa diversité économique et sociale, son existence politico-administrative de ses capacités financières, cette unité permettra non seulement de faire face aux changements (mouvements démographiques, exode rural, aménagements fonciers, expansion industrielle), mais aussi de les assimiler.

b) Ce n'est plus de relations entre villes moyennes qu'il faudrait alors parler mais plutôt de relations entre unités socio-économiques commandées par les villes moyennes. L'impossibilité pour toutes ces villes de se doter de tous les équipements collectifs indispensables (formation - santé - loisirs...), l'obligation d'offrir aux entreprises des marchés de main-d'œuvre élargis, diversifiés, les contraindront à établir entre elles des relations étroites et à rechercher une certaine solidarité. Les villes moyennes s'organiseront alors en réseaux territoriaux ou a-spatiaux.

Les réseaux *territoriaux* seront fondés sur une communauté d'intérêts : la lutte contre le sous-développement par exemple et l'hégémonie des grandes villes dans le processus d'industrialisation. La constitution de réseaux territoriaux de villes moyennes permettra de réaliser, au moyen d'une mise en commun de leurs moyens financiers, des équipements qu'aucune ville prise individuellement n'aurait pu financer. Ainsi permettront-ils de concilier à la fois l'aspect quantitatif du développement (croître plus) et son aspect qualitatif (croître mieux). Une croissance coordonnée de l'ensemble du réseau évitera les phénomènes d'hypertrophie en favorisant une meilleure répartition des activités et des hommes. Elle facilitera par ailleurs, grâce à une meilleure diffusion des services et des activités, la modernisation de l'appareil productif agricole, stabilisant ainsi une partie de la population rurale. Elle permettra enfin la réalisation d'économies d'échelle en matière d'investissements.

Quant aux réseaux *a-spatiaux,* ils permettront aux villes confrontées à des situations socio-économiques de même nature, de bâtir des stratégies et des actions communes vis-à-vis de l'Etat (aides à la décentralisation industrielle et tertiaire, modalités d'affectation des subventions d'équipements) et des forces économiques de production, en fonction des priorités qu'elles se seront choisies (expansion industrielle, tourisme, développement des activités de services).

La constitution de réseaux territoriaux et a-spatiaux donnera ainsi un sens et un contenu nouveaux aux relations entre villes moyennes et instances régionales ou nationales.

Elle leur permettra, en particulier, de contester plus vigoureusement les choix de développement et d'aménagement de ces instances et d'infléchir leurs politiques avec de plus grandes chances de succès.

c) Il convient de remarquer que cette image théorique d'une revitalisation du plus grand nombre des villes moyennes implique également le maintien et le développement de l'activité dans les petites villes et dans l'espace rural. En effet, si l'on considère les divers facteurs concourant à l'essor des villes moyennes, on constate qu'ils concernent également, à un degré plus ou moins fort, ces deux autres niveaux de l'organisation de l'espace.

Le cas le plus typique est celui de l'agriculture dont l'adaptation aura bien évidemment davantage d'influence sur l'espace rural que sur les villes moyennes. Dans la mesure où la population agricole active restera à un niveau relativement élevé et où les exploitations ne s'orienteront pas vers des formes de monoculture hypermécanisée sur de très grands domaines, la campagne parviendra à conserver son équilibre social et écologique. De plus, les industries agricoles et alimentaires, se développant à partir des lieux de production agricole, procureront directement des emplois aux habitants des petites villes.

Le développement d'un type de tourisme assez disséminé dans l'espace rural est aussi susceptible de créer des emplois directs, à temps complet ou partiel et de procurer un supplément de revenus à certains agriculteurs qui, sans cet appoint, se verraient contraints de quitter la terre. Quant au nouveau mode de croissance de l'industrie, caractérisé par la création successive d'unités de production, il profitera dans un premier temps principalement aux villes moyennes touchées par les décentralisations, puis ultérieurement aux petites villes bénéficiant de nouvelles installations rendues nécessaires par la croissance des unités de production décentralisées des villes moyennes. Il se créera ainsi un double mouvement d'échange entre espace rural et petites villes d'une part et villes moyenne ne sera pas possible, s'il n'existe pas de petites villes dans l'environnement ; pour éviter de rattacher de façon plus ou moins artificielle une zone à une ville moyenne éloignée, on pourra l'organiser autour de quelques petites villes en relation étroite qui rempliront alors les mêmes fonctions qu'une ville moyenne. Il s'agirait dans cette hypothèse d'un réseau polycentrique dont on peut déjà voir l'ébauche dans certains « pays » de la Bretagne intérieure.

Un dernier facteur pourra contribuer à valoriser la situation des petites villes : en effet, la constitution d'unités socio-économiques centrées autour d'une ville moyenne ne sera pas possible, s'il n'en existe pas dans l'environnement ; pour éviter de rattacher de façon plus ou moins artificielle une zone à une ville moyenne éloignée, on pourra l'organiser autour de quelques petites villes en relation étroite qui rempliront alors les mêmes fonctions qu'une ville moyenne. Il s'agirait dans cette hypothèse d'un réseau polycentrique dont on peut déjà voir l'ébauche dans certains « pays » de la Bretagne intérieure.

Cette image qui traduit l'état achevé d'une nouvelle organisation de l'espace conçu autour des villes moyennes, de leur environnement rural et des relations qu'elles entretiendront, ne se dessinera en fait que très progressivement au cours des décennies à venir.

Sa réalisation dépendra de la vitesse et de la force avec lesquelles des mécanismes économiques et sociaux nouveaux naîtront, se développeront et s'articuleront. Elle dépendra également, dans une très large mesure, du rôle joué par le système institutionnel dans cette évolution. Selon qu'il concevra ce rôle comme un catalyseur ou un frein aux changements économiques et sociaux, ceux-ci éprouveront plus ou moins de difficultés à s'affirmer. Une évolution des structures administratives et politiques vers une plus grande décentralisation, la généralisation des regroupements de communes, l'affirmation de la région comme échelon de conception et de décision, une réforme profonde des finances et des structures politico-administratives locales constitueront autant d'éléments importants pouvant permettre la naissance et l'accélération des changements économiques et sociaux. Un immobilisme institutionnel sera par contre susceptible, sinon de les bloquer, du moins de retarder leur mise en œuvre. Il est vrai que l'enjeu est d'importance. Cette nouvelle organisation de l'espace et du développement économique porte en elle de profondes transformations administratives et politiques. Elle contient aussi d'importantes mutations sociales dont les principales sont le décloisonnement social et l'osmose entre la société urbaine et la société rurale.

Annexes

Deux ensembles régionaux

Après avoir dégagé un ensemble de mécanismes susceptibles d'infléchir ceux du scénario tendanciel et de fonder pour les villes moyennes françaises un devenir autre, nous avons essayé de traduire concrètement le jeu de ces mécanismes au niveau de divers ensembles régionaux. Nous en retiendrons ici deux qui, dans le scénario tendanciel se trouvaient affectés de façon très inégale par la croissance économique. Cependant, même dans le cas le plus favorable, les effets de cette croissance étaient loin d'être avantageux pour la plupart des villes moyennes.

Le premier ensemble réunit de part et d'autre de la plaine de la Saône, la région bressane, la Franche-Comté et le rebord oriental du plateau bourguignon. Il s'agit d'une zone particulièrement privilégiée en raison de sa position de carrefour et soumise tendanciellement à de fortes pressions des zones de polarisation qui l'encadrent et débordent en partie sur elle.

Le second ensemble comprend le Poitou-Charentes et la Vendée. Il s'agit au contraire d'une zone déjà déprimée. Cette caractéristique devrait tendanciellement se renforcer du fait de son éloignement des grandes zones de polarisation.

A. LES PAYS DE LA SAONE ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

La zone prise en considération peut être délimitée au Sud par une ligne Mâcon-Bourg-Oyonnax et au Nord par une ligne Dijon-Vesoul-Belfort. Une dénomination satisfaisante est difficile, tant cette zone possède peu d'unité économique aussi bien sur le plan agricole ou industriel qu'en raison du faible pouvoir de commandement régional de sa ville principale Dijon. En effet si le couloir de la Saône avec ses prolongements vers la Porte d'Alsace par la vallée du Doubs représente un trait d'union cet axe n'est guère actuellement qu'un axe de communication. Les centres industriels et urbains qui s'y succèdent ne sont aucunement intégrés à un système d'interrelations possédant une dynamique propre. Au contraire, la zone est partagée entre l'influence des diverses métropoles et zones développées qui se situent à sa périphérie : l'Alsace et la région de Bâle au Nord, les centres développés de la Suisse romande à l'Est, la région lyonnaise au Sud, voire la région parisienne pour la Bourgogne centrale (Dijon, Le Creusot...).

Tendanciellement ce tiraillement ne peut que se renforcer, même dans la perspective d'une liaison fluviale Rhin-Rhône.

Pour cette raison cette zone n'a pu être traitée en soi. Les villes moyennes de la zone ne sont évoquées qu'incidemment, à la frange d'autres ensembles. Il devrait en être différemment dans l'hypothèse où les mécanismes de ce scénario seraient infléchis.

Avant d'évoquer les atouts de la zone, ses capacités de réaction dans cette hypothèse et le type d'organisation spatiale qui pourrait alors apparaître, nous rappelerons rapidement ce qui caractérise son évolution tendancielle.

1 - L'évolution tendancielle de la zone

Cette évolution tend à renforcer les disparités à l'intérieur de la zone et fait apparaître deux types d'espaces dont le contenu et la densité d'occupation sont beaucoup plus contrastés qu'actuellement.

a) *Le dépérissement des activités traditionnelles dans les secteurs périphériques*

• Sur le plan agricole, la plupart de ces secteurs géographiques vont se trouver dans une position difficile, voire critique. L'agriculture est en général orientée vers des productions de qualité qui se prêtent assez mal à une production de masse et industrialisée. De plus, ces productions sont trop diverses et les terroirs de taille trop restreinte pour permettre une commercialisation aisée à l'échelle du marché européen. Il n'est pas impensable qu'à terme, ces productions de qualité ne se trouvent revalorisées mais, entre temps, les structures d'exploitation se seraient profondément modifiées avec la poursuite d'un exode important.

• Les activités industrielles traditionnelles situées à l'écart de l'axe central auront du mal à se maintenir. Les entreprises les plus dynamiques tendront à se regrouper sur cet axe.

Ceci concerne tout d'abord les petites entreprises industrielles et artisanales du Haut-Jura, soit dans la partie sud (Morez, Saint-Claude, Moirans, Oyonnax.), soit dans la partie nord (Maîche, Morteau, Pontarlier), ainsi que les petites entreprises qui se sont maintenues en Haute-Saône autour de Luxeuil, Lure, Vesoul. Le processus actuel de croissance contraint ces entreprises à une plus nette division technique du travail avec souvent instauration du travail à la chaîne qui oblige à la concentration dans de plus grandes unités de production. Parallèlement, elles doivent étoffer leur encadrement, recourir davantage à des bureaux techniques (souvent d'ailleurs extérieurs à la zone : centres suisses, région parisienne). Les entreprises les plus dynamiques se rapprochent des bassins d'emplois plus importants au Sud vers Bourg-en-Bresse, au Nord vers Besançon et Montbéliard. A sont tour, la main-d'œuvre locale qualifiée émigre vers les concentrations urbaines.

On devait assister également au dépérissement progressif du bassin industriel constitué autour de Montceau-les-Mines-Le Creusot au profit de localisations plus avantageuses pour les industries concernées (métallurgie, grosse mécanique). Chalon-sur-Saône bénéficierait partiellement de ce repliement.

b) *La valorisation de l'axe central*

Sur cet axe, les principaux centres urbains verront se renforcer (ou renouveler) leur potentiel industriel grâce également :

— au desserrement de l'industrie lyonnaise en direction de Mâcon, Bourg, voire plus au nord,

— à l'intégration plus directe du potentiel industriel Montbéliard - Belfort dans un ensemble régional animé par Mulhouse et en relation avec Bâle,

— à de nouvelles implantations industrielles dans le triangle Beaune-Dijon-Dôle, véritable carrefour de communications (ferroviaire autoroutier fluvial) à l'échelle européenne.

Dans ce triangle, il est cependant peu probable que l'industrialisation prenne un caractère massif ou surtout entraîne la constitution d'un complexe intégré. On verra s'y juxtaposer plusieurs types d'implantation :

— firmes étrangères à la recherche d'une localisation intéressante pour couvrir les marchés des régions développées voisines (ce qui est déjà le cas d'Hoover à Dijon, Kodak à Chalon) ;

— éventuellement sur la zone portuaire d'Auxonne, quelques unités d'industrie lourde (plutôt dans la mouvance de l'industrie lyonnaise) à la recherche d'espaces disponibles et intéressées par la voie d'eau ;

— industrialisation un peu semblable à celle des « centres régionaux » dans le cadre du bassin parisien (décentralisations tertiaires).

En fait, tous ces centres industriels et urbains seront dans l'impossibilité de se constituer en systèmes autonomes de villes.

Ce type d'industrialisation consacre en effet un partage encore plus net de la zone entre l'influence des régions développées voisines, ce qui devrait freiner le développement des fonctions tertiaires et de commandement de Dijon et surtout de Besançon, annihiler les possibilités d'un développement plus autonome du binôme Bourg-Mâcon, maintenir également Chalon-sur-Saône et Montbéliard-Belfort dans leur caractéristique de villes à dominante industrielle.

Dans ce contexte également, la régionalisation, si elle conserve les découpages actuels, sera réduite à son contenu administratif et source de conflits entre les deux capitales régionales et les autres villes.

Par ailleurs, sans que l'on puisse envisager réellement une industrialisation et urbanisation en continu le long de l'axe central, les tensions entre groupes pour l'appropriation de cet espace seront fortement avivées.

2 - Les capacités de réaction de la zone dans l'hypothèse d'un infléchissement des mécanismes de scénario tendanciel

Les atouts de la zone correspondent assez souvent à des composantes de l'économie actuelle de la région que l'évolution tendancielle tend justement à dégrader de façon irrémédiable. Avant de déboucher sur une nouvelle dynamique, un infléchissement des mécanismes du tendanciel prendra surtout un caractère conservatoire.

● Sur le plan agricole

Une plus grande continuité dans les systèmes de production traditionnels devient possible, ce qui freine l'émigration agricole et le dépeuplement rural. La petite polyculture bressane devrait cependant davantage se spécialiser (intensification de l'élevage). Bénéficiant d'une infrastructure de formation assez bonne, d'un certain savoir-faire, d'un négoce solide pour le vignoble bourguignon et l'élevage charolais et d'habitudes coopératives anciennes pour la Franche-Comté, l'agriculture de la zone a de fortes chances de progresser techniquement et sur le plan de la commercialisation où elle peut dès à présent se prévaloir de productions de qualité sans recourir aux procédés de l'agriculture industrialisée (poulet-grains, élevage à l'herbe, fromage de Comté). Le fractionnement de la zone en petites régions spécialisées appelle un rôle agricole plus actif pour la plupart des villes moyennes : Bourg, Mâcon, Beaune, Lons-le-Saunier..

● Sur le plan industriel

Le tissu des petites et moyennes entreprises franc-comtoises se trouve nettement revalorisé. L'organisation de la production faisant appel à des ouvriers professionnels qualifiés au sein de petites unités pourra se maintenir. Ces entreprises ont déjà l'habitude de travailler pour un marché national et international. Ce potentiel de production est susceptible d'intéresser plus directement les grandes firmes pour sa fiabilité. Les productions et débouchés sont déjà diversifiés (horlogerie, mécanique de précision, jouets, plastiques) et pourraient donc le devenir davantage.

Comme d'autre part la Franche-Comté bénéficie dès à présent d'un potentiel de formation technique et professionnel très développé (école horlogère, des métiers du bois), qui touche un pourcentage de jeunes nettement plus élevé que dans les autres régions, ce système d'activités diffuses doit pouvoir non seulement survivre mais également s'étendre et constituer l'un des facteurs principaux d'industrialisation le long de la vallée du Doubs, du Vignoble jurassien et du Revermont, dans de petits centres tels l'Isle-sur-le-Doubs, Baume-les-Dames, Salins, Arbois, Poligny, St-Amour... voire des centres plus importants : Dole, Lons-le-Saunier...

Ce mouvement devrait engendrer une demande plus forte en services de toute nature (conseils, services commerciaux, informatique...) auprès des centres urbains qui sont, pour la plupart, actuellement sous-équipés sur ce point. Divers

facteurs favorisent ce renforcement des fonctions de service. L'organisation actuelle de l'industrie franc-comtoise en micro-régions peut inciter les villes moyennes qui en sont les plus proches à jouer assez naturellement un rôle d'animation à leur égard, surtout si, parallèlement, la présence de cette industrie se fait plus active dans ces villes. Des initiatives se produiraient notamment en matière d'organismes à vocation économique. Besançon ne serait plus la seule ville à connaître une dynamique de ce genre. Celle-ci pourrait se renforcer ou apparaître également à Belfort, Montbéliard, Bourg, Oyonnax, St-Claude, Lons-le-Saunier, Vesoul...

De son côté, l'industrialisation le long de l'axe central et dans le bassin du Creusot-Montceau-les-Mines, le plus souvent sur la base de grandes entreprises, devrait prendre progressivement une autre tournure avec la recherche de nouveaux modes d'organisation de la production. Assez rapidement, le mouvement de desserrement de l'industrie lyonnaise recevait un autre contenu. La transformation des établissements existants sera probablement plus lente. Diverses raisons laissent espérer que des investissements en ce sens seront effectués dans la zone. D'une part, plusieurs entreprises dynamiques à dimension nationale y ont conservé leur centre de décision : à Montbéliard, Belfort, Besançon, Dijon (où l'entreprise SEB, implantée en zone rurale pratique d'ailleurs depuis longtemps des formules d'intéressement). D'autres restent encore liées à certaines localisations : Creusot-Loire par exemple, implanté également à Chalon et qui vient d'installer au Creusot même le centre d'informatique du Groupe ; Peugeot dans la région de Montbéliard... D'autre part, dans la perspective d'une organisation décentralisée des grandes entreprises, les villes moyennes pourront effectivement accueillir du tertiaire d'entreprise. En effet, le renforcement des couches de cadres, techniciens... pourra s'effectuer progressivement et de façon diffuse sans que l'étroitesse du marché du travail pour ces catégories d'emplois n'y fasse obstacle. Les villes moyennes de la zone et particulièrement celles situées sur l'axe central de communication, qui les met en relation rapide avec les grandes métropoles européennes, semblent bien placées pour tirer profit de cette possibilité qui transformera à terme leur dynamique sociale. Elles présentent en effet de bons atouts sur le plan des consommations collectives offertes aux groupes sociaux qui y vivent.

Ainsi, sur le rebord du plateau bourguignon, l'industrialisation et l'urbanisation devraient devenir qualitativement assez différentes avec l'affirmation de fonctions tertiaires plus développées dans des centres urbains comme Mâcon, Chalon, Beaune et la revalorisation d'un chapelet de petits centres comme Tournus, Cluny, Chagny, Nuits-St-Georges... L'urbanisation de Dijon serait probablement ralentie au profit d'une meilleure diffusion des activités et de l'habitat sur les centres et petites villes de la plaine : Dôle, Gray, Auxonne, St-Jean-de-Cosne.

● Les consommations collectives

Les villes moyennes de la zone, dans l'ensemble, offrent aux divers groupes sociaux d'assez bonnes possibilités : équipements divers, qualité du cadre urbain, qualité du cadre naturel, etc. Surtout, divers facteurs semblent favoriser une prise en charge assez directe par les collectivités et groupes régionaux ou locaux de ces ressources et consommations collectives.

a) La nature offre des ressources variées et reste largement accessible aux urbains (proximité ; densité de fréquentation et degré d'appropriation privée plus faibles qu'autour des grandes métropoles). La forêt franc-comtoise recouvre plus de 40 % du territoire et appartient pour 60 % aux Domaines et surtout aux collectivités locales. De son côté, la Bourgogne présente un ensemble assez unique de sites et de monuments. Le tourisme rural est assez bien développé dans la zone et l'équipement se poursuit. Il faut surtout relever que si ce tourisme intéresse souvent une clientèle extra-régionale, l'exploitation touristique reste ici beaucoup plus l'affaire des régionaux eux-mêmes, qu'il s'agisse d'initiatives régionales (parc régional du Morvan), départementales (lac de Chalain, de Vouglans, stations de sport d'hiver...) ou d'initiatives locales.

b) A l'exception des concentrations industrielles du siècle dernier, la quasi totalité des villes de la zone présentent un patrimoine urbain assez remarquable ou

d'une certaine unité : Bourg, Mâcon, Chalon, Beaune, Besançon, Lons-le-Saunier, Dole... sans parler des petits centres tels que Tournus, Louhans... La centralité en est le plus souvent assez marquée à la fois symboliquement et sur le plan des activités commerçantes, culturelles... La valeur d'usage des centres urbains pourrait donc assez facilement s'affirmer ainsi que la singularité de chaque ville, sans pour autant en faire des « villes-musées ».

c) Sur le plan culturel, dans l'hypothèse d'une dynamique sociale en partie renouvelée, les villes présentent des conditions favorables à l'éclosion d'initiatives locales plus nombreuses. Aux ressources de leur centre urbain (animation, conscience d'une singularité s'appuyant sur un patrimoine historique...) et aux ressources de leur environnement rural (ressources naturelles, monumentales, voire prestige d'un vignoble...) peut s'ajouter une plus grande ouverture aux influences culturelles multiples des grandes métropoles ou régions voisines où l'animation culturelle est traditionnellement développée : Alsace, Suisse romande, Lyon, Nancy... En ce sens, le relais des deux capitales régionales, avec leur propre équipement (universités, musées d'une certaine richesse) et certaines manifestations (fête de la Vigne à Dijon, festival de musique de Besançon...) pourraient devenir des relais plus actifs. La région compte également quelques hauts-lieux de rencontre aussi divers que le centre de prospective d'Arc-et-Senans, Taizé...

Ouvertes aux influences extérieures, les villes de la zone peuvent assez facilement développer chacune un rôle culturel interne permettant l'intégration de leurs divers groupes sans viser des activités ou manifestations aussi spectaculaires qu'en d'autres lieux et souvent sans prise sur le milieu local. Cette discrétion qui les caractérise actuellement est loin de signifier un vide culturel. Il suffit d'évoquer les centres culturels actifs de Chalon ou du Creusot ou encore le fait que l'équipement en théâtres municipaux, cinémas d'art et d'essai, etc... est assez généralisé. Ce n'est sans doute pas non plus un hasard si le rugby, phénomène autant culturel que sportif *, atteint avec cette zone la limite extrême de son extension vers le Nord ou si encore les grandes équipes de football ne sont pas ici l'apanage des seules grandes villes (cf. Gueugnon, Louhans, Sochaux...).

● La dynamique des institutions régionales et locales

Dans le cadre du scénario tendanciel, l'unité de la zone ne peut s'affirmer, tandis que la dépendance des villes par rapport aux ensembles régionaux périphériques s'accentue et stérilise les capacités d'auto-adaptation.

Dans un autre contexte, quels pourraient être les facteurs et les modalités d'un regain des institutions régionales et locales ?

Certaines conditions sont réunies pour leur évolution, cependant le caractère décisif des décisions prises par le pouvoir central pour une réforme de ces institutions apparaît largement confirmé.

L'unité de la zone ne devrait malgré tout s'affirmer que faiblement. Si la pression des grandes métropoles périphériques se relâche, ce serait davantage au profit d'une plus grande autonomie de fonctionnement des villes de la zone dans un jeu d'interactions multiples sans que pour autant le rôle unificateur ou d'encadrement régional de Dijon et de Besançon se renforce notablement. C'est donc d'abord à un regain des institutions locales qu'il convient de s'attendre.

Sur les plans agricole et industriel, ainsi que partiellement sur le plan culturel, divers facteurs incitent assez nettement à la constitution d'unités socio- économiques regroupant une ville moyenne, quelques petits centres secondaires et leur environnement rural. De leur côté, les particularismes locaux, avec l'affaiblissement du rôle des capitales historiques, ont eu tendance à s'affirmer au niveau de ces petites régions : Bresse, Mâconnais, Côte et plaine chalonnaise, Côte-d'Or... sans oublier au Nord deux sous-ensembles au particularisme plus accentué encore avec Belfort l'Alsacienne et l'ancien pays de Montbéliard marqué par le protestantisme.

---

* Cf. SAUVY, les villes moyennes et le rugby. Cahiers du Comité d'Expansion de la région Aquitaine.

Tout ceci se reflète dès à présent dans un maillage urbain relativement régulier de part et d'autre de la plaine de la Saône et le long de la vallée du Doubs. Le plus souvent, les départements se partagent entre plusieurs pôles urbains. Ce maillage serait donc conservé et renforcé et devrait s'accompagner d'une transformation assez importante des collectivités locales. En Franche-Comté, par exemple, la tradition de démocratie communale dans les zones rurales, qui coexiste à d'autres niveaux de représentation avec un système de notables politiques très traditionnel, peut constituer en fait un frein à des regroupements autour des centres principaux. Des signes d'évolution se manifestent cependant. L'exemple le plus intéressant se situe en Bourgogne avec l'expérience de communauté urbaine réunissant Le Creusot et Montceau-les-Mines (distantes de plus de 20 km) ainsi que leurs communes avoisinantes. Ce regroupement prélude à une restructuration du tissu mi-urbain, mi-rural de ce bassin industriel. C'est ce que vise également le regroupement des communes dans le district urbain de Montbéliard. Tout proche, le territoire de Belfort doit à un statut particulier, de fonctionner déjà comme une unité socio-économique moyenne. Au sud, dans le secteur rural du Charolais, une autre formule de regroupement s'esquisse par l'amorce d'une coopération entre plusieurs villes : Paray-le-Monial, Charolles, La Clayette...

Dans ce contexte de regroupement en unités socio-économiques, le contenu des institutions régionales sera d'abord fonction de l'intérêt, pour ces diverses unités, de disposer des moyens leur préservant une autonomie plus grande face aux régions périphériques dont elles continueront à subir l'influence : équipements, moyens financiers... Il s'agira en quelque sorte, pour ces unités, de se prémunir contre le risque de rester négligées par leurs puissantes voisines. Ce serait une façon de renouer avec le passé autonomiste de la Franche-Comté ou le passé historique de la Bourgogne. Cette dernière, sans constituer à proprement parler une entité géographique, avait su éviter l'écartèlement et tirer au contraire parti d'une certaine indépendance de sa position de seuil ou de carrefour. Dans cette hypothèse, le contenu de la régionalisation ne devrait pas consacrer un rôle d'encadrement exclusif de la zone de la part des deux capitales régionales. Sans être mises tout à fait à pied d'égalité avec les autres villes moyennes, Dijon et Besançon devront probablement jouer leur destin autant sur des bases propres, éventuellement grâce à une meilleure coopération entre les deux villes que sur une base régionale.

● L'organisation spatiale de la zone

En conclusion, nous donnerons, à titre indicatif, un aperçu des systèmes d'unités socio-économiques qui pourraient se constituer dans la zone. Les centres de l'axe central devraient former une meilleure ossature supportant une succession de systèmes de relations transversaux avec des unités socio-économiques adjacentes mieux affirmées.

— Au sud, un premier système pourrait se constituer autour de Bourg-en-Bresse et Mâcon. L'unité de Bourg engloberait une bonne moitié du département actuel de l'Ain : Bresse et Dombes (dont Bourg assurerait la mise en valeur agricole) ainsi que la partie sud du Revermont. L'unité de Mâcon pourrait inclure Cluny et remonter vers Tournus. Sur ce couple Bourg-Mâcon viendrait s'articuler assez étroitement une unité Oyonnax-Moirans-St-Claude à vocation industrielle et touristique. Au nord, une autre unité constituée autour de Lons-le-Saunier, rayonnant sur les petits centres du vignoble (Poligny, Arbois) ou du plateau jurassien (Champagnole... voire même Morez) pourrait partiellement participer à ce système, en particulier sur le plan de ses activités industrielles (essaimage de petites entreprises du Haut-Jura). Des liens seraient également possibles avec Villefranche-sur-Saône et, à l'ouest, avec une unité à dominante agricole constituée autour de plusieurs petites villes ou centres industriels : Charolles, Paray-le-Monial peut-être Digoin, Gueugnon, La Clayette...

Bourg et Mâcon se partageraient un rôle de négoce plus actif, fonction de leur position géographique et de la proximité de la région Rhône-Alpes (commercialisation et redistribution des produits agricoles, industriels...) ; de même, un rôle de service adapté aux petites et moyennes entreprises de la région (circuits de financement propres, appareil de formation professionnelle assez diversifié, répar-

ti également sur l'unité Oyonnax-Saint-Claude). Dans l'ensemble, ce système resterait assez orienté vers la région lyonnaise mais avec une contribution plus active et spécifique.

— Dans la partie médiane, il est possible d'envisager deux systèmes différents bien que se superposant en partie : le premier, avec Chalon-sur-Saône pour pivot, le second constitué par le triangle Beaune-Dijon-Dole auquel serait susceptible de venir s'articuler également Besançon.

L'unité de Chalon comprendrait une partie du vignoble (avec un petit centre comme Chagny) et déborderait largement sur la plaine avec Louhans comme centre relais. Cette unité serait fortement reliée à celle du Creusot-Montceau-les-Mines. Par delà, ce système concernerait également l'unité d'Autun et même se relierait avec celle de Charolles-Paray-le-Monial.

De l'autre côté, le rayonnement propre de Chalon continuerait à se faire sentir sur Lons-le-Saunier. Avec les deux unités centrales de Chalon et du Creusot, ce système présenterait un tissu industriel différent du premier où prédomineraient, comme aujourd'hui, les établissements dépendant de grandes firmes. Dans ces établissements, la nature des activités deviendrait progressivement plus complexe, associant gestion décentralisée, recherche appliquée... la dynamique économique et sociale de ce système serait donc assez nettement modifiée. Les liens avec les autres régions industrielles développées pourraient compter autant que ceux concernant la région lyonnaise. Ces particularités devraient permettre à Chalon-Le Creusot de renforcer un rôle culturel et de formation à contenu spécifique. Sur cette base également, la dynamique Chalon-Le Creusot intéresserait certains éléments du système animé par Dijon et réciproquement.

Dans le triangle Beaune-Dijon-Dole, les délimitations sont plus difficiles. L'aire animée par Beaune correspondrait essentiellement aux Vignobles jusqu'à proximité de Dijon. La vocation première de cette zone sur le plan agricole serait ainsi nettement affirmée. Cependant, la qualité du site tendrait à attirer d'autres activités animant les petites bourgades de la Côte-d'Or. L'unité de Dijon couvrirait une zone beaucoup plus vaste associant plateaux et plaines, mordant même sur les départements voisins (sur la Haute-Saône avec Gray pour centre relais). L'unité de Dole serait plus réduite et assez étroitement liée à celle de Dijon. Le système Beaune-Dijon-Dole, articulé éventuellement avec Besançon, formera un ensemble d'activités plus diversifiées que les autres, notamment celles du niveau supérieur. Ceci le mettra en relation sur un plan ou un autre avec chacun des autres systèmes.

L'unité de Besançon pourrait couvrir la moitié du Doubs avec Pontarlier pour centre relais. Cette ville ne semble pas pouvoir jouer seule un rôle pivot au sein d'un système particulier. Mais sa position charnière lui permettra de participer (et de contribuer) à une double dynamique, celle du système Beaune-Dijon-Dole et celle d'un système Montbéliard-Belfort-Vesoul.

— Au nord, s'affirmerait un système Montbéliard-Belfort-Vesoul, lui-même étroitement relié à la région de Mulhouse. Montbéliard animerait en liaison avec Besançon tout un ensemble de petites industries localisées, tant dans la partie nord du Doubs (avec Maîche...) que dans la partie nord de la Haute-Saône (autour de Lure, Luxeuil...) Ce dernier sous-ensemble tendrait à constituer une unité avec Vesoul pour centre. Dans ce système, une meilleure synergie serait recherchée entre les grandes entreprises régionales et les petites entreprises locales. Ceci permettrait de diversifier également le tissu industriel de Belfort.

Chaque système, autant qu'on puisse les isoler, concernerait une population de l'ordre de 400 000 à 500 000 habitants.

B. LE CENTRE-OUEST ATLANTIQUE

1 - Evolution tendancielle

Comprenant la région Poitou - Charentes et une partie de la Vendée, cet ensemble connaît, dans le scénario tendanciel, une évolution assez défavorable. Incapable de conserver son unité, le système de villes éclate en deux parties : une zone Poitiers-Châtellerault tendant à se raccrocher à Tours et à Nantes ; une zone Angoulême-La Rochelle regardant vers Bordeaux. La dépendance de la région vis-à-vis des décisions extérieures s'exprimant aussi bien par les investissements étrangers dans les terres du Cognaçais que par l'accentuation de l'exode rural vers les principaux pôles de développement, ne fera que s'accroître. Les villes n'auront pas les moyens d'organiser l'espace autour d'elles, en particulier Poitiers qui continuera à souffrir de l'absence d'emplois tertiaires de qualité et dont l'Université manquera d'articulations avec l'industrie. Hors de Cognac, le développement agricole sera aléatoire en raison de l'archaïsme des structures du nord de la région ; le cognac lui-même pourrait ne pas être à l'abri de la transformation des habitudes de consommation (whisky) ; l'ostréiculture de caractère artisanal aura du mal à s'adapter. Les quelques vocations industrielles seront menacées, non seulement par la concurrence sur les marchés, mais aussi par la structure familiale des entreprises ne s'adaptant pas aux nécessités de la production moderne et par le manque d'enseignement technique qualifié. Dans la plupart des villes — sauf Angoulême et La Rochelle —, aucun mécanisme n'apparaîtra qui soit susceptible de donner naissance à un groupe institutionnel ou non se saisissant des moyens nécessaires à l'industrialisation. La Rochelle, sans arrière-pays, ne pourra développer sa fonction portuaire et n'accueillera que quelques décentralisations. Les investissements de capitaux locaux se feront pour la plupart dans la terre ou l'immobilier et la faiblesse du secteur tertiaire sera générale.

Cette évolution résulte de la poursuite de tendances lourdes (industrialisation concentrée dans les grandes métropoles, centralisation, poursuite de l'exode rural...) qui masquent par leur prédominance d'autres tendances pouvant conduire à un développement propre de la région ; l'atténuation des tendances lourdes pourrait alors permettre à la région d'exploiter les atouts dont elle dispose.

2 - Atouts de la région

La région présente un certain nombre de facteurs favorables qui, ayant peu d'influence dans le scénario tendanciel, sont susceptibles d'être mis en valeur par les mécanismes rectifiant l'évolution tendancielle.

L'agriculture fournit des produits de qualité qui bénéficient d'un marché national, vore international : ostréiculture sur la côte, embouche en Vendée, beurre des Charentes, cognac. 70 % de la production agricole est composée de produits animaux et 12 % de produits de la vigne dans le Poitou-Charentes. L'existence de coopératives nombreuses et bien organisées est une garantie de qualité. Malgré la subsistance de petites exploitations agricoles archaïques, on trouve également des zones de grandes exploitations (région de Surgères en particulier).

L'industrie, quant à elle, présente des traits spécifiques qui peuvent permettre un développement original. La zone d'industrialisation diffuse du Choletais à laquelle s'intéresse le système bancaire national, s'étend en partie sur le nord de la région et, autour d'Angoulême, les entreprises ont adopté également un mode de croissance par unités dispersées dans l'espace rural. Pour le reste de

la région, l'industrie n'a guère attiré les capitaux extérieurs. Elle est restée, plus qu'ailleurs, intégrée au milieu local. Seules Poitiers et La Rochelle se sont plus largement ouvertes à des contacts avec la société nationale (au point que jusqu'à ces dernières années La Rochelle constituait pratiquement une enclave au sein des Charentes-Maritimes, caractère qui s'est quelque peu estompé avec les décentralisations d'entreprises qui ont étendu le bassin d'emploi). Le climat social est dans l'ensemble calme, et la région dispose de capacités de main-d'œuvre potentielle pour l'industrie avec 30 % d'actifs dans l'agriculture (en particulier dans les zones denses de Vendée) ; les salaires pratiqués sont inférieurs de près de 20 % à la moyenne nationale. Le financement de l'activité industrielle peut bénéficier de conditions favorables. Les mutuelles de Niort, drainant l'épargne au niveau national, constituent une source de financement pouvant avoir des retombées au niveau régional ; quant aux entreprises locales, dont certaines atteignent une taille importante (Leroy-Somer à Angoulême, Rougier à Niort), elles dégagent un autofinancement important et certaines ont développé un système de cogestion assez poussé (Leroy-Somer), preuve de leur capacité d'innovation sociale. Les banques populaires sont également actives et fournissent un bon instrument d'investissement de l'épargne régionale. La région dispose également de ressources touristiques non négligeables, particulièrement en ce qui concerne les sports nautiques avec la « Mer des Pertuis » délimitée par les îles de Ré et d'Oléron et les côtes d'Aunis et de Saintonge. Le cadre naturel et culturel de la région est attirant : des particularismes assez forts ont été conservés qui permettent l'émergence d'une conscience régionale réelle : ainsi, le festival de La Rochelle qui s'adresse principalement à un public rochelais (au contraire du festival de Royan qui cherche à attirer un public national d'avant-garde). D'un point de vue social, on peut noter que, dans les Charentes en particulier, existe déjà une forme de rapports sociaux idéologiquement fondés sur la préservation des individualités grâce à un certain égalitarisme impliquant l'essor d'associations de toutes sortes : coopératives agricoles, de consommation d'habitat, mutualités, associations culturelles et sportives. Ces associations restent le plus souvent à l'échelle d'ensembles relativement restreints, comme la commune. Il y a là une organisation pouvant offrir un terrain favorable au développement des « groupes innovateurs » plus ou moins informels. Ces caractéristiques se combinent, de la part des groupes dominants de villes comme Saintes ou Niort, avec la volonté délibérée de ne pas accepter une industrialisation sauvage mais de moduler la croissance de façon à ne pas altérer le cadre de vie et à maintenir un certain « art de vivre » propre à la région.

Ces caractéristiques régionales sont alors susceptibles d'induire une organisation de l'espace différente de celle qui apparaît dans le scénario tendanciel.

3 - L'organisation future de l'espace

D'une manière générale, l'attraction des zones de polarisation de Nantes et de Bordeaux se modifiera en raison des difficultés de fonctionnement que connaîtront ces métropoles : les mécanismes tendant à renforcer l'unité de la région pourront alors jouer plus librement, sur la base d'une organisation en réseau se traduisant par la complémentarité des fonctions entre les villes.

• C'est ainsi que du point de vue agricole, la région sera caractérisée, comme à l'heure actuelle, par l'absence d'un centre unique et par la dispersion des fonctions sur plusieurs petites villes : si aujourd'hui cette caractéristique constitue partiellement un handicap, il n'en sera pas de même à l'avenir dans la mesure où la spécialisation permettra une plus grande efficacité et, du reste, pourra constituer le fondement d'un réseau de villes à fonctions agricoles complémentaires. C'est ainsi que, sur la base des tendances actuelles, Saintes s'orientera vers la formation technique et les services en amont, La Rochelle vers les services administratifs de l'Etat et le marché des céréales, Parthenay confirmera son rôle de marché aux bestiaux, Surgères constituera un centre de formation et de coopératives, Niort jouera un rôle de marché et Cognac conservera sa fonction spécifique de commercialisation des produits de la viticulture.

Dans le contexte général de revalorisation de l'activité rurale, l'agriculture de la région sera particulièrement favorisée par sa qualité et son caractère « artisanal ». De plus en plus appréciés sur les marchés et même plus chers, ses produits seront préférés à ceux de l'agriculture industrielle : les coopératives constitueront l'élément essentiel de leur commercialisation, même si elles ne disposent pas de moyens suffisamment puissants pour financer directement des industries agricoles et alimentaires, cela ne constituera pas un handicap dans la mesure où les productions ne nécessiteront pas un traitement industriel poussé.

D'autre part, l'espace rural profitera du développement d'un type de tourisme diffus qui d'ailleurs existe déjà à l'heure actuelle dans la région de Niort et du Marais poitevin, qui attire l'été de nombreux touristes belges et allemands. Une forme de tourisme estival plus classique se maintiendra sur la côte avec Royan, Les Sables-d'Olonne, Saint-Jean-de-Monts. Le nautisme se développera autour de La Rochelle. Toutes ces activités touristiques présenteront la caractéristique de rester sous la dépendance de la gestion locale. Le tourisme rural, ne nécessitant pas d'investissements importants sera à la portée des capacités d'accueil de la région ; Royan continuera à contrôler la construction immobilière et le commerce saisonnier en limitant l'entrée de promoteurs et de commerçants étrangers à la région ; La Rochelle trouvera dans le tourisme nautique un marché important pour ses chantiers de navigation de plaisance (Port-Richelieu à La Rochelle sera l'un des plus grands complexes de voile européen).

• L'industrialisation de la région sera modérée et circonscrite à certaines zones : l'axe Poitiers-Châtellerault constituera une zone d'accueil privilégiée des décentralisations en raison de sa position proche du Bassin parisien. L'Université de Poitiers, au prix d'un effort d'adaptation vers les disciplines scientifiques et commerciales, pourra fournir aux entreprises décentralisées du personnel d'encadrement qualifié. Par contre, il semble peu probable, en raison de l'absence quasi totale d'entreprises de services (aussi bien à Poitiers qu'à Angoulême), que, dans un premier temps, les décentralisations induisent une activité de services sur place. Elles auront encore recours dans une large mesure aux services de Nantes, Bordeaux ou de Paris. L'industrialisation diffuse du Choletais continuera de s'étendre sur les zones rurales assez denses de la Vendée et des Deux-Sèvres. La Rochelle et Angoulême accueilleront également des décentralisations, dont l'insertion dans la société locale s'améliorera par rapport à la situation actuelle.

Du point de vue des activités tertiaires, Niort constituera un centre de financement d'importance nationale dont l'influence s'étendra réellement à toute la région et ne sera pas limité à l'activité économique, et deviendra un instrument de coordination des divers investissements publics ou privés. Poitiers développera, sous la poussée de l'industrie, son rôle de formation et La Rochelle un rôle de tertiaire « technique » et culturel.

Le problème de la région du Centre-Ouest Atlantique est moins d'attirer le plus d'industries possibles que de parvenir à conserver sa cohésion et ses ressources humaines dans un cadre original et vivant. Elle dispose pour cela d'éléments favorables qui, dans une nouvelle conception de la croissance, devraient lui permettre d'éviter l'éclatement et le déclin. On pourrait assister alors à la constitution d'une dizaine d'unités urbano-rurales délimitées de la façon suivante :

— autour de Poitiers-Châtellerault, l'actuel département de la Vienne,

— autour d'Angoulême, sur l'Est de la Charente, de Ruffec et Confolens au Nord jusqu'à Montmoreau au Sud,

— autour de Cognac, l'ouest de la Charente (c'est-à-dire les zones viticoles de Grande-Champagne et de Petite-Champagne) et le sud de la Charente-Maritime (Jonzac),

— autour de Royan sur la rive droite de la Gironde,

— autour de Saintes, de Saint-Jean-D'Angély au Nord, jusqu'à la Gironde au Sud (Il est d'ailleurs possible d'envisager de joindre ces deux dernières zones en raison du caractère très spécifique de Royan),

— autour de La Rochelle-Rochefort sur la côte de la Charente-Maritime,

— autour de Niort, sur l'ensemble de la moitié sud du département des Deux-Sèvres,

— autour d'un réseau organisé de petites villes : Bressuire, Thouars, Parthenay, peut-être Loudun, en laissant l'extrême nord-ouest sous l'influence de Cholet, car au nord des Deux-Sèvres n'apparaît pas de ville moyenne susceptible d'animer cette zone,

— autour de Luçon et de Fontenay-le-Comte qui pourraient animer le sud de la Vendée,

— autour des Sables-d'Olonne, sur la côte de Vendée,

— enfin, autour de la Roche-sur-Yon pour le nord et l'est de la Vendée, excepté une partie entrant dans l'unité de Cholet.

Cette image possible d'une organisation de l'espace doit être considérée comme un exemple et nécessite certainement des corrections en fonction des volontés exprimées par telle ou telle ville : tenant compte des particularités locales, il n'est pas exclu que certaines unités puissent fusionner, que d'autres soient davantage fractionnées. On constate cependant qu'il est possible de créer des unités de tailles très diverses sans que cela implique une domination de l'une sur les autres, et que les petites villes sont susceptibles de remplacer une ville moyenne dans sa fonction de ville-centre. Ces unités entretiendraient alors entre elles des relations susceptibles de renforcer la cohésion régionale alors que le scénario tendanciel, soumettant la région à des forces centrifuges, conduit à sa désagrégation. En particulier, la Vendée n'est plus soumise à l'attraction exclusive de la métropole nantaise.

Données cartographiques

Près de trois années d'études et de réflexion ont accompagné, avec une intensité diverse et selon des démarches méthodologiques fort différentes, la recherche d'une politique des villes moyennes. Cette politique se développe progressivement aujourd'hui. Si les conclusions des travaux effectués et les évaluations prospectives qui en découlent aboutissent souvent à des points de vue différents sinon divergents *, cela tient moins à un désaccord sur l'importance du réseau des villes moyennes ou de leur rôle dans l'organisation de l'espace qu'aux bases mêmes des problématiques utilisées.

Selon l'importance relative que l'on accorde à l'espace comme élément d'évolution de la structure sociale — espace déterminé ou espace déterminant — selon l'analyse que l'on fait de la force de déploiement de la rationnalité industrielle, ou encore en fonction du modèle de croissance que l'on privilégie pour les trente années à venir, on arrivera à des conséquences très différentes sur la place des villes moyennes dans le réseau urbain français.

Dans le texte qui précède, deux séries d'images de l'évolution du système urbain sont proposées. On voit que les orientations et les chances des villes moyennes peuvent être fortement différenciées selon le type de développement économique et social choisi, selon la place accordée aux facteurs idéologiques et aux structures institutionnelles ou administratives.

S'il apparaît que la structure urbaine est, en fonction du mode de développement social choisi, susceptible de telles inflexions, alors pourquoi ces données cartographiques ?

Pour deux raisons essentielles.

La première est précisément un souci de référence. La géographie économique et urbaine de la France a été profondément transformée depuis trente ans : les hommes, les activités, les carrefours traditionnels ont été modifiés dans leur contenu et dans leurs rapports. C'est ce point d'arrivée provisoire, une étape de l'évolution des choses, que nous avons voulu signifier dans cette cartographie. Non qu'elle soit exhaustive ou totalement nouvelle, mais parce qu'elle permet de saisir. d'appréhender du regard en quelque sorte, la diversité urbaine et spatiale française d'aujourd'hui.

On y voit en particulier s'organiser une « France aux frontières » qui ne se situe plus seulement à l'est du pays, mais qui encadre l'hexagone plus ou moins densément certes, mais de manière continue. Cependant que le Bassin parisien devient ou accentue cette image de plage polarisée par la Région parisienne et tout juste cernée par des villes de la Couronne, d'ailleurs en vive expansion.

La seconde raison qui a incité à la publication de ces cartes tient à leur diversité.

---

* Les villes moyennes - Dossiers d'études, La Documentation Française, octobre 1972.
Le peuplement urbain français, in coll. Travaux et Recherches de Prospective, n° 43, La Documentation Française, 1973.

On connaît généralement et on représente volontiers démographie et activités industrielles des villes. On dispose moins aisément d'une cartographie indiquant leurs structures de services ou leurs activités socio-culturelles. Une esquisse visuelle de ces caractéristiques s'avérait d'autant plus précieuse. D'autant et peut-être surtout que les changements sont rapides en ces domaines.

De même, la mise en lumière des itinéraires et réseaux migratoires encore mal appréhendés jusqu'alors dans les études sur les processus d'urbanisation et sujets à de rigoureux débats nous a semblé apporter quelques éléments nouveaux à la recherche.

Enfin le court chapitre consacré à la géographie électorale et politique des villes moyennes ne prétend pas non plus à la perfection. Il a pour principal mérite de filmer les réalités politiques telles qu'elles peuvent être schématisées dans près de 150 villes depuis une vingtaine d'années. Il est certes un élément secondaire parmi les recherches de sociologie électorale et de sciences politiques qui se développent aujourd'hui. Il n'en a pas moins tout son sens lorsqu'il est réintroduit dans la compréhension et le regard que l'on peut porter sur les autres composantes de l'évolution : démographiques, économiques, sociales ou culturelles dans les différentes régions.

Cet ensemble est une sélection des documents de travail utilisés par les réalisateurs de l'étude. Une telle documentation n'est donc qu'un moment et un moyen. Un moment dans la recherche qui mérite d'être approfondie. Un moyen de saisir et de comparer à la fois les changements passés et les évolutions possibles. Dans ce sens, il était nécessaire qu'il complète, et en quelque sorte achève, le processus d'études du SESAME sur les villes moyennes.

Jean BOUCHET.

ÉCONOMIE

FONCTION REGIONALE DES PRINCIPALES VILLES FRANÇAISES

Source : J. Hautreux et M. Rochefort, Rapport de la Commission de l'Equipement Urbain - Commissariat général du plan, 1965

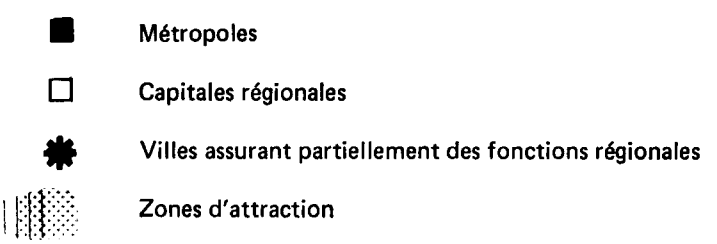

Certaines villes moyennes jouent en fait le rôle de petite capitale régionale, sans l'être sur le plan administratif. C'est notamment le cas d'Annecy, de Chambéry, Valence, Avignon, Nîmes, Perpignan, Pau, Bayonne, Angoulême, Angers, Bourges.

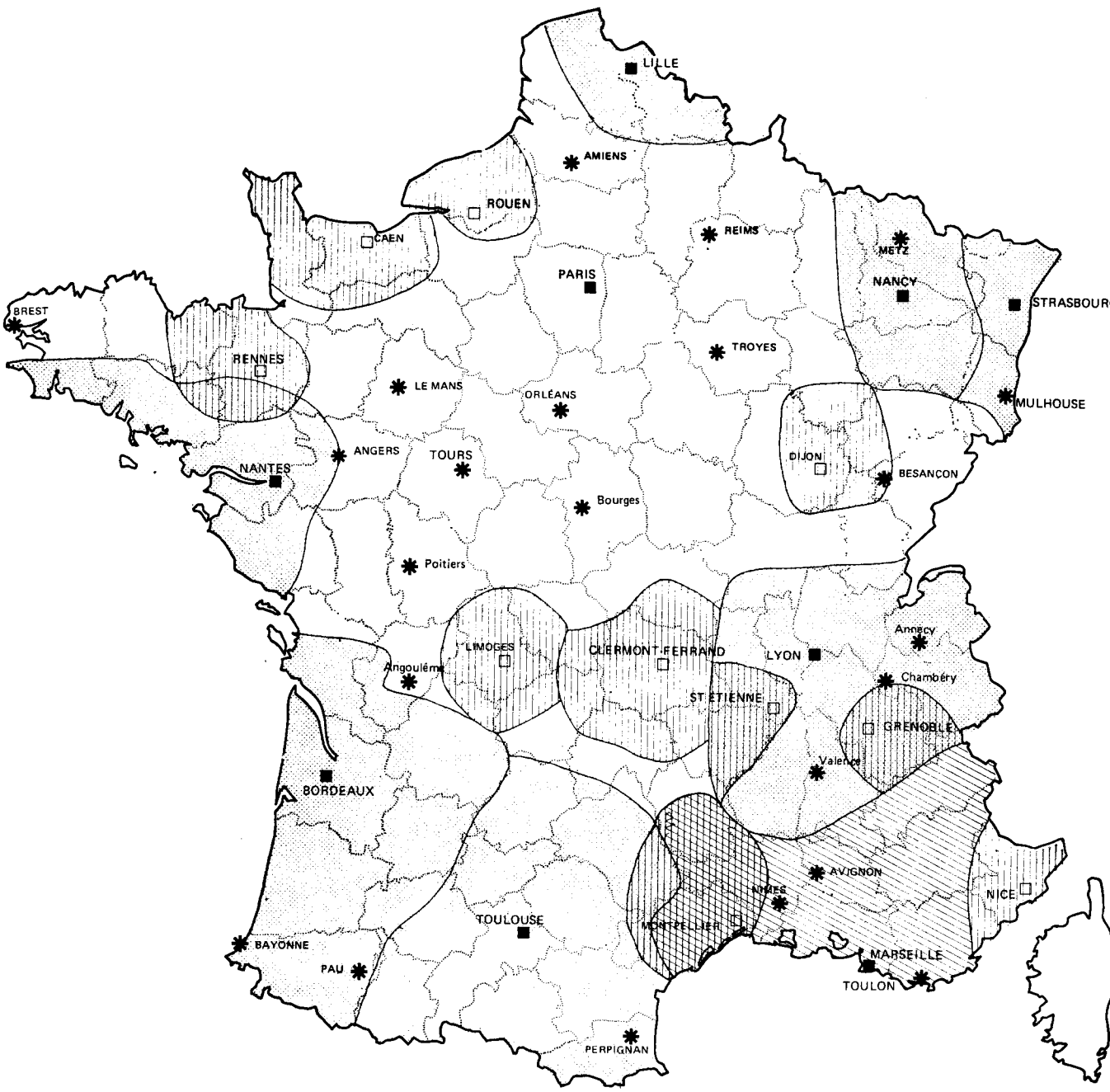
LILLE
AMIENS
ROUEN
CAEN
REIMS
METZ
NANCY
PARIS
STRASBOURG
BREST
TROYES
RENNES
LE MANS
ORLÉANS
MULHOUSE
ANGERS
TOURS
DIJON
NANTES
BESANCON
Bourges
Poitiers
Annecy
LIMOGES
CLERMONT-FERRAND
LYON
Angoulême
Chambéry
ST ETIENNE
GRENOBLE
Valence
BORDEAUX
AVIGNON
NICE
NIMES
TOULOUSE
MONTPELLIER
BAYONNE
MARSEILLE
PAU
TOULON
PERPIGNAN

CAES

PRINCIPAUX CENTRES INDUSTRIELS

Source : Etude de M. Hautreux, Bulletin du CONATEF, n° 52, juillet 1968
(données de base : fichier des établissements industriels, mise à jour de 1962)

POTENTIEL DE MAIN-D'ŒUVRE INDUSTRIELLE

Malgré l'ancienneté des données (1962) et le caractère assez sommaire de l'indicateur, son intérêt est de faire apparaître le potentiel industriel que représentait chaque centre urbain, quels que soient par ailleurs son poids démographique ou sa spécificité industrielle/tertiaire. La carte d'ensemble fait ainsi ressortir la plus ou moins grande densité en foyers d'activités industriels selon les régions, ce « maillage industriel » pouvant différer assez sensiblement du maillage urbain tel que nous sommes habitués à le lire sous d'autres critères (carte administrative démographique).

Les données prises ici en compte sont celles du recensement de 1962, moment où les effets d'un redéploiement de l'appareil industriel national vont commencer à se faire sentir plus nettement. Toutes données plus récentes peuvent donc permettre, lorsqu'elles existent, d'établir des comparaisons dans le temps.

STRUCTURE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

— Villes mono-industrielles, type A : 1 branche dominante employant plus de 75 % des effectifs recensés.

— Villes mono-industrielles, type B : 1 branche dominante employant plus de 50 % des effectifs recensés sans qu'aucune autre branche en emploie plus de 20 %.

— Villes bi-industrielles : 2 branches employant plus de 20 % des effectifs recensés et à elles deux plus de 60 %.

— Villes pluri-industrielles : autres cas.

La typologie mise au point par M. Hautreux apporte quelques précisions sur la situation des principaux foyers d'activités industrielles en 1962. Elle permet en particulier de repérer les centres caractérisés à cette date par une mono-activité dans des branches plus ou moins en récession ou stagnation. Cette information permet de mieux apprécier les évolutions constatées depuis lors.

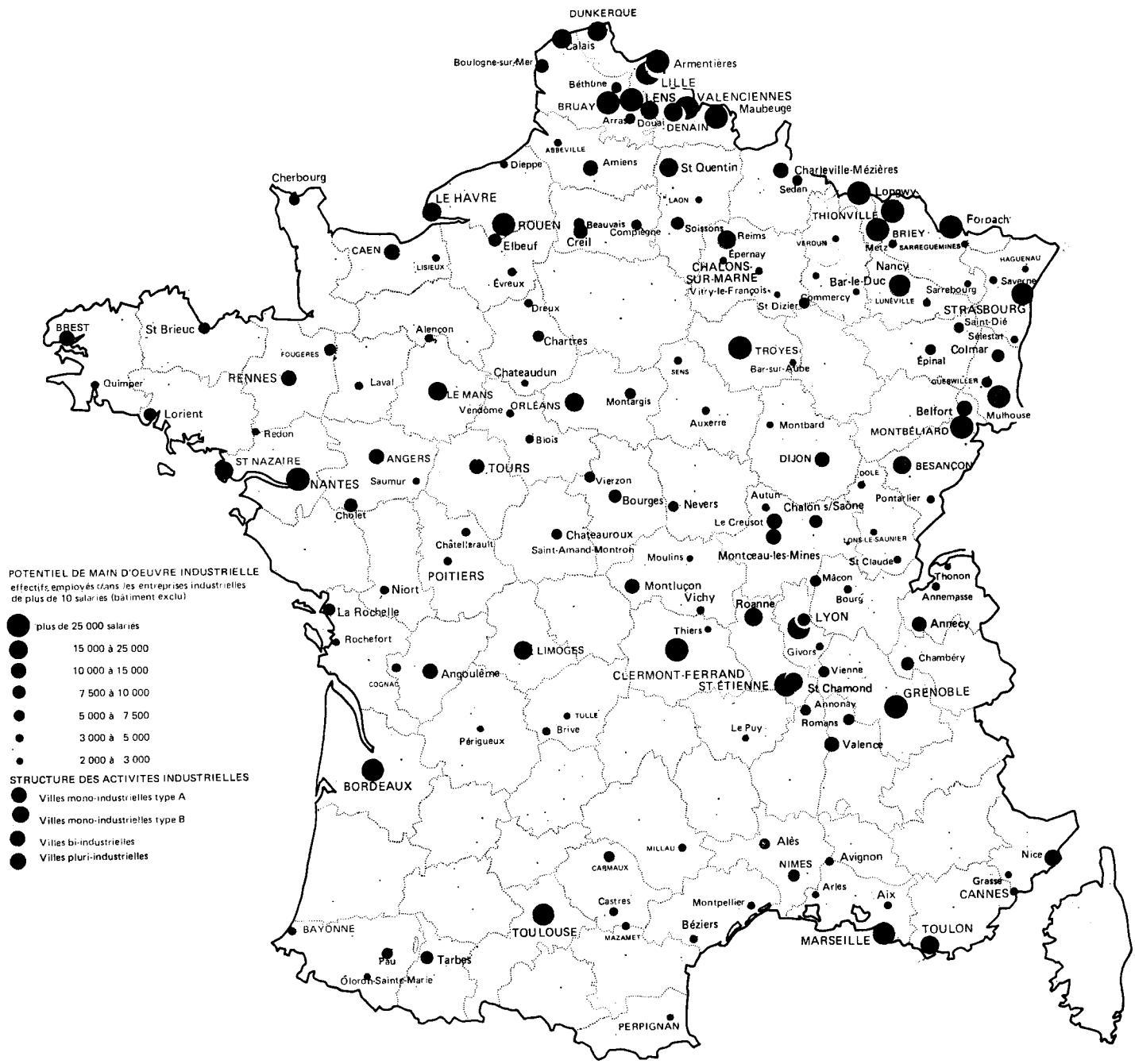
DUNKERQUE
Calais
Boulogne-sur-Mer
Armentières
LILLE
Béthune
LENS
VALENCIENNES
Maubeuge
BRUAY
Arras
Douai
DENAIN
ABBEVILLE
Dieppe
Amiens
St Quentin
Charleville-Mézières
Sedan
Longwy
Cherbourg
LE HAVRE
LAON
THIONVILLE
Forbach
ROUEN
Beauvais
Compiègne
Soissons
Reims
BRIEY
Elbeuf
Creil
VERDUN
Metz
SARREGUEMINES
CAEN
LISIEUX
Épernay
CHALONS-SUR-MARNE
Nancy
HAGUENAU
Évreux
Vitry-le-François
Bar-le-Duc
Sarrebourg
Saverne
Commercy
LUNÉVILLE
Dreux
St Dizier
STRASBOURG
BREST
St Brieuc
Alençon
Saint-Dié
Chartres
Sélestat
FOUGERES
TROYES
Colmar
Épinal
Bar-sur-Aube
SENS
RENNES
Chateaudun
GUEBWILLER
Quimper
Laval
LE MANS
ORLÉANS
Montargis
Belfort
Mulhouse
Vendôme
Auxerre
Montbard
Lorient
MONTBÉLIARD
Redon
Blois
DIJON
BESANÇON
ST NAZAIRE
ANGERS
TOURS
DOLE
NANTES
Saumur
Vierzon
Pontarlier
Bourges
Nevers
Autun
Chalon s/Saône
Cholet
Le Creusot
LONS-LE-SAUNIER
Châtellerault
Chateauroux
Saint-Amand-Montron
Moulins
Montceau-les-Mines
St Claude
POITIERS
Mâcon
Thonon
Montluçon
Vichy
Bourg
Annemasse
Niort
Roanne
LYON
Annecy
La Rochelle
Thiers
Rochefort
Givors
Chambéry
LIMOGES
CLERMONT-FERRAND
Vienne
Angoulême
ST-ÉTIENNE
St Chamond
GRENOBLE
COGNAC
Annonay
TULLE
Romans
Brive
Le Puy
Périgueux
Valence
BORDEAUX
MILLAU
Alès
NIMES
Avignon
Nice
CARMAUX
Arles
Grasse
CANNES
Castres
Montpellier
Aix
BAYONNE
TOULOUSE
Béziers
MARSEILLE
TOULON
MAZAMET
Pau
Tarbes
Oloron-Sainte-Marie
PERPIGNAN
POTENTIEL DE MAIN D'OEUVRE INDUSTRIELLE
effectifs employés dans les entreprises industrielles de plus de 10 salariés (bâtiment exclu)
plus de 25 000 salariés
15 000 à 25 000
10 000 à 15 000
7 500 à 10 000
5 000 à 7 500
3 000 à 5 000
2 000 à 3 000
STRUCTURE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES
Villes mono-industrielles type A
Villes mono-industrielles type B
Villes bi-industrielles
Villes pluri-industrielles

IMPORTANCE RESPECTIVE DE L'EMPLOI INDUSTRIEL ET TERTIAIRE DANS LES AGGLOMERATIONS EN 1968

Source : INSEE, recensement de 1968 (sondage au 1/4)

Villes à fortes prédominance industrielle
(plus de 60 % de la population active dans les mines ou l'industrie)

Villes à prédominance industrielle
(entre 50 et 60 % de la population active dans les mines ou l'industrie)

Villes où l'industrie est relativement présente
(entre 40 et 50 % de la population active dans l'industrie,
soit en général plus que la moyenne constatée par l'ensemble
des villes françaises)

Villes à prédominance tertiaire
(entre 30 et 40 % de l'emploi dans l'industrie)

Villes à forte prédominance tertiaire
(moins de 30 % de l'emploi dans l'industrie)

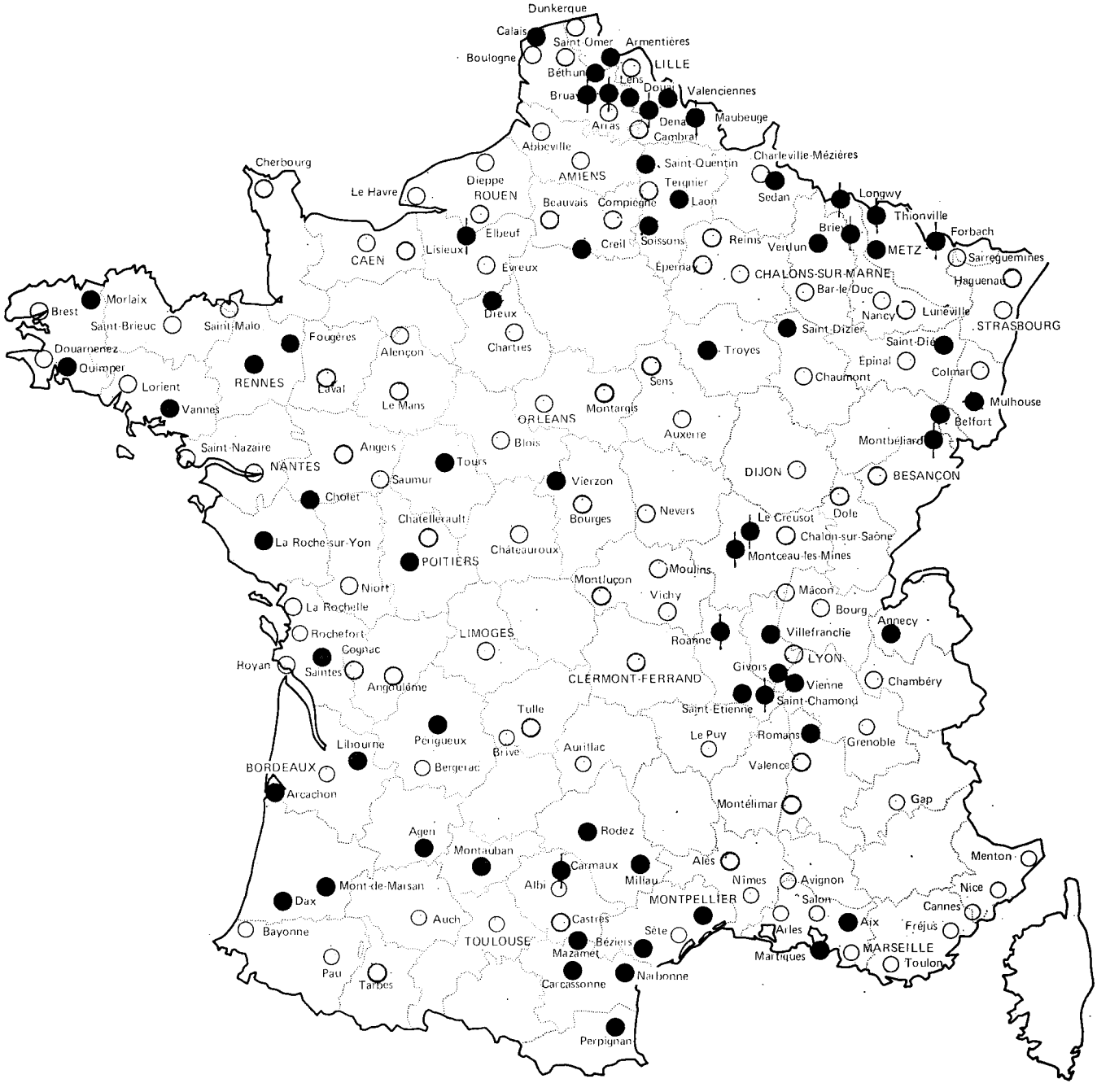
Dunkerque
Calais
Saint-Omer
Armentières
Boulogne
LILLE
Béthune
Lens
Douai
Valenciennes
Bruay
Arras
Denain
Maubeuge
Cambrai
Abbeville
Cherbourg
Saint-Quentin
Charleville-Mézières
Dieppe
AMIENS
Le Havre
ROUEN
Tergnier
Sedan
Longwy
Beauvais
Compiègne
Laon
Thionville
Elbeuf
Soissons
Reims
Verdun
Forbach
CAEN
Lisieux
Creil
METZ
Sarreguemines
Evreux
Epernay
CHALONS-SUR-MARNE
Haguenau
Bar-le-Duc
Morlaix
Brest
Dreux
Nancy
Lunéville
Saint-Brieuc
Saint-Malo
Saint-Dizier
STRASBOURG
Fougères
Chartres
Douarnenez
Alençon
Troyes
Saint-Dié
Quimper
Epinal
RENNES
Sens
Chaumont
Colmar
Lorient
Laval
Le Mans
Montargis
Mulhouse
Vannes
ORLEANS
Auxerre
Belfort
Blois
Montbéliard
Saint-Nazaire
Angers
Tours
NANTES
DIJON
BESANÇON
Saumur
Vierzon
Cholet
Bourges
Nevers
Dole
Châtellerault
Le Creusot
La Roche-sur-Yon
Châteauroux
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines
POITIERS
Moulins
Montluçon
Niort
Mâcon
Vichy
La Rochelle
Bourg
Annecy
Rochefort
LIMOGES
Roanne
Villefranche
Cognac
LYON
Royan
Saintes
CLERMONT-FERRAND
Givors
Chambéry
Angoulême
Vienne
Saint-Etienne
Saint-Chamond
Tulle
Le Puy
Romans
Grenoble
Périgueux
Brive
Aurillac
Libourne
Valence
BORDEAUX
Bergerac
Arcachon
Montélimar
Gap
Agen
Rodez
Montauban
Alès
Menton
Carmaux
Millau
Nimes
Avignon
Albi
Mont-de-Marsan
MONTPELLIER
Salon
Nice
Dax
Auch
Castres
Arles
Aix
Cannes
Bayonne
TOULOUSE
Sète
Fréjus
Béziers
Mazamet
Martigues
MARSEILLE
Pau
Tarbes
Carcassonne
Narbonne
Toulon
Perpignan

IMPORTANCE ET EVOLUTION (1962 - 1968) DE LA POPULATION DES CADRES SUPERIEURS ET INGENIEURS DANS LES AGGLOMERATIONS FRANCAISES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS

Source : Carte établie d'après les travaux de Michel Noel et de Claude Pottier: Evolution de la structure des emplois dans les villes françaises (TEM-Espace n° 5, 1973)

Proportion des cadres supérieurs et ingénieurs dans la population active en 1962

- ⩾ 6,5 % de cadres supérieurs et ingénieurs
- de 5 à 6,5 %
- de 3,5 à 5 %
- moins de 3,5 %

Evolution des effectifs «cadres supérieurs et ingénieurs» entre 1962 et 1968

L'évolution de cette catégorie d'actifs est saisie au moyen d'un indice comparant les effectifs dénombrés effectivement en 1968 dans chaque agglomération aux effectifs qu'on aurait dû y dénombrer si l'évolution avait été du même ordre que la moyenne nationale.

- indice d'évolution supérieur à + 0,15
- indice d'évolution compris entre + 0,05 et 0,15
- indice d'évolution compris entre - 0,05 et + 0,05
- indice d'évolution compris entre - 0,05 et - 0,15
- indice d'évolution inférieur à - 0,15

La catégorie socio-professionnelle des cadres supérieurs et ingénieurs s'est révélée être la catégorie la plus mobile de toutes entre 1962 et 1968. L'évolution des effectifs dans cette catégorie peut permettre d'apprécier l'adaptation des villes à la croissance.

Un correctif doit être cependant apporté pour tenir compte des mouvements de la population militaire (officiers), importants au cours de cette période (fermeture des bases de l'OTAN, fin de la guerre d'Algérie...) Ceci explique les fortes variations constatées dans certaines villes comme Evreux, Châteauroux, Verdun, Chaumont, Mont-de-Marsan... voire la stagnation relative d'une ville comme Orléans.

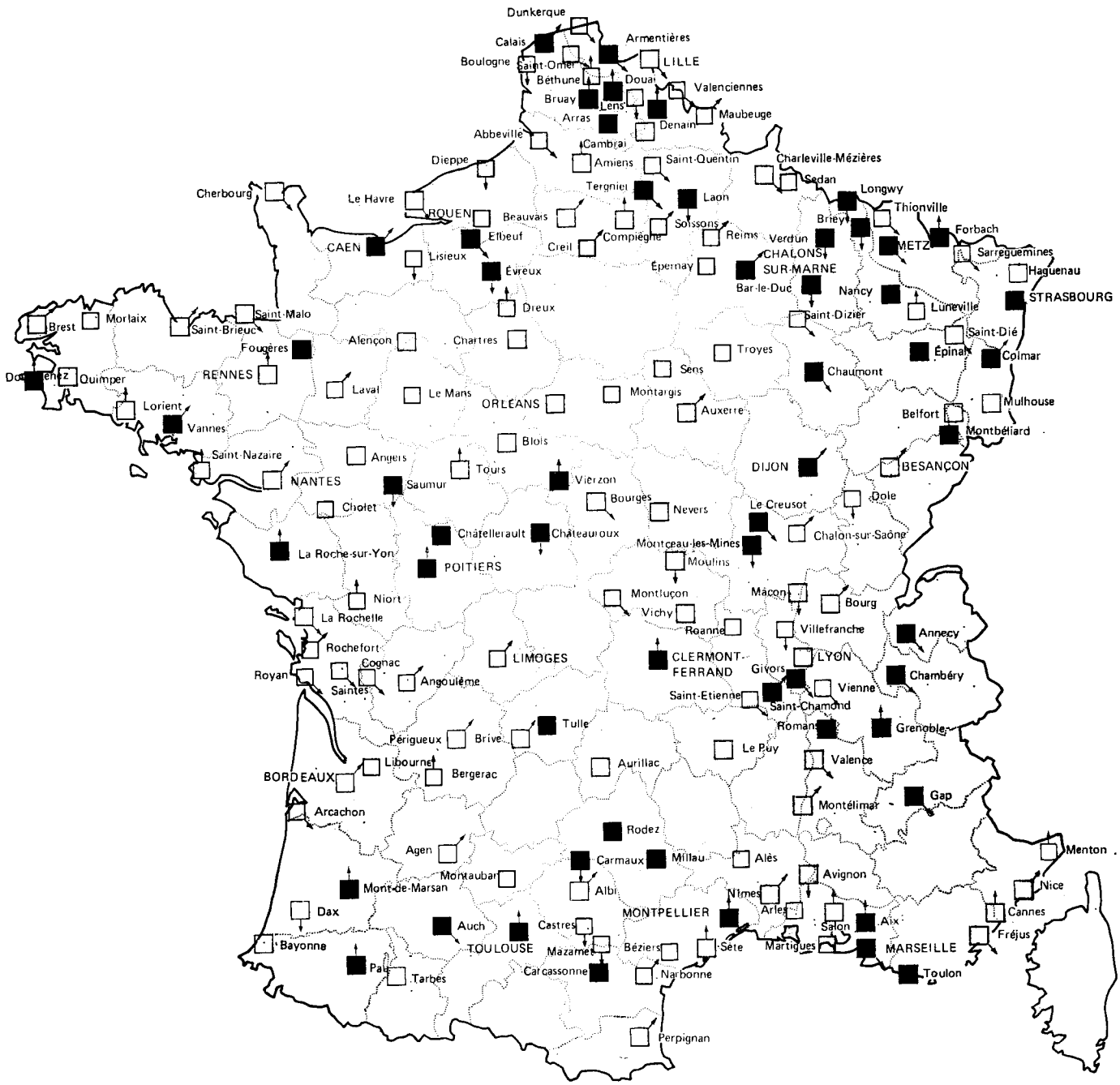
Dunkerque
Calais
Armentières
Boulogne
Saint-Omer
LILLE
Béthune
Douai
Valenciennes
Bruay
Lens
Maubeuge
Arras
Denain
Abbeville
Cambrai
Dieppe
Amiens
Saint-Quentin
Charleville-Mézières
Sedan
Cherbourg
Le Havre
Tergnier
Laon
Longwy
Thionville
ROUEN
Beauvais
Soissons
Briey
Forbach
CAEN
Elbeuf
Creil
Compiègne
Reims
Verdun
METZ
Sarreguemines
Lisieux
Épernay
CHALONS-SUR-MARNE
Haguenau
Évreux
Bar-le-Duc
Nancy
STRASBOURG
Dreux
Saint-Dizier
Lunéville
Brest
Morlaix
Saint-Malo
Saint-Brieuc
Alençon
Chartres
Saint-Dié
Fougères
Troyes
Épinal
Colmar
Quimper
RENNES
Sens
Chaumont
Laval
Le Mans
ORLEANS
Montargis
Auxerre
Mulhouse
Lorient
Vannes
Belfort
Montbéliard
Blois
Saint-Nazaire
Angers
Tours
DIJON
BESANÇON
NANTES
Saumur
Vierzon
Bourges
Nevers
Dole
Cholet
Le Creusot
Châtellerault
Châteauroux
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines
La Roche-sur-Yon
Moulins
POITIERS
Niort
Montluçon
Mâcon
Bourg
La Rochelle
Vichy
Roanne
Villefranche
Annecy
Rochefort
LIMOGES
CLERMONT-FERRAND
LYON
Cognac
Givors
Chambéry
Royan
Angoulême
Vienne
Saintes
Saint-Etienne
Saint-Chamond
Tulle
Romans
Grenoble
Périgueux
Brive
Le Puy
Libourne
Aurillac
Valence
BORDEAUX
Bergerac
Montélimar
Gap
Arcachon
Rodez
Menton
Agen
Carmaux
Millau
Alès
Nice
Montauban
Avignon
Mont-de-Marsan
Albi
Nîmes
Cannes
Dax
MONTPELLIER
Arles
Salon
Aix
Auch
Castres
Fréjus
Bayonne
TOULOUSE
Mazamet
Béziers
Sète
Martigues
MARSEILLE
Pau
Tarbes
Carcassonne
Narbonne
Toulon
Perpignan

IMPORTANCE ET EVOLUTION (1962 - 1968) DE LA POPULATION OUVRIERE DANS LES AGGLOMERATIONS FRANÇAISES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS

Source : Carte établie d'après les travaux de Michel Noël et de Claude Pottier : Evolution de la structure des emplois dans les villes françaises (TEM-Espace nº 5, 1973)

Evolution respective des effectifs d'ouvriers qualifiés et d'ouvriers spécialisés entre 1962 et 1968

Pour chacune de ces catégories socio-professionnelles, l'évolution est saisie au moyen d'un indice comparant les effectifs dénombrés effectivement en 1968 dans chaque agglomération aux effectifs qu'on aurait dû y dénombrer si l'évolution de ces effectifs avait reproduit la moyenne nationale.

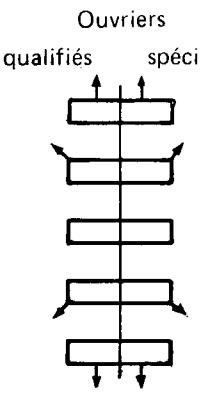

indice d'évolution supérieur à + 0,25

indice d'évolution compris entre + 0,10 et 0,25

indice d'évolution compris entre 0 et 0,10

indice d'évolution compris entre 0 et -0,10

indice d'évolution inférieur à -0,10

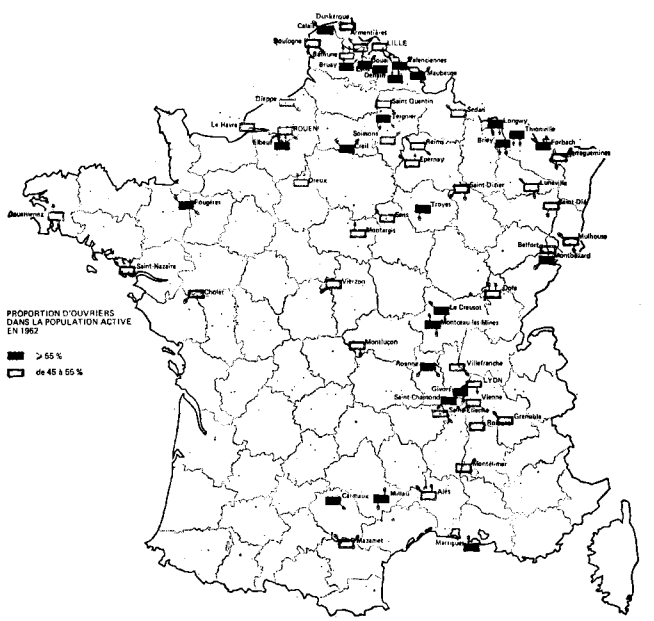

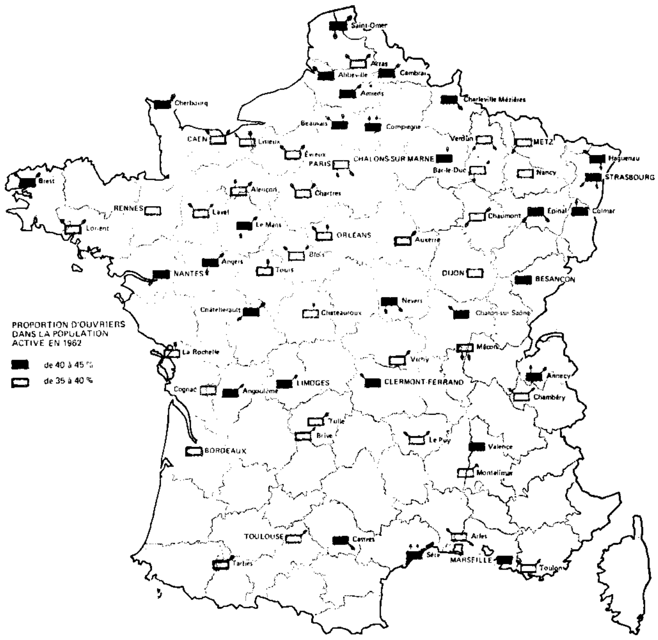
PROPORTION D'OUVRIERS
DANS LA POPULATION
ACTIVE EN 1962
de 40 à 45 %
de 35 à 40 %
Saint-Omer
Arras
Abbeville
Cambrai
Amiens
Cherbourg
Charleville Mézières
Beauvais
Compiègne
CAEN
Lisieux
Évreux
Verdun
METZ
PARIS
CHALONS SUR MARNE
Haguenau
Brest
Bar-le-Duc
Nancy
STRASBOURG
Alençon
Chartres
RENNES
Laval
Chaumont
Épinal
Colmar
Lorient
Le Mans
ORLÉANS
Auxerre
Blois
NANTES
Angers
Tours
DIJON
BESANÇON
Châtellerault
Châteauroux
Nevers
Chalon-sur-Saône
La Rochelle
Mâcon
Vichy
Annecy
Cognac
Angoulême
LIMOGES
CLERMONT-FERRAND
Chambéry
Tulle
Brive
Le Puy
Valence
BORDEAUX
Montélimar
TOULOUSE
Castres
Arles
Tarbes
Sète
MARSEILLE
Toulon

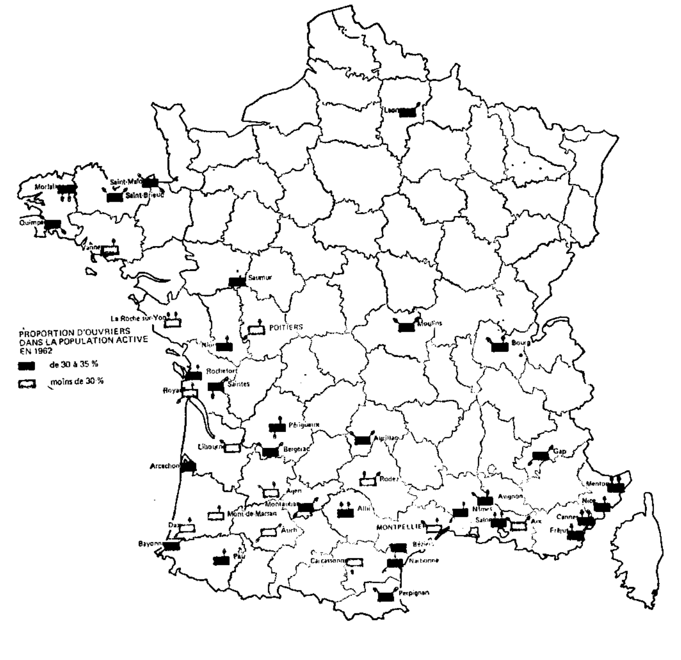
PROPORTION D'OUVRIERS
DANS LA POPULATION ACTIVE
EN 1962
de 30 à 35 %
moins de 30 %
Laon
Saint-Malo
Morlaix
Saint-Brieuc
Quimper
Vannes
Saumur
La Roche sur-Yon
POITIERS
Moulins
Bourg
Niort
Rochefort
Saintes
Royan
Périgueux
Libourne
Bergerac
Aurillac
Arcachon
Gap
Menton
Rodez
Agen
Montauban
Nice
Avignon
Mont de Marsan
Albi
Nîmes
Cannes
Dax
Auch
MONTPELLIER
Salon
Aix
Fréjus
Bayonne
Béziers
Pau
Carcassonne
Narbonne
Perpignan

NIVEAU MOYEN DES SALAIRES OUVRIERS EN 1970 DANS LES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 50 000 HABITANTS

Source : Collection INSEE, série M, n° 29 (enquête portant sur les salaires versés par les établissements industriels et commerciaux des secteurs privés, semi-publics et publics)

Indice 100 : salaire moyen ouvrier pour la France entière

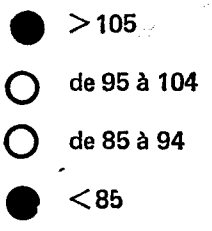

Le niveau moyen des salaires ouvriers varie assez fortement selon les villes. Cette variation recoupe diverses variables : type d'activités industrielles, niveau moyen de qualification, pourcentage de main-d'œuvre féminine, tensions locales sur le marché du travail... Globalement, les disparités qu'il fait apparaître entre villes permettent une appréciation intéressante de leur situation respective vis-à-vis de l'industrialisation.

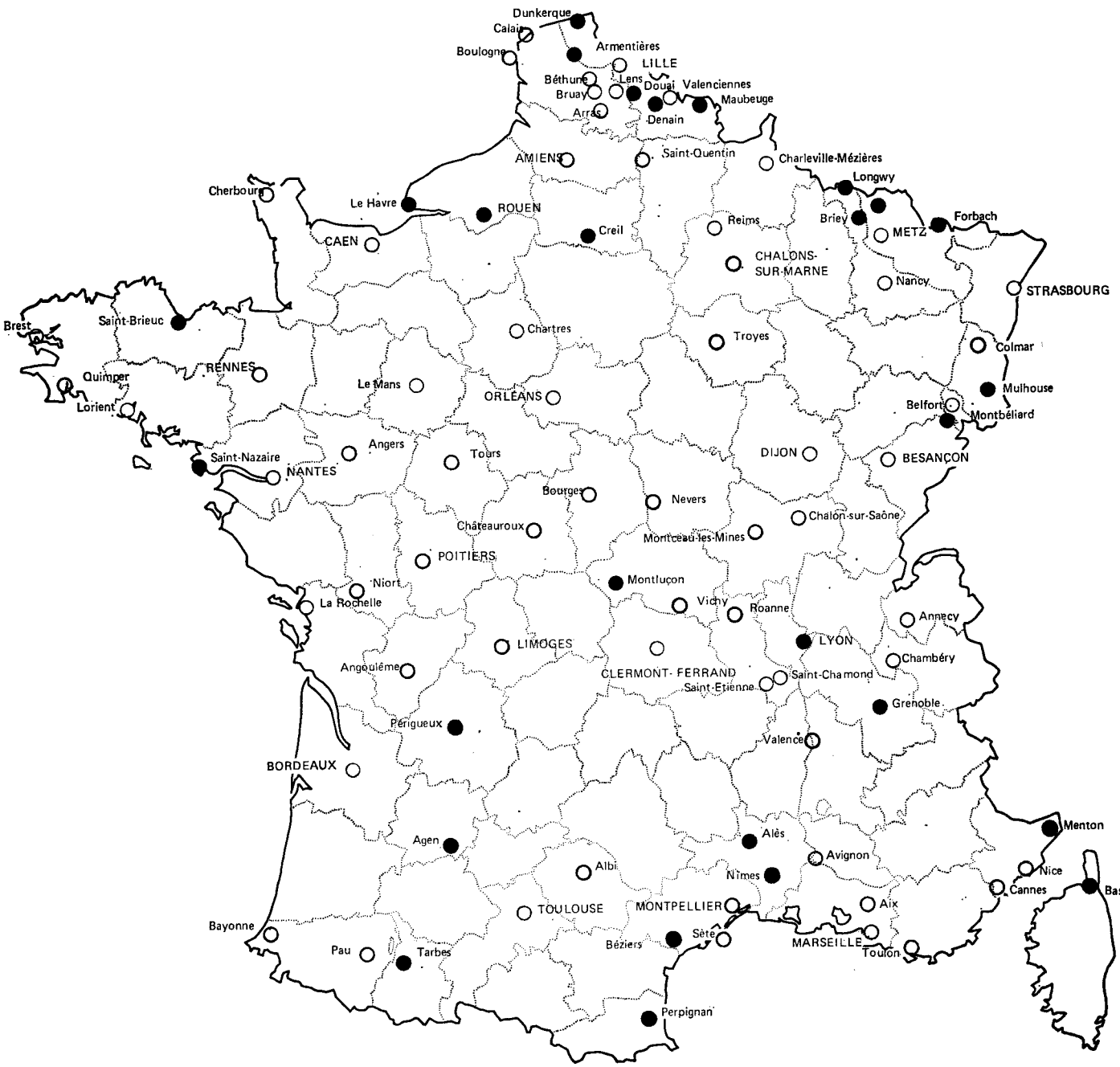
Dunkerque
Calais
Boulogne
Armentières
LILLE
Béthune
Lens
Douai
Valenciennes
Bruay
Maubeuge
Arras
Denain
AMIENS
Saint-Quentin
Charleville-Mézières
Longwy
Cherbourg
Le Havre
ROUEN
Reims
Briey
Forbach
METZ
CAEN
Creil
CHALONS-SUR-MARNE
Nancy
STRASBOURG
Brest
Saint-Brieuc
Chartres
Troyes
Colmar
RENNES
Quimper
Le Mans
ORLEANS
Mulhouse
Lorient
Belfort
Montbéliard
Angers
Tours
DIJON
BESANÇON
Saint-Nazaire
NANTES
Bourges
Nevers
Chalon-sur-Saône
Châteauroux
Montceau-les-Mines
POITIERS
Niort
Montluçon
La Rochelle
Vichy
Roanne
Annecy
LIMOGES
LYON
Angoulême
CLERMONT-FERRAND
Chambéry
Saint-Chamond
Saint-Etienne
Grenoble
Périgueux
Valence
BORDEAUX
Menton
Agen
Alès
Avignon
Albi
Nîmes
Nice
Cannes
Bastia
TOULOUSE
MONTPELLIER
Aix
Bayonne
Pau
Tarbes
Béziers
Sète
MARSEILLE
Toulon
Perpignan

TYPOLOGIE DYNAMIQUE DES VILLES D'APRES L'EVOLUTION QUALITATIVE DE LEUR POPULATION ACTIVE ENTRE 1962 ET 1968

Source : Typologie établie par Michel Noël et Claude Pottier d'après notamment l'évolution respective des différentes catégories socio-professionnelles dans la population active des villes entre 1962 et 1968 : Evolution de la structure des emplois dans les villes françaises (TEM-Espace, n° 5, 1973).

Groupe 1

▼ travail globalement beaucoup plus qualifié
légère contraction de l'industrie

Groupe 2

✱ travail globalement beaucoup plus qualifié
léger essor de l'industrie

Groupe 3

△ travail globalement un peu plus qualifié
forte croissance de l'industrie.

Un certain nombre de villes n'ont pu être classées dans ces trois groupes

L'amélioration de la qualification des emplois concerne principalement les régions et villes déjà industrialisées (Nord, Est, Rhône-Alpes) où les emplois liés à l'industrie ne progressent que peu.

La présence de nombreuses villes bretonnes et de quelques autres villes tertiaires (Aix, Béziers, Narbonne...) dans le groupe 2 peut s'expliquer au contraire par l'absence d'un réel décollage industriel au cours de cette période, ce qui a pour effet de faire apparaître par contraste l'amélioration générale des qualifications dans les autres secteurs (services administratifs et privés...).

Dunkerque
Calais
Boulogne
Saint-Omer
Armentières
LILLE
Béthune
Lens
Douai
Bruay
Valenciennes
Arras
Maubeuge
Denain
Abbeville
Dieppe
AMIENS
Charleville-Mézières
Sedan
Tergnier
Laon
Longwy
Thionville
Le Havre
ROUEN
Elbeuf
Forbach
Sarreguemines
Reims
Verdun
METZ
Lisieux
Creil
Épernay
CHALONS-SUR-MARNE
Haguenau
Évreux
Bar-le-Duc
Nancy
STRASBOURG
Saint-Malo
Morlaix
Saint-Brieuc
Dreux
Saint-Dizier
Lunéville
Alençon
Chartres
Fougères
Troyes
Épinal
Colmar
Chaumont
RENNES
Laval
Quimper
Le Mans
Montargis
ORLÉANS
Auxerre
Mulhouse
Vannes
Belfort
Montbéliard
Blois
Angers
Tours
DIJON
BESANÇON
NANTES
Saumur
Vierzon
Cholet
Nevers
Châtellerault
Châteauroux
Chalon-sur-Saône
La Roche-sur-Yon
Montceau-les-Mines
POITIERS
Moulins
Niort
Montluçon
Bourg
La Rochelle
Vichy
Villefranche
Annecy
Rochefort
LIMOGES
CLERMONT-FERRAND
LYON
Givors
Chambéry
Cognac
Angoulême
Saint-Chamond
Vienne
Périgueux
Tulle
Grenoble
Romans
Libourne
Aurillac
Valence
BORDEAUX
Bergerac
Gap
Rodez
Agen
Alès
Menton
Millau
Carmaux
Avignon
Albi
Nîmes
Dax
Auch
MONTPELLIER
Salon
Cannes
Aix
Castres
Fréjus
Bayonne
Mazamet
Sète
Martigues
TOULOUSE
Béziers
MARSEILLE
Toulon
Pau
Carcassonne
Tarbes
Narbonne

EQUIPEMENT BANCAIRE

Source : D'après l'annuaire Desfossés SEF 1970

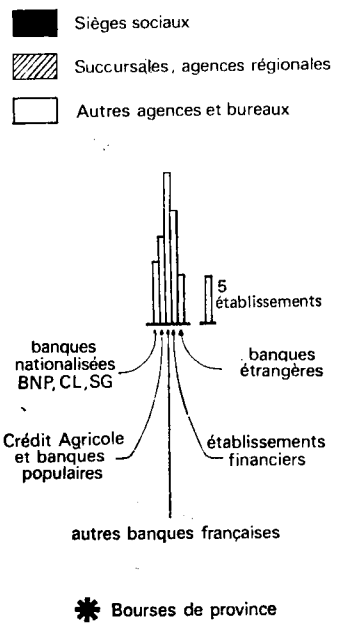

En général, on trouve dans chaque ville moyenne, au moins un guichet des trois banques nationalisées, d'une banque populaire, d'une banque régionale et du Crédit Agricole.

Par rapport à cette norme quelques villes moyennes se distinguent par une plus forte représentation d'établissements financiers, ou la présence de sièges sociaux de banques populaires, régionales ou locales.

Pour le Crédit Agricole, le siège de caisse régionale est en général au chef-lieu, à quelques exceptions près : Arles, Saintes, Aire-sur-Adour.

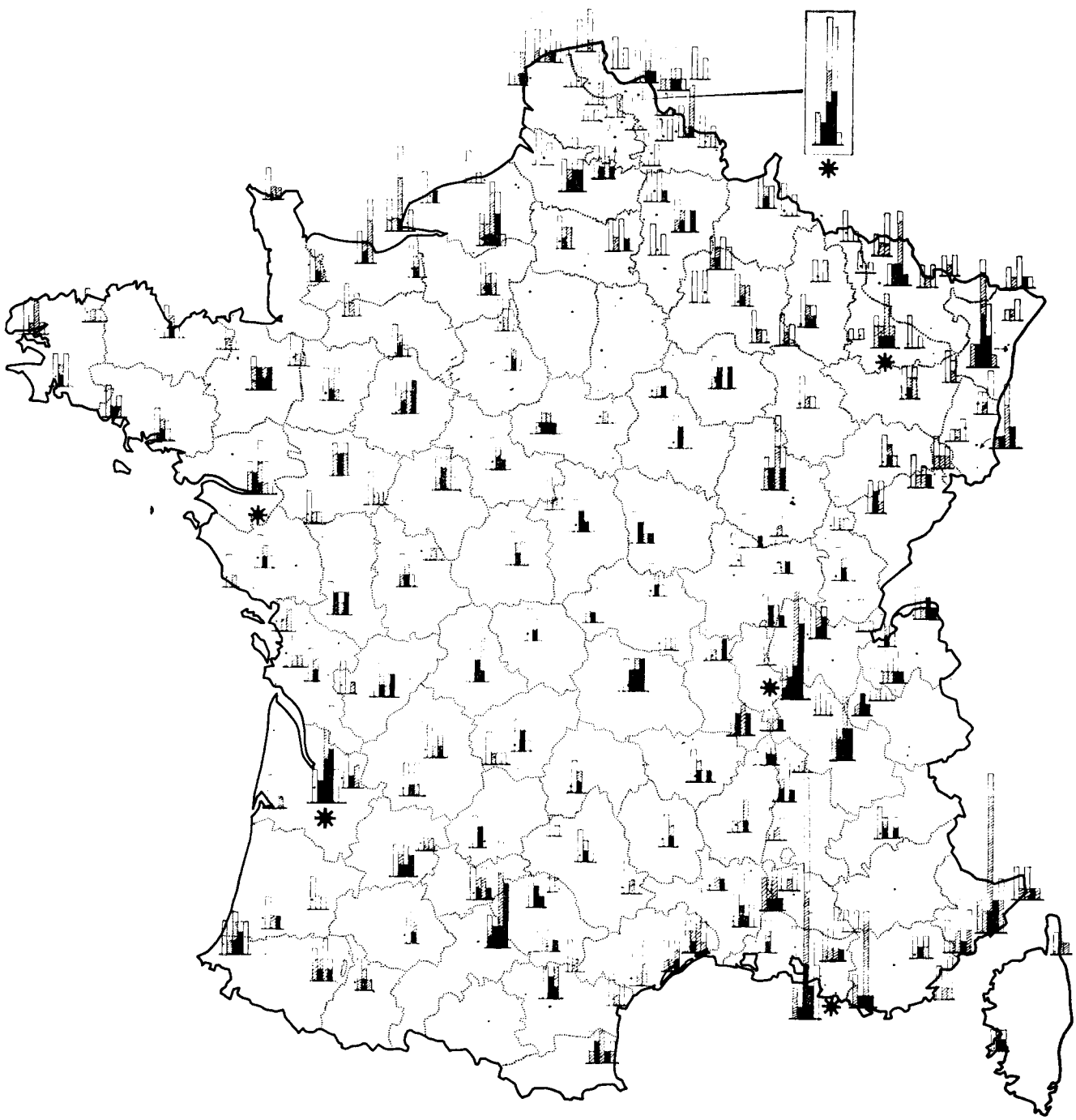

INDICE DE RICHESSE VIVE PROSCOP
(1971 - 1972)

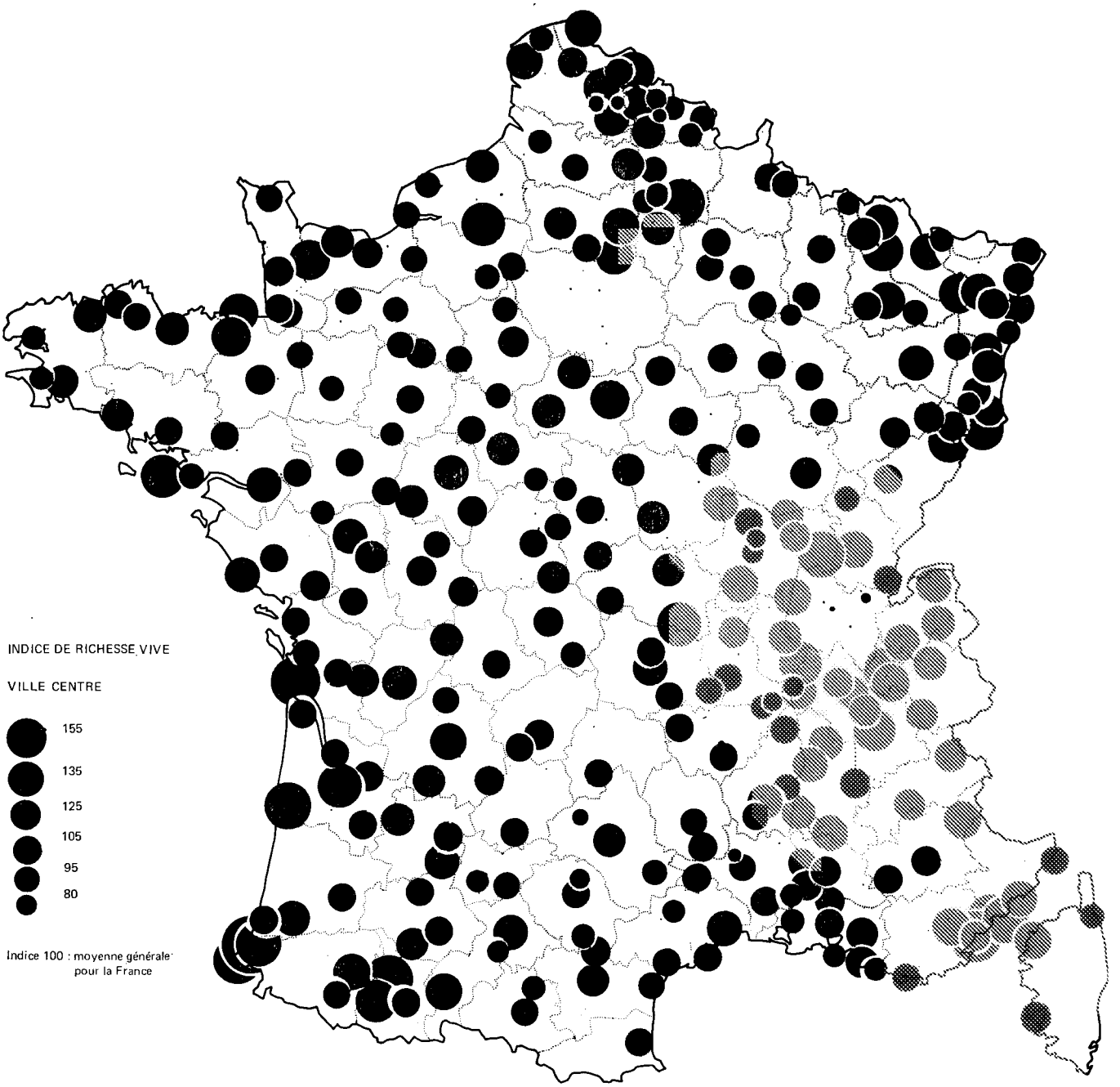

La première carte donne l'indice établi au niveau des villes (commune principale). La deuxième carte donne l'indice établi au niveau de l'ensemble de l'agglomération quand ce dernier indice diffère du premier.

INDICE DE RICHESSE VIVE PROSCOP (1971 - 1972)

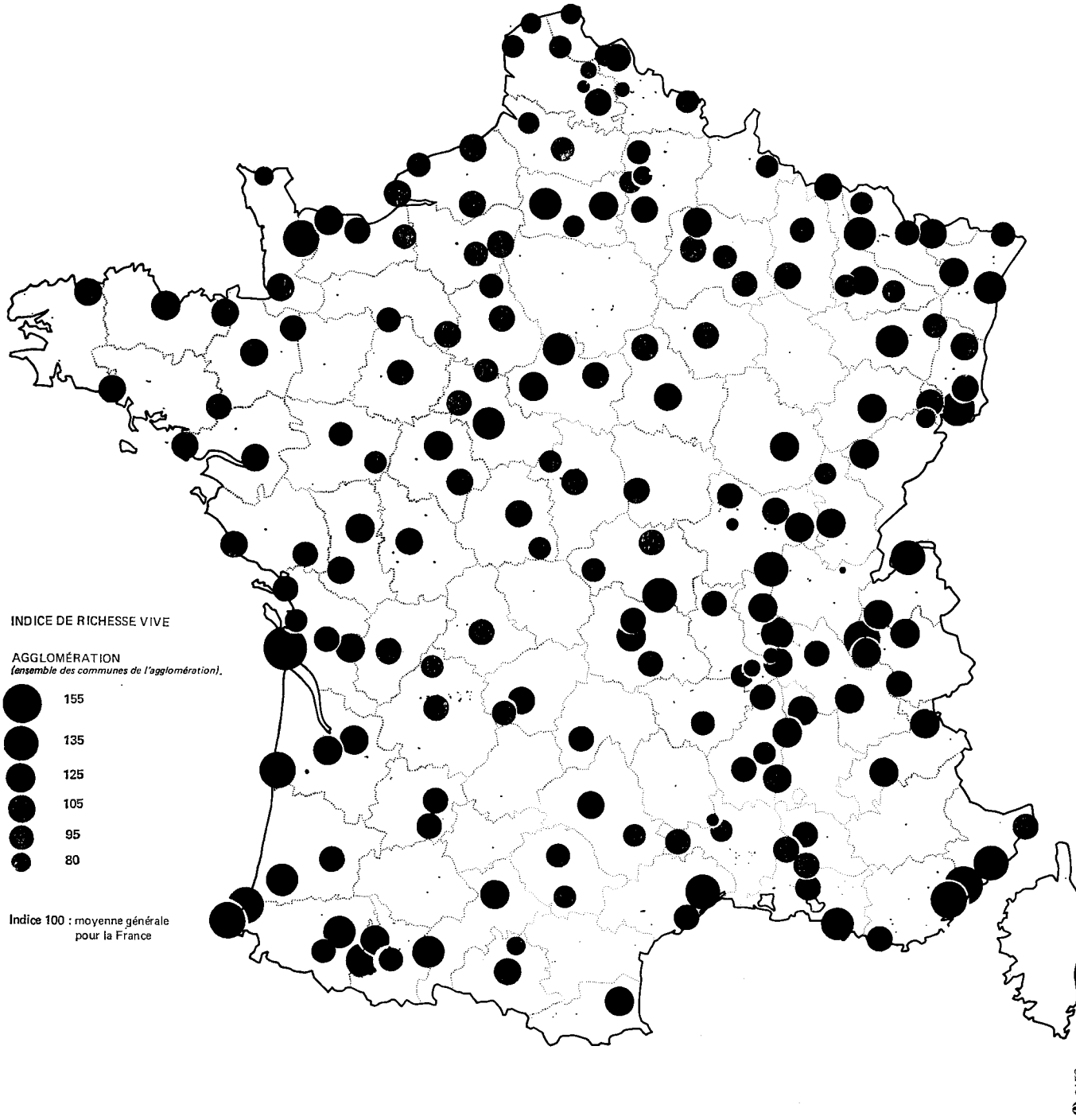

L'indice PROSCOP permet une appréciation du marché de consommation potentiel que représentent chaque ville et chaque agglomération.
L'intérêt de cet indice est de faire ressortir la situation relativement favorable de certaines villes moyennes, même dans des régions peu développées, du fait de leurs relations avec leur environnement, des flux touristiques... C'est le cas notamment des villes moyennes de Bretagne, d'Aquitaine... Les disparités sont beaucoup plus sensibles à l'intérieur des régions les plus industrialisées : Nord, Est, Rhône-Alpes.

LES 120 SIEGES SOCIAUX EN PROVINCE PARMI LES 500 PREMIERES SOCIETES FRANÇAISES EN 1972

Source : Dossiers ENTREPRISE, nº 31, 1972

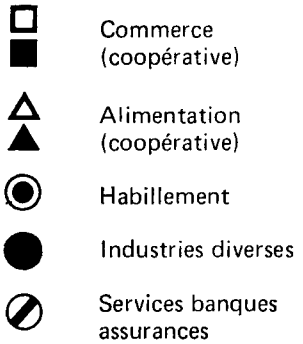

En deçà du phénomène de concentration des sièges sociaux sur Paris, la présence d'un siège social de grande entreprise dans une ville moyenne peut avoir diverses incidences sur sa dynamique (Cf. Leroy-Sommer à Angoulême, Rougier à Niort, Turboméca à Pau).

Les secteurs de la transformation et surtout la commercialisation des produits agricoles ainsi que de la distribution représentant à eux seuls 40 % de ces sièges sociaux. Sur ce plan, on notera la position particulière de quelques grandes villes comme Reims, Saint-Etienne, Nancy, Strasbourg. Sinon, ces sièges restent fréquemment établis dans des petites villes ou sur les lieux de production (Cf. Roquefort, Vittel, Ancenis). Parmi les quelques villes moyennes qui ressortent, citons Blois, Cognac, Saintes.

Parmi les autres secteurs d'activités, la dispersion est également la règle, mises à part quelques localisations groupées dans les métropoles de Lille, Lyon, Grenoble.

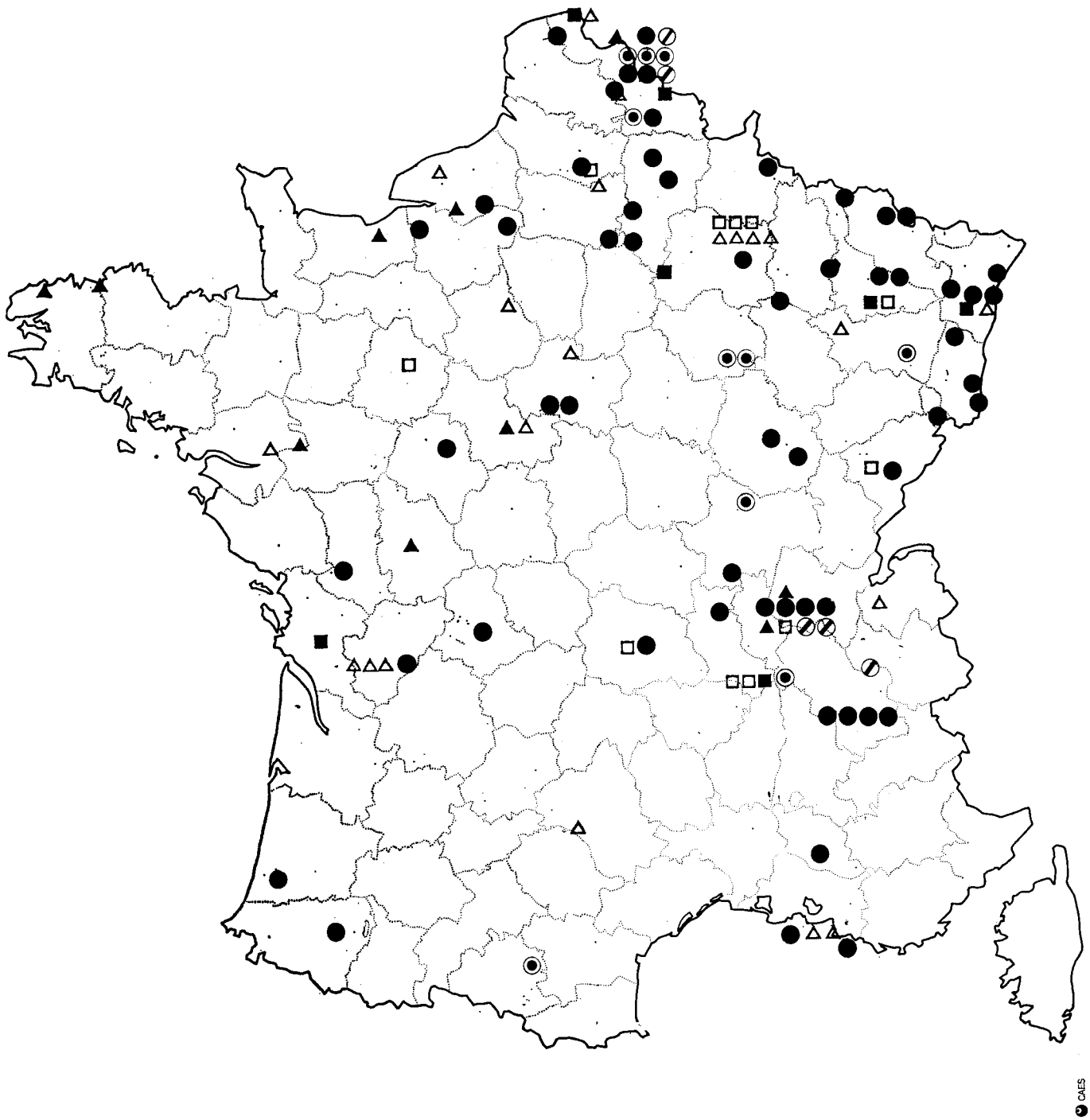

CAES

CHAMBRES DE COMMERCE

Source : Annuaire des Chambres de commerce, 1972

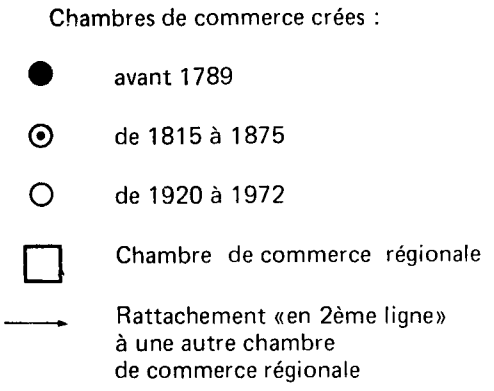

Les villes moyennes sont pour la plupart dotées d'une chambre de commerce. De nombreux départements sont en effet partagés en plusieurs circonscriptions. Sur le plan institutionnel, les entorses au modèle départemental ne sont pas si fréquents et méritent d'être signalés. Pour une ville, il peut être décisif de disposer en propre de supports institutionnels pour l'action de ses agents économiques et sociaux. En ce sens, les chambres de commerce jouent un rôle important.

Le rattachement « en deuxième ligne » à une autre chambre de commerce régionale permet d'en suivre les travaux. Les réseaux qui apparaissent ainsi sont un indice parmi d'autres, de la recherche d'une collaboration par-delà les découpages régionaux.

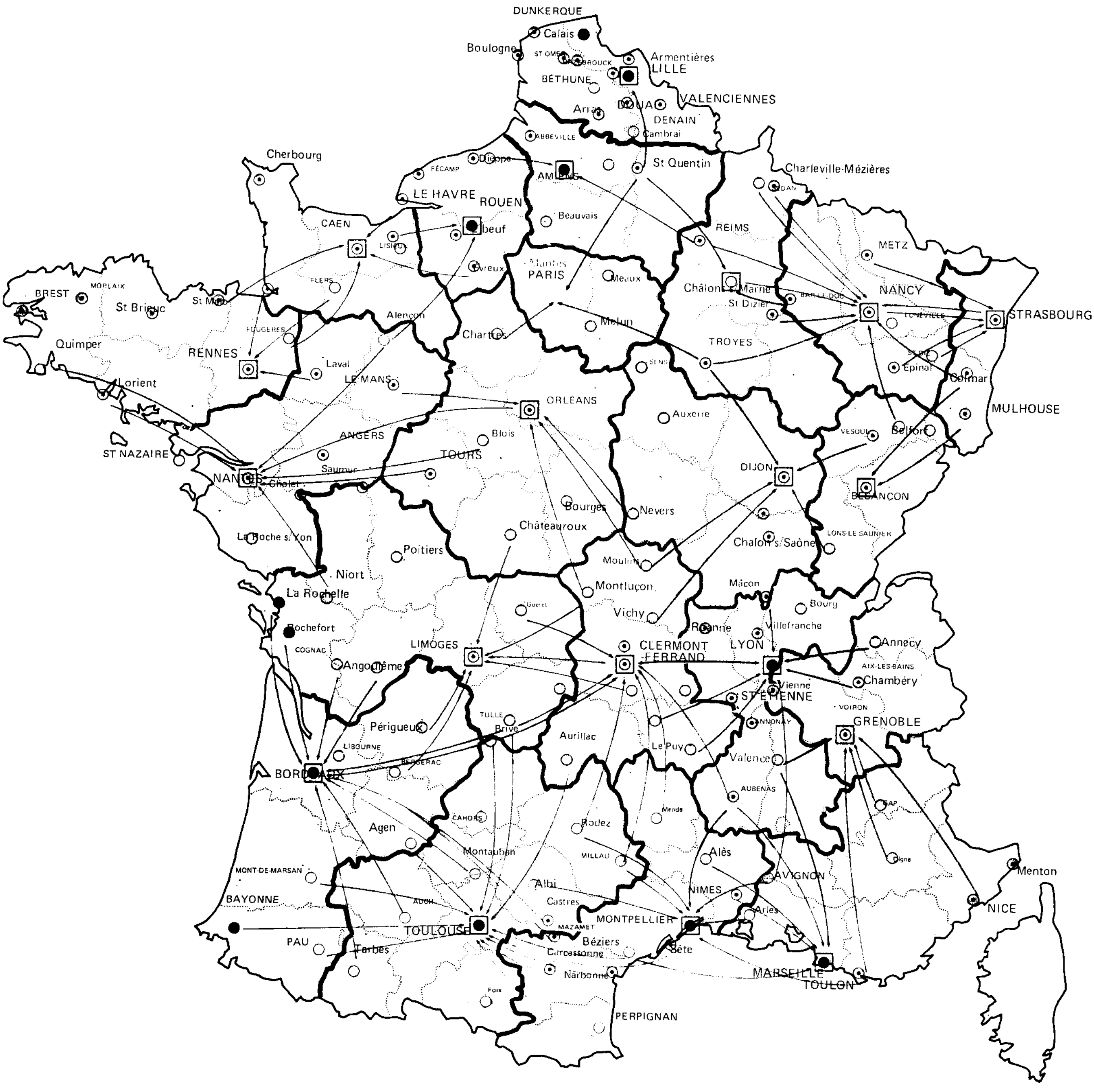
DUNKERQUE
Calais
Boulogne
ST OMER
Armentières
LILLE
BÉTHUNE
VALENCIENNES
Arras
DOUAI
DENAIN
Cambrai
ABBEVILLE
Dieppe
St Quentin
Charleville-Mézières
Cherbourg
FÉCAMP
AMIENS
SEDAN
LE HAVRE
ROUEN
Beauvais
CAEN
Elbeuf
REIMS
METZ
LISIEUX
Evreux
Mantes
PARIS
Meaux
Châlons s/Marne
NANCY
BREST
MORLAIX
FLERS
St Dizier
BAR LE DUC
STRASBOURG
St Brieuc
St Malo
LUNÉVILLE
Melun
FOUGÈRES
Alençon
Quimper
Chartres
TROYES
RENNES
Laval
SENS
Epinal
Lorient
LE MANS
Colmar
ORLEANS
MULHOUSE
Auxerre
ANGERS
Blois
VESOUL
Belfort
ST NAZAIRE
TOURS
DIJON
Saumur
NANTES
Cholet
BESANCON
Bourges
Nevers
Châteauroux
La Roche s/Yon
LONS LE SAUNIER
Chalon s/Saône
Poitiers
Moulins
Niort
Montluçon
La Rochelle
Mâcon
Vichy
Bourg
Rochefort
Roanne
Villefranche
COGNAC
LIMOGES
CLERMONT FERRAND
LYON
Annecy
Angoulême
AIX-LES-BAINS
Chambéry
Vienne
ST ETIENNE
VOIRON
TULLE
Périgueux
Brive
ANNONAY
GRENOBLE
Aurillac
LIBOURNE
Le Puy
Valence
BERGERAC
BORDEAUX
AUBENAS
GAP
CAHORS
Mende
Agen
Rodez
Montauban
MILLAU
Alès
Digne
MONT-DE-MARSAN
AVIGNON
Menton
Albi
NIMES
BAYONNE
Castres
Arles
NICE
AUCH
MONTPELLIER
MAZAMET
TOULOUSE
PAU
Béziers
Tarbes
Sète
Carcassonne
MARSEILLE
TOULON
Narbonne
Foix
PERPIGNAN

INFRASTRUCTURE AERIENNE INTERIEURE

Source : Cartes établies à partir d'informations communiquées par le Secrétariat général à l'aviation civile (Direction des transports aériens)

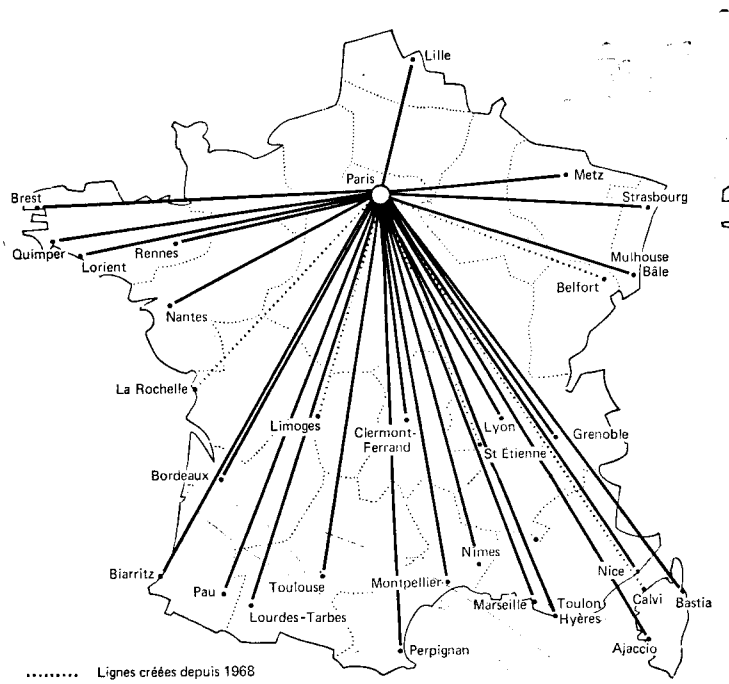

..... Lignes créées depuis 1968

Lignes permanentes principales

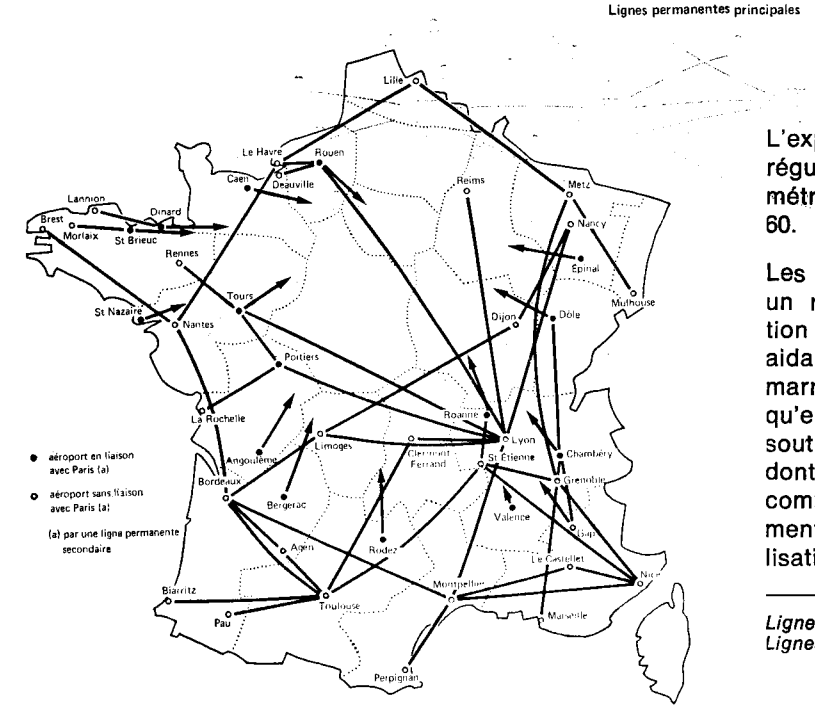

Lignes permanentes secondaires

L'exploitation de lignes aériennes régulières à l'intérieur du territoire métropolitain remonte aux années 60.

Les collectivités locales ont joué un rôle important dans l'exploitation de ces lignes intérieures en aidant financièrement à leur démarrage. A partir de 1962, et jusqu'en 1971, l'Etat apporte aussi son soutien financier à certaines lignes dont l'exploitation est considérée comme nécessaire à l'aménagement du territoire et à la décentralisation industrielle.

Lignes permanentes principales : avril 1974
Lignes permanentes secondaires : avril 1973

LIGNES AERIENNES PROVINCE - ETRANGER

(Novembre 1973)

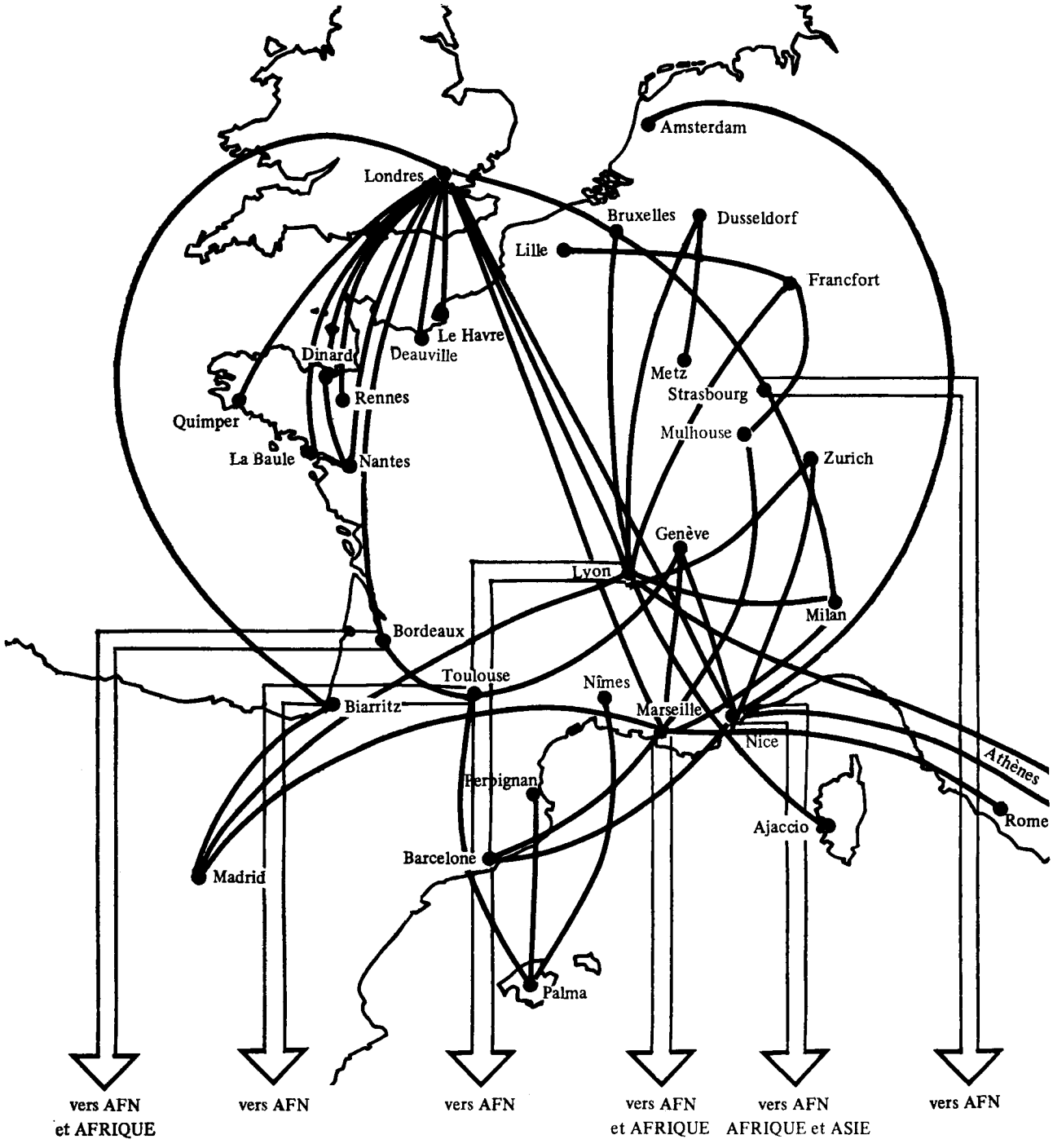

RESEAU FERROVIAIRE

Temps de parcours des meilleurs trains de voyageurs
Comparaison entre 1964 et 1974

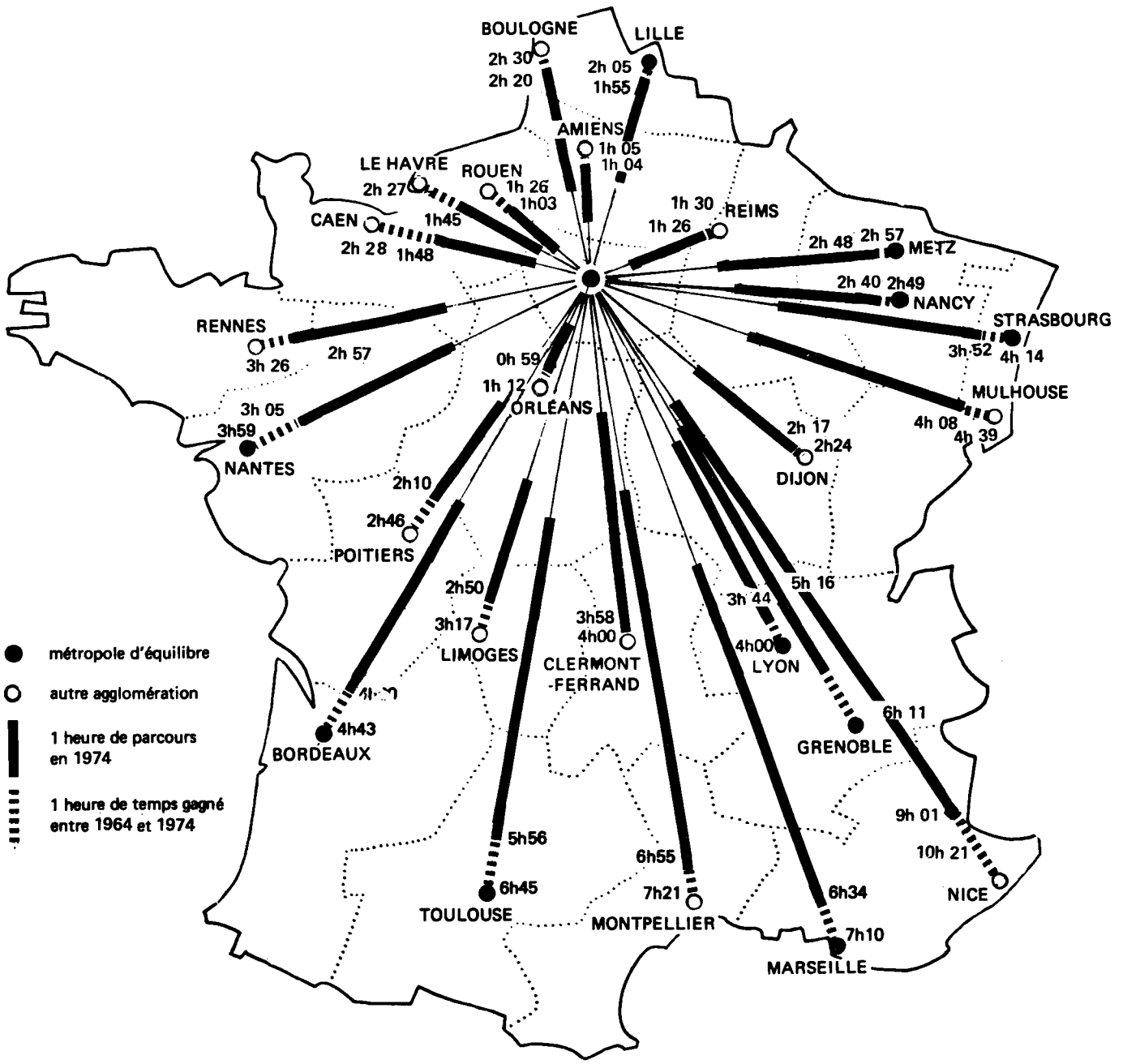

Ces deux cartes ont été établies à partir d'informations communiquées par la SNCF.

Les temps de parcours retenus correspondent aux horaires dits du service d'été. Pour les liaisons de Lyon, Marseille, Nice sur Paris, le temps de parcours est celui du sens province-Paris.

RESEAU FERROVIAIRE

Principales relations transversales offertes aux voyageurs en 1973

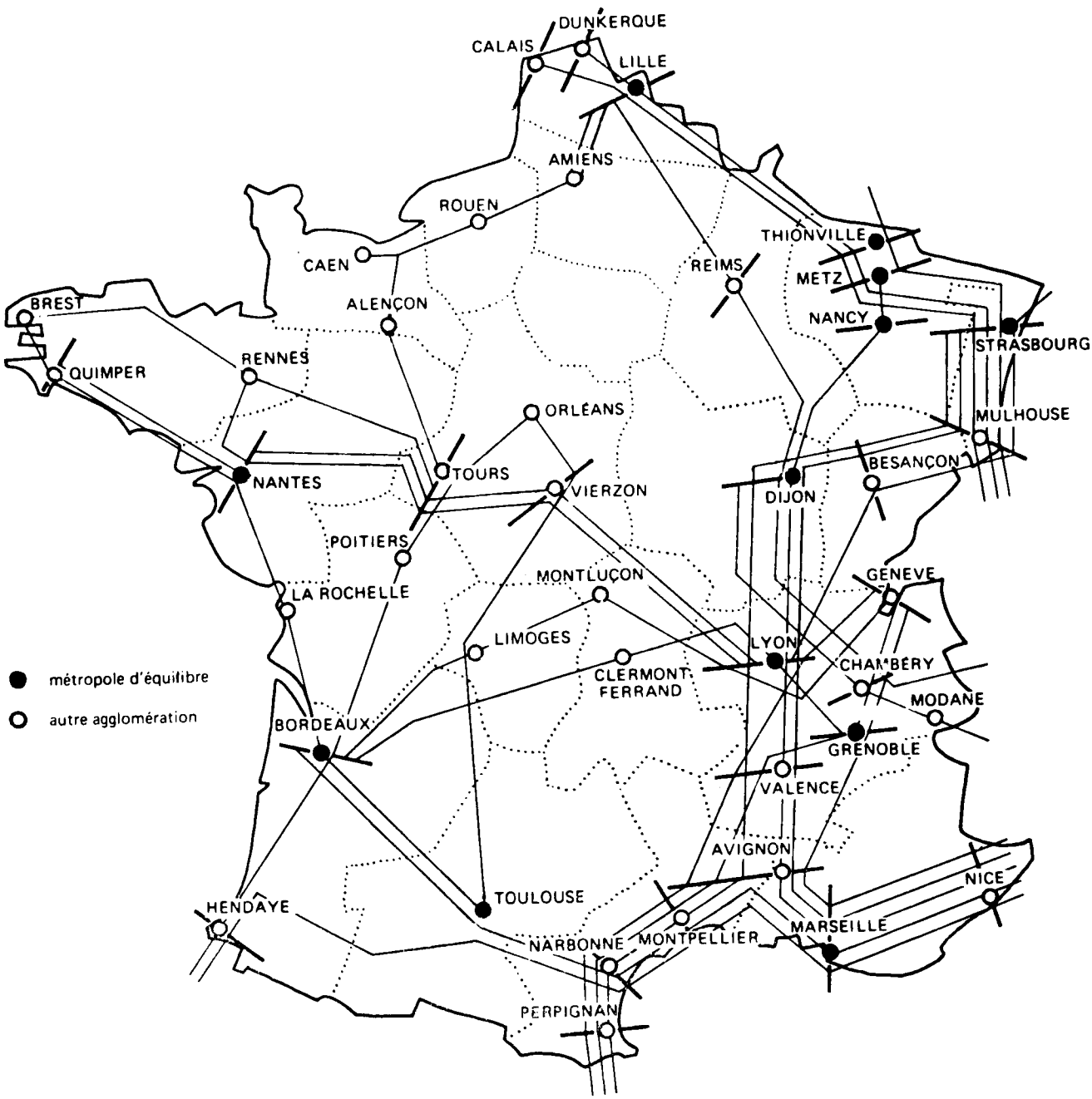

Seules, les principales relations transversales intéressant le trafic des voyageurs sont signalées.

Pour ne pas surcharger le graphique, les liaisons avec Paris ont été indiquées par une flèche.

NOMBRE DE FOURNISSEURS EN INFORMATIQUE

Source : Annuaire général des Fournisseurs en informatique, 1972

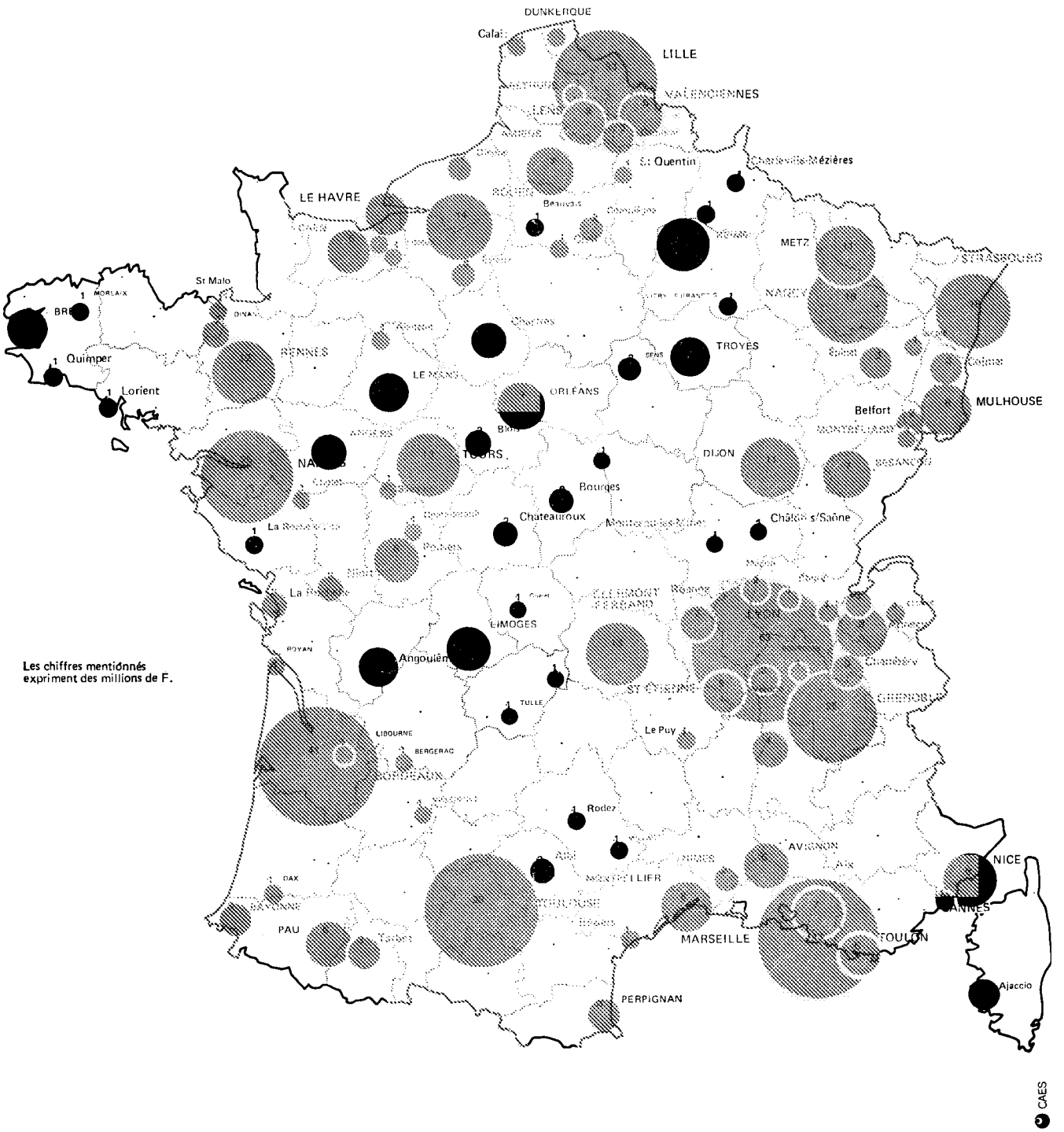

Les fournisseurs de services aux entreprises sont très fortement concentrés sur l'agglomération parisienne. Les initiatives locales ou régionales restent peu nombreuses. Cependant, depuis quelques années, on assiste à la multiplication d'agences locales pour toutes sortes de services (informatique, location de matériel, personnel intérimaire, etc.). La localisation de ces agences s'effectue de façon préférentielle dans les grands centres urbains, mais aussi dans certaines villes moyennes.

L'information donnée ici n'en est qu'un indice très partiel. Elle permet néanmoins de faire ressortir la position de villes comme Annecy, Pau, Epinal.

FORMATION
ENSEIGNEMENT

CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Source : ONISEP, 1973

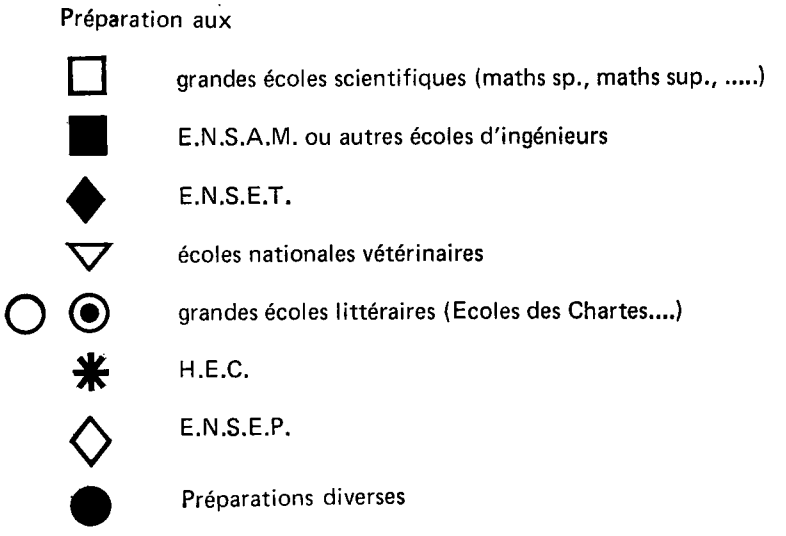

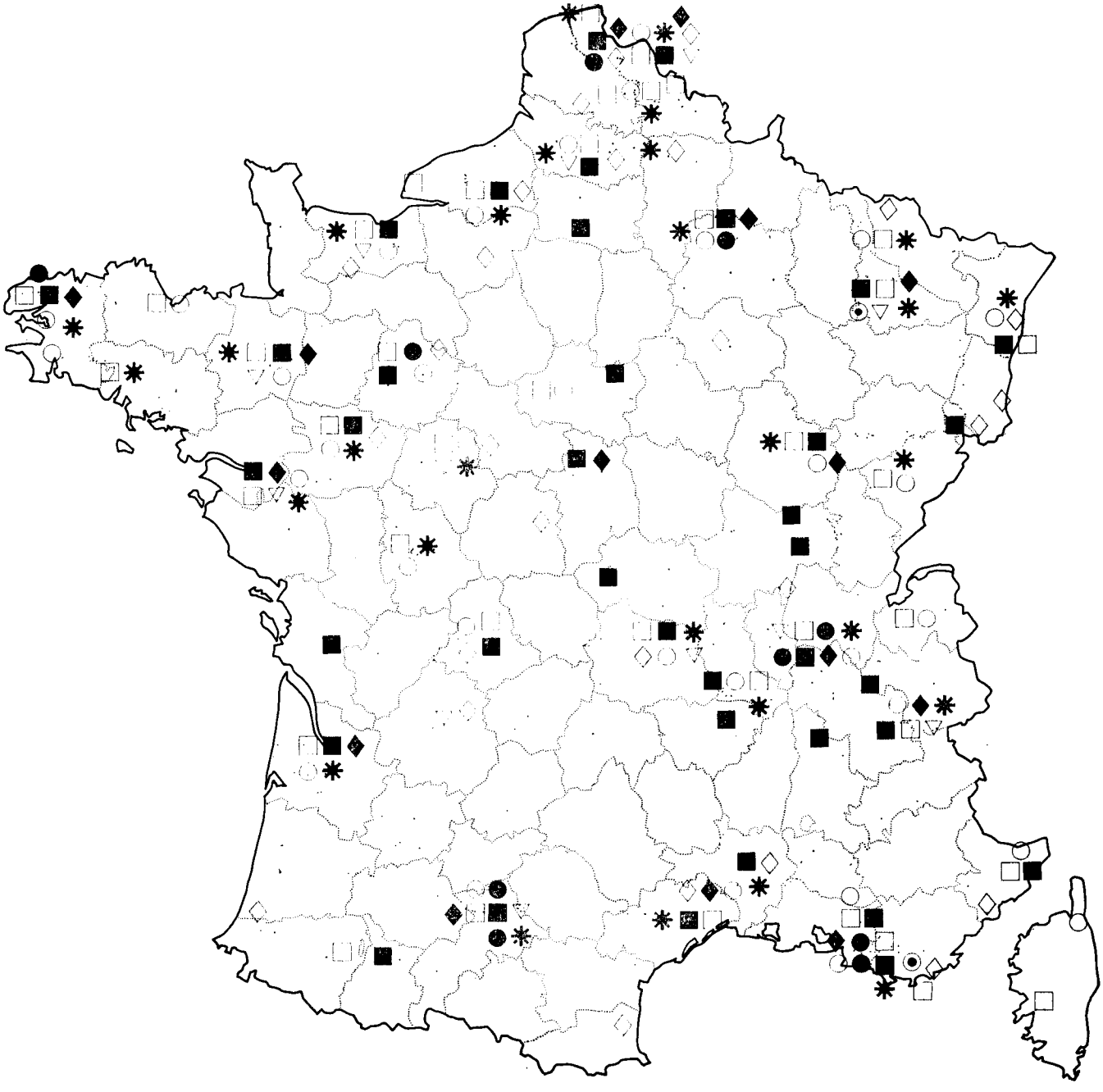

CAES

ECOLES D'INGENIEURS

Source : Répertoire des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'Education nationale, année 1974 (codes 428 à 433).

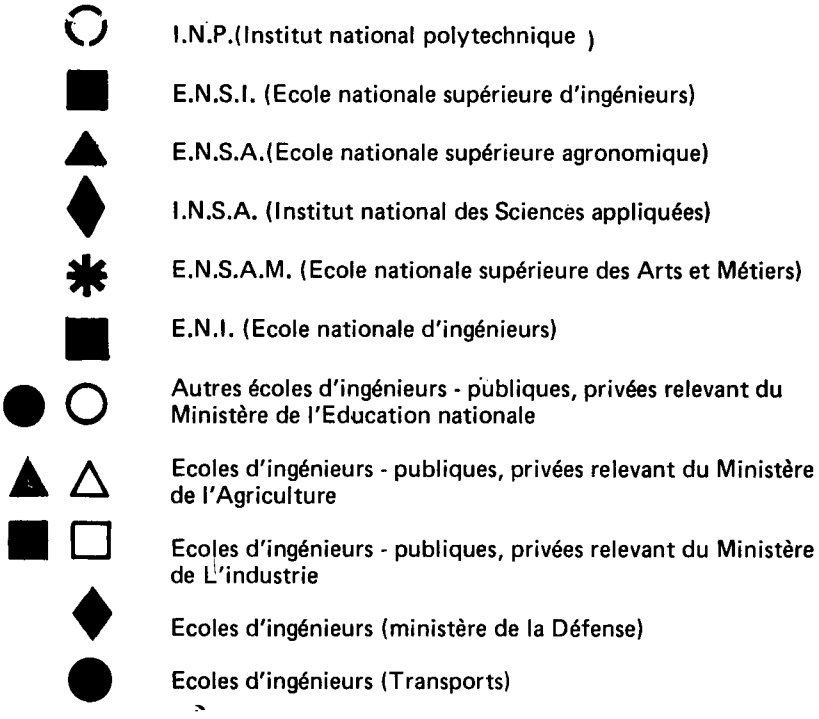

La répartition par académie des étudiants inscrits pendant l'année scolaire 1972-1973 est représentée sur la carte par un cercle proportionnel à leur nombre. Quelques chiffres : Lyon, 4 869 ; Toulouse, 3 070 ; Strasbourg, 1 103 ; Amiens, 561 ; Orléans, 81 ; Clermont-Ferrand, 74 étudiants.

Pour les deux tiers, les écoles d'ingénieurs sont localisés en province. Leur répartition est très inégale selon les régions. Déjà, entre villes importantes, les différences sont frappantes. Les potentiels de formation les plus importants sont ceux de Lyon, Toulouse, Lille, Nancy, Grenoble, Marseille et dans une moindre mesure, Strasbourg, Bordeaux, Rennes et Angers. Quelques écoles sont implantées dans des villes de moyenne importance : Belfort, Epinal, Tarbes, Châlons-sur-Marne.

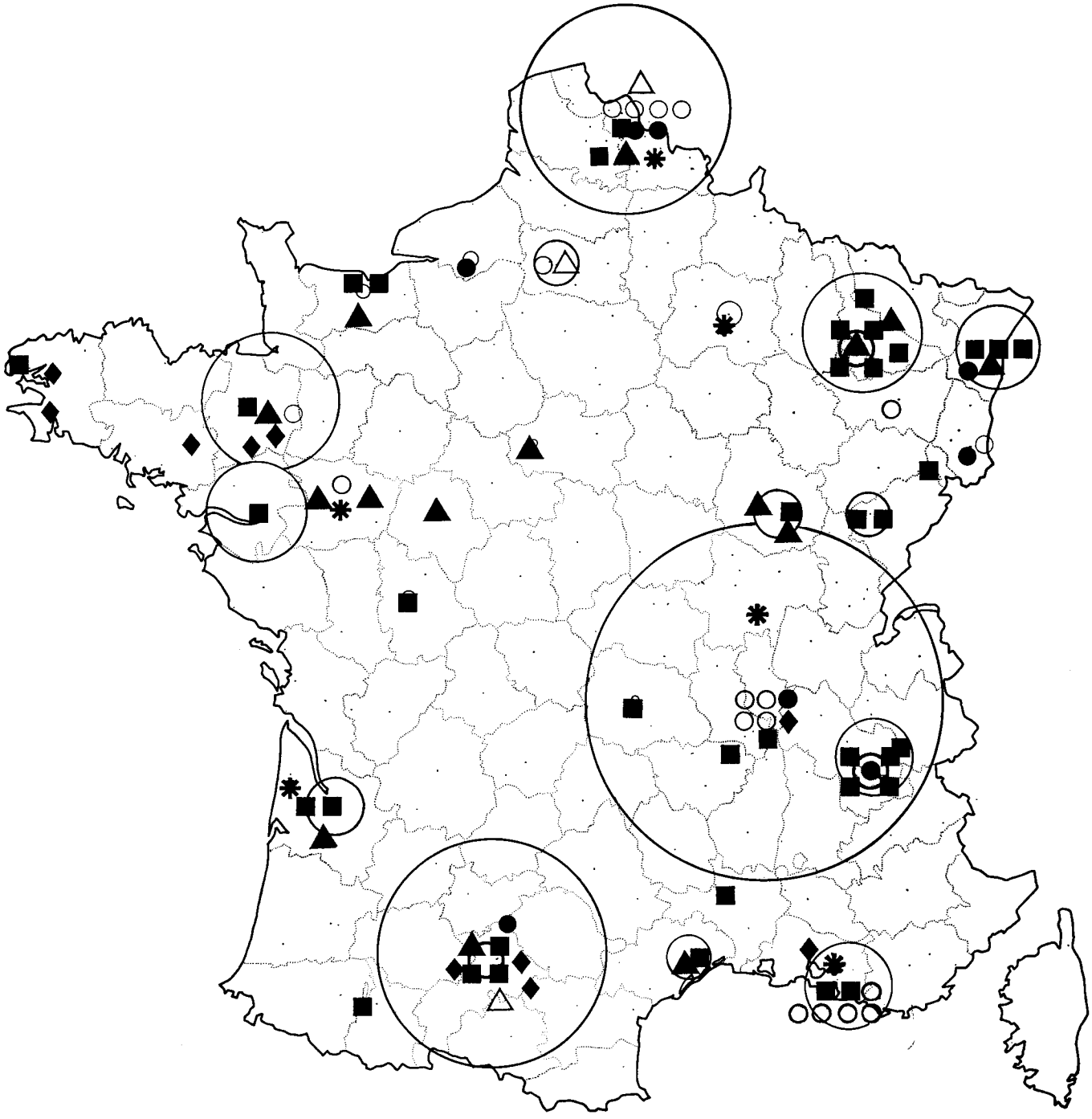

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
JURIDIQUE, COMMERCIAL, ADMINISTRATIF

Source : Répertoire des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'Education nationale année 1974

Instituts d'études politiques

U.E.R. - Droit, sciences juridiques, sciences économiques et de gestion

U.E.R. - Droit, sc. jur., sc. éco. et de gestion à dominante Recherche

U.E.R. - Droit et sciences juridiques

U.E.R. - Sciences économiques et de gestion

C.P.A.G. (Centres de préparation à l'administration générale)

I.A.E. (Institut d'administration des entreprises)

Droit,sciences juridiques, sc. éco. et de gestion (autres que les U.E.R.)

Sciences économiques et financières (autres que les U.E.R.)

E.S.C.A.E. (Ecoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises)

Ecoles d'enseignement supérieur commercial (autres que les E.S.C.A.E.)

Ecoles de notariat

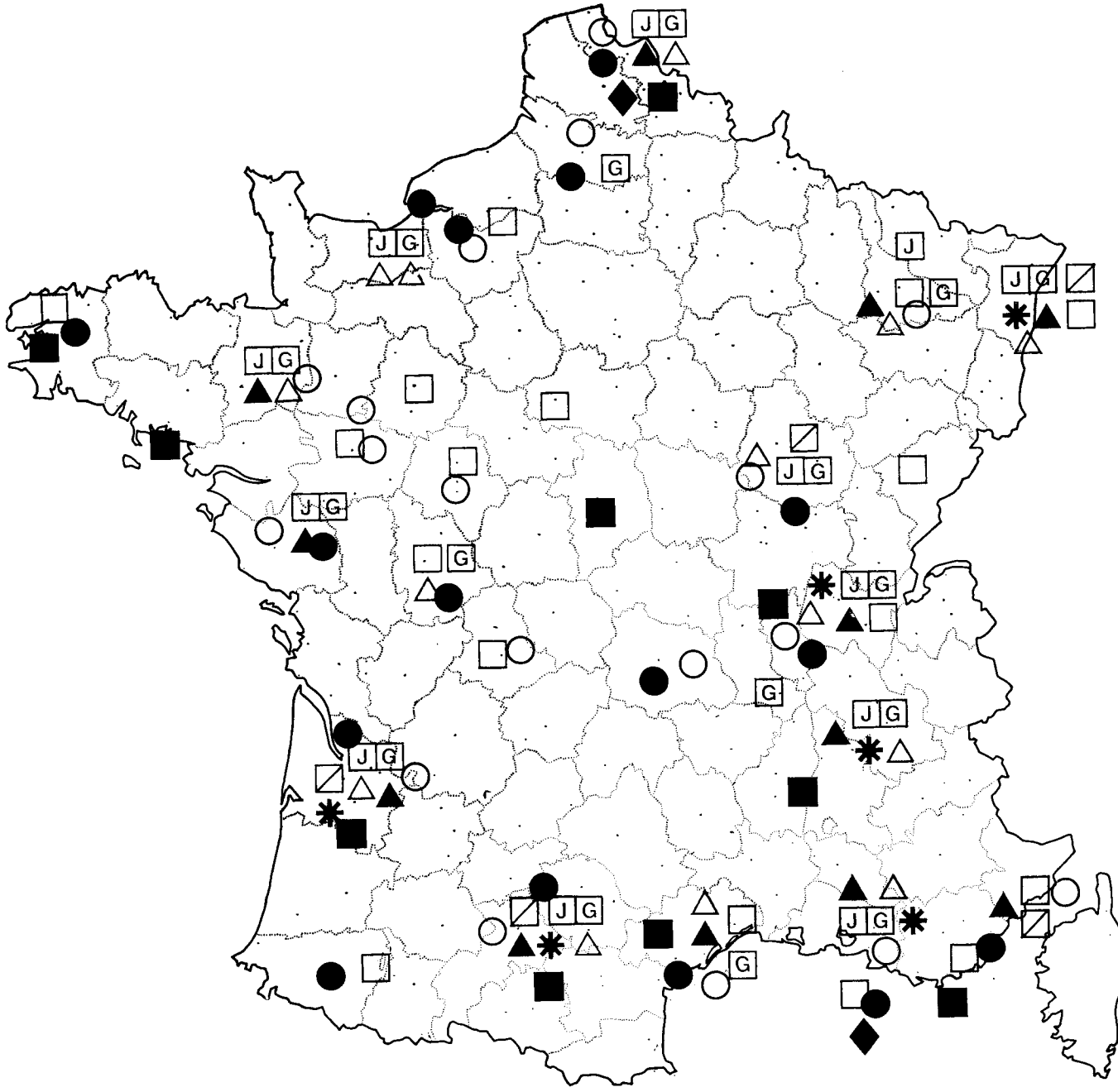
J G
G
J G
J
J G
J G
J G
J G
G
J G
G
J G
J G
J G
G
J G
J G
G

LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (IUT) EN PROVINCE

Source : ONISEP, 1974

Département d'enseignement

A — **CHIMIE**

B — **BIOLOGIE APPLIQUEE**
Options. Analyse biologique et biochimique. Industrie alimentaire. Agronomie. Diététique. Hygiène de l'environnement.

C — **TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION**

D — **CARRIERES DE L'INFORMATION**
Options. Documentation. Communication

E — **GENIE ELECTRIQUE**
Options. Automatique. Electronique. Electrotechnique

G — **GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS**
Options. Administration. Finances - comptabilité. Personnel

H — **HYGIENE ET SECURITE**
Options. Prévention et protection civile. Hygiène et sécurité en milieu de travail

I — **INFORMATIQUE**

J — **CARRIERES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES**

K — **GENIE THERMIQUE**

L — **GENIE CHIMIQUE**

M — **GENIE MECANIQUE (CONSTRUCTION ET FABRICATION)**

O — **STATISTIQUES, ETUDES ECONOMIQUES ET TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION**

P — **MESURES PHYSIQUES**
Options. Techniques et mesures physiques. Techniques et mesures physiochimiques

R — **GENIE CIVIL (BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS)**

S — **CARRIERES SOCIALES**
Options. Assistants sociaux. Educateurs spécialisés. Animateurs socio-culturels

T — **TRANSPORT-LOGISTIQUE**

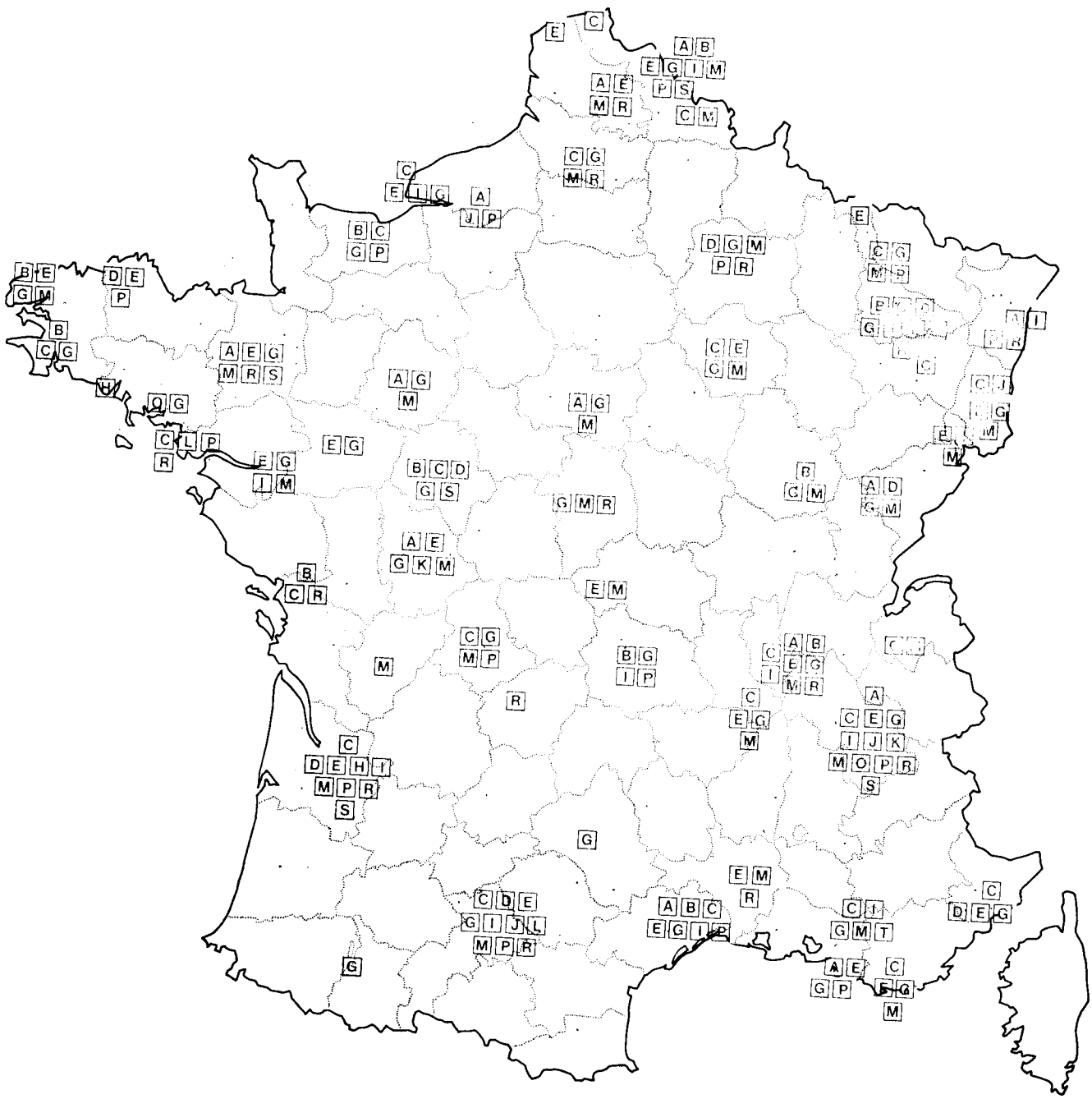

SECTIONS PREPARANT AU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

Source : CONATEF Bulletin d'information 200
1972 et complément

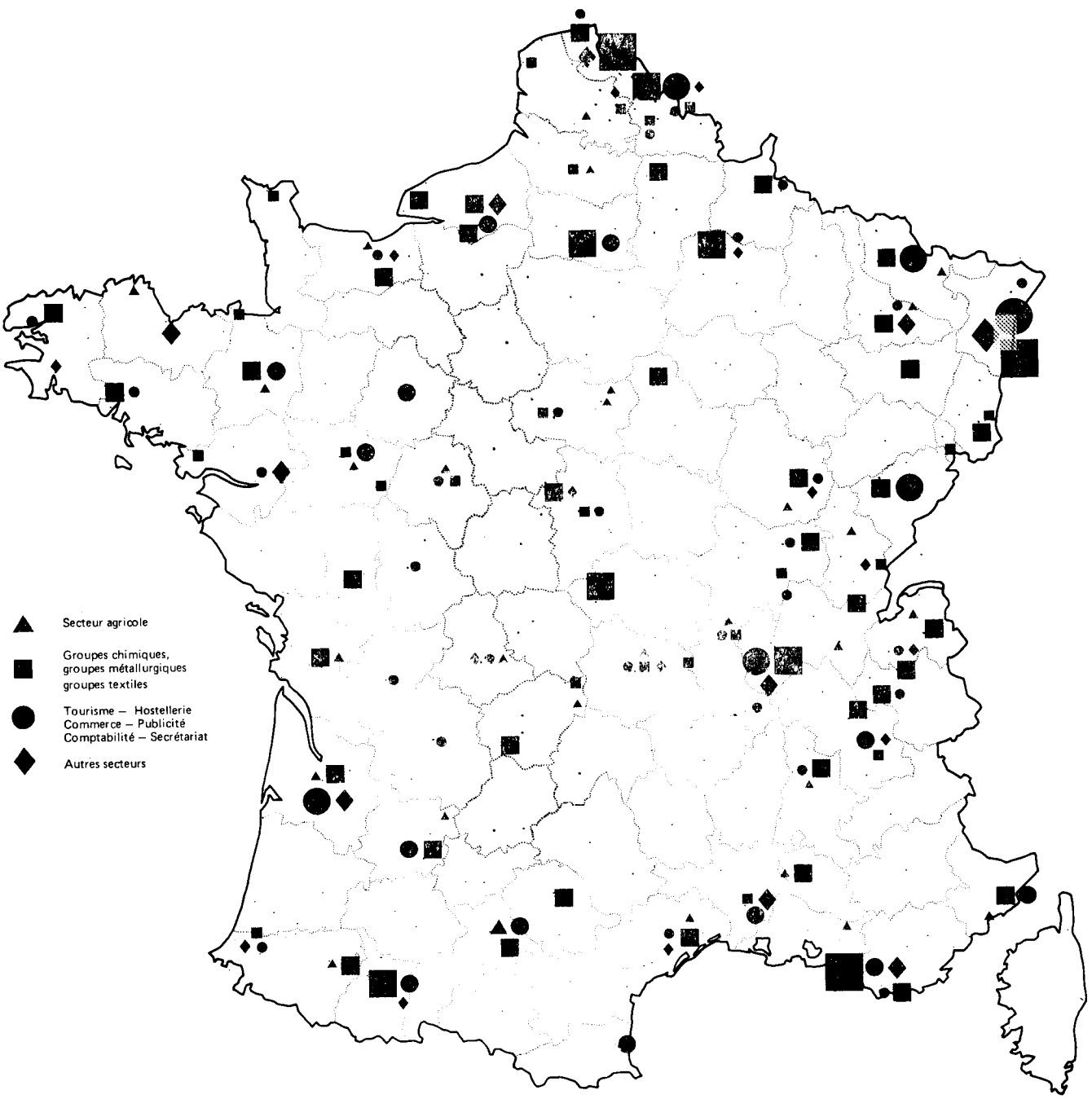

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
(hors région parisienne)

Source : C N A M, janvier 1974

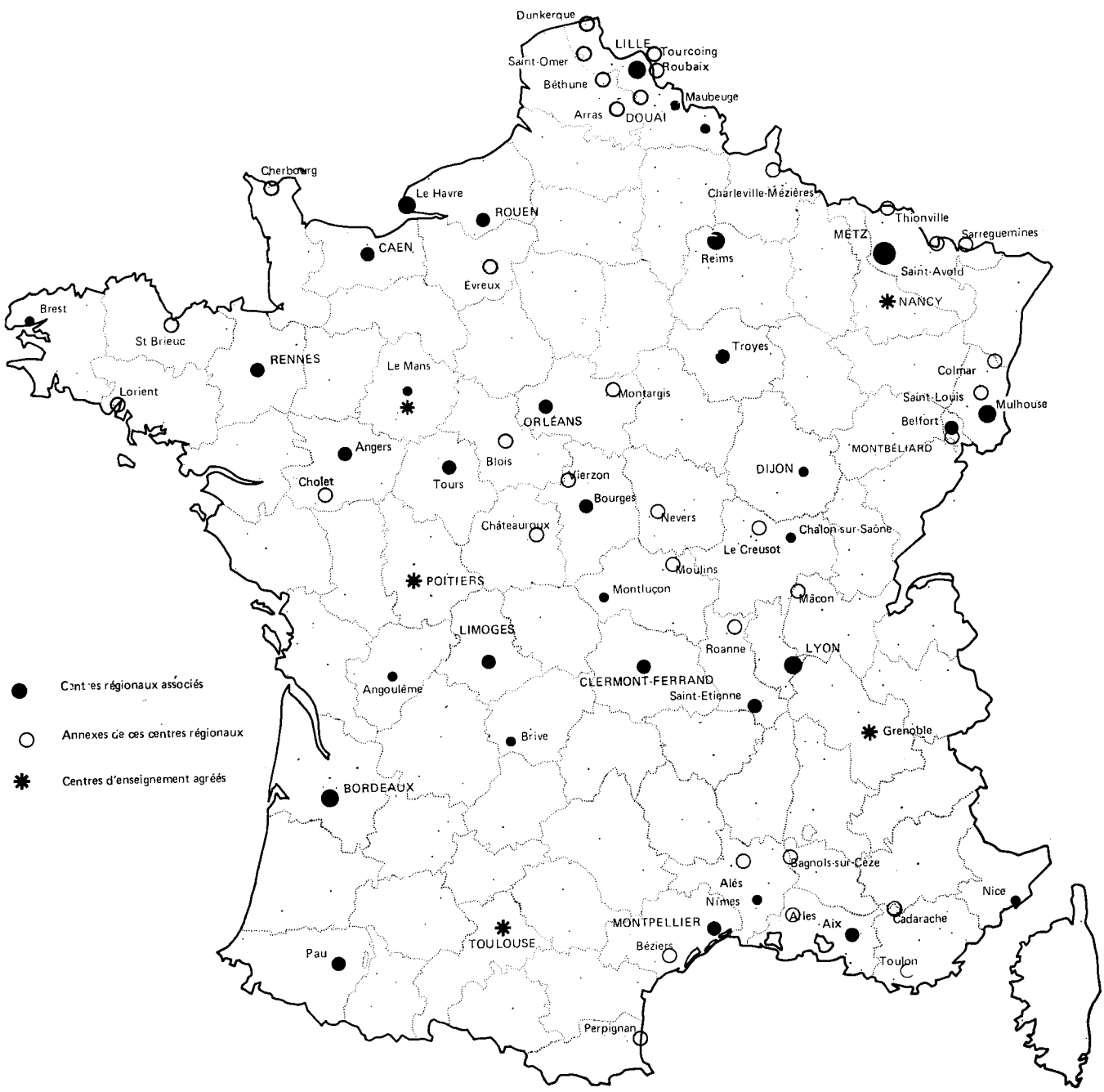

LES 7 CIRCONSCRIPTIONS DE L'AFPA
Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

Source : AFPA

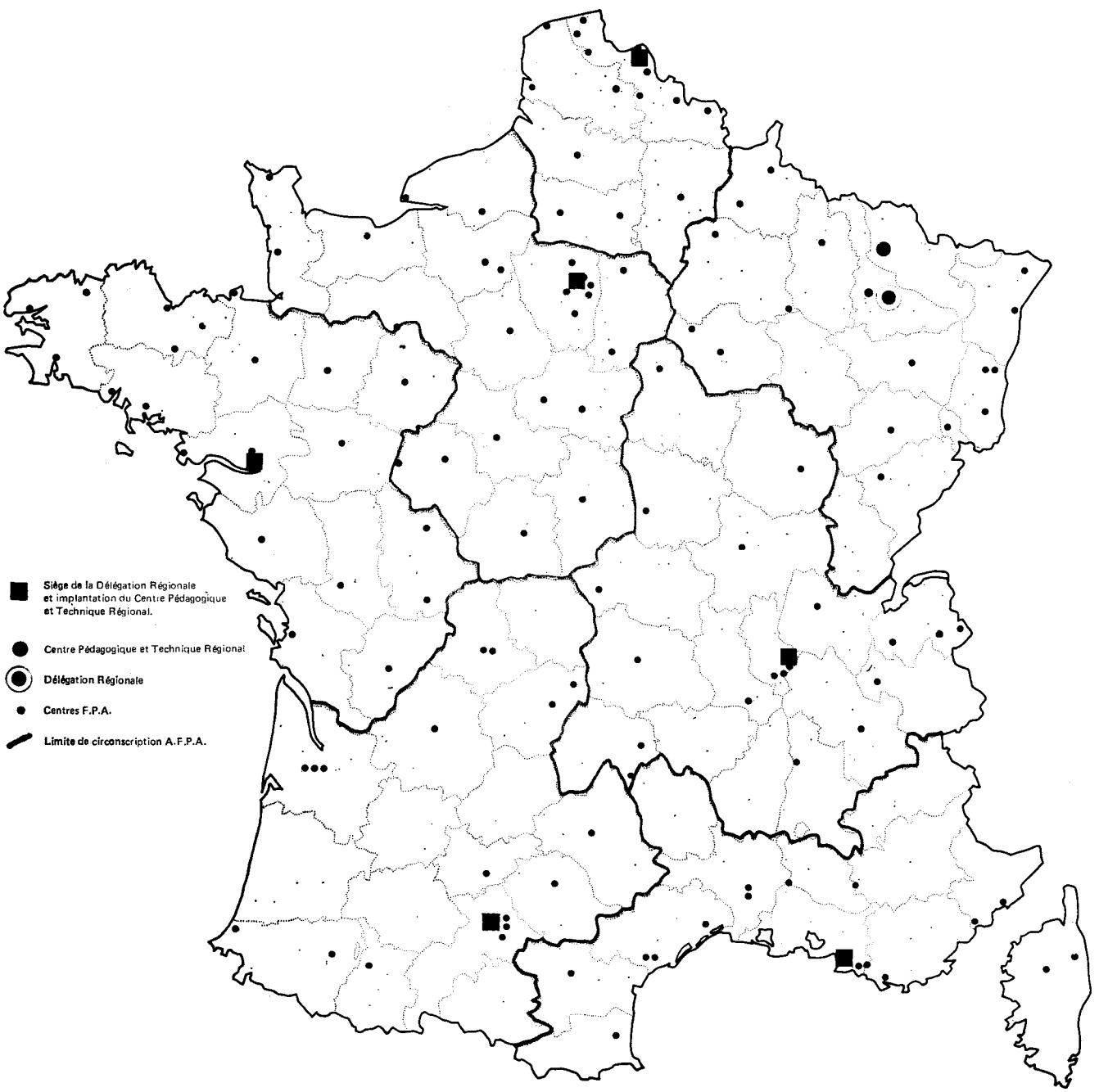

ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

ACTIVITES ET EQUIPEMENTS CULTURELS

Source : Bottin administratif, 1974

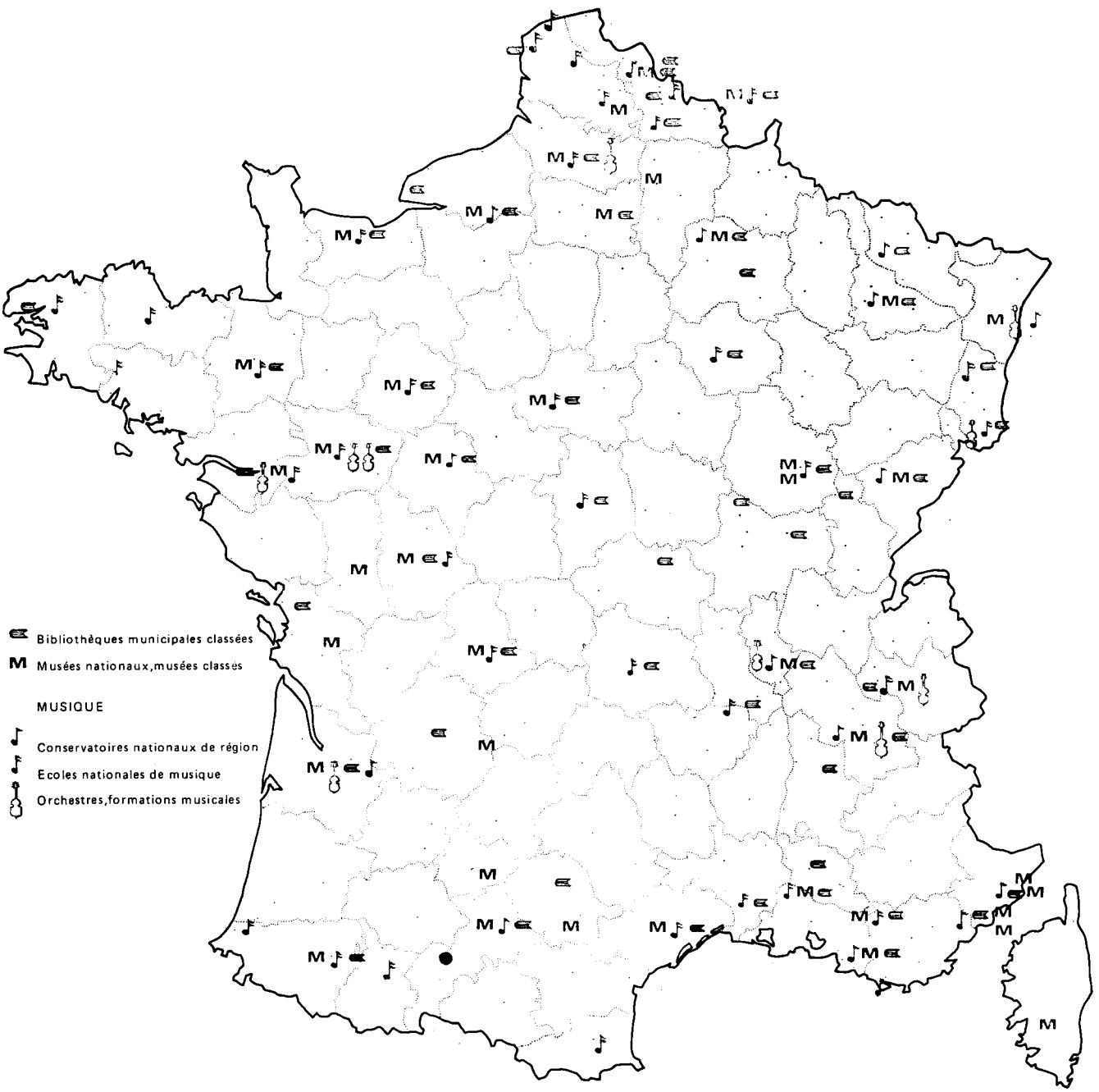

CAES

ACTIVITES ET EQUIPEMENTS CULTURELS

Source : Bottin administratif, 1974

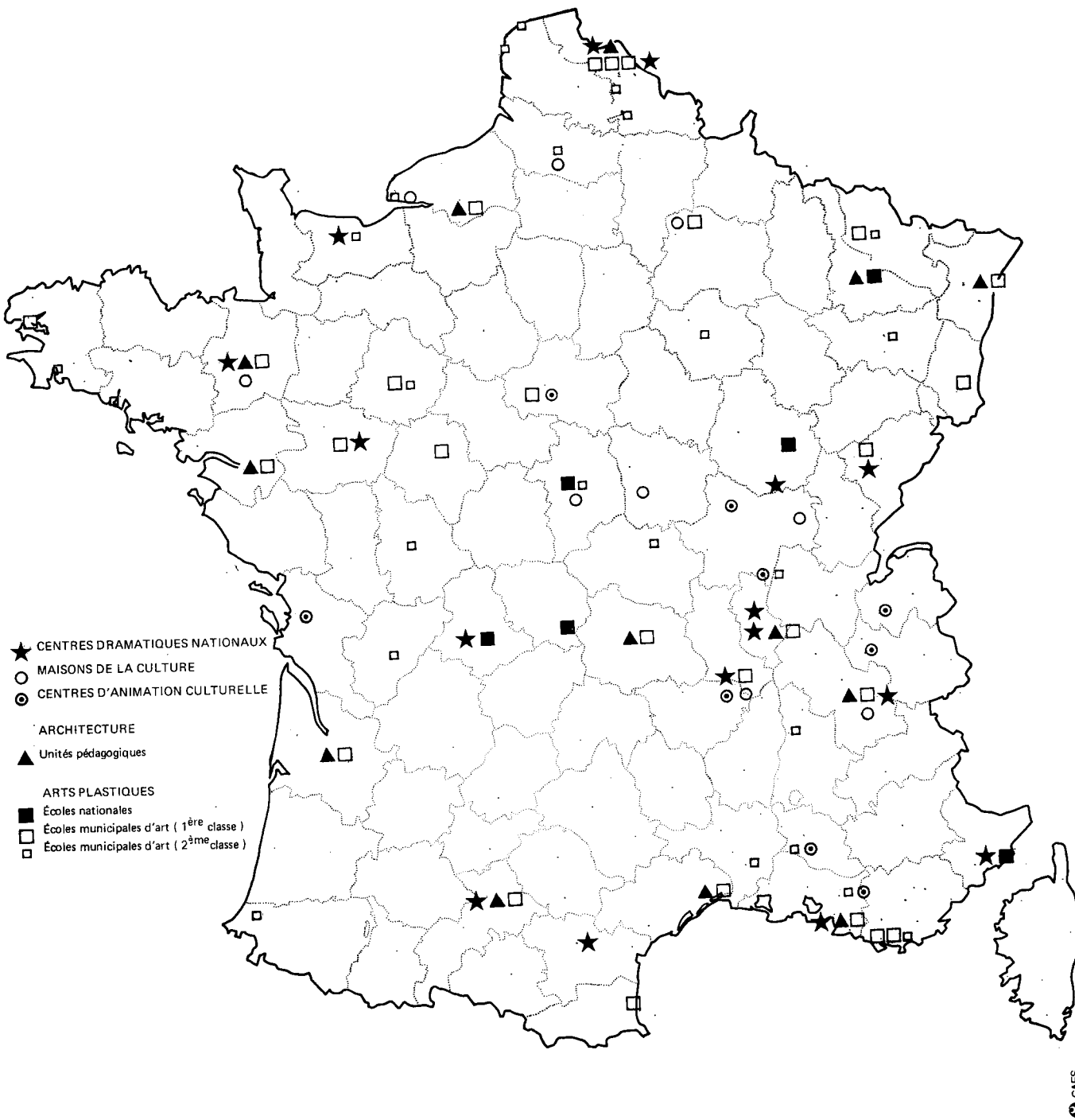

CAES

CINEMA D'ART ET D'ESSAI

Source : Centre national du cinéma, 1972

L'ouverture de salles d'Art et d'Essai n'est guère en rapport direct avec le niveau d'équipement en salles de cinéma et leur taux de fréquentation. Le rôle d'initiatives ou d'associations culturelles peut être déterminant. C'est par ailleurs une consommation culturelle assez typée socialement. D'où l'intérêt de cette information. Les zones les mieux couvertes sont l'Ouest et le couloir rhodanien, alors que le Nord, certaines zones de l'Est et du Midi sont assez peu touchées.

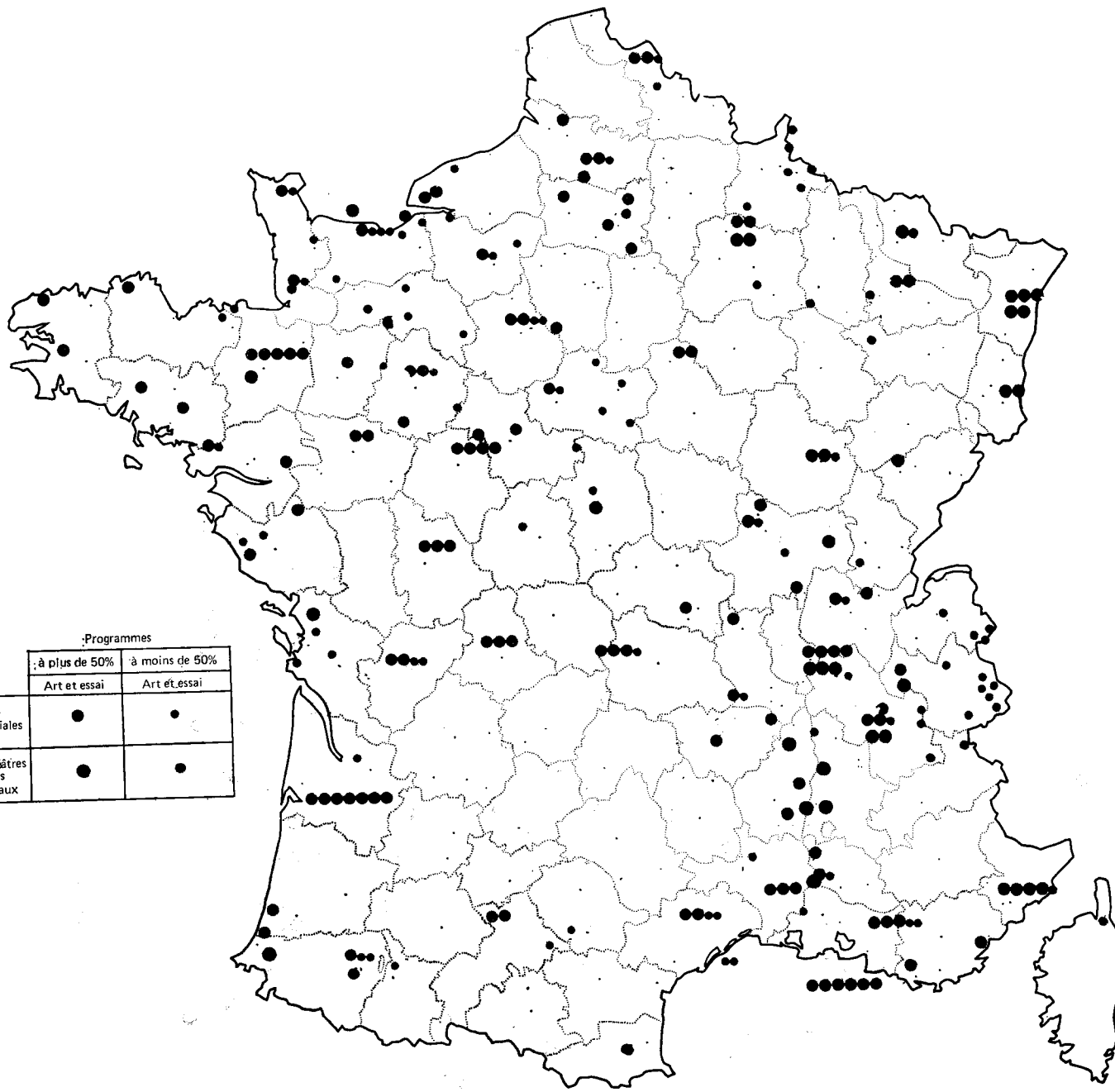
Programmes
à plus de 50% Art et essai
à moins de 50% Art et essai
Salles commerciales
M.J.C. théâtres casinos municipaux

CAES

EQUIPES SPORTIVES 1974

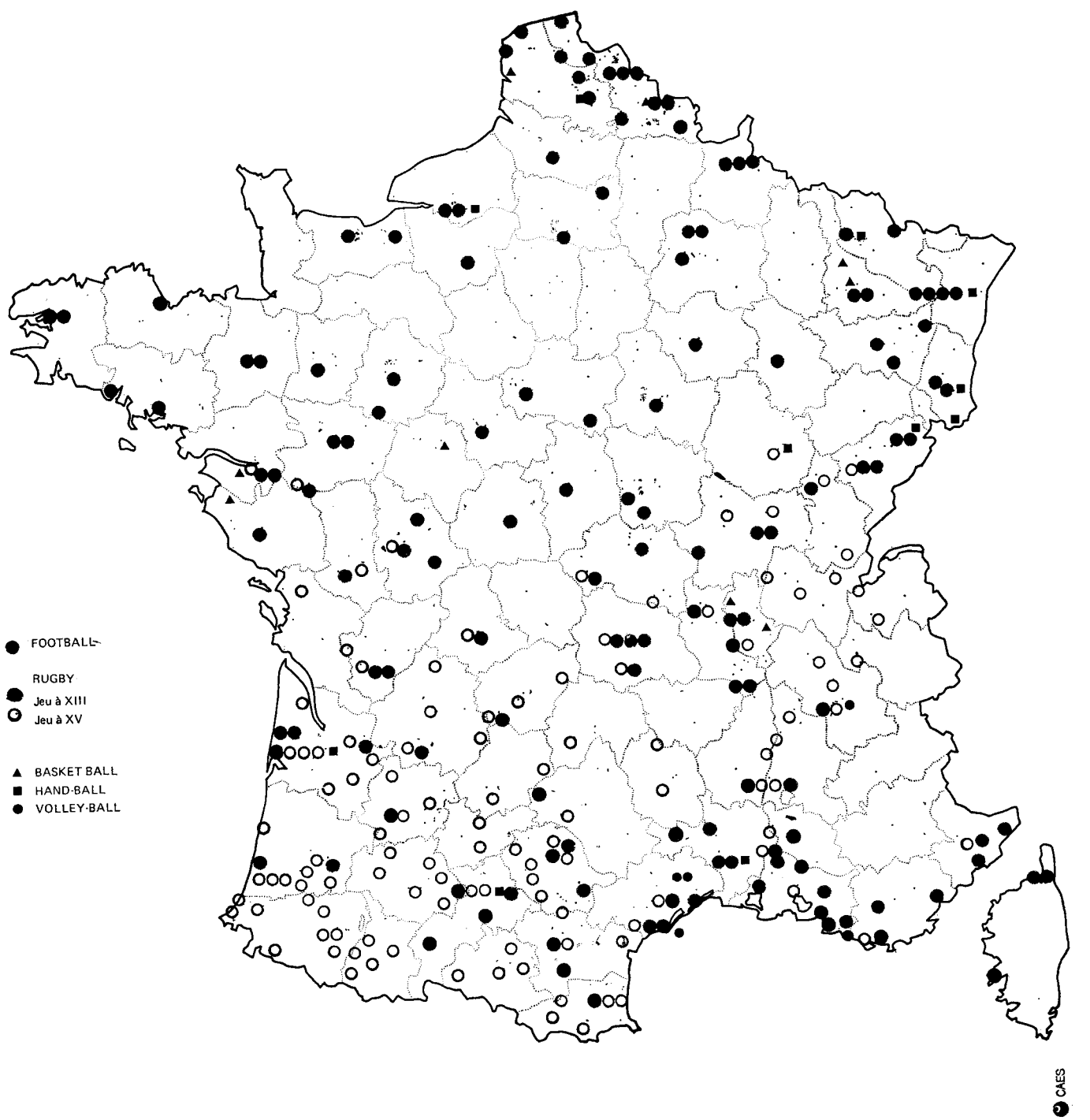

FLUX MIGRATOIRES

CARTES DES FLUX MIGRATOIRES ENTRE LES 94 PLUS GRANDES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES DURANT LA PÉRIODE 1962-1968

Ces cartes représentent les attractions les plus fortes exercées par chaque agglomération ou qu'exercent chaque agglomération sur les autres agglomérations.

Chaque ville est ainsi reliée à une ou deux autres villes (suivant les cartes) avec lesquelles elle entretient de fortes relations par le biais de l'émigration ou de l'immigration. On en vient alors à la constitution de réseaux interurbains.

L'attraction d'une ville « i » par une ville « j » est mesurée en divisant le flux migratoire « M » de « i » vers « j » par le produit des populations « P » de la ville de départ « i »et de la ville d'arrivée « j », soit $\frac{M_{ij}}{P_i P_j}$.

Cette mesure représente le taux d'émigration de « i » vers « j » rapporté à la population de « j » ou le taux d'immigration de « j » en provenance de « i » rapporté à la population de « i ».

Une telle mesure a pour intérêt d'éliminer les effets de taille de ville qui obscurcissent les attractions réelles qu'elles exercent les unes sur les autres.

La **carte 1** représente la plus forte attraction d'émigration : chaque agglomération « i » est reliée à l'agglomération « j » pour laquelle $\frac{M_{ij}}{P_i P_j}$ est le plus grand.

La **carte 2** représente les deux plus fortes attractions d'émigration pour chaque agglomération.

La **carte 3** représente la plus forte attraction d'immigration : chaque agglomération « i » est reliée à l'agglomération « j » pour laquelle $\frac{M_{ij}}{P_i P_j}$ est le plus grand.

La **carte 4** représente les deux plus fortes attractions d'immigration pour chaque agglomération.

Ces cartes illustrent la pertinence, en ce qui concerne les migrations, du concept de réseaux interurbains. Dans la constitution de ces réseaux, la distance entre les villes joue un rôle accessoire. Les attractions se manifestent à courte distance, essentiellement entre villes d'une même région, les villes voisines mais de régions différentes étant exclues du réseau (Belfort par exemple est exclu du réseau alsacien). Au-delà des migrations qui s'insèrent dans un réseau régional, la présence de liaisons privilégiées telle Toulon-Brest-Cherbourg, ou l'absence de telles liaisons — en particulier pour les villes de la vallée de la Loire — met en évidence dans le premier cas la réalité de réseaux a-spatiaux, dans le second la non-existence d'espaces couramment perçus comme des entités économiques ou culturelles.

Dans tous les cas, les réseaux représentés sur les cartes (ou l'absence des réseaux que l'on s'attendrait à y trouver) sont significatifs de liens économiques sociaux ou culturels qu'il appartient à un autre type d'analyse d'expliciter.

D. MALKIN.

Les cartes sont extraites de l'étude de H. Le Bras, Réseaux interurbains de migrations, *INED, 1973 (étude réalisée par le Service régional et urbain du Commissariat général du Plan, en liaison avec le SESAME).*

CARTE 1

«LA PLUS FORTE ATTRACTION D'EMIGRATION»

CAES

CARTE 2

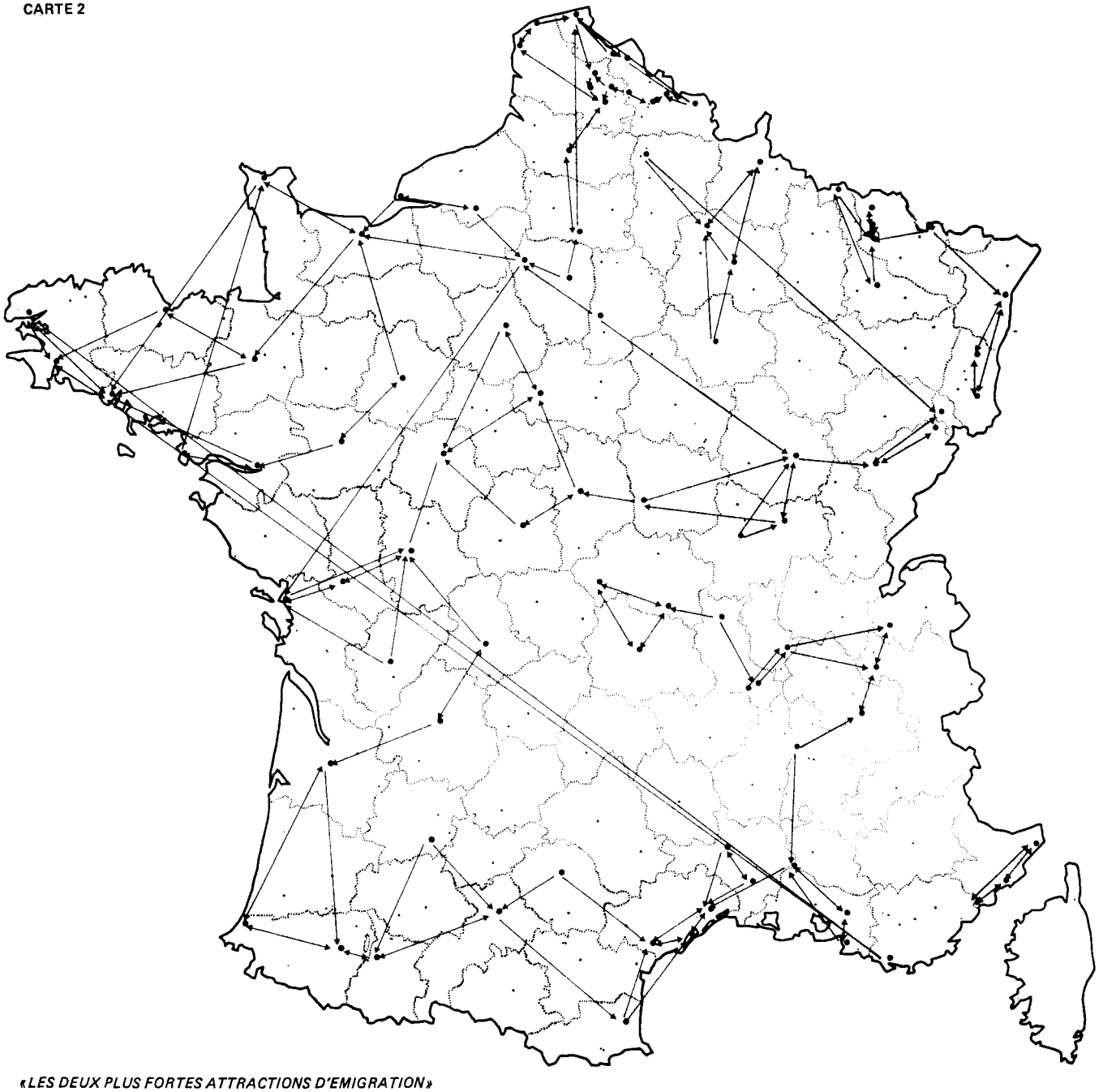

«LES DEUX PLUS FORTES ATTRACTIONS D'EMIGRATION»

CAES

CARTE 3

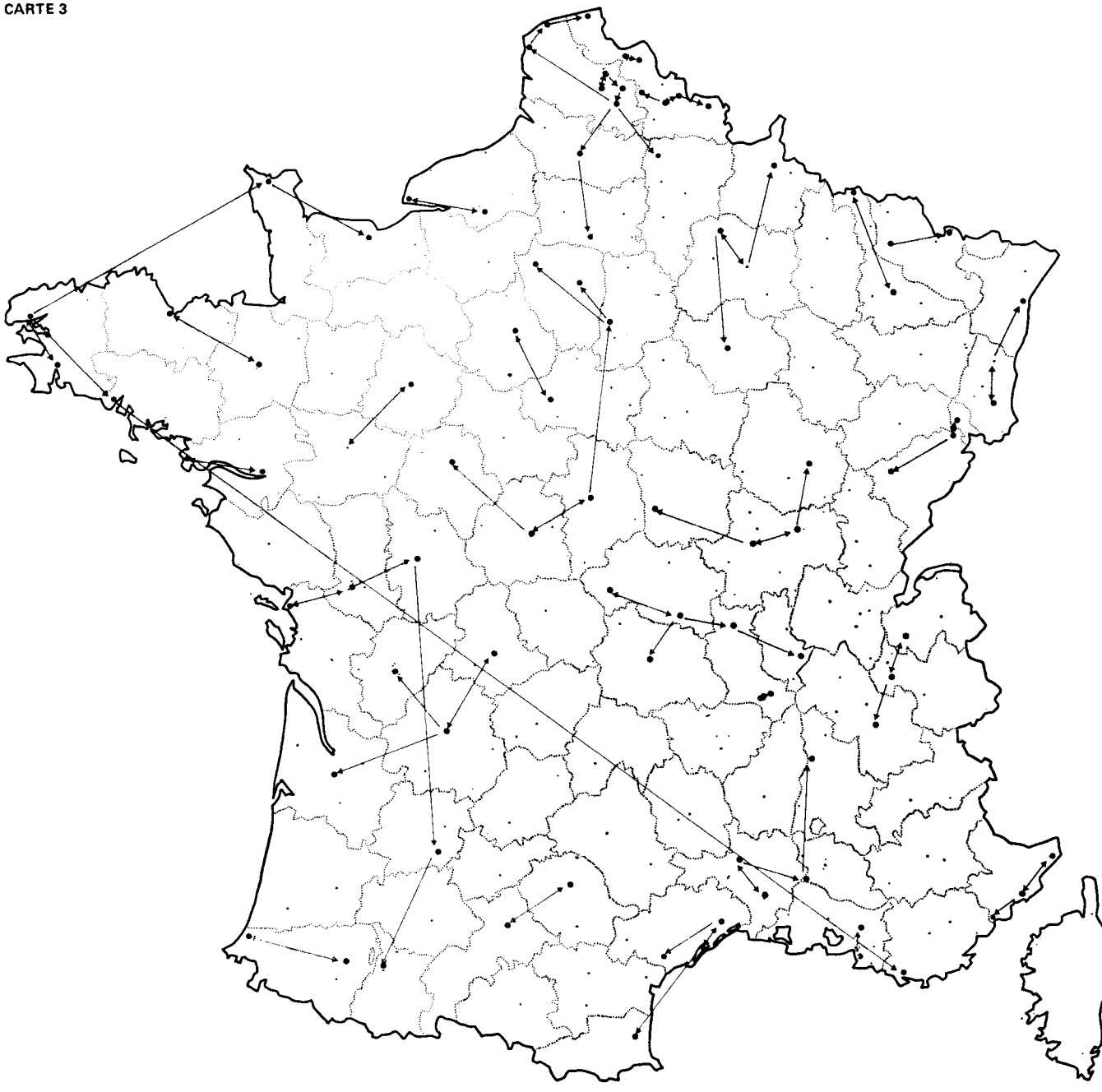

«LA PLUS FORTE ATTRACTION D'IMMIGRATION»

CAES

CARTE 4

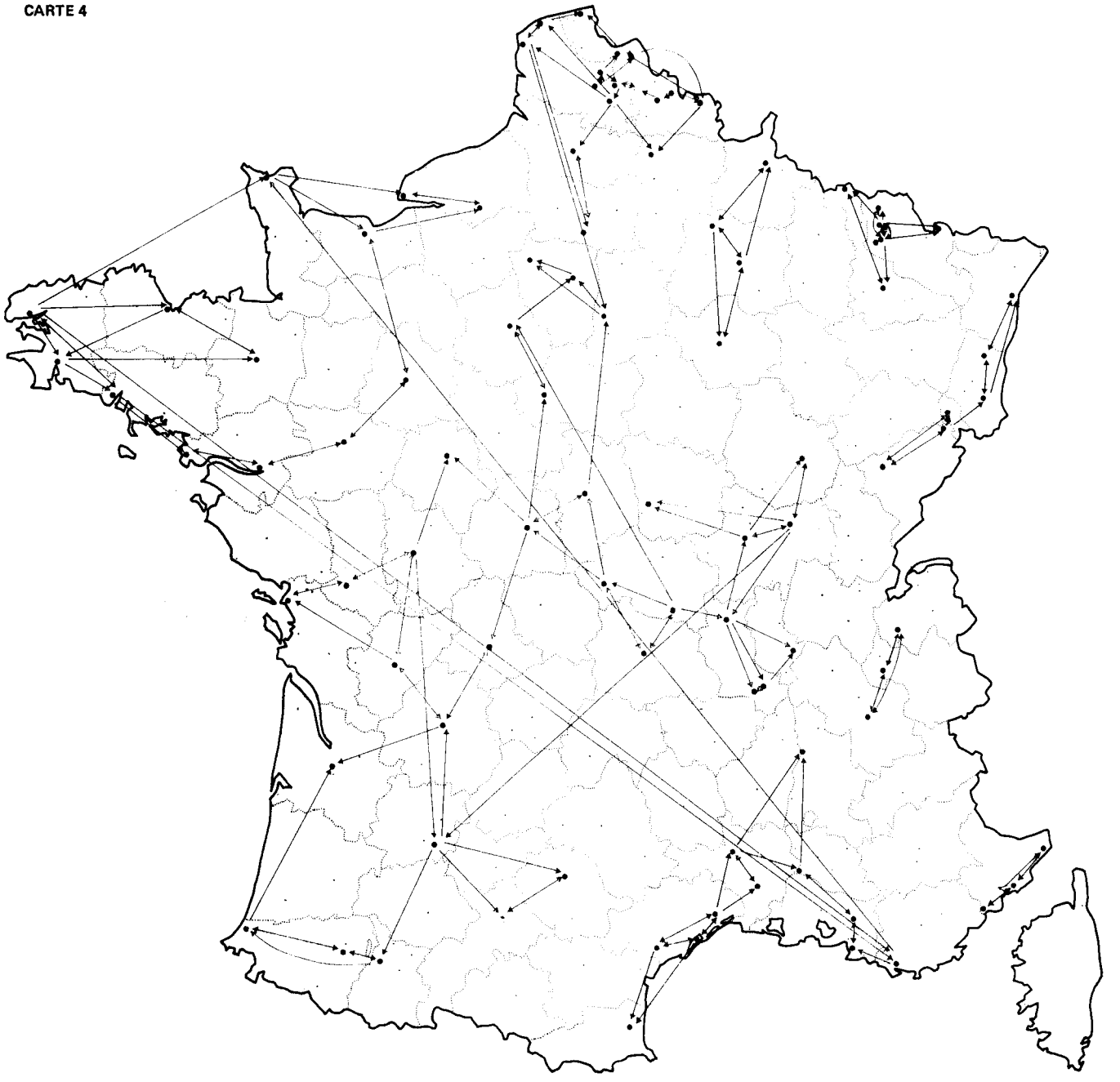

« LES DEUX PLUS FORTES ATTRACTIONS D'IMMIGRATION »

© CAES

POLITIQUE

SITUATIONS POLITIQUES DANS LES VILLES MOYENNES

1. - Objet

La recherche entreprise ne constitue pas à proprement parler un travail de sociologie électorale qui prétendrait à partir de cartes et de tableaux « expliquer » des évolutions politiques au niveau municipal ; plus modestement à travers ce recensement nous avons tenté de visualiser des situations politiques, chacun pouvant, à travers sa connaissance des transformations socio-économiques et socio-politiques des villes, interpréter les permanences ou les changements.

2. - Limites de l'étude

* L'échantillon des villes sur lesquelles porte cette étude a été défini de la façon suivante :

1) sont prises en compte toutes les unités urbaines ayant une commune centre de plus de 30 000 habitants en 1971,

2) sont exclues de l'analyse :

— Paris et les communes de plus de 30 000 habitants de la Région parisienne, à l'exception de Meaux, Melun et Mantes ;
— les métropoles d'équilibre et les communes de plus de 30 000 habitants comprises dans leur agglomération, à l'exception de Saint-Nazaire, Metz, Saint-Etienne et Grenoble.

Sont donc au total prises en compte 112 villes dont la population est supérieure à 30 000 habitants.

* Les situations politiques des villes ont été analysés à travers les élections municipales de 1953, 1959, 1965 et 1971 et les élections présidentielles de 1974.

* Il eût été trop long et matériellement très lourd d'étendre l'analyse à d'autres types de consultations, législatives, référendaires ou cantonales en raison de leur nombre, de la complexité du découpage des circonscriptions.

Aussi cette annexe ne comprendra-t-elle que les résultats électoraux lors des vingt dernières années des élections municipales et des présidentielles de 1974.

3. - Contenu de l'étude

Nous avons établi deux cartes visant à situer les types de coalitions victorieuses et les rapports entre les forces politiques au niveau municipal en 1965 et 1971 (les situations en 1953 et 1959 n'ont pas été retenues, la loi électorale de 1964 relative au mode de scrutin modifiant sensiblement les positions et rendant les comparaisons difficiles). Cette approche plus dynamique des réalités politiques locales nécessite quelques explications sur la « typologie » ainsi utilisée.

Par « *bipolarisation* », nous entendons une situation caractérisée dès le premier tour de scrutin par une opposition entre une gauche unie et une majorité alliée au centre ou un centre appuyé par la majorité.

Le schéma dit de « *troisième force* » se définit par l'opposition entre trois forces : l'une représentée par le PCF (parfois avec le PSU) ; l'autre composée majoritairement du parti socialiste et des éléments centristes ou composée d'indépendants, de centres démocrates, et de modérés avec participation minoritaire des socialistes et la dernière représentant les formes de la majorité (UDR - RI - CDP).

Le schéma « *désunion de la droite* » implique un affrontement (au moins au premier tour de scrutin) entre des listes UDR et centristes, le schéma « *désunion de la gauche* » implique lui aussi une dispersion des forces.

Les cartes suivantes ont été établies par le bureau d'études « Prospective et aménagement » et sous sa responsabilité.

SITUATION AU LENDEMAIN DES ELECTIONS MUNICIPALES

Source : Prospective et aménagement

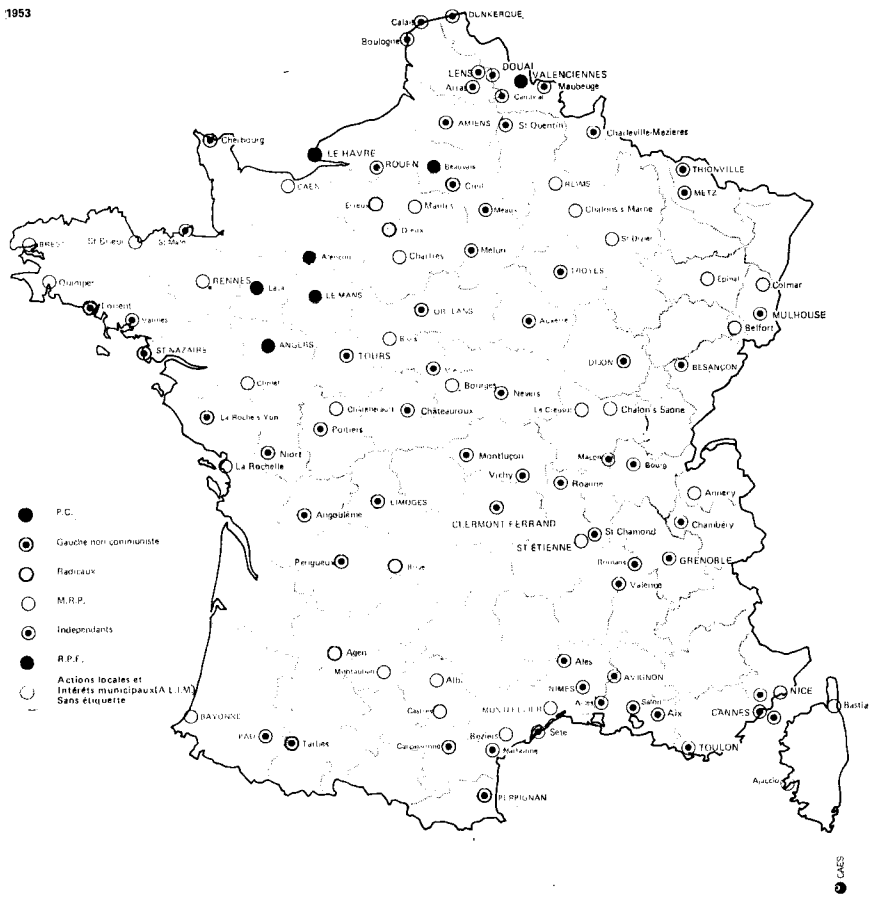

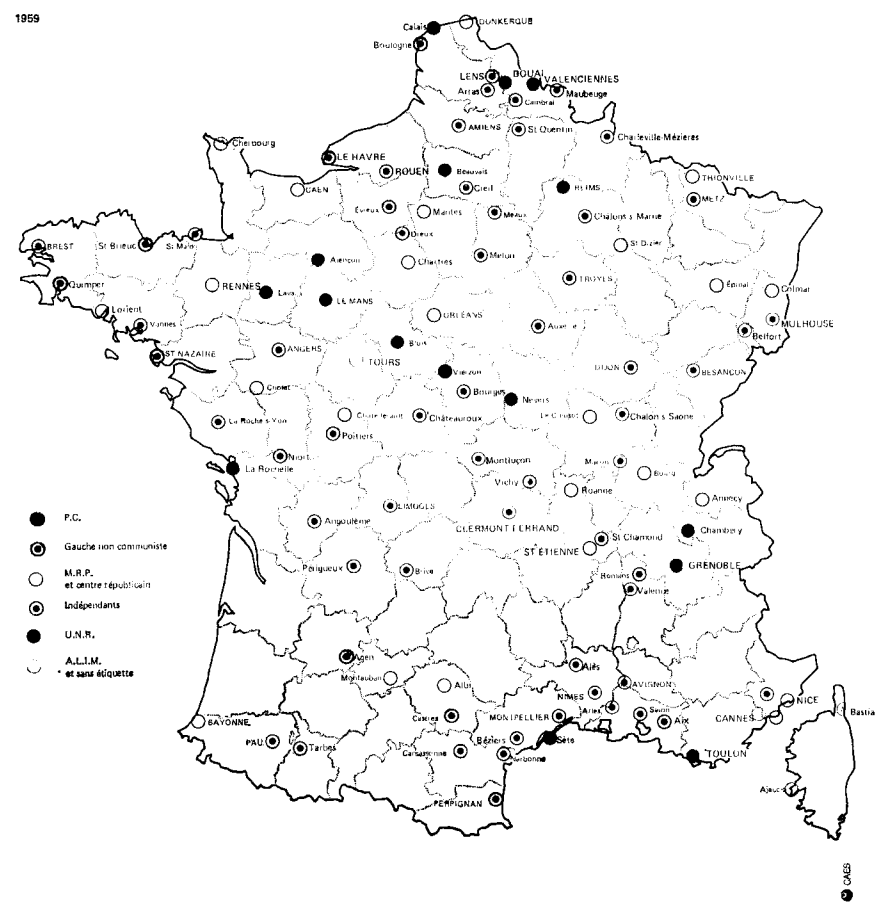

SITUATION AU LENDEMAIN DES ELECTIONS MUNICIPALES (suite)

Source : Prospective et aménagement

1965

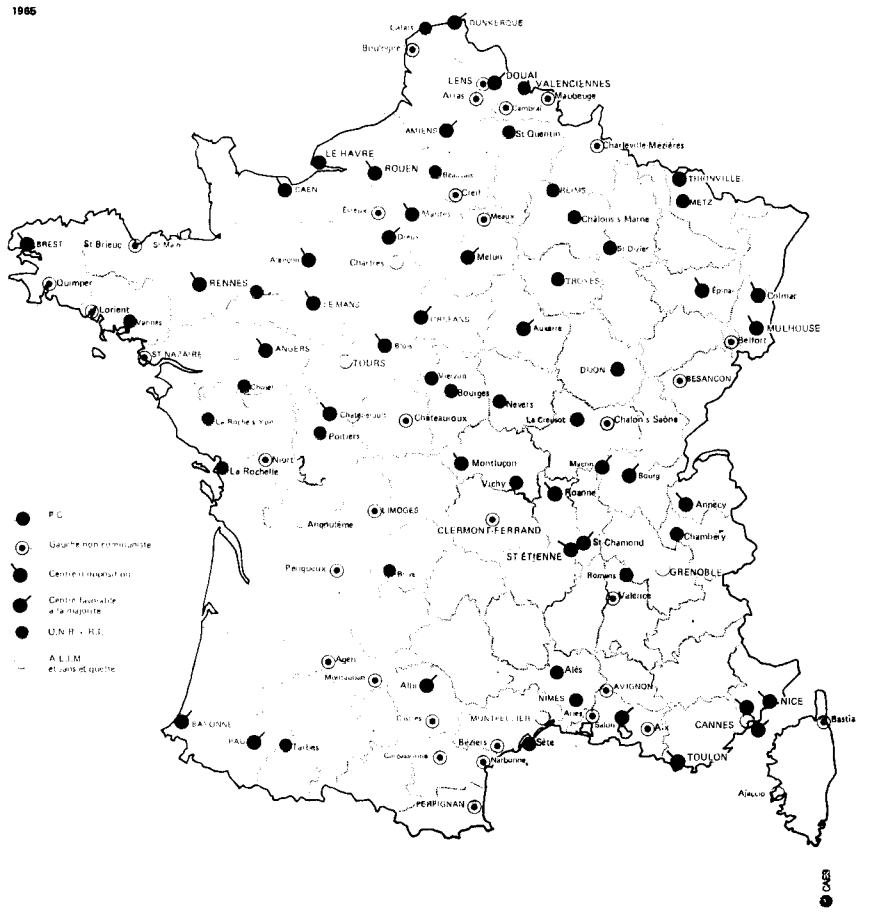

1971

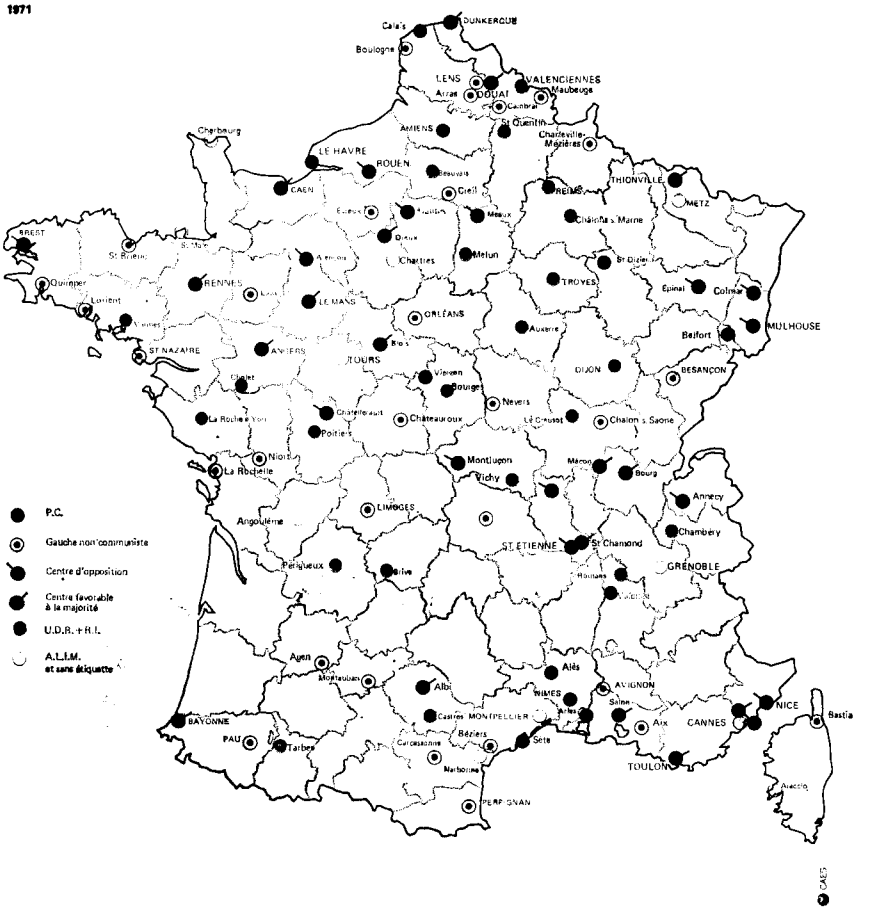

SITUATION AU LENDEMAIN DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE MAI 1974 (2e tour)

Source : Prospective et aménagement

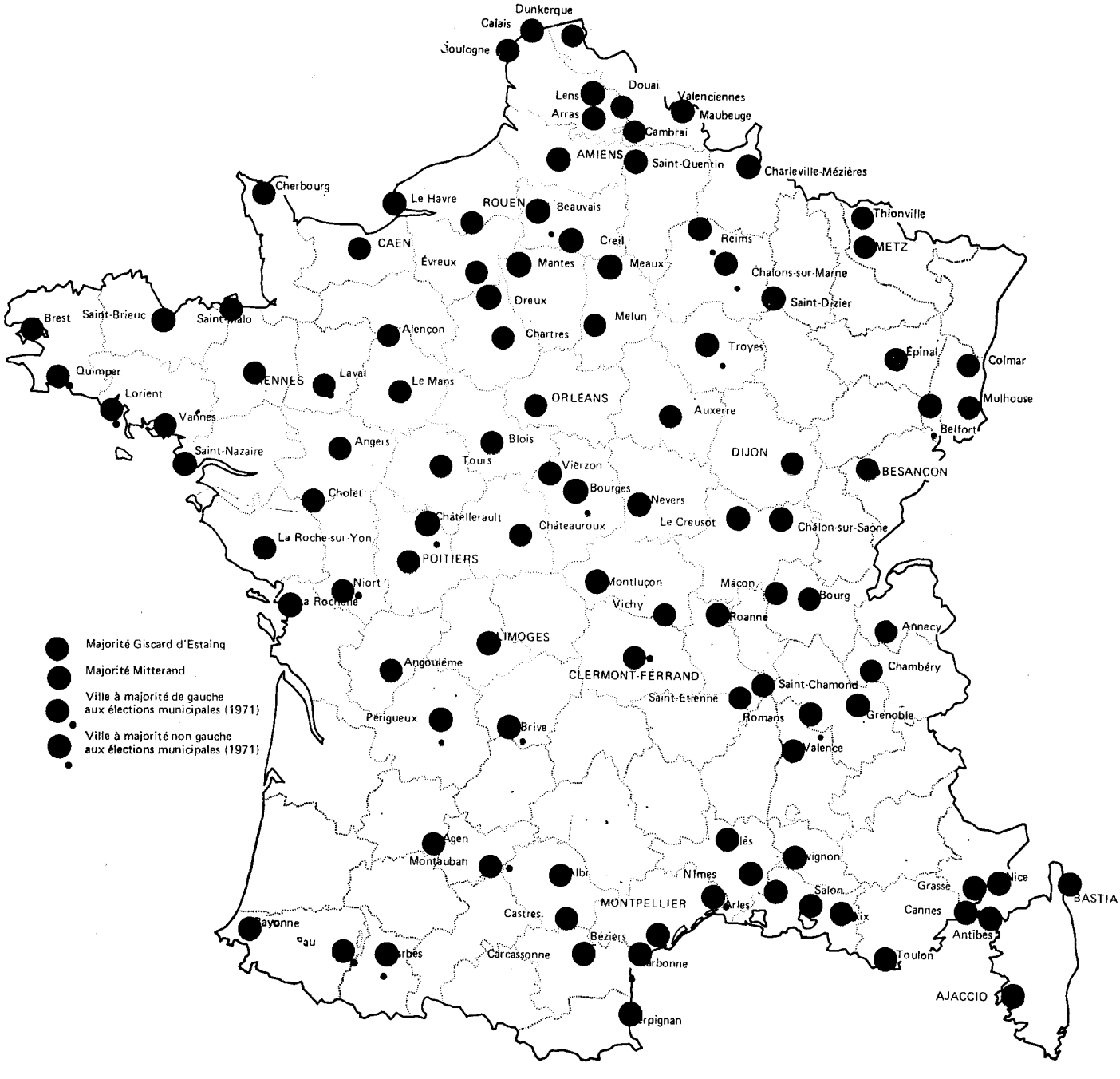

TYPOLOGIE DES COALITIONS VICTORIEUSES ET DES RAPPORTS ENTRE LES FORCES POLITIQUES 1965

Source : Prospective et aménagement

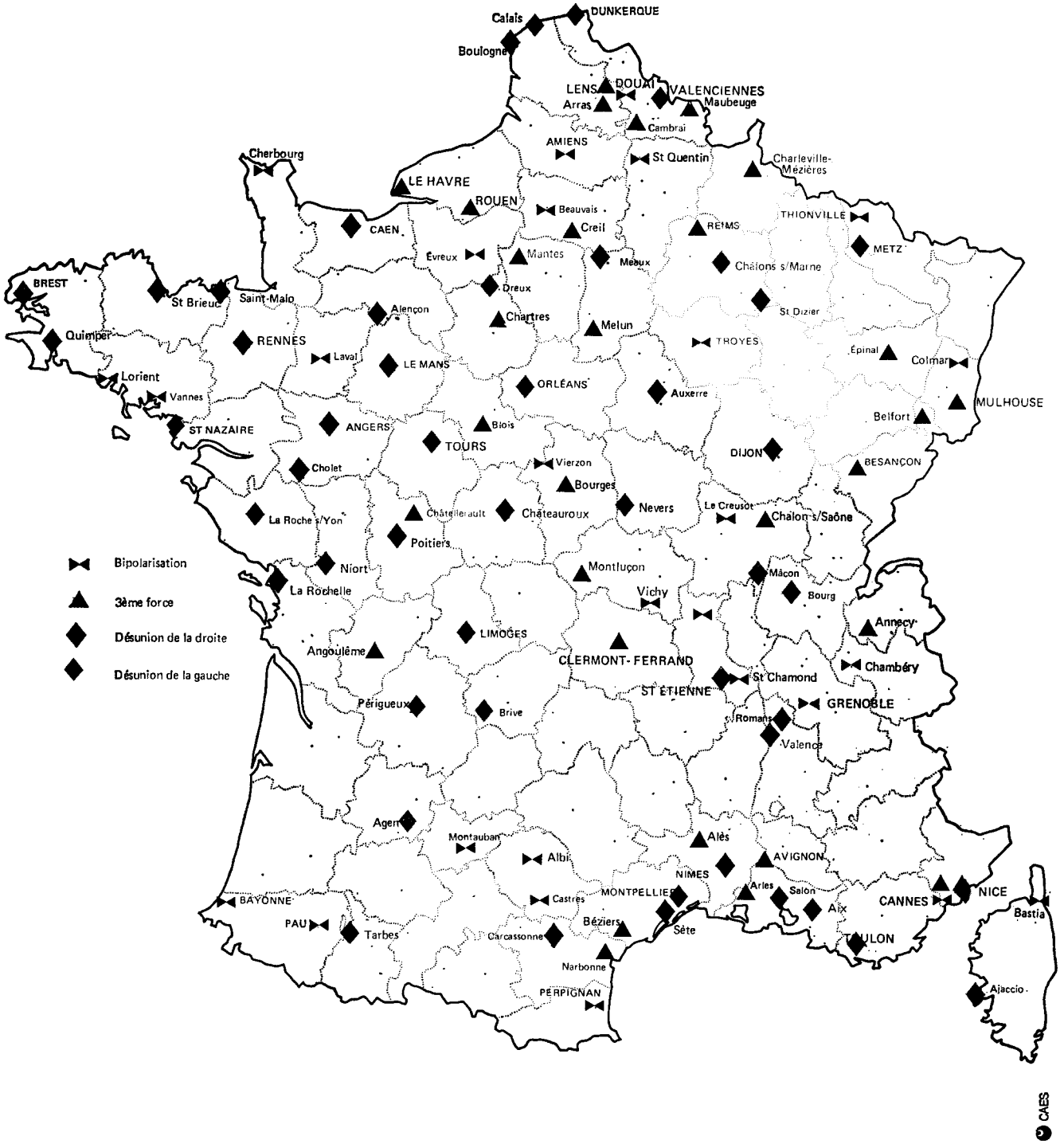

TYPOLOGIE DES COALITIONS VICTORIEUSES ET DES RAPPORTS ENTRE LES FORCES POLITIQUES 1971

Source : Prospective et aménagement

MUNICIPALITES ET APPARTENANCE POLITIQUE

Source : Prospective et aménagement

U.N.R. U.D.R.

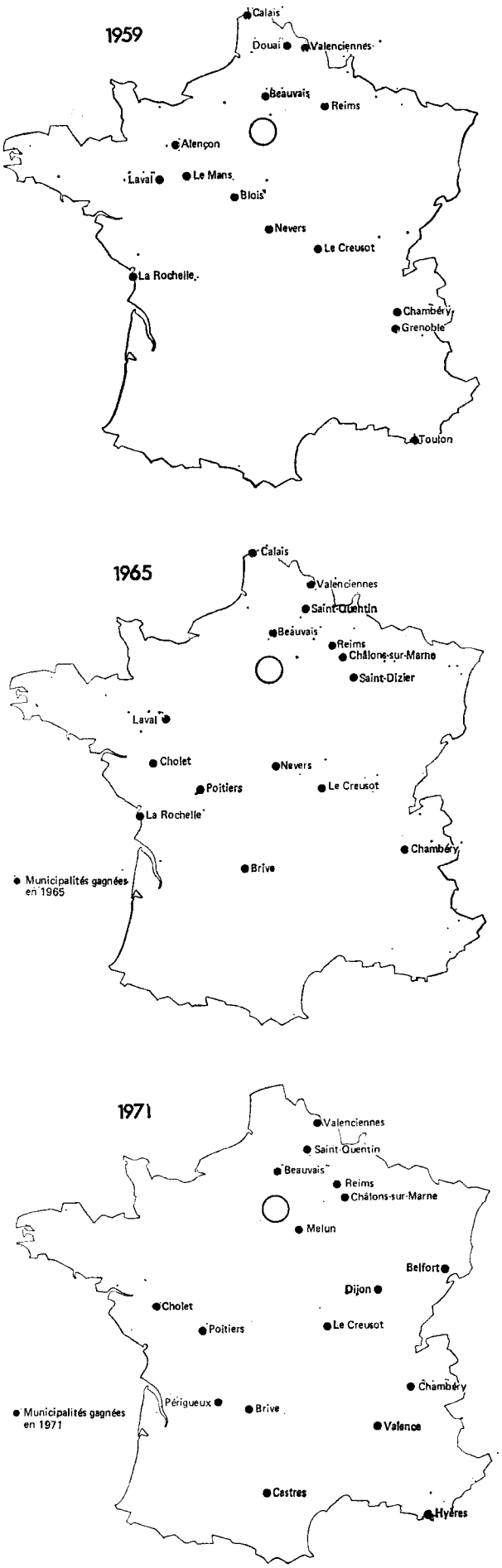

S.F.I.O. P.S.

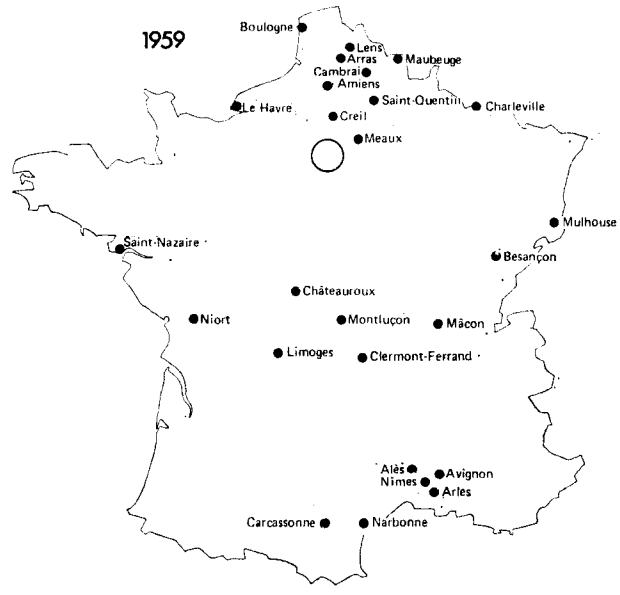

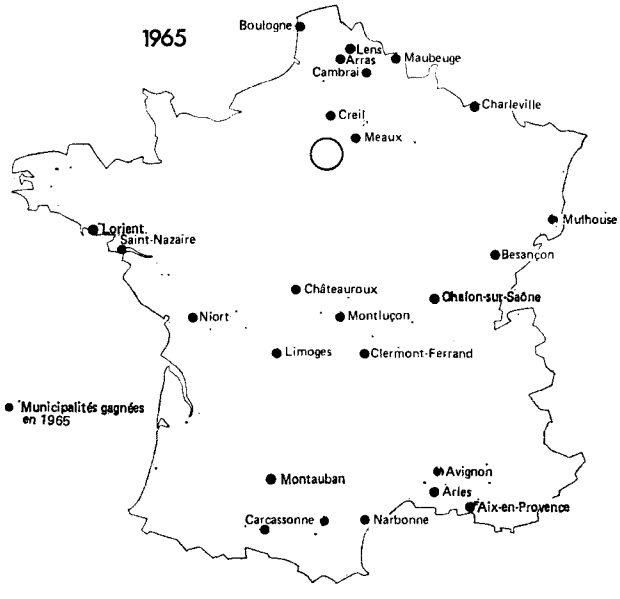

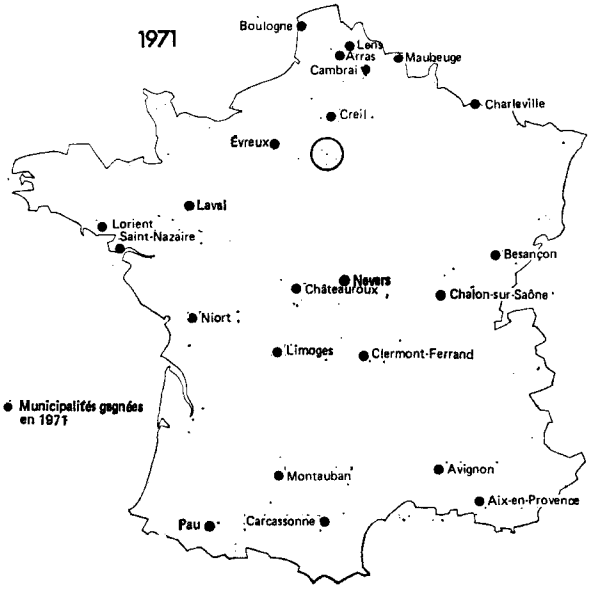

PARTI COMMUNISTE

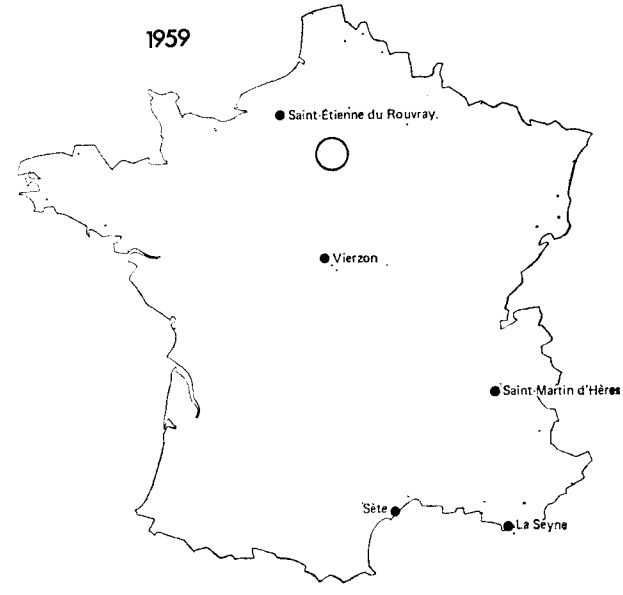

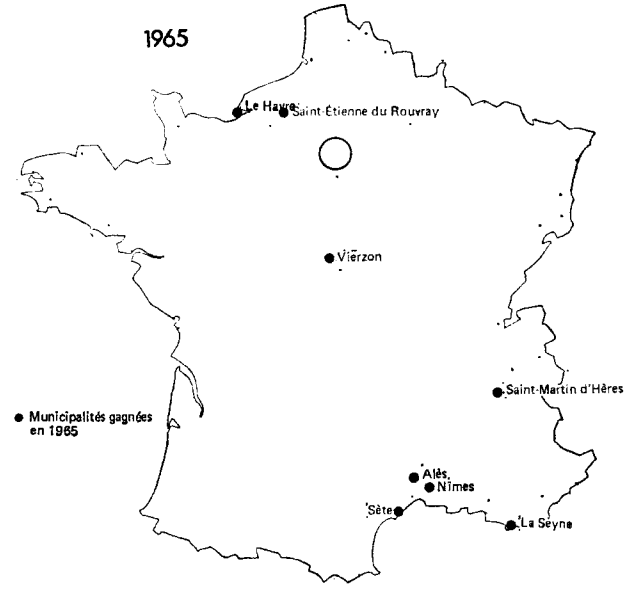

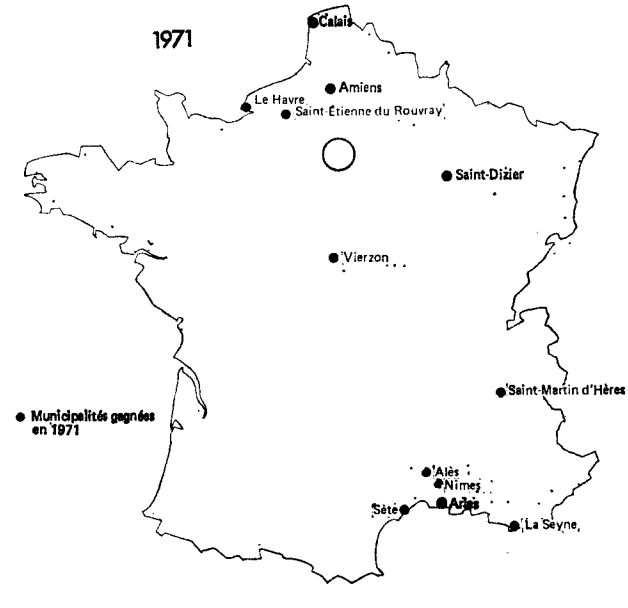

MUNICIPALITES ET APPARTENANCE POLITIQUE (suite)

U. N. R. — U. D. R.

	1959	1965	1971
Alençon (U.N.R.)	●	Centre d'opposition	Centre d'opposition
Beauvais (U.N.R.)	●	●	●
Blois	●	Centre d'opposition	Centre majorité
Calais	●	●	P.C.
Chambéry	●	●	●
Douai	●	Centre majorité	Centre majorité
Grenoble	●	GAM	GAM
Laval (U.N.R.)	●	●	P.S.
Le Mans (U.N.R.)	●	Centre d'opposition	Centre majorité
Nevers	●	●	Union de la gauche
Reims	●	●	●
La Rochelle	●	●	Union de la gauche
Toulon	●	Centre d'opposition	Centre majorité
Valenciennes (U.N.R.)	●	●	●
Le Creusot	●	●	●
Brive		●	●
Chalons s/Marne		●	●
Cholet		●	●
Poitiers		●	●
Saint-Dizier *		●	P.C.
Saint-Quentin		●	●
Belfort			●
Castres			●
Dijon			●
Hyères			●
Melun			●
Périgueux			●
Valence			●

Ville gagnée lors d'une élection partielle en 1962

RADICAUX

	1959	1965	1971
Agen	●	●	P.S.
Bastia	●	●	●
Béziers	●	●	●
Brive	●	U.D.R.	U.D.R.
Castres	●	●	U.D.R.
Dreux	●	centre majorité	centre majorité
Évreux	●	●	P.S.
Périgueux	●	●	U.D.R.
Quimper	●	●	●
Valence	●	●	U.D.R.
Orléans			●
La Rochelle			●

MUNICIPALITES ET APPARTENANCE POLITIQUE (suite)

S. F. I. O. – P. S.

	1959	1965	1971
Alès	●	P.C.	P.C.
Amiens	●	Centre majorité	P.C.
Arles	●	●	P.C.
Arras	●	●	●
Avignon	●	●	●
Besançon	●	●	●
Boulogne	●	●	●
Cambrai	●	●	●
Carcassonne	●	●	●
Charleville	●	●	●
Châteauroux	●	●	●
Clermont-Ferrand	●	●	●
Creil	●	●	●
Le Havre	●	P.C.	P.C.
Lens	●	●	●
Limoges	●	●	●
Mâcon	●	Centre majorité	Centre majorité
Maubeuge	●	●	●
Meaux	●	●	Centre opposition
Montluçon	●	●	Centre opposition
Mulhouse	●	●	Centre opposition
Narbonne	●	●	sans étiq. maj.
Nîmes	●	P.C.	P.C.
Niort	●	●	●
Saint Nazaire	●	●	●
Saint-Quentin	●	U.N.R.	U.N.R.
Aix en Provence		●	●
Châlon s/Saône		●	●
Lorient		●	●
Montauban		●	●
Évreux			●
Laval			●
Nevers			●
Pau			●

DIVERS GAUCHE

	1959	1965	1971
Belfort	P.S.U.	P.S.U.	U.D.R.
Châlon-sur-Saône	soc. ind.	P.S.	P.S.
Grasse	P.C. – S.F.I.O. – UFD	centre opposition	centre opposition
Perpignan	divers gauche	divers gauche	divers gauche
Poitiers	centre gauche	U.D.R.	U.D.R.
Saint-Brieuc	P.S.U. (1960)	P.S.U.	P.S.U.
Sotteville lès Rouen	CIR	CIR	CIR
Agen			union de la gauche

PARTI COMMUNISTE

	1959	1965	1971
Saint-Etienne du Rouvray	●	●	●
Saint-Martin d'Hères	●	●	●
Sète	●	●	●
La Seyne	●	●	●
Vierzon	●	●	●
Alès		●	●
Le Havre		●	●
Nîmes		●	●
Amiens			●
Arles			●
Calais			●
Saint-Dizier			●

EVOLUTION POLITIQUE DES MUNICIPALITÉS DE 1959 A 1971

Municipalités	1959	1965			1971		
	M.R.P	Centre opp.	Centre maj.	Autres	Centre opp.	Centre maj.	Autres
Albi	●		●			●	
Annecy	●	●			●		
Antibes	●		●		●		
Bayonne	●		●			●	
Bourg-en-Bresse	●		●			●	
Caen	●	●				●	
Chartres	●			ss. étiq. maj.			ss. étiq. maj.
Châtellerault	●	●			●		
Cholet	●			U.N.R.			U.D.R.
Colmar	●	●			●		
Le Creusot	●			U.N.R.			U.D.R.
Dunkerque	●		●			●	
Épinal	●	●			●		
Lorient	●			Gauche non com.			Gauche non com.
Mantes	●	●			●		
Montauban	●			Gauche non com.			Gauche non com.
Nice (Centre rép.)	●	●			●		
Orléans	●		●				Gauche non com.
Rennes	●	●				●	
Saint-Dizier	●			U.N.R.			P.C.F.
Saint-Étienne (Centre rép.)	●	●			●		
Thionville	●		●			●	
		9	7	2 opp. | 4 maj.	8	7	4 opp. | 3 maj.

Municipalités	1959	1965				1971			
	Indépendants	Centre opp.	Centre maj.	R.I.	Autres	Centre opp.	Centre maj.	R.I.	Autres
Aix-en-Provence	●				P.S.				P.S.
Angers	●	●					●		
Angoulême	●				ss. étiq. maj.				ss. étiq. maj.
Auxerre	●		●					●	
Bourges	●			●				●	
Brest	●	●				●			
Châlons-Marne	●				U.N.R.				U.D.R.
Dijon	●			●					U.D.R.
Hyères	●	●							U.D.R.
Melun	●		●						U.D.R.
Metz	●			●					ss. étiq. opp.
Montpellier	●				ss. étiq. maj.				ss. étiq maj.
Pau	●		●						Gauche
La Roche-sur-Yon	●			●				●	
Romans	●			●				●	
Rouen	●	●				●			
Saint-Chamond	●		●				●		
Saint-Malo	●				ss. étiq. opp.				ss. étiq. opp.
Salon-de-Provence	●		●				●		
Tarbes	●			●				●	
Troyes	●			●				●	
Vannes	●			●				●	
Vichy	●			●				●	
		4	5	9	2 opp. | 3 maj.	2	3	8	4 opp. | 6 maj.

MUNICIPALITES D'APPARTENANCE «GAUCHE NON COMMUNISTE»
AVEC PARTICIPATION DU P.C.F. AU CONSEIL MUNICIPAL

	1965	1971
Agen	–	> 25 % (8/31)
Bastia	> 25 % (15/35)	> 25 % (15/35)
Arras	–	< 25 % (8/33)
Carcassonne	> 25 % (12/33)	> 25 % (12/33)
Évreux	< 25 % (7/31)	> 25 % (10/33)
Lorient	> 25 % (13/37)	> 25 % (13/37)
Montauban	> 25 % (10/33)	> 25 % (10/33)
Nevers	–	> 25 % (11/33)
Niort	< 25 % (6/31)	> 25 % (9/35)
Saint-Brieuc	> 25 % (11/33)	> 25 % (10/33)

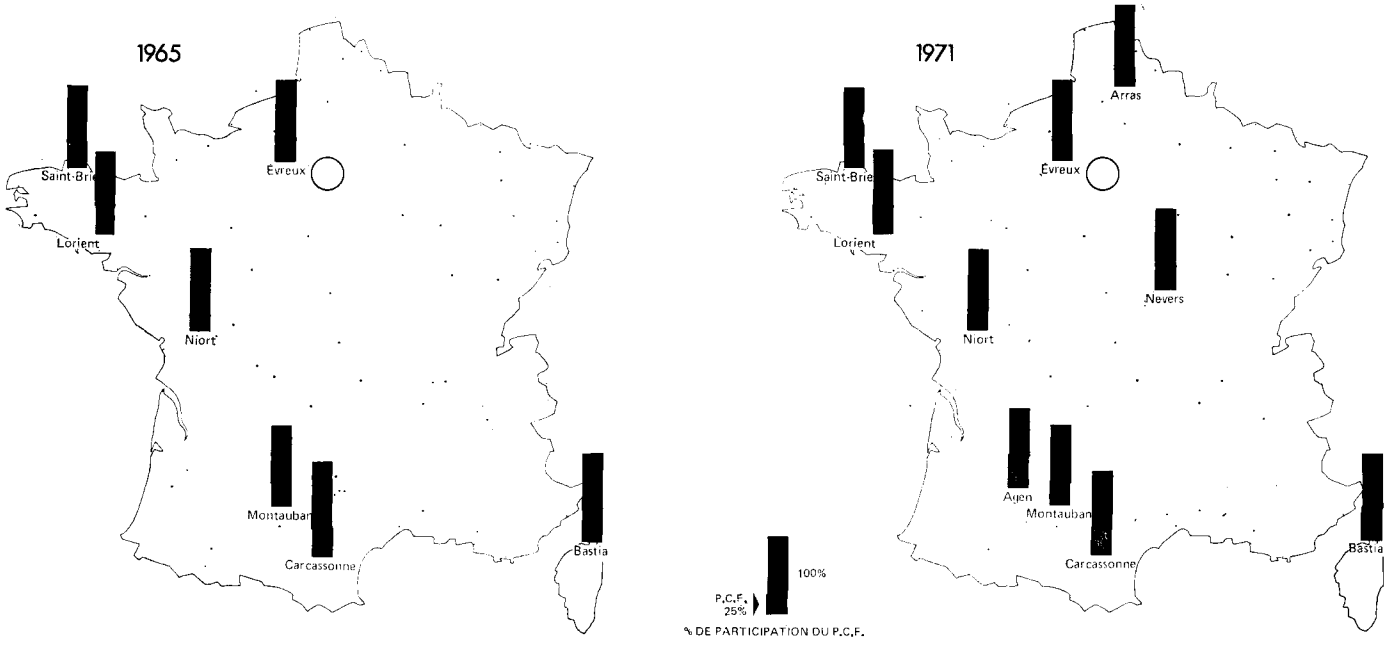

Source : Prospective et aménagement

COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX
DANS LES MUNICIPALITES DONT LE MAIRE APPARTIENT AU P.C.F.
EN 1965 ET 1971

	1965	1971
Alès	24 PC – 5 PSU – 5 dém.	20 PC – 5 soc. Ind. – 3 PSU – 5 dém.
Amiens		19 PC – 10 PS – 7 D.G. – 1 CIR
Arles		25 PC – 8 app. PC
Calais		21 PC – 16 PS
Le Havre	27 PC – 8 PSU – 2 D.G.	
Nimes	22 PC – 6 PSU – 9 dém.	18 PC – 8 PS – 5 PSU – 4 CIR – 2 dém.
Saint-Dizier		18 PC – 5 PSU – 2 CIR – 6 PS
Saint-Étienne du Rouvray	27 PC / 31	
Saint-Martin d'Hères	21 PC	
Sète	19 PC – 12 PS	19 PC – 12 PS – 2 apol.
La Seyne	31 PC	
Vierzon	26 PC – 5 PSU	19 PC – 5 PSU – 5 PS – 2 sans étiq.

COMMUNES OU L'U.D.R. PARTICIPE AU CONSEIL MUNICIPAL
ET POURCENTAGE DE CONSEILLERS U.D.R. EN 1965 ET 1971

Communes appartenant au centre favorable à la majorité	1965	1971
Albi	< 25 %	< 25 %
Angers	–	< 25 %
Bayonne	< 25 %	> 25 %
Blois	–	< 25 %
Bourg-en-Bresse	< 25 %	< 25 %
Caen	–	> 25 %
Douai	< 25 %	< 25 %
Dreux	< 25 %	< 25 %
Dunkerque	< 25 %	< 25 %
Grasse	–	< 25 %
Mâcon	–	soutien
Le Mans	–	> 25 %
Rennes	–	< 25 %
Saint-Chamond	< 25 %	< 25 %
Salon-de-Provence	< 25 %	> 25 %
Thionville	< 25 %	< 25 %
Toulon	–	< 25 %

Communes appartenant aux républicains indépendants	1965	1971
Auxerre	–	< 25 %
Bourges	< 25 %	> 25 %
La Roche-sur-Yon	< 25 %	–
Romans	–	> 25 %
Tarbes	< 25 %	> 25 %
Troyes	< 25 %	< 25 %
Vannes	< 25 %	< 25 %
Vichy	< 25 %	< 25 %

Municipalités sans étiquette favorables à la majorité	1965	1971
Ajaccio	bonap.	bonap.
Angoulême	< 25 %	< 25 %
Chartres	–	< 25 %
Cherbourg	< 25 %	< 25 %
Montpellier	< 25 %	> 25 %
Narbonne	–	< 25 %
Tours	–	–

MAIRES ET MUNICIPALITÉS

CAS OU LA LISTE DU MAIRE SORTANT EST BATTUE EN 1965

	Municipalité sortante	Nouvelle municipalité
Aix-en-Provence	indépendant	S.F.I.O.
Alençon	U.N.R.	M.R.P.
Bastia (après annulation)	indépendant – centre gauche	radicale
Bourg-en-Bresse	indépendant	M.R.P.
Brive (après annulation)	radicale	U.N.R.
Cholet	M.R.P.	U.N.R.
Dreux	radicale	centre majorité
Grenob	U.N.R.	GAM
Le Havre	S.F.I.O.	P.C.
Hyères	indépendant	union républicaine
Lorient	indépendant	union de la gauche
Le Mans	U.N.R.	M.R.P.
Nimes	S.F.I.O.	P.C.
Poitiers	centre gauche	U.N.R.
Saint-Quentin	ex S.F.I.O.	U.N.R.
Alès	S.F.I.O.	P.C.
Montauban	M.R.P.	S.F.I.O.

CAS OU LE MAIRE SORTANT NE SE REPRESENTAIT PAS EN 1965

Blois	Douai
Châlons-sur-Marne	Vannes

Dans de nombreux cas (une vingtaine), le maire sortant a été réélu, mais a transmis la mairie à un autre membre de sa liste.

CAS OU LE MAIRE SORTANT EST BATTU EN 1971

	Ancienne municipalité	Nouvelle municipalité
Amiens	centre majorité	P.C.
Antibes	centre majorité	centre d'opposition
Arles	P.S.	P.C.
Calais	U.D.R.	P.C.
Grasse	centre d'opposition	centre d'opposition
Hyères	centre d'opposition	U.D.R.
Narbonne	P.S.	ss. étiq. U.D.R.
Nevers	U.D.R.	union de la gauche
Orléans	centre majorité	radicale
La Rochelle	U.D.R.	radicale
Saint-Dizier	U.D.R.	P.C.

CAS OU LE MAIRE SORTANT NE SE REPRÉSENTAIT PAS EN 1971

	Ancienne municipalité	Nouvelle municipalité
Agen	radicale	union de la gauche
Auxerre	centre majorité	R. Indépendant
Belfort	divers gauche	U.D.R.
Cannes	centre	centre
Dijon	R. Indépendant	U.D.R.
Laval	U.D.R.	P.S.
Metz	R. Indépendant	ss. étiq. opposition
Niort	gauche	gauche
Périgueux	radicale	U.D.R.
Pau	centre majorité	gauche
Saint-Martin d'Hères	P.C.	P.C.
Valence	centre majorité	U.D.R.
Melun	centre majorité	U.D.R.
Castres	radicale	U.D.R.

MUNICIPALITES DONT LE MAIRE A EXERCE TROIS MANDATS OU PLUS ENTRE 1953 ET 1971

Montluçon (M. Nègre)	Cambrai (M. Gernez)
Nice (M. Médecin)	Maubeuge (M. Forest)
Grasse (M. Lions jusqu'en 1971)	Valenciennes (M. Carous)
Troyes (M. Terré)	Beauvais (M. Jacoby)
Salon-de-Provence (M. Francou)	Arras (M. Guy Mollet)
Bourges (M. Boisdé)	Creil (M. Chanut)
Vierzon (M. Mérigot)	Boulogne (M. Henneguelle)
Ajaccio (M. Rossini)	Clermont-Ferrand (M. Montpied)
Saint-Brieuc (M. Le Foll)	Bayonne (M. Grenet)
Besançon (M. Minjoz)	Tarbes (M. Boyrie)
Valence (M. Perdrix, ne se représente pas en 1971)	Perpignan (M. Alduy)
Évreux (M. Mandle, jusqu'en 1971)	Colmar (M. Ray)
Brest (M. Lombard)	Mulhouse (M. Muller)
Montpellier (M. Delmas)	Mâcon (M. Escande)
Sète (M. Arraut)	Chambéry (M. Dumas)
Rennes (M. Fréville)	Annecy (M. Bosson)
Tours (M. Royer)	Sotteville-lès-Rouen (M. Tafforeau)
Saint-Étienne (M. Durafour)	Niort (M. Bêche, ne se représente pas en 1971)
Saint-Chamond (M. Pinay)	Albi (M. Matthieu)
Angers (M. Turc)	Castres (M. Coudert, ne se représente pas en 1971)
Cherbourg (M. Hébert)	Montauban (M. Delmas)
Reims (M. Taittinger)	Toulon (M. Arreckx)
Saint-Dizier (M. Laurent, jusqu'à 1971)	Avignon (M. Duffaut)
Laval (M. Le Basser, jusqu'en 1971)	La Roche-sur-Yon (M. Caillaud)
Metz (M. Mondon)	Châtellerault (M. Abelin)
Thionville (M. Ditsch)	Limoges (M. Longequeue)

MUNICIPALITES DONT LA MAIRE EST UN PARLEMENTAIRE (MAIRES SORTANTS EN 1971)

Alès (dép. PC)	Clermont-Ferrand (sén. PS)
Annecy (sén. CD)	Le Creusot (dép. UDR)
Arles (dép. PS)	Lens (dép. PS)
Arras (dép. PS)	Limoges (dép. PS)
Auxerre (dép. RI)	Le Mans (sén. CD)
Béziers (sén. rad.)	Narbonne (dép. PS)
Boulogne (sén. PS)	Nice (dép. PDM)
Bourg-en-Bresse (dép. PDM)	Perpignan (dép. PS)
Bourges (dép. RI)	Poitiers (dép. UDR)
Brive (dép. UDR)	La Roche-sur-Yon (dép. RI)
Cambrai (dép. PS)	Rouen (dép. CD)
Châlons-sur-Marne (dép. UDR)	Saint-Étienne (dép. PDM)
Chambéry (dép. UDR)	Saint-Dizier (dép. UDR)
Charleville-Mézières (dép. PS)	Tours (dép. N.I.)
Châtellerault (dép. PDM)	Troyes (sén. RI)
Cherbourg (dép. N.I.)	Valenciennes (sén. UDR)

Source : Prospective et aménagement

Table des matières

Préface de Michel Poniatowski, Ministre d'Etat 3

Avant-propos de Jérôme Monod, Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et de Jean Bouchet, Chargé de mission 5

Avertissement au lecteur 9

I — **LES VILLES MOYENNES DANS LE SCENARIO TENDANCIEL**

Introduction 13

I - **Les fresques régionales**

Le Nord 15

L'Est 17

Le Sud-Est 20

La Façade méditerranéenne 24

Le Bassin parisien 30

L'Ouest 36

Le Sud-Ouest 40

Le Centre-Ouest 45

II - **Futurs systèmes de villes et organisation régionale** 49

II. — **ÉLÉMENTS POUR UNE DYNAMIQUE NOUVELLE DES VILLES MOYENNES**

Introduction 67

I - **Les composantes économiques**

L'agriculture et la société rurale 73

L'industrie 76

Le tertiaire d'administration et de direction 82

Le commerce et les services 83

Le tourisme 84

II - **Le jeu des mécanismes sociaux et les changements dans le cadre et les modes de vie** 89

III - **Les régulateurs institutionnels** 101

CONCLUSION

Image future théorique du système de villes moyennes 111

ANNEXES

Deux ensembles régionaux 117

Les pays de la Saône et de la Franche-Comté 131

Le Centre-Ouest Atlantique 124

Données cartographiques 129

Economie 131

Formation, enseignement 159

Equipements socio-culturels 171

Flux migratoires 177

Politique 183

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

Eléments pour des prospectives

Techniques et aménagement du territoire, n° 0.
Composantes de la fonction urbaine, n° 3.
Dictionnaire des projections 1985 et 2000, n° 4 (épuisé).
Scénarios d'aménagement du territoire, n° 12 (épuisé).
Prospective et analyse de système, n° 14.
Les centres de prospective et d'aménagement du territoire en Europe, n° 17.
Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable, n° 20.
La transformation du monde rural, n° 26.
Prospective et société, n° 28.
Survol de la France, n° 29.
Une image de la France de l'an 2000. Documents de base. Méthode de travail, n° 30.
Technologie et aménagement du territoire, n° 33.
Les firmes multinationales, n° 34.
Survol de l'Europe, n° 37.
Approches de la réalité urbaine, n° 38.
Paris, ville internationale, n° 39.
Regard prospectif sur le Bassin méditerranéen, n° 41.
Le peuplement urbain français : aspects historiques, n° 43.
Régions urbaines, régions de villes, n° 44.
Questions à la société tertiaire, n° 45.
Industries en Europe, n° 45.
Scénarios européens, n° 47.

Schémas d'aménagement

La façade méditerranéenne, n° 1 (épuisé).
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise, n° 5.
Aménagement de la Basse-Seine, n° 6 (épuisé).
Aménagement du Bassin parisien, n° 7 (épuisé).
Rapport du groupe de travail Paris-Nord, n° 8 (épuisé).
Schéma d'aménagement de la métropole lorraine, n° 9.
Schéma d'aménagement de la métropole Lyon - Saint-Etienne - Grenoble, n° 10.
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes - Saint-Nazaire, n° 11.
Aménagement d'une région urbaine, le Nord - Pas-de-Calais, n° 19.
Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire moyenne, n° 23.
L'espace nord-champenois, n° 24.
Schéma d'aménagement de la Corse, n° 32.
L'avenir de la Basse-Normandie, n° 36.
Bordeaux, ville océane, métropole régionale, n° 40.

Schémas de communications

Eléments pour un schéma directeur des télécommunications, n° 2.

Eléments pour un schéma directeur de l'informatique, n° 13.

Eléments pour un schéma directeur de l'équipement aéronautique, n° 25.

Les liaisons routières : histoire d'un schéma, n° 31.

Schéma directeur de l'équipement aéronautique, n° 35.

Les nouveaux services des télécommunications. Eléments pour un schéma directeur, n° 42.

Problèmes de l'eau

L'eau en Seine - Normandie. Projet du Livre blanc, n° 15.

Les problèmes de l'eau en Artois - Picardie, n° 16.

Bassin Rhin - Meuse. Eau et aménagement, n° 18.

L'eau en Adour - Garonne, n° 21.

Les problèmes de l'eau dans le Bassin Rhône - Méditerranée - Corse, n° 22.

L'eau dans le Bassin Loire - Bretagne, n° 27.

En préparation

Firmes multinationales II.

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

1, avenue Charles-Floquet — 75007 PARIS

Fondateur de la collection : Gérard WEILL †

Directeur de la publication : Jacques DURAND - Secrétaire de rédaction : Marie GRENIER
Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN - Cartographie : CAES

Couverture : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN

Imp. A. Humblot, Nancy — Dépôt légal n° 2254

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07

AM. 1083